

IN F L E X I O N S

c i v i l s e t m i l i t a i r e s : p o u v o i r d i r e



MUTATIONS ET INVARIANTS

Éditorial

En regardant « Warriors »...

Quelques réflexions sur l'activité guerrière...

Témoignage

Usage de la force et culture de la paix

Conséquences et perspectives

d'un cadre international

pour les opérations militaires

L'exécution d'un ordre

d'un supérieur hiérarchique et la contrainte...

À la recherche du succès en Afrique de l'Ouest *Patrick Destremau*

Obéir et se faire obéir

La bataille des derniers centimètres

La crise des otages en Bosnie : dix ans déjà ! *Jean-Philippe Decrock*

Jérôme Millet

Jean-Luc Cotard

Odile Roynette

Jean-Marc de Giuli

Agnès Lejbowicz

Bertrand de Lapresle

Carla Del Ponte

Line Sourbier-Pinter

Michel Goya

COMMENTAIRES

COMPTE RENDUS DE LECTURES

INFLEXIONS

civils et militaires : pouvoir dire

**La revue INFLEXIONS,
plate-forme d'échanges entre civils et militaires**, est éditée par l'armée de terre.
14, rue Saint-Dominique, 00453 Armées
Rédaction : 01 44 42 81 85 – e-mail : inflexions.emat-cab@defense.gouv.fr
Télécopie : 01 44 42 43 20

Directeur de la rédaction :
M. le général de division Jérôme Millet

Rédacteurs en chef :
M. le lieutenant-colonel Jean-Luc Cotard ■ Mme Line Sourbier-Pinter

Comité de rédaction :
M. le général d'armée (2 S) Jean-René Bachelet ■ M. le général de corps d'armée
Gérard Bezacier ■ Mme Monique Castillo ■ M. le lieutenant-colonel Michel Goya
■ M. le colonel François Lecointre ■ Mme Véronique Nahoum-Grappe
■ M. l'ambassadeur de France François Scheer ■ M. Didier Sicard

Les manuscrits qui nous sont envoyés ne sont pas retournés.
Les opinions émises dans les articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

INFLEXIONS

civils et militaires : pouvoir dire



janvier 2006 | n°2

INFLEXIONS

civils et militaires : pouvoir dire

Prochain numéro :
« Révolution dans les affaires militaires »

NUMERO 2

MUTATIONS ET INVARIANTS

► ÉDITORIAL ▼

► JÉRÔME MILLET

► 6

► POUR ENGAGER LA RÉFLEXION ▼

EN REGARDANT « WARRIORS », LES GUERRIERS
DE L'IMPUISANCE ► JEAN-LUC COTARD

► 11

► ARTICLES ▼

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR L'ACTIVITÉ
GUERRIÈRE À L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE

► ODILE ROYNETTE

► 19

TEMOIGNAGE

► JEAN-MARC DE GIULI

► 35

USAGE DE LA FORCE ET CULTURE DE LA PAIX

► AGNÈS LEJBOWICZ

► 55

CONSÉQUENCES ET PERSPECTIVES D'UN CADRE
INTERNATIONAL POUR LES OPÉRATIONS MILITAIRES

► BERTRAND DE LAPRESLE

► 85

L'EXÉCUTION D'UN ORDRE D'UN SUPÉRIEUR
HIÉRARCHIQUE ET LA CONTRAINTE : ANALYSE
DE DEUX MODES DE DÉFENSE EN DROIT INTERNATIONAL

► CARLA DEL PONTE

► 107

A LA RECHERCHE DU SUCCÈS
EN AFRIQUE DE L'OUEST

► PATRICK DESTREMAU

► 121

OBÉIR ET SE FAIRE OBÉIR

► LINE SOURBIER-PINTER

► 139

LA BATAILLE DES DERNIERS CENTIMÈTRES

► MICHEL GOYA

► 153

LA CRISE DES OTAGES EN BOSNIE : DIX ANS DÉJÀ !

► JEAN-PHILIPPE DECROCK

► 173

► COMMENTAIRES ▼

► ANNE MANDEVILLE ► MONSEIGNEUR DUBOST ► RENÉ BANDELIER

► 185

► COMPTES RENDUS DE LECTURES ▼

► 197

► BIOGRAPHIES ▼

► 203

JÉRÔME MILLET

ÉDITORIAL

Dans l'*éditorial* du premier numéro d'*Inflexions*, j'écrivais que notre objectif principal était de participer au Débat.

Cet objectif a été atteint : d'abord nous avons dû faire une deuxième édition pour répondre à la demande¹ ; ensuite et surtout, ce débat s'est engagé, non seulement sur le thème du sens de l'action militaire — objet de notre première livraison — mais sur celui plus large de la nature même de cette action. Alain Gérard Slama s'en est fait l'écho sur France Culture et dans sa chronique du Figaro Magazine². Il y écrit en effet, se référant à *Inflexions* qu'« une nouvelle doctrine militaire est en train de se constituer, étayée sur une éthique missionnaire du soldat, prêt à risquer sa vie pour en sauver d'autres, à l'exemple de nos neuf tués de Côte d'Ivoire. Héritée de Lyautey, c'est une alternative généreuse. A condition que l'on se souvienne, avec Aron, que l'histoire est tragique et que l'on s'ôte les moyens de maîtriser la force quand on renonce à la puissance. » La révélation récente des fautes commises au mois de mai 2005 par des soldats de la Force Licorne nous invite à prolonger la réflexion. Les sanctions qui ont été proposées au ministre de la Défense par les plus hautes autorités de nos armées s'inscrivent-elles dans le droit fil de l'éthique militaire forgée au cours des siècles d'une histoire nationale jalonnée par les batailles ou préfigurent-elles l'ère nouvelle du soldat missionnaire de la paix ?

A l'évidence, M. Slama nous met en garde contre une possible dénaturation de l'action militaire. Le risque existe-t-il ? La réponse, la mienne en tout cas, est OUI, sans hésitation.

Pourquoi ? parce que depuis 1962, nous ne faisons plus la guerre. Certes, dans les Balkans, le Golfe, au Liban et en Afrique, les engagements meurtriers n'ont pas manqué. Mais les opérations de maintien ou d'imposition de la paix auxquelles nous avons participé, alternant de longues périodes de calme avec de brefs épisodes de violence déchaînée ou de forte tension peuvent difficilement être qualifiées de « guerre » au sens ordinaire du terme.

Il n'est pas question, bien sûr, de déplorer cet état de fait, encore moins de regretter la disparition d'un « bon vieux temps », celui des « vraies valeurs » viriles, nationales et guerrières, le temps des certitudes des combats entre « les bons et les méchants ».

1. Initialement 2500 ex puis 2000 supplémentaires.

2. Livraison du samedi 12 mars 2005.

Mais l'histoire de notre après deuxième guerre mondiale peut sans doute utilement se comparer à celle de la période 1815-1870. Au plan militaire, on peut en effet craindre qu'une longue période de paix et de prospérité ainsi que des opérations de maintien de la paix sous la bannière de l'ONU, fassent oublier au soldat les rudes exigences de la guerre conventionnelle, aujourd'hui dénommée « combat de haute intensité ». Celui-ci est effectivement plus exigeant dans tous les domaines, celui des équipements comme celui de l'entraînement. Le danger existe de négliger les équipements d'une armée de terre continûment engagée dans des opérations de faible intensité. Le risque est réel que les soldats eux-mêmes, naturellement imprégnés par les valeurs pacifiques de la société à laquelle ils appartiennent et marqués par la nature de leurs engagements au service de la Paix, ne dominent plus les techniques du combat moderne et ne sachent plus entretenir des spécificités, exorbitantes du droit commun mais indispensables à l'efficacité militaire.

Certes les comparaisons avec les armées alliées régulièrement côtoyées sur les théâtres d'opérations sont rassurantes : non seulement nous n'avons pas à rougir mais nous pouvons être fiers du niveau de professionnalisme atteint par nos unités. Cependant comparaison n'est pas raison. La plupart des opérations auxquelles nous participons consistent à nous interposer entre factions rivales, parfois même en deuxième échelon des unités de l'ONU comme actuellement en Côte d'Ivoire. Dans ces conditions, les petites unités au contact sont souvent obligées de céder à l'une ou l'autre de ces factions afin de ne pas transformer un incident mineur en crise majeure. Ces renoncements successifs sont mal vécus. Plus grave encore, ils pourraient à terme aboutir à une dangereuse perte de la combativité qui fait la force d'une unité militaire. Cette tendance se nourrit d'ailleurs des interrogations légitimes qui sont ainsi suscitées chez les colonels commandant les régiments : ces opérations méritent-elles vraiment de risquer la vie d'un subordonné ?

Enfin le rythme de projection qui est celui des unités de l'armée de terre, en particulier des unités de mêlée (infanterie, blindée), ne leur laisse que peu de temps, entre deux opérations, pour s'entraîner à des missions de haute intensité.

Donc oui, sans aucun doute, le risque existe que, privilégiant très naturellement les missions qui sont aujourd'hui les leurs, les unités de l'armée de terre, en négligeant de facto la préparation à la « vraie guerre », perdent

la culture de confrontation qui fait une grande part de l'efficacité d'une armée moderne prête, sans trop de délais, à s'engager dans de vraies actions de combat. Or la guerre n'est ni hors jeu ni même hors la loi, les facteurs de guerre, y compris sur notre continent européen, n'ont pas disparu et auraient même tendance à renaître.

Mais là où, me semble t'il, les propos de M. Slama ne doivent pas conduire à des conclusions hâtives, c'est que l'exercice de ces missions ne conduit nullement les armées françaises et d'ailleurs européennes, à se réclamer d'une « nouvelle doctrine militaire ». Certes la quasi-totalité des pays de notre continent³ récupèrent les « dividendes de la paix ». Sans aucun doute les inquiétudes sont de nature plus « sécuritaire » et policière que militaire. Vraisemblablement, les armées européennes ne sont pas toutes prêtes à engager de manière déterminée un combat de forte intensité face à un adversaire entraîné et équipé. Certainement, l'idée même de la guerre a quitté l'imaginaire collectif des peuples et déserté l'horizon des réflexions de beaucoup de nos responsables. Il n'en reste pas moins que la perspective d'engagements au combat, au sens le plus classique de ce terme, n'a déserté ni la doctrine militaire ni d'ailleurs les anticipations des soldats.

Non, l'armée de terre française ne renonce pas à la « Victoire », celles d'Austerlitz (dont nous venons de fêter le deux centième anniversaire), de la Marne ou de Monte Cassino, ni à celles du futur. Ensuite, il est indiscutable que les missions actuellement conduites permettent un réel aguerrissement de nos unités. Depuis la fin de la professionnalisation en 2002, l'armée de terre est devenue véritablement professionnelle grâce à ses multiples missions opérationnelles. Car s'il est vrai que celles-ci ne sont pas « la guerre », elles sont incomparablement plus formatrices qu'une manœuvre quelconque sur le territoire national. Le simple fait que la totalité des 8 brigades interarmes ait été engagée en Côte d'Ivoire, que plus de 50 000 soldats de l'armée de terre partent chaque année en mission, constitue en soi une performance. Nous sommes en effet devenus capables de nous projeter, et pendant un temps long, à plusieurs milliers de kilomètres de nos bases avec armes et véhicules blindés, de nous y déployer parfois sur d'immenses étendues et par petites unités, d'y vivre au milieu des populations en leur apportant l'apaisement. Peu d'armées au monde sont capables d'accomplir de telles opérations, ne serait ce que sur le plan logistique.

3. Seules la Grande Bretagne et la France consacrent au moins 2 % de leur PIB à la défense.

Mais il nous faut, c'est vrai, être vigilants pour écarter le risque de la « dénaturation » déjà évoqué. D'abord en étant conscients de nos limites et de nos insuffisances. Il serait en effet inquiétant que nous nous satisfassions des réels succès remportés dans nos missions de paix actuelles. Poursuivons sans état d'âme et avec fierté leur accomplissement en Afrique, en Europe et en Orient. Mais soyons bien conscients que ces opérations entre guerre et paix, si elles renforcent notre aptitude opérationnelle, ne constituent pas du tout l'alpha et l'oméga du savoir faire militaire d'une armée moderne. Et tisons-en le maximum d'enseignements. Profitons en également pour approfondir notre réflexion éthique considérablement enrichie par l'étude de ces situations intermédiaires sans adversaire déclaré, au milieu de populations faciles à aimer mais rapides à haïr.

Que le recours délibéré à la violence collective et à la destruction soit aujourd'hui discrédité dans les sociétés occidentales constitue sans aucun doute un progrès moral. On s'accordera cependant à reconnaître qu'un tel progrès demeure fragile et qu'en tout état de cause il ne doit pas conduire à l'angélisme.

C'est précisément là que réside la principale exigence qui s'impose à chacun de nos chefs militaires : Se préparer à faire face à des situations de violence aussi extrêmes que celles d'hier, et s'armer, moralement et physiquement pour cela... tout en continuant cependant à promouvoir et à pratiquer quotidiennement la maîtrise de cette violence.

Les événements du mois de mai dernier en Côte d'Ivoire mettent d'ailleurs en lumière s'il en était besoin l'ampleur de ce défi. Car si la « haute » et la « basse intensité » restent des notions macroscopiques pertinentes pour analyser les conflits, elle semblent impuissantes à qualifier l'émotion qui anime les âmes et les coeurs de chacun des soldats engagés dans une opération. L'altruisme, l'animosité, la peur, l'amitié, la fatigue, la pitié, le dégoût, la solidarité, l'honneur, la loyauté jouent dans l'intime de chacun un étrange ballet, et la décision de chaque instant reste le mystérieux résultat de l'affrontement terrible de la liberté et de la tragique fatalité de l'acte déjà posé. Lorsque l'adversaire agit, quand faut-il utiliser la violence ? Lorsque le chef ordonne, comment le devoir d'obéissance se conjugue-t-il avec la responsabilité individuelle ? Lorsque la route empruntée est mauvaise, faut-il poursuivre jusqu'au carrefour suivant ou rebrousser chemin ?

Ne commettons pas d'ailleurs l'erreur de penser que ces questions sont propres à notre temps. Elles sont de toutes les époques, et à cet égard, les

fautes commises par ceux qui se sont fourvoyés en Côte d'Ivoire ont toujours été des fautes. Il ne s'agit donc pas d'une nouvelle ère. Simplement, ces questions prennent aujourd'hui un tour particulier et une acuité plus grande, en raison d'une prise de conscience également plus aigüe des obligations qui accompagnent l'emploi de la force légitime, obligations dont les médias et le droit augmentent par ailleurs la visibilité. Il s'agit bien là des thèmes abordés dans ce deuxième numéro intitulé : « Mutations et invariants ». En exposant dans leurs aspects humains, individuels et collectifs, ces problématiques actuelles, par des articles écrits à parts égales par des militaires et des acteurs engagés de la société civile, ils continueront, je l'espère, à ouvrir et approfondir la réflexion sur ces sujets qui appartiennent au débat public. ■

POUR ENGAGER LA RÉFLEXION

L

JEAN-LUC COTARD

EN REGARDANT « WARRIORS », LES GUERRIERS DE L'IMPUISANCE

« WARRIORS » !

Le lecteur de cette jeune revue qu'est *Infexions* sera peut-être étonné de pouvoir y lire un article consacré à un film britannique racontant l'histoire, fictive mais très précisément inspirée de la réalité historique, du premier bataillon britannique venu, en 1992, participer à l'intervention des Nations-Unies en Bosnie – Herzégovine. S'agirait-il d'un nouvel avatar du complexe d'un officier français par rapport à ses homologues d'outre-Manche ? En quoi parler d'un film peut-il intéresser une revue qui se propose de faire réfléchir ensemble des militaires et des civils sur l'armée ? Pourquoi parler d'un tel « documentaire-fiction » presque dix ans après sa diffusion ? Ne s'agirait-il pas de la recherche d'une originalité accrocheuse dissimulant une tendance masochiste, destinée à attirer le chaland ?

Les réponses implicites à ces questions sont peut-être avérées. Néanmoins, cela serait oublier que notre revue se propose d'instaurer un débat. Le comité de rédaction a depuis le début de ses réunions considéré qu'il convient, non seulement de poser des questions, de faire se rencontrer les personnes de milieux et de centres d'intérêts différents, mais aussi de faire réfléchir à partir de documents existants. Ainsi autour de chaque thème, la revue de propose-t-elle d'en choisir un, de le présenter à ses lecteurs et d'en prendre pré-texte pour initier un débat avec les futurs auteurs.

A propos du thème des « mutations de l’armée de terre dans ses aspects humains », nous aurions pu faire réfléchir nos auteurs sur un article ou une directive plus ou moins longue, de prolonger les réflexions de tel ou tel colloque. Pourtant, c’est à l’unanimité que le comité a accepté la proposition de l’un de ses membres visant à placer en exergue ce film « Warriors » dont tout le monde avait entendu parlé, mais que peu avaient vu.

Ne convient-il pas de se méfier d’un « documentaire-fiction » qui pourrait être écrit à la gloire des soldats de la « perfide Albion » ? Que raconte ce film ? Un casque bleu français présent sur le théâtre bosniaque à l’époque des faits évoqués peut-il s’y reconnaître ? Bref, en quoi l’histoire choc de ces casques bleus britanniques peut-elle nous intéresser ?

Souvenez-vous.

En août 1992, les Nations-Unies décident d’envoyer sur le sol de la toute jeune Bosnie-Herzégovine indépendante, une Force de protection (FORPRONU). François Mitterrand a fait poser son avion à Sarajevo le 18 juin précédent. Les Serbes encerclent la ville. Un bataillon français tient l’aéroport et interdit son accès à tous les belligérants. Des milices croates et musulmanes d’abord unies, se battent contre les milices serbes issues plus ou moins de l’ex armée yougoslave. Le même scénario général qui a conduit à l’intervention des casques bleus en Croatie et plus particulièrement en Krajina, se reproduit en Bosnie. Mais ici, il n’est pas question d’interposition entre les combattants, il s’agit de protéger des convois humanitaires destinés à des populations victimes de combats intercommunautaires. Initialement cette force multinationale n’est pas à proprement constituée de casques bleus, même si tous les véhicules sont peints en blanc, si tous les bérets sont bleus. Elle le deviendra à partir du printemps suivant par changement de statut de la Force. Chaque contingent, britannique, français, canadien, danois, espagnol et néerlandais

agit, au départ, selon les directives de son pays d'origine. De Kieseljak, à l'ouest de Sarajevo, la FORPRONU est coordonnée par un état-major du niveau d'une division, commandé par le général Morillon.

Le bataillon britannique arrive en novembre 1992 et s'installe à Vitez. Il est responsable du centre de la Bosnie. Mais son action est limitée par la ligne de front et par la volonté des Serbes de ne pas laisser agir les Occidentaux sur les territoires qu'ils considèrent comme faisant partie de la Serbie.

Ce bataillon est constitué à partir du *Cheeshire regiment*, belle et ancienne unité d'infanterie mécanisée renforcée par des blindés de reconnaissance. Il est équipé de très bons transports de troupes blindés et chenillés que sont les « Warriors ». Il s'installe dans une sorte de camp retranché à l'extérieur de la ville, lance des patrouilles jusqu'au nord de Tuzla et vers le sud en direction du plateau kharistique de l'Herzégovine, sur lequel un régiment du génie britannique élargit les pistes vers Split. Il escorte les convois organisés par l'UNHCR dont le siège se situe dans la ville voisine de Zenica.

Vitez se situe à une confluence de vallées dont celle de la Lasva, petite rivière affluent de la Bosna qui coule à Sarajevo. La population est composée grossso modo selon des cercles concentriques, alternativement croate et musulmane.

Sous la houlette de la milice HVO, les Croates veulent constituer une entité homogène au sud de la Bosnie pour pouvoir ultérieurement être rattaché à la Croatie dalmate. A partir de février 1993, la tension latente entre les Croates et les Musulmans dégénère. Les premiers cherchent à tenir la vallée de la Lasva et font fuir les populations musulmanes. De leur côté, les Musulmans, cherchent à contrôler, immédiatement au nord de l'axe Sarajevo-Visoko, Kakanj, Zenica. Les massacres qui ont été perpétrés dans la vallée de la Lasva, notamment celui du hameau musulman d'Ahmici par un dimanche d'avril, sont actuellement jugés au tribunal international de La Haye. C'est l'histoire de ce bataillon qui est racontée dans le film « Warriors » réalisé par la BBC.

F Histoire choc, images dures

Plus que l'épopée d'une unité dans sa généralité, « Warriors » s'intéresse à une section commandée par un jeune lieutenant. Le paysage magnifique rappelle parfaitement le centre de la Bosnie. L'Union Jack flotte sur la colonne de blindés. Le blanc des véhicules fait ressortir le bleu du ciel et des couvre-casques. Tout paraît simple. « - Garde à vous ! Il suffit d'exécuter les ordres... » Au départ...

Au départ, en effet, les ordres sont clairs : il s'agit d'escorter les convois. On ne prend pas partie au conflit. On obéit à l'UNHCR. Tout cela est fort simple sauf que...

Sauf que bien qu'à la tête d'une troupe de professionnels, il faut se laisser humilier, contrôler par les milices, souvent misérablement armées et sans réelle valeur militaire, aux différents « check points ». Sauf qu'il faut accepter le regard d'incompréhension de ceux que l'on est sensé venir aider, surtout lorsqu'il s'agit de celui d'un supporter de l'équipe de foot-ball de Liverpool, arraché du véhicule blindé et entraîné vers une mort certaine dans les sous-bois aux couleurs d'automne. Sauf qu'il faut accepter de renoncer à l'évacuation de familles réfugiées dans des caves, au milieu des combats. « On ne prend pas parti, lieutenant ! ». Alors on tient, mais on ne comprend pas. On refuse, mais on exécute les ordres. Mais quand après avoir sauvé un couple de vieillards des exactions d'un équipe de mafieux, on retrouve ces derniers crucifiés, quand on retrouve son amie interprète tuée devant sa maison, alors on refuse tout et l'on agit comme la conscience dicte d'agir.

Alors au retour, il y a enquête de commandement. Qui est le responsable ? Qui a donné l'ordre ? Et puis avec le retour, il y a le déphasage, l'incompréhension du monde « normal » que l'on retrouve. La fuite devant toute expression de la joie la plus simple, fuite de toute joie de vivre, fuite du monde qu'on ne comprend plus. Mélange de remord et d'accusation. Et puis, il y a l'explosion. L'un hurle devant une enfant qui, dans un supermarché, trépigne pour que sa grand-mère lui achète des friandises. Défoulement sur la vitre d'un abri-bus dont les vitres explosent

sous ses coups. L'autre, le lieutenant devenu capitaine, seul, fait face à ses sous-lieutenants qui lui demandent comment c'était là-bas. Seul, il se sent seul dans cette Irlande où il se trouve une nouvelle fois. Seul, dans sa chambre, il pointe le canon de son pistolet de service contre sa tempe. Seul.

« Warriors » est un film réaliste, dur. Il commence par une arrivée triomphante. La force en action sous un magnifique ciel bleu. Il se termine par le désespoir et la solitude. Progressivement la tension monte, de la mort d'un pilote de char, au sauvetage de presque mourants dans une benne de camion. C'est l'histoire d'une interrogation lancinante. Pourquoi engage-t-on des soldats sur un théâtre, si on ne leur donne pas les moyens d'agir, si on les condamne à subir ? C'est l'histoire d'une prise de conscience individuelle, collective. La guerre peut blesser et tuer autrement que par le feu.

« Warriors » c'est une transcription tellement fidèle de la réalité. Fiction, il est la réalité que j'ai connue... là-bas... et ici en France.

Dans ce film on retrouve la vie du soldat, d'un officier mais aussi de son confident, son radio.

Au vol, pendant la projection, j'ai relevé pour vous quelques interrogations, quelques phrases.

Quand faut-il annoncer à sa famille qu'on part loin ? Comment rassurer ses proches face au danger qu'ils pressentent ? « - Je ne savais pas comment te l'annoncer... Je n'y peux rien c'est mon métier... — C'est comment là-bas ? » Déjà commence le décalage. Ne pas pouvoir dire, ne pas pouvoir partager. Comment rassurer sa famille, surtout le jour de Noël ? Le mensonge protecteur et en même temps le début de la distorsion qui conduit à l'incompréhension.

A quoi sert une arme si on n'a pas le droit de s'en servir ? A quoi sert d'envoyer un soldat s'il n'a pas le droit de faire usage de la force ?

Quelles sont les conséquences de l'impuissance ? Où s'arrête le devoir d'obéissance face à la souffrance ? Comment réagit l'individu face à sa propre impuissance ? Jusqu'où peut-on obéir ?

Suffit-il d'obéir ?

Face à la mort du camarade : pourquoi lui et pas moi ?

Face aux subordonnés : « Les hommes regardent, il faut pas qu'on se laisse aller »

Face à l'enquêteur : « Si vous aviez été là, vous ne poseriez pas la question ». La colère face à la naïveté navrante : « Vous avez eu une médaille ? » Comme si les décorations soignaient les âmes ! Révolte face aux penseurs censeurs : « Vous ne savez rien. Vous ne savez rien du tout ! ».

Face aux autres, comment traduire « Je m'en veux d'être revenu ».

Après une telle expérience, peut-on rester le même ? Non.

« Warriors » guerriers, chars blindés, vous n'avez plus de carcasses.

« Warriors » : bêtement la vie du soldat.

Indéniablement, la projection de ce film avait sa place dans la réflexion que la revue entend mener. Le film explique les mutations que l'institution militaire a pu vivre au cours des années quatre-vingt-dix. Derrière la machine, derrière le char soit disant protecteur, quel que soit l'uniforme, il reste les hommes. Il reste l'homme sans lequel aucune mission, au sol dans la durée, ne peut être accomplie. Ces hommes il faut les former, les préparer, les entraîner. Cela ne peut se faire du jour au lendemain. Il ne s'agit pas d'avoir des sur-hommes, mais des soldats conscients de leurs responsabilités, non seulement au niveau de l'exécutant, mais aussi à celui du conseiller du décideur politique. ↴

L ARTICLES

ODILE ROYNETTE

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR L'ACTIVITÉ GUERRIÈRE À L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE

DEMANDER À L'HISTORIEN D'ANALYSER LES FORMES REVÊTUÉS PAR L'ACTION MILITAIRE AUJOURD'HUI, C'EST OUTREPASSER SES COMPÉTENCES, C'EST L'ASSIGNER À UNE POSITION INCONFORTABLE D'OÙ IL SERA DE PEU DE SECOURS. TOUT AU PLUS PEUT-IL PROPOSER, AU REGARD DES DEUX SIÈCLES QUI VIENNENT DE S'ÉCOULER, DES ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION CENTRÉS SUR LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS QUI ONT CARACTÉRISÉ L'ACTIVITÉ GUERRIÈRE AU SEIN DE L'ESPACE OCCIDENTAL ET TENTER DE DISCERNER, DANS CE CADRE SPATIO-TEMPOREL, DES ÉLÉMENTS STRUCTURELS OU DES CARACTÈRES PÉRENNES. CROISER L'INVARIANT ANTHROPOLOGIQUE AVEC LA VARIANCE HISTORIENNE EN QUELQUE SORTE.

Encore convient-il de s'entendre sur l'objet que l'on prétend étudier. Parler d'« activité guerrière » plutôt que d'« action militaire », c'est délibérément privilégier de ne mettre en lumière, parmi l'ensemble des tâches assumées par les armées pendant cette longue période, que celles qui ont trait à l'emploi de la violence armée à des fins de conquête ou de domination de l'ennemi, de défense du sol national ou encore d'anéantissement de l'adversaire. Autant dire que nous n'aborderons que marginalement les missions de maintien ou de protection de la paix ou les missions humanitaires récemment dévolues aux armées occidentales dans le cadre de mandats onusiens. Encore faut-il noter l'extrême ambiguïté du langage contemporain qui qualifie volontiers « d'opération de rétablissement ou d'imposition de la paix » de véritables campagnes militaires, comme ce fut le cas pendant la première guerre du Golfe en 1991. Il faut également prendre en compte le fragile équilibre sur lequel repose la définition des opérations pacifiques – la force de protection des Nations-Unies déployée dans les Balkans à l'été 1992 se devait d'aider à l'acheminement de l'aide humanitaire aux réfugiés – lorsque, à tout moment,

celles-ci peuvent glisser vers l'affrontement armé. Les réflexions et les témoignages de soldats français engagés dans le conflit de l'ex-Yougoslavie recueillis dans le premier numéro d'*Inflexions* révèlent, chacun à leur manière, le risque permanent, et assumé comme tel, d'un passage vers un affrontement classique dès lors qu'il existe un face-à-face entre des forces armées aux intérêts contradictoires. Aussi choisirons-nous de privilégier le combat au sein de l'activité guerrière : le choix de cette expression vise non pas à banaliser la réalité qu'elle recouvre mais au contraire à souligner qu'elle est une dimension constitutive des sociétés humaines¹, susceptible d'être étudiée au même titre que d'autres phénomènes, sans sombrer dans un dolosisme ostentatoire ou dans une pruderie excessive qui interdirait toute compréhension véritable. Le combat a en effet constitué l'essentiel de l'activité des forces armées au cours des deux siècles qui viennent de s'écouler, même si, et c'est une constante qui se confirme jour après jour en raison du poids croissant de la logistique sur les opérations militaires, une petite partie de l'armée seulement est directement confrontée à l'expérience combattante. Pendant la Seconde Guerre mondiale déjà, on estime dans l'armée américaine à moins de 10 % des mobilisés le nombre d'hommes incorporés dans les unités combattantes, et parmi ceux-ci tous n'ont pas été confrontés à l'épreuve du feu avec la même intensité. Ces réserves faites, trois points retiendront principalement notre attention. D'une part la manière dont, à l'intérieur des sociétés occidentales, la société militaire s'est organisée et structurée en fonction des contraintes liées au combat considéré comme l'horizon d'attente principal, d'autre part les principales évolutions et les invariants liés à l'expérience combattante. Enfin nous nous intéresserons au regard porté sur cette expérience, aux modalités de l'hommage et de la reconnaissance accordés aux tués ou aux blessés de guerre ainsi qu'aux formes revêtues par le deuil dans ces sociétés.



La société militaire au sein de la société globale

L'un des traits les plus marquants de l'époque contemporaine est la diffusion de l'expérience guerrière à un nombre toujours

1. Y compris des sociétés ethnographiques où la guerre fut fréquente et hautement meurtrière. Voir L. Keelley, *War before Civilization*, Oxford, Oxford University Press, 1996 et Jean Guilaine et Jean Zammit, *Le sentier de la guerre. Visages de la violence préhistorique*, Paris, Éd. Du Seuil, 2001.

plus important d'hommes et de femmes. Pour ne s'en tenir qu'à l'exemple de l'Europe, c'est dès le début du XIX^e siècle que se forment dans le cadre des États-nations, à l'exception notable du Royaume-Uni, ces armées de soldats-citoyens initiés pendant leur service militaire au métier des armes et aptes à entrer en guerre à l'annonce de la mobilisation. L'expérience guerrière est ainsi devenue une expérience de masse comme en témoignent les chiffres, impressionnantes, des effectifs mobilisés pendant les deux grands conflits du premier XX^e siècle : 70 millions d'Occidentaux ont revêtu l'uniforme de 1914 à 1918 et 87 millions de 1939 à 1945. Certains pays comme la France pendant la Première Guerre mondiale qui mobilisa à plusieurs reprises plus de 90 % d'une classe d'âge ou bien encore l'Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale qui repoussa les limites de l'obligation militaire à seize ans et au-delà de cinquante ans, ont atteint une tension de recrutement extrême qui ne sera plus dépassée. Au contraire, le second XX^e siècle s'est caractérisé, globalement, par un confinement de l'activité guerrière au sein d'armées composées de professionnels envoyés sur des théâtres d'opérations éloignés du territoire national pour des durées limitées. Les deux siècles qui viennent de s'écouler ont donc vu se forger tour à tour un degré d'intimité exceptionnelle des sociétés occidentales avec l'activité guerrière puis une mise à distance aboutissant à sa marginalisation sociale. Le cas français est à ce titre exemplaire : on est en effet passé de huit millions d'hommes mobilisés pendant la Grande Guerre à 1 200 000 appelés envoyés en Algérie entre 1954 et 1962. Même si toute comparaison entre ces deux conflits et la première guerre du Golfe, qui fut une opération interalliée, est difficile, la tendance s'est, entre-temps, nettement accentuée. Le contingent français envoyé en Irak n'a pas dépassé 19 000 hommes, dont 3 400 avaient été laissés en réserve à Djibouti. En l'espace de quarante ans, la nature de l'implication humaine dans un conflit consenti par la nation s'est modifiée du tout au tout.

Parallèlement s'est opérée une féminisation progressive des forces armées qui semble contredire, au moins en partie, l'invariant anthropologique qui éloignait les femmes du port des armes et de la possibilité de faire couler le sang d'autrui². Alors que le

^{2.} Voir Françoise Héritier, *Masculin/Féminin. La pensée de la différence*, Paris, Éd. Odile Jacob, 1996.

XIX^e siècle s'était caractérisé par un contrôle étroit de la présence féminine dans l'armée – le sort de la cantinière peu à peu éliminée des rangs de l'armée française en 1914 lorsque survint la Grande Guerre en témoigne – le siècle suivant a été le théâtre d'une série de transgressions aboutissant au retour des femmes au sein de l'activité guerrière. En 1917 dans l'armée russe, pendant la guerre civile espagnole, dans les rangs de l'Armée rouge et de la résistance européenne pendant la Seconde Guerre mondiale puis au sein de l'armée israélienne depuis 1948, des femmes ont participé à des opérations militaires. Encore convient-il de préciser que la plupart d'entre elles ont été tenues à l'écart de la violence du champ de bataille. Dans l'armée israélienne par exemple les femmes astreintes à un service militaire ne sont pas envoyées au cœur du danger et exercent dans les services arrières. En France, l'arrêté qui, à l'aube du XXI^e siècle, ouvrait aux femmes la totalité des emplois militaires ne s'appliquait pas à certains corps d'élite, comme la Légion étrangère. Les premières enquêtes menées auprès des femmes militaires françaises envoyées en opérations extérieures depuis 1994 révèlent, de surcroît, les réticences suscitées par leur présence dans des opérations dites de guerre et le regard volontiers paternaliste, voire réprobateur, porté sur elles par leurs collègues masculins, surtout lorsqu'elles sont mères de famille³. C'est au sein de l'armée américaine que la présence des femmes au sein des unités combattantes a atteint son niveau le plus poussé. L'entraînement de l'élite des corps de marines est subi par 10 % de femmes soumises toutefois à des épreuves et à des performances moins élevées que les hommes. L'actualité immédiate, qui a révélé l'implication de femmes militaires américaines dans les mauvais traitements, voire les actes de torture, pratiqués contre des détenus dans la prison irakienne d'Abou Ghraib, semble indiquer qu'un seuil important vient d'être franchi dans le sens de l'abolition de la barrière du genre. L'effroi suscité par la divulgation d'images montrant la soldate Lynndie England⁴, réserviste de 22 ans de l'armée américaine, infligeant à des prisonniers irakiens des actes humiliants tient tout autant à l'opprobre moral qui sanctionne ces pratiques, qu'à la brutalité avec laquelle ces clichés dévoilaient, à des opinions publiques médusées, la capacité d'une

3. Christian Raphael, *Soutien des personnels féminins engagés sur des théâtres d'opérations extérieures et de leurs familles*, Paris, Les documents du Centre d'études en sciences sociales de la défense, 2002, p. 11.

4. Son cas n'est pas isolé puisqu'il existe au moins une autre femme membre de l'armée américaine, Sabrina Harman, reconnue coupable en mai dernier devant la cour martiale de Fort Hood (Texas) de mauvais traitements contre des détenus irakiens.

femme à infliger une violence extrême, qui plus est à l'encontre d'individus du sexe opposé.

Au sein de ces réalités en permanente évolution, il semble qu'une constante se dessine toutefois, qui a trait aux spécificités de la société militaire dans la société globale. Parce qu'ils sont détenteurs de la force armée et contraints de faire face, en cas de conflit, aux réalités du combat et au déchaînement d'une violence exacerbée, les soldats forment une communauté humaine fermée sur elle-même, y compris dans les pays où la conscription a existé ou existe encore, régie par des règles explicites et implicites qui n'ont pas cours dans la vie civile, et en tout premier lieu, le devoir d'obéissance. Certes sa définition a varié en l'espace de deux siècles, et, pour ne prendre que l'exemple français, il y a loin de l'obéissance absolue et passive dénoncée par Alfred de Vigny en 1835 dans *Servitude et Grandeur militaires aux dispositions débattues à l'Assemblée nationale en décembre 2004* qui assouplissent le *Statut des militaires de 1972* et leur octroient, par exemple, le droit de s'exprimer publiquement sans autorisation préalable. Au cours du XX^e siècle deux conflits ont plus particulièrement ébranlé le dogme de l'obéissance passive au sein de l'armée française. La Seconde Guerre mondiale tout d'abord a vu une poignée de militaires professionnels entourés de civils s'engager à poursuivre un combat qui, après la signature officielle de l'armistice le 22 juin 1940, était devenu hors-la-loi. Ces hommes et ces femmes qui formèrent aux côtés du général de Gaulle le noyau de la France libre avaient délibérément choisi, en contestant la légitimité du régime de Vichy, le devoir de désobéissance au nom de principes qu'ils placèrent alors au-delà de leur engagement à obéir au chef de l'État français, le maréchal Pétain. La guerre d'Algérie en second lieu a été pour l'armée le théâtre de douloureuses remises en question. Le refus de cautionner le recours à la torture comme méthode de guerre incita certains militaires à sortir de leur silence. C'est ainsi que le général Jacques Pâris de la Bollandière, l'officier le plus décoré de France pour ses faits de guerre et de résistance, demanda en 1957 à être relevé de son commandement plutôt que d'appliquer les ordres de son supérieur, le général Massu. Quelques années plus tard, alors que le général de Gaulle s'acheminait, avec le soutien de l'opinion métropolitaine, vers l'autodétermination

du peuple algérien, le putsch du 22 avril 1961 conduit par quatre généraux (Jouhaux, Zeller, Challe et Salan) venait rappeler que l'obéissance de l'armée au pouvoir exécutif qui lui confie une mission ne va jamais de soi. Les leçons de ces deux conflits ont abouti au texte de 1972 qui, tout en légitimant au nom de principes moraux le devoir de désobéissance, rappelait tout aussi fortement la nécessité pour l'armée de ne jamais nuire à la sûreté de l'État⁵. Aujourd'hui la liberté d'expression des militaires français est plus grande qu'elle ne l'a jamais été. Toutefois ces derniers demeurent soumis à des contraintes spécifiques – ils ne disposent ni du droit de grève ni du droit d'adhérer à un parti politique ou à un syndicat – et restent, en cas de conflit⁶, sous la juridiction de tribunaux militaires qui forment, au regard de la justice civile, une justice d'exception. Ces entraves à la liberté individuelle ne peuvent se comprendre qu'en fonction de l'activité guerrière elle-même qui impose le consentement entier de ceux qui s'y livrent au principe de la subordination hiérarchique et repose sur l'établissement d'une cohésion au sein des unités combattantes qui, faute d'exister, peut mettre en péril la vie de leurs membres.

L'invariant majeur, qui dépasse vraisemblablement les frontières de l'époque contemporaine, est en effet à rechercher dans cette fabrique d'une solidarité, difficilement accessible au regard extérieur, qui unit les membres d'une même unité et se forge dans la promiscuité du quotidien, dans l'apprentissage des gestes et des postures liés au maniement d'armes, dans la pratique d'un entraînement qui ne saurait certes préparer à l'expérience terrifiante du champ de bataille, mais dont on ne peut sous-estimer a priori la dureté, en portant sur lui le regard condescendant du néophyte. L'entraînement parfois mortel des soldats allemands envoyés sur le front de l'Est pendant la Seconde Guerre mondiale ou celui, tout aussi impitoyable, des marines enrôlés dans la guerre du Pacifique durant le même conflit, vient sur ce point nous détromper.

Au cœur de tous les conflits contemporains on retrouve des groupes primaires de combattants – deux ou trois hommes au minimum, le plus souvent une dizaine, parfois davantage dans le cas d'une section d'infanterie – qui assument une fonction défensive et protectrice qui rend l'expérience du combat sinon suppor-

5. Il s'agit de l'article 15 du *Statut général des militaires* du 13 juillet 1972.

6. La justice militaire en temps de paix a été supprimée en France en juillet 1982.

table, du moins qui atténue le stress lié à celle-ci. Chacun s'en remet à l'autre : c'est ce qu'Hélie de Saint-Marc, dans un retour sur son expérience de légionnaire en Indochine puis en Algérie, a nommé l'« absolu de la confiance ». En opération, confie-t-il, « personne ne pouvait s'en sortir seul. Nous remettions notre destin dans les mains d'autrui : nos camarades, nos supérieurs, nos légionnaires. Nous vivions l'absolu de la confiance, celle qui va jusqu'à la mort »⁷. L'écrivain Blaise Cendrars, qui, né en Suisse, s'engagea en 1914 dans la Légion étrangère, a décrit dans *La main coupée*, roman publié en 1946, l'intensité des liens affectifs autant que physiques qui ont existé entre les hommes de son escouade, qui leur ont permis de survivre au quotidien à la terreur du champ de bataille et de se forger jour après jour, au sein d'une guerre souvent décrite comme déshumanisante, une identité fondée sur une solidarité et une confiance réciproques qui formaient un écran protecteur entre eux et les autres. Que cette confiance entre égaux ou entre un supérieur et ses subordonnés soit rompue, et c'est le groupe dans son ensemble qui menace de s'effondrer. Les mutineries qui, en 1917, ont parcouru une partie de l'armée française ont davantage été le produit d'une remise en cause de la capacité du commandement à conduire intelligemment la guerre après l'échec de l'offensive du chemin des Dames, qu'une contestation de la guerre elle-même, de sa légitimité et de son sens⁸. Les témoignages portés sur des conflits très récents – comme celui de l'ex-Yougoslavie dans le précédent numéro d'*Inflexions* – confirment le rôle essentiel de ce que les soldats appellent volontiers la « fraternité d'armes ».

Les expériences combattantes

En ce domaine, chaque expérience est unique ; néanmoins une partie de ce qui a trait à l'expérience corporelle du combat et aux affects suscités par celle-ci semble échapper au contexte particulier qui lui ont donné naissance. Ainsi du caractère indicible de l'épreuve du feu qui anéantit les capacités de réflexion du soldat, paralyse ses réflexes et provoquent des réactions instinctives de

7. Hélie de Saint-Marc, *Mémoires. Les champs de braises*, Paris, Perrin, coll. Tempus, 2002, p. 137.

8. Leonard V. Smith, *Between Mutiny and Obedience. The Case of the French Fifth Infantry Division during World War I*, Princeton, Princeton University Press, 1994.

protection et de fuite. L'écrivain français Claude Simon, dont le destin personnel fait le lien entre les deux grands conflits du premier XX^e siècle – son père, officier dans l'infanterie de marine fut tué au combat le 27 août 1914 et lui-même, jeune brigadier au 31^e régiment de dragons, échappa de peu à la mort le 17 mai 1940 sur la *Route des Flandres* –, consacra une partie de son œuvre à tenter de décrire le « maelström », ce tourbillon de sensations qui assaillent le soldat confronté à un danger extrême, le bombardement tout particulièrement. Dans *Histoire*, il parvient à évoquer cet indicible dans un dialogue entre deux personnages, un oncle et son neveu qui a vécu, comme Claude Simon lui-même, les combats de rue à Barcelone pendant la guerre d'Espagne :

« Est-ce que ce n'était pas écrit dans tes livres de classe ? On t'avait pourtant bien dit j'imagine qu'il y avait du sang et des morts seulement... »

Non Ce n'est pas ça

... entre le lire dans des livres ou le voir artistiquement représenté dans les musées et le toucher et recevoir les éclaboussures c'est la même différence qui existe entre voir écrit le mot obus et se retrouver d'un instant à l'autre couché cramponné à la terre et la terre elle-même à la place du ciel et l'air lui-même qui dégringole autour de toi comme du ciment brisé des morceaux de vitres, et de la boue et de l'herbe à la place de la langue, et soi-même éparpillé et mélangé à tellement de fragments de nuages, de cailloux, de feu, de noir, de bruit et de silence qu'à ce moment le mot obus ou le mot explosion n'existe pas plus que le mot terre, ou ciel, ou feu, ce qui fait qu'il n'est pas plus possible de raconter ce genre de choses qu'il n'est possible de les éprouver de nouveau après coup [...] »⁹.

La peur en particulier, si bien analysée au cours des années 1860 déjà par Charles Ardant du Picq¹⁰, participe d'une sorte d'invariance des réactions de l'homme confronté à l'acte de combattre. Entre les sensations d'un jeune soldat engagé sur le champ de bataille de Sedan le 1^{er} septembre 1870 qui, sous l'effet de la fusillade et du bombardement intenses, dit être pris : « d'un insupportable malaise au creux de l'estomac, comme un étouffement, tandis qu'on a une angoisse dans les jambes. [...] Beaucoup

^{9.} Claude Simon, *Histoire*, Paris, Éd. De Minuit, 1967, p. 152.

^{10.} Charles Ardant du Picq, *Études sur le combat. Combat antique et combat moderne*, Paris, Économica, 2004.

s'oublient dans leur culotte. La peur est en somme une véritable souffrance physique, la tête serrée, des éblouissements. On perd la tête, on a un besoin de s'en aller, et l'on est plus retenu que par le respect humain, faire son devoir devant les camarades »¹¹ et celles éprouvées par les troupes alliées lancées en première ligne sur les plages normandes le 6 juin 1944, pour ne s'en tenir qu'à cet exemple, il existe vraisemblablement une profonde parenté. Encore faudrait-il s'interroger sur la manière dont chaque époque a autorisé, en particulier chez des hommes éduqués à réfréner toute manifestation d'émotivité, l'expression de ce type d'affects. L'intensité de la peur, qui est aussi une anticipation de la bles-sure et de la souffrance à venir, s'est-elle modifiée en fonction de la nature des atteintes auxquelles s'exposaient les combattants ou encore des progrès accomplis pour y remédier ? Ainsi les avan-cées de la chirurgie et de la médecine d'armée, la généralisation de l'anesthésie opératoire au cours des années 1870 ont-elles per-mis aux soldats de diminuer leur appréhension à l'approche du danger ? Rien n'est moins sûr, car le rapport des sociétés à la souf-france physique et à la douleur s'est lui aussi, dans le même temps, considérablement modifié.

Bien des aspects de l'expérience corporelle induite par le com-bat ont cependant connu de profondes mutations au cours des deux siècles qui viennent de s'écouler¹². La mort, en raison de l'ampleur des effectifs impliqués et des évolutions technologiques qui ont décuplé l'efficacité destructrice des armes, est d'abord devenue une mort de masse – les chiffres, effroyables, des pertes militaires de la Première Guerre mondiale (8. 500. 000 hommes) puis de la Seconde Guerre mondiale (16 à 17 millions auxquels il faut ajouter 21 à 22 millions de civils engloutis dans la tragédie) en témoignent – avant de connaître une spectaculaire décrue après 1945 au point qu'aujourd'hui, la fiction d'une guerre dite « propre » qui ne laisserait aucun cadavre dans son sillage a pu voir le jour, accréditée dans les opinions publiques par des médias relayant, sans distance critique, les discours de quelques hommes politiques. Il suffit de se pencher sur le chiffre des pertes améri-caines dans le conflit qui se livre aujourd'hui sur le territoire ira-kien – le président Georges Bush vient de reconnaître

¹¹. Notes de Fernand Hue, cavalier au 1^{er} Chasseurs d'Afrique en 1870, recueillies par Zola dans ses manus-crits préparatoires à l'écriture de *La Débâcle*, son roman consacré à la guerre de 1870-1871. Ces manus-crits sont conservés à la Bibliothèque Nationale.

¹². Voir Stéphane Audoin-Rouzeau, « Le corps et la guerre au XX^e siècle », *Histoire du corps* dir. par Alain Corbin, Jean-Jacques Courtine et Georges Vigarello, t. 3, Paris, Ed. Du Seuil, à paraître.

officiellement la disparition de 1 864 soldats depuis le début de l'intervention de son pays¹³ – pour se convaincre du contraire.

Il est vrai que l'époque contemporaine a été le théâtre d'un effort sans précédent pour moraliser la guerre, pour protéger la vie des blessés et des prisonniers désarmés et préserver l'existence des civils happés dans les combats. Dès le deuxième tiers du XIX^e siècle, des conventions internationales – la première à Genève en 1864 – ont tenté de circonscrire la violence guerrière dans des limites étroites en conformité avec une évolution des sensibilités qui tendait à rejeter, en Occident tout au moins, la brutalité dans les rapports sociaux. Néanmoins la guerre elle-même a vite démenti ces espérances dès la fin du XIX^e siècle, puis plus massivement encore au cours du Premier conflit mondial, durant lequel le fragile « droit de la guerre » fut d'emblée violé, tandis que les civils devenaient des cibles à part entière des combats. C'est encore dans le sillage de la guerre que les grands génocides du XX^e siècle ont pu voir le jour. Ils ont été rendus possible par une diabolisation radicale de l'ennemi qui autorisait envers lui le déploiement d'une violence, voire d'une cruauté, sans limite. Enfin la guerre elle même a opéré chez tous les combattants une dynamique de brutalisation qui s'est traduite par des comportements d'agression dénués *a priori* de toute utilité « stratégique ». Ainsi des viols de guerre commis dans les territoires ennemis pendant les phases d'invasion par des soldats sous l'emprise de la terreur du combat dans le but d'inscrire sur le corps de leurs victimes la réalité de la conquête et d'humilier l'ennemi. Les agressions commises en Belgique et dans le Nord-Est de la France par les troupes allemandes pendant les premières semaines de l'invasion de 1914, celles perpétrées par l'armée soviétique en 1945 au moment où elle atteignait la Prusse orientale et Berlin ou encore les viols commis en ex-Yougoslavie entre 1991 et 1995 s'inscrivent dans cette logique. Plus dérangeants encore pour notre rationalité, les viols, restés longtemps tabous, commis par l'armée américaine en France ou en Grande-Bretagne en 1944 et 1945 semblent indiquer que la guerre induit chez les combattants une brutalité en quelque sorte inhérente à l'activité de combat, y compris envers des populations amies¹⁴.

13. *Le Monde* du 24 août 2005, p. 2.

14. J. Robert Lilly, *La Face cachée des GI's. Les viols commis par les soldats américains en France, en Angleterre et en Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Payot, 2003.

Les sociétés face à l'activité guerrière

Comment les sociétés ont-elles pris en compte, au cours de l'époque contemporaine, l'activité guerrière ? Quel regard ont-elles porté sur elle et comment ont-elles cherché à apaiser la souffrance individuelle et collective que celle-ci a engendrée ? Il est possible d'esquisser ici quelques éléments de réponse.

C'est d'abord au sein des groupes combattants eux-mêmes que s'élaborent les rites destinés à rendre hommage aux morts et à sauver leur corps de la disparition et de l'oubli. Dès le début du XIX^e siècle les combattants qui participèrent aux deux campagnes de France de 1814 et de 1815 témoignèrent d'un souci de rendre hommage à leurs compagnons d'armes en prenant soin de les inhumer eux-mêmes et de doter leur dépouille d'une sépulture individuelle, même si l'usage de la fosse commune l'emportait encore largement, notamment chez les hommes de troupe. Ainsi s'élabora progressivement en Occident une nouvelle culture de la mort à la guerre fondée sur une individualisation de la sépulture qui va se généraliser après la guerre de Sécession¹⁵, non sans rencontrer de sérieux obstacles liés aux difficultés croissantes pour reconnaître des corps rendus méconnaissables par les conditions du combat moderne. À cet égard, la Grande Guerre avec ses 253 000 corps français et ses 180 000 corps allemands non-identifiés sur le front occidental constitue un paroxysme jamais dépassé.

Quoi qu'il en soit, le deuil se vit d'abord parmi ceux qui ont partagé la vie du soldat, qui ont assisté aux circonstances de sa blessure ou de sa mort et qui peuvent en témoigner auprès de la famille du défunt. On sait l'importance cruciale de la transmission de ce « savoir » dans l'élaboration du « travail de deuil » des proches. C'est ensuite au sein de la communauté militaire que les actions accomplies par les soldats, sanctionnées ou non par la mort, reçoivent une reconnaissance qui se traduit par une citation ou par la remise d'une décoration au cours de cérémonies où l'histoire du régiment, le rappel du passé et des sacrifices consentis pour le service de la patrie sont exaltés. On aurait tort de porter sur ces cérémonies le regard sceptique du civil volon-

¹⁵. Luc Capdevila et Danièle Voldman, *Nos morts. Les sociétés occidentales face aux tués de la guerre (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, Payot, 2002.

tiers circonspect devant l'apparat militaire et la grandiloquence rhétorique auxquels elles donnent lieu, car la charge symbolique et le poids émotionnel qu'elles cristallisent permettent de donner un sens aux dangers traversés et attestent de la reconnaissance des vivants pour les morts. N'est-il pas frappant de constater, pour s'en tenir au Premier Conflit mondial, combien la souffrance des familles des « fusillés pour l'exemple » a été d'autant plus vive que fut d'emblée dénié à ces morts le statut réservé aux autres soldats « tombés au champ d'honneur »¹⁶? L'apréte du combat mené pendant l'entre-deux-guerres pour la réhabilitation de ces hommes s'explique dès lors tout autant par le désir de dénoncer l'injustice dont ils avaient été victimes que par celui de les réintégrer au sein de leur communauté, celle des combattants tout d'abord, au sein de la communauté nationale ensuite.

L'époque contemporaine est en effet marquée par l'émergence d'une commémoration civique des défunt dont les modèles se sont fixés progressivement, la Grande Guerre constituant à nouveau un tournant majeur. Le cimetière militaire, le monument aux morts ainsi que le tombeau du soldat inconnu sont autant de lieux où se sont élaborés des rites civiques destinés à affirmer la cohésion de la nation autour de son armée et de ses morts et à témoigner de l'intensité des liens reliant civils et militaires. Tous les pays et tous les conflits n'ont certes pas connu une activité mémorielle de même ampleur, et il faut rappeler que le sort de la guerre a pesé sur la mise en place de cette liturgie civique. Ainsi de l'Allemagne vaincue en 1918 où un véritable consensus n'a pu s'établir sur le lieu voué à recueillir la dépouille du soldat inconnu. En 1925 l'appel du maire de Cologne, Konrad Adenauer, qui voulait que l'on inhumât un soldat inconnu sur les bords du Rhin ne fut pas entendu et l'on érigea finalement plusieurs lieux de sépulture, l'un à Tannenberg en Prusse orientale où reposent dix soldats inconnus et un autre à Munich en Bavière. Il y a là autant de signes de la difficulté ressentie alors par la société allemande à sortir de la guerre et à entamer un processus de démobilisation culturelle.

Aujourd'hui encore, c'est autour de la tombe du soldat inconnu que s'opère la commémoration et que se dit la sacralité du corps

¹⁶. Stéphane Audoin-Rouzeau, *Cinq deuils de guerre, 1914-1918*, Paris, Ed. Noësis, 2001.

des morts. Pour autant, la présence de ces rituels ne saurait entièrement apaiser la souffrance de ceux qui pleurent l'un des leurs. Il convient même de s'interroger sur la façon dont ils ont peut-être pu, en partie tout au moins, entraver le « travail de deuil » individuel en contribuant à laisser enfouie l'expression d'une douleur qui ne pouvait trouver d'apaisement dans l'hommage officiel.

C'est enfin dans le regard porté par les sociétés sur la guerre menée en leur nom que se joue, pour les soldats confrontés aux épreuves du combat, un possible apaisement des blessures psychiques et corporelles laissées en eux, voire que s'opère une chance de guérison. Les guerres qui ont recueilli l'assentiment des nations, fût-ce au prix d'un reniement de toutes les valeurs humanistes sur lesquelles reposait leur idée de la civilisation, ont globalement permis aux combattants de mieux endurer les épreuves traversées, car leur sacrifice était perçu par tous comme indispensable à la survie de la nation et digne, à ce titre, de toute sa reconnaissance. Les Unions sacrées qui ont vu le jour un peu partout pendant la Grande Guerre, l'investissement total de la société soviétique dans la « guerre patriotique » après 1941 ou encore l'engagement complet de la société américaine ou britannique pendant la Seconde Guerre mondiale, répondent à ce modèle, malgré les usures et les doutes qui ont travaillé en profondeur ces sociétés pendant toute la durée du conflit. Mais que la cause pour laquelle combattent des soldats soit discréditée, que les forces vives de la nation ne se reconnaissent plus dans l'objet de la lutte et dans les méthodes employées, que les images transmises par les photographes de guerre, comme celle de la petite Kim Phuc, photographiée par Nick Ut le 8 juin 1972 alors qu'elle venait d'être brûlée par le napalm pendant la guerre du Viêt-nam, jettent un terrible discrédit sur les atrocités liées à l'activité guerrière, et c'est toute la légitimité de celle-ci qui s'effondre. À cet égard, la guerre du Viêt-nam gravée sur les pellicules des reporters de guerre a constitué un tournant majeur. Jamais le combat et ses terribles ravages n'avaient été si crûment révélés aux opinions publiques. Ainsi, les photographies en couleur prises par Larry Burrows et publiées dans *Life Magazine* le 25 janvier 1963 qui mettaient en évi-

dence la « sale guerre » menée par les troupes américaines – « The Vicious Fighting in Vietnam » était le titre de la couverture – ont contribué de manière décisive au basculement de l'opinion publique américaine vers la condamnation d'un conflit dont la cruauté et la brutalité s'étaient imprimées sur le visage des soldats photographiés par Larry Burrows. Les leçons de la guerre du Viêt-nam ont d'ailleurs été tirées par les Américains qui ont désormais veillé à tenir soigneusement à l'écart du cœur de la bataille les journalistes et les photographes autorisés à suivre les troupes lors des conflits suivants.

La guerre d'Algérie est un autre exemple d'un conflit dont la légitimité a été peu à peu minée par le regard porté sur lui par l'opinion publique. À ce titre elle a constitué pour tous les combattants qui y ont participé une épreuve majeure. D'abord relégué aux confins de la mémoire officielle, cette guerre est sortie du silence dans laquelle elle avait été plongée grâce à la loi votée par l'Assemblée nationale 10 juin 1999 qui reconnaissait enfin son véritable statut de guerre. Cette rupture sémantique a probablement aidé à cicatriser les blessures laissées dans les familles des 26 000 victimes militaires françaises de ce conflit même si, dans le même temps, elle traduisait un souci d'en finir avec une mémoire douloureuse¹⁷.

À l'heure où, en France, la professionnalisation peut éloigner les citoyens de la connaissance et de la compréhension des missions qui sont confiées à leur armée, il importe, nous semble-t-il, de ne pas cesser d'informer rigoureusement sur les raisons de l'intervention des soldats français un peu partout dans le monde. Sous peine de se heurter, lorsque la mort et la blessure viennent frapper les troupes en mission, à l'indifférence polie d'une opinion publique encline à se détourner rapidement du spectacle inconfortable de la guerre, un spectacle que l'on voudrait ne pas voir mais qui continue, pourtant, d'exercer aujourd'hui encore une profonde fascination. ■

¹⁷. Raphaëlle Branche, *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie 1954-1962*, Paris, Gallimard, 2001.

ABSTRACT ODILE ROYNETTE

Ce texte s'efforce de discerner au sein de l'activité guerrière conduite par les sociétés occidentales au cours des deux siècles qui viennent de s'écouler quelques mutations et quelques invariants majeurs.

Peu à peu diffusée à un nombre croissant d'hommes et de femmes au point qu'elle est devenue avec les deux grands conflits mondiaux du premier XX^e siècle une expérience de masse, l'expérience guerrière s'est vue ensuite de plus en plus étroitement confinée au sein d'armées composées de professionnels envoyés sur des théâtres d'opérations éloignés pour des durées limitées. Cette marginalisation de l'activité guerrière s'est accompagnée d'une féminisation progressive des forces armées, qui vient contredire l'invariant anthropologique qui éloignait les femmes du port et de l'usage des armes, en partie seulement car celles-ci ont été pour l'essentiel tenues à l'écart de la violence du champ de bataille.

Pour être en mesure de faire face à cette violence, toutes les armées ont formé et forment encore des communautés humaines fermées sur elles-mêmes, régies par un ensemble de contraintes fondées sur l'obéissance et le devoir de réserve de leurs membres. Face au danger, elles sont organisées dans les unités combattantes en groupes primaires au sein desquels la complémentarité, la cohésion et la solidarité, à défaut de rendre l'expérience du combat supportable, en atténuent du moins le stress et en particulier la peur, qui apparaît comme un invariant majeur lié au combat.

Pour faire face à la souffrance individuelle et collective engendrée par l'activité guerrière, les sociétés occidentales ont peu à peu forgé au cours de l'époque contemporaine une nouvelle culture de la mort à la guerre, fondée sur l'individualisation de l'hommage au sein de l'armée et de la communauté nationale. S'est ainsi élaborée une commémoration civique des défunts dont les modèles se sont fixés progressivement, la Grande Guerre constituant ici un tournant majeur. Toutefois, c'est aussi et peut-être surtout dans le regard porté par les sociétés sur la guerre menée en leur nom que se joue pour les combattants un possible apaisement des blessures psychiques et corporelles gravées en eux. À cet égard, les conflits de l'époque contemporaine révèlent clairement combien ceux qui ont reçu l'assentiment des nations, fût-ce au prix d'un reniement des valeurs humanistes les plus fondamentales, ont permis aux combattants de mieux traverser les épreuves endurées alors que les guerres discréditées ou oubliées par les opinions publiques ont laissé les survivants comme les familles des victimes dans un grand désarroi, voire un impossible deuil. ■

TÉMOIGNAGE

GÉNÉRAL DE DIVISION JEAN-MARC DE GIULI

LA FORMATION DANS LAQUELLE J'AI DÉBUTÉ MA CARRIÈRE MILITAIRE A ÉTÉ DISSOUTE IL Y A LONGTEMPS. MON PREMIER RÉGIMENT N'EST PLUS QU'UN PETIT CENTRE D'ENTRAÎNEMENT. LE FORT QU'OCCUPAIT MA COMPAGNIE EST À L'ABANDON. LE FANION DU BATAILLON DE CHASSEURS ALPINS QUE J'AI COMMANDÉ PEND IMMOBILE AU MILIEU D'AUTRES RELIQUES GLORIEUSES DANS UNE CRYPTE DU SOUVENIR. JE N'AI CONNU NI LA GLOIRE NI LE TOURNENT. SI J'AVAIS ÉTÉ LÉGIONNAIRE J'AURAIS PU DIRE AVOIR SERVI AVEC HONNEUR ET FIDÉLITÉ. MA CARRIÈRE MILITAIRE A TRAVERSÉ PLUS D'UN QUART DE SIÈCLE DE L'HISTOIRE CONTEMPORAINE DE NOTRE PAYS. ELLE A DÉBUTÉ COMME SIMPLE SOLDAT, AU PLUS FORT DE LA GUERRE FROIDE, ELLE S'EST ACHEVÉE COMME GÉNÉRAL DE DIVISION, DANS UNE EUROPE RÉCONCILIÉE DE L'ATLANTIQUE À L'OURAL.

A l'heure du bilan, mon enthousiasme et mon idéal sont encore plus solides qu'au premier jour. Ma nostalgie est ainsi exempte de toute amertume, même si certaines de ces étapes, les dissolutions d'unités dans lesquelles j'avais servi, l'abandon de la conscription, ont été empreintes d'une grande tristesse pour tous leurs anciens. Car, au moment où le sort du pays était suspendu au résultat de leur combat, ces unités représentaient pour eux plus que tout. Et ce drapeau que l'on roulait avait vu bien de leurs camarades donner leur vie. Mais il était dans l'ordre des choses que les soldats soient un jour oubliés par ceux qui leur doivent la liberté, même si cela nous a paru bien injuste pour la mémoire de ces hommes, de leurs efforts, de leurs souffrances et de leur sacrifice.

1965 : une armée en paix depuis peu

Point de tradition familiale militaire, hormis un grand-père maternel de la classe 1911, trois ans soldat, quatre ans combattant dans l'infanterie, rescapé des Éparges et de Verdun, gazé, blessé,

instructeur des troupes russes à Coëtquidan, entré au PLM¹ après la guerre. Il était l’archétype du cheminot dont la vie était réglée comme un métronome, alternant service d’été et service d’hiver. Son existence s’organisait autour de deux réalités quotidiennes, son équipe et sa machine.

Mais je suis né, juste après la guerre, dans un pays – la Suisse – où les drapeaux sont familiers et omniprésents et ne servent pas uniquement d’ornements aux bâtiments publics. La chose militaire est d’autant plus respectée qu’elle représente, au travers du droit de porter et de garder chez soi une arme, la reconnaissance et le privilège du statut d’homme libre et de citoyen.

Dans la cour de l’école, après la classe, les paquetages vert-de-gris sont alignés pour l’inspection. Le dimanche, les balles claquent au stand de tir voisin où, autour d’un verre de blanc, se côtoient toutes les classes sociales avec simplicité. Tous les jours à 11 heures à la radio, alternent marches, chants et « yodles » traditionnels ; en arrivant en France, je découvrirai qu’il existe du jazz et des variétés, et que l’on peut prendre un repas du soir après 17 h 30, qui ne soit pas un bol de café au lait avec du fromage.

Je n’y suis pas dépayssé, car la Savoie est patriote et le manifeste de manière ostensible. Dans mon village, les clairons sonnent et les tambours battent à l’élévation pendant la messe du 11 Novembre. Malheur à celui qui oublie d’ôter son chapeau pendant la Marseillaise ! Nous habitons au-dessus d’un quartier de chasseurs alpins baptisé « camp des Glières ». Mon enfance se déroulera ainsi au rythme des sonneries réglementaires, et l’extinction des feux reste pour moi, depuis lors, synonyme d’un jour qui s’achève. La guerre est dans toutes les mémoires des adultes, pourtant, on n’en parle jamais. Les héros sont parmi nous. Mais, hormis dans mon collège catholique où l’on évoque et exalte plus qu’ailleurs la période récente – le Père directeur a été un tankiste de Leclerc, nombre d’anciens sont morts au champ d’honneur et quelques camarades sont fils de morts pour la France –, on n’en parle pas. Car le souvenir des heures glorieuses mais tragiques de la Résistance et de la Libération est encore très présent. On veut oublier et rattraper le temps perdu. Il faudra attendre encore

1. Paris-Lyon-Marseille, ligne qui desservait le Sud-Est de la France avant sa nationalisation au sein de la SNCF.

quelques années pour jeter un regard à peine dépassionné sur cette tranche d'histoire.

Point de tradition à respecter, pas de héros à suivre comme exemple, pas d'attrait particulier pour l'aventure outre-mer, mais un environnement familial, scolaire et local qui me prédisposait d'une certaine façon au service... des armes en l'occurrence. Une vocation qui, insensible aux affiches en couleurs ou à l'évocation des légendes de *L'Escadron blanc* de Joseph Peyré, va s'affirmer au quotidien dans le rôle humble mais essentiel du caporal, le premier niveau de responsabilité. Celui qui, par son instinct ou son tempérament, prend la bonne ou la mauvaise décision, qui facilitera ou interdira le succès, celui qui, parce qu'il est un peu plus ancien, un peu plus âgé que les autres, parce qu'il est le premier à la tâche, se réserve la plus ingrate, est écouté, suivi puis apprécié.

L'armée dans laquelle je rentre, comme appelé en 1966, est un monde encore très fermé qui ne se montre qu'en de rares occasions officielles ou ne se voit qu'en train de se déplacer pour rejoindre des terrains d'entraînement isolés et interdits d'accès. Si l'on voit des uniformes en dehors des casernes, c'est dans les gares, en flots compacts, se défoulant parfois de manière sonore. Les cadres, quant à eux, sont plus discrets, et il n'est pas recommandé de se mettre en tenue, ni même d'afficher son statut de militaire. Dotée de matériel et d'équipements usés, pour certains encore américains, cette armée est modestement habillée de treillis mal ajustés et parfois dépareillés. Elle a le travers de ceux qui ont manqué de tout et n'ont dû souvent leur salut qu'à la débrouille : le goût de la combine et du « rab » d'équipements et d'armement. Dix ans de campagnes ininterrompues, dans l'indifférence voire l'hostilité de la métropole, l'ont fatiguée. Elle aspire à retrouver sa sérénité, ses familles et une vie de garnison, qui permette de se remettre calmement au travail pour s'adapter et se moderniser. Le souci des relations humaines n'est pas une préoccupation, notamment pour certains sous-officiers, et les appelés ne font que passer². La qualité des cadres est assez inégale. Quelques figures hautes en couleur ont bien entendu la faveur des lieute-

^{2.} Comme le dira « avé l'assent » un de mes alpins à ses camarades au sujet de l'exemple donné par les cadres et du fait que cet exemple ne l'engage pas plus que cela : « Té, le lieutenant, il fait sa vie, moi je fais la mienne. »

nants pour leur non-conformisme, et surtout leur générosité au bar ou à la popote. Mais, très rapidement, les séquelles du conflit algérien vont s'estomper pour donner naissance à une armée tournée vers l'avenir.

Je veux devenir officier et le dis à mon sergent. Ce dernier aura une réaction curieuse de surprise et d'ironie, en me citant tous les grades intermédiaires qui me séparent de l'épaulette. Il s'agissait sans doute aussi d'un réflexe de vanité blessée devant l'impuissance de ce freluquet ignorant, qui prétendait, sans vergogne et à peine arrivé, atteindre un objectif qui lui serait très certainement inaccessible.

J'obtiens, tout de même, l'autorisation de préparer Saint-Cyr au sein d'un régiment de la région parisienne, avec ce double avantage : bénéficier d'une préparation de qualité tout en éprouvant une dernière fois la solidité de ma vocation eu égard aux caractéristiques particulières de ce corps de troupe³.

J'ai surtout la chance de réussir le concours de cette école prestigieuse, bien qu'elle me déçoive un peu sans que je puisse encore aujourd'hui définir la raison d'un certain désenchantement ou d'une certaine grisaille. Nous apprenons à être de bons officiers soucieux de leur mission, de leurs hommes et de leur matériel, mais on ne peut pas dire qu'y souffle un vent épique. Peut-être sommes-nous à l'image de notre commandant de promotion, combattant héroïque de Corée, d'allure triste, et très soucieux... d'être un bon commandant de promotion.

De cette période, je garderai deux souvenirs marquants. Le premier est celui de l'importance de nos guerres d'Indochine et d'Algérie dans l'inconscient collectif des cadres et des élèves, et dans notre formation militaire. Les valeurs, les exemples, les références tournent autour de ces deux campagnes qui seront symbolisés et sublimés au travers de la projection de *La 317^e section*⁴. Ce film sera projeté à toutes les écoles de Coëtquidan, comme si l'*Anabase*⁵ de cette section en retraite sur les hauts plateaux laotiens, aux ordres d'un tout jeune sous-lieutenant à peine sorti d'école, constituait l'idéal actualisé de l'assaut en casuar et en gants

3. Pour tout résumer, aux portes du quartier, les jours de départ en permission, on pouvait voir, encadrant le flot des piétons courant à la gare la plus proche, d'un côté de la route les chauffeurs de maître qui attendaient les fils à papa avec leurs limousines, et de l'autre celles qui faisaient le plus vieux métier du monde et qui venaient chercher leurs « protecteurs » en voitures de sport.

4. Film de Pierre Schoendorffer, 1965 (scénario d'après son roman 1963)

5. Récit, par Xénophon, de l'expédition de Cyrus et de la retraite des Dix Mille, combattant grec à travers l'Anatolie.

blancs, ou du sacrifice du chef de poste de l'Atlas se faisant sauver plutôt que de se rendre.

Le second est celui du défilé du 11 novembre 1968, cinquanteenaire de la victoire de 1918. Nous ouvrons le défilé, suivis d'unités de toutes les armées alliées du conflit. Innovation, celui-ci n'a pas lieu sur les Champs-Élysées mais de Vincennes à la Nation et il est l'occasion d'une extraordinaire manifestation de ferveur populaire, puisque c'est la seule fois où nous recevrons des fleurs⁶. À la station de métro à ciel ouvert « Bastille », en attendant les rames qui doivent nous ramener dans nos quartiers, nous entonnons *La Madelon*. Sur le quai en face, la fanfare d'un bataillon de chasseurs alpins attend comme nous. Les voix, les clairons et les caisses claires s'accordent sans répétition. Et sur la place, écoutant ce concert improvisé, une foule en délire en redemande. À n'en pas douter, il s'agit d'un contre-coup des événements de mai 1968, dont nous n'avons eu que des échos étouffés, alors que nous étions consignés dans la lande bretonne pendant deux mois.

¶ Les années 1970 : la paix par la guerre... froide

¶ La guerre : celle que l'on prépare...

Ma première affectation, reçue dans l'enthousiasme, est pour un régiment alpin. Il a une bonne cote et la région est sublime pour qui aime la montagne. Le colonel me confie une section de combat.

La guerre que l'on prépare n'est pas la dernière guerre puisque celle qui nous est annoncée est la guerre « atomique », puis « nucléaire » qui s'appuie sur la subtile doctrine de la dissuasion, à la française, tous azimuts. Mais rapidement, le naturel revient au galop. La dissuasion devient une nouvelle ligne Maginot. Et de toute façon, à mon modeste niveau de chef de section, ces questions ne se posent pas puisque mon régiment appartient aux forces dites « du territoire ». Ce statut et la mission qui s'y rattache ne sont d'ailleurs pas pour nous déplaire puisqu'il s'agit de défendre nos montagnes, nos vallées et, de manière plus concrète et planifiée, la base de missiles stratégiques, et le complexe de sites du pla-

^{6.} En fait je ne peux pas dire « je » : ce jour-là, je suis au-delà du nombre pair d'hommes qui forment le carré (la figure) de la compagnie, cela me vaudra d'attester de la ferveur de la foule et d'assister à la scène du métro légèrement en retrait par rapport à mes camarades.

teau d'Albion sur lesquels ils sont déployés. Nos chefs essaient bien de nous persuader que cette mission de confiance ne peut être confiée qu'à des troupes d'élite mais notre dernière position dans les plans d'équipement discrédite, hélas, cette noble harangue à laquelle on ne demandait qu'à croire.

Ce d'autant que notre ennemi devrait être le redoutable membre des « spetsnaz ⁷ », parachuté, débarqué ou infiltré, saboteur né, qui agit en binôme ou en petite équipe, bénéficiant de complicités locales sous la forme d'agents dormants qui se réveilleraient pour l'occasion. Il parle parfaitement le français, car les Slaves sont doués pour les langues et peut se fondre dans le paysage. La Seconde Guerre mondiale nous a appris que le soldat soviétique est un combattant hors pair notamment la nuit et dans la forêt. Face à lui, point de tactique révolutionnaire, mais un exercice, le bouclage-ratissage de jour et l'embuscade de nuit, auquel nos chefs sont parfaitement rompus et qui les ramène à leurs jeunes années dans les rizières ou les djebels. Ainsi donc, par bonheur, la modernité autorise sur le plan tactique une doctrine plus à notre portée, qui a aussi le mérite de raviver quelques souvenirs chez nos anciens. Ainsi les mas et les bergeries du Luberon deviennent des « mechtas » et, franchissant des « oueds » à sec, nous traquons ceux qui représentent l'ennemi, que l'on habille parfois du survêtement bleu, ce qui, paraît-il accroît la ressemblance avec le fellagha vêtu d'un bleu de chauffe.

Nous sommes fermement décidés à bien remplir notre mission de défense du territoire, mais il faut aussi prévoir une nouvelle invasion. D'ailleurs, nul ne doute qu'elle soit possible après avoir vu le film d'instruction soviétique *Manœuvre DVINA*, qui représente l'attaque massive d'une armée blindée du pacte de Varsovie, moderne et impressionnant instrument de propagande qui provoque le même réflexe de crainte que les films allemands d'avant-guerre. Cela se traduira pour certains par un des slogans de l'époque : « Plutôt rouge que mort ⁸. » Mais cette fois-ci, nous serons préparés à faire face à l'occupation grâce au passage à la résistance militaire. Là aussi, nous, les alpins, sommes historiquement et professionnellement préparés à cette éventualité, « le maquis, ça nous connaît ». Aussi, c'est sans sur-

7. Abréviation de « Spetsialnoye nazranie », troupes à but spécial ou forces spéciales soviétiques chargées de l'action de renseignement et de sabotage dans la grande profondeur du dispositif ennemi.

8. Diffusé en Allemagne à propos de la menace que constituaient les missiles balistiques tactiques.

prise que nous découvrons dans nos dossiers de mobilisation les zones refuges à partir desquelles nous résisterons. Celles-ci connaîtront d'ailleurs des débuts d'aménagements. Mais je dois dire que cette perspective héroïque et ultime fut assez rapidement abandonnée. Probablement s'était-on avisé que d'afficher aussi ostensiblement son manque de confiance dans la réussite de la dissuasion ne pouvait qu'en affaiblir dangereusement la crédibilité.

Mais pour nous, le quotidien, C'EST... LA PAIX, que nous pré-servons, dans laquelle nous vivons.

Car une de nos missions, immédiate et tangible celle-ci, est de faire faire un service militaire « utile » à nos jeunes appelés. Utile sûrement, grâce au permis de conduire, et aux stages professionnels, notamment pour les pelotons d'élèves gradés confrontés au premier exercice de responsabilité de leur vie d'homme. Utile par le brassage social, par les missions de service public : avalanches, sécheresse, marées noires, feux de forêt. Utile par les occasions de voyage et l'ouverture qu'il offre à des garçons pour lesquels le service reste encore la première véritable occasion de quitter leur milieu familial. Nous nous y employons inlassablement, contingent après contingent. Chez les alpins, nous vivons au rythme des saisons (camps d'été et manœuvres d'automne, raids hivernaux et manœuvres de printemps). Le milieu dans lequel on évolue, souvent tout nouveau pour une majorité de citadins, présente des atouts non négligeables en ces temps déjà impécunieux puisqu'il ne réclame pas beaucoup de moyens mais exige des efforts physiques constants de tous, chefs et soldats. Et puis on est partout chez nous, pas un hameau, un village, un refuge où il n'y ait un parent, un ami, un ancien⁹. Condition physique et cohésion constituent tout à la fois nos objectifs et notre apanage, la montagne reste notre terrain... de jeu, disent nos camarades qui servent dans l'Est et en Allemagne. Mais c'est un jeu dangereux, où l'on peut être vite confronté à l'accident et, parfois, à la mort. La compétition y est permanente, sportive en service et hors service, ou bien militaire avec les rallyes individuels, les challenges de tir de groupe, les courses de section,

^{9.} Les portes s'ouvrent, parfois de manière excessive à un maire qui voulait réquisitionner pour mon usage la chambre à coucher d'un de ses concitoyens, j'ai dû expliquer, pour parvenir à l'en dissuader, que cette disposition était strictement encadrée sur le plan juridique et que nous n'étions pas en guerre...

d'été et d'hiver, puis les contrôles opérationnels de compagnie. On vit avec le chrono dans une main, les barèmes dans l'autre et un dossard sur le dos.

Aussi, la GUERRE... c'est celle des autres, à ce moment-là, celle des Américains au Vietnam et celle qui oppose Israéliens et pays arabes au Proche-Orient. On parle peu du Vietnam, comme si nous avions définitivement tourné le dos à une époque révolue, et comme si le sort de cette partie du monde ne nous concernait plus. Sur un plan militaire, cette guerre « asymétrique », dirait-on aujourd'hui, est difficilement transposable au théâtre centre-Europe et au type de conflit qui pourrait s'y dérouler. Secrètement, nos plus anciens qui ont gardé la nostalgie de ces contrées et conservé de l'estime et de l'affection pour leurs peuples, ne sont pas mécontents de voir que les Américains, donneurs de leçons, ne font pas mieux que nous malgré leur puissance. Nous restons quand même tous troublés par les derniers moments de cette tragédie : les manifestations sur les campus universitaires américains, l'évacuation de Saïgon (30 avril 1975), et puis les « boat people ». Ce trouble aura l'occasion de se matérialiser quand apparaîtront les « comités de soldats ». Sous prétexte d'ouvrir les armées à la syndicalisation, cette entreprise de contestation des activités et de revendication sur les conditions de vie « empoisonne » nos existences ; elle provoque et attise des luttes catégorielles internes (appelés/engagés, soldats/sous-officiers) qui sapent la cohésion et détruisent la confiance sans lesquelles il n'y a plus d'efficacité opérationnelle possible. Cet épisode très désagréable¹⁰ nous forcera à renforcer l'écoute, le dialogue et la proximité entre toutes les catégories de personnel. L'alternance politique verra disparaître le phénomène.

Pourtant, la guerre est aussi une réalité pour quelques-uns de nos camarades au Tchad et en Centrafrique, mais on n'en parle pas car on ne le sait pas, ou si peu. D'ailleurs, il ne s'agit que d'opérations discrètes, voire secrètes, non couvertes par la presse et qui restent l'apanage de quelques unités professionnelles triées sur le volet. Seule, en mai 1978, l'opération de Kolwezi sort de l'ombre cette présence sur le terrain et lui redonne lustre et pres-

¹⁰. Par le caractère infamant et personnalisé de certaines attaques *ad hominem*.

tige. Après cette première opération réussie, l'extraction de ressortissants deviendra une des missions permanentes de nos armées. Kolwezi a suivi de peu la sanglante opération de Tyr¹¹ qui a montré d'emblée les limites de la notion de « soldat de la paix » sous le casque bleu.

¶ Les années 1980 : ni guerre... ni paix

¶ Entre guerre et paix

Ces années sont celles d'une première évolution sensible de la perception que l'on pouvait avoir à l'époque de la perspective plus ou moins proche et plus ou moins probable d'une troisième guerre mondiale, tout comme de notre relation par rapport à la paix. Les années 1970 sont celles d'un Occident présenté, du fait de l'engagement américain au Vietnam, comme oppresseur et impérialiste, d'un Occident affaibli par les conséquences économiques des conflits au Moyen et au Proche-Orient, le premier choc pétrolier notamment, et d'un occident désarçonné par les premières actions terroristes. Les années 1980 voient cette référence s'inverser avec l'invasion de l'Afghanistan par l'Armée rouge (décembre 1979), le développement d'un syndicalisme indépendant en Pologne (1980), et des témoignages plus précis sur le goulag ou le génocide khmer. Si la présence militaire occidentale se renforce sur toutes les zones conflictuelles du monde, elle se fait sous la bannière de l'ONU et à des fins humanitaires et stabilisatrices.

En France, les élections présidentielles voient la gauche arriver au pouvoir, mais la clameur de joie sortie des cuisines du mess de Baden-Baden¹², au soir du 10 mai 1981, alors que j'effectue un stage dans cette ville de garnison alors très prisée, va vite s'estomper. Comme je l'apprendrai, de voix très autorisées, quelques années plus tard en servant au cabinet du ministre, il ne faut pas confondre programme de gouvernement et exercice des responsabilités gouvernementales. Comme souvent dans notre histoire, cette alternance sera l'occasion d'un dialogue renouvelé entre l'armée et quelques catégories sociales assez imperméables à la chose militaire.

^{11.} L'attaque par les armes d'un de nos régiments au cours d'une mission d'interposition sous la bannière de l'ONU au Liban.

^{12.} Ces appelés s'imaginaient rejoindre au plus vite leurs foyers car le bruit s'était assez largement répandu que le service militaire serait supprimé quand la gauche arriverait au pouvoir.

Elle verra aussi la mise en œuvre d'un ensemble de mesures novatrices, qui iront de la création de la Force d'action rapide, à l'introduction du VSL (volontariat service long) pour les appelés¹³.

■ Préparer la guerre ?

Pour moi, les années 1980 débutent par mon entrée dans ce qui est appelé « le corps blindé mécanisé », en fait la « vraie armée » qui prépare la « vraie guerre » avec des chars et des canons, celle où l'on a quelqu'un à droite et à gauche, beaucoup de monde derrière et toute une pléiade de chefs que l'on voit sur le terrain puisqu'ils ne sont pas obligés d'y venir à pied, celle où le matériel est de plus en plus nombreux, performant et moderne, celle qui occupe, à l'est, les garnisons emblématiques de notre histoire militaire, celle où les marques extérieures de respect sont ostensiblement préservées.

J'arrive dans un état-major de division blindée où, jeune capitaine, j'aurai la chance d'exercer des responsabilités généralement assumées au bas mot par un ou deux lieutenants-colonels dans les états-majors analogues en Allemagne. Comme la région n'est pas très touristique et les distractions rares, on travaille beaucoup, y compris le samedi matin, et la proximité des camps nous offre de nombreuses occasions d'exercices. Ils se multiplient en « terrain libre » et non plus seulement dans les camps. Chacun d'eux ou chaque manœuvre importante se conclut généralement par une opération de relations publiques de grande ampleur.

Avec cette affectation débute aussi une période d'évolutions continues : notre division vient de se transformer et, dès lors, chaque année ou presque verra son lot de dissolutions, déménagements, aménagements. À ressources financières constantes puis réduites¹⁴, ce sera le prix à payer pour maintenir la crédibilité de notre dissuasion, compte tenu du développement des contre-mesures, et un niveau d'équipement conventionnel permettant de ne pas baisser la garde face à une menace qui renforce aussi ses capacités technologiques. Ce lent mouvement de décrue des effectifs donnera lieu à force slogans diététicos-sportifs stigmatisant les gros bataillons, le gras inutile, ou prônant le renforcement du muscle, la nécessité d'une organisation ramassée.

^{13.} Le VSL sera complété par une autre disposition : les AVAE (appelés volontaires actions extérieures). Ainsi, loin de supprimer le service militaire, on en renforcera les conditions d'exécution. Ces formules auront un grand succès et accroîtront sensiblement nos capacités en drainant les plus motivés de nos jeunes appelés.

^{14.} Sans perdre de vue que cet effort de modernisation est aussi grandement facilité par le coût minime de la conscription. La solde du soldat restera toujours faible, en France, en comparaison de celui de nos voisins aux armées non professionnelles.

Après l’École de guerre, dont le principal apport est constitué par le marathon en forme de course d’obstacles qu’en constitue la préparation¹⁵, je serai affecté, à Paris, à l’état-major de l’armée de terre et au cabinet du ministre. À l’état-major de l’armée de terre, je vérifie d’emblée l’exactitude de la maxime selon laquelle on se trouve dans une « mine de sel ». Au cabinet du ministre, j’ai l’occasion de visiter nos trois armées et de les comparer avec la plupart de leurs homologues en Europe et dans le monde. Une seule chose me frappe vraiment : la plupart de nos visites à l’étranger débutent par une présentation de quelques minutes où, à partir de vues simples, on nous informe de l’organisation des armées et de leurs préoccupations. Chez nous, la présentation dure rarement moins d’une heure ; en plusieurs dizaines de planches animées, on tente de simplifier les choses en concluant sur la complexité du dossier et la nécessité qu’il y aurait à pouvoir disposer de plus de temps pour comprendre.

■ Préparer les opérations.

À mon retour dans les corps de troupe, je trouve une situation profondément changée. La maturité et le professionnalisme des sous-officiers me frappent, de même que la qualité des appelés. En effet, ils sont souvent trois fois volontaires : pour venir servir dans nos bataillons de chasseurs, puis pour prolonger leur séjour et, enfin, pour partir outre-mer ou en opération au Liban. La qualité des équipements s’est grandement améliorée, elle témoigne de l’effort de modernisation entrepris et suscite le renforcement de la confiance et du métier de nos soldats. Il faut dire que, paradoxalement, cette période qui nous éloigne de la guerre à l’est, nous en rapproche partout ailleurs dans le monde. Pour la première fois depuis l’Algérie, nos forces sont en opérations, nous avons des pertes, et donc des familles à rassurer, à prévenir, à entourer et parfois, hélas, à consoler. À côté de la virtualité de la dissuasion apparaît la réalité des engagements avec son lot de conséquences concrètes pour notre instruction, nos équipements, notre organisation.

On redécouvre l’importance de l’auxiliaire sanitaire, de la formation aux gestes de premiers secours, de la formation des tireurs

¹⁵. Selon le bon vieux principe des stages et cours, qui consiste à exiger des candidats le niveau de sortie pour y entrer. Je n’ai jamais servi en école mais y ai assez souvent professé comme intervenant extérieur, pour que les élèves restent en prise avec le concret, pendant que les professeurs titulaires étaient aux cabines de langue ou à la piscine.

d'élite. L'impact moral du bruit et des effets du canon de 20 mm à tir rapide ou la nécessité de faire mouche à la première balle sont mieux pris en compte dans l'instruction. La qualité de l'organisation du terrain pour les positions défensives est remis au goût du jour. On adopte la peinture et le treillis camouflés. Les tests opérationnels deviennent de plus en plus rigoureux. Au cours de mon temps de commandement, mes capitaines et moi-même sommes évalués lors d'une épreuve opérationnelle de plusieurs jours. Ces heures de vérité révèlent assez objectivement la valeur individuelle ou collective, comme ce capitaine brillant qui obtient des résultats moyens par une trop grande confiance en soi, ou tel autre, moins bien servi mais très aimé de ses soldats qui effectue une épreuve remarquable. En ce qui me concerne, je vérifie une fois de plus avec bonheur la pertinence de l'adage qui veut que, pour bien commander, il faut commencer par être bien entouré¹⁶. Et me reviennent en mémoire les paroles du grand patron d'un service de chirurgie qui nous disait que la clé de la réussite de demain reposera, en tous domaines, sur la disponibilité de petites équipes soudées, motivées, compétentes, mobiles.

■ Les années 1990 : en paix... dans la crise et la violence

■ Les années de responsabilité

Je vais aborder cette période de fin de siècle et de millénaire en servant au cabinet du ministre de la Défense. Au cours de l'été 1990, j'irai prendre le commandement d'un bataillon. La suite sera sans répit : chef d'état-major de division, chef de bureau à l'état-major de l'armée de terre, responsable de la doctrine de l'armée de terre, commandant de brigade alpine. Je suis devenu, à mon tour, une part de ce qu'on appelle « le commandement », entité à deux visages. Le premier est flou, il permet de se défausser de sa responsabilité sur les échelons hiérarchiques supérieurs sans désigner personne. Le second est géographique, entre Paris et la province, marquant ainsi sur le plan militaire la scission entre le cœur et la périphérie, la théorie et la réalité, la réflexion et l'action, la moquette et la boue.

¹⁶. En fait, la maxime exacte dit : « savoir commander, c'est savoir s'entourer » ; mais en l'occurrence, je n'ai eu aucune prise sur la désignation de mon équipe...

Et puisque j'évoque le décalage entre la théorie et la réalité, le terrain et les états-majors, je vais pouvoir assez rapidement en mesurer les écarts.

Chargé du dossier des réserves auprès du secrétaire d'État, je suis reçu par les grands patrons des entreprises publiques. Je plaide l'intérêt de recruter puis de faciliter les activités du cadre réserviste, dynamique, aimant les responsabilités, cultivant l'esprit d'équipe et le sens de la mission, et je viens leur proposer un partenariat défense-entreprises. « En dépit d'un emploi du temps très chargé », ils me reçoivent très aimablement pour me dire qu'ils paient des impôts, puis me demandent quel pourcentage du budget est alloué aux réserves. Au vu de mes chiffres, il se déclare tout prêts à faire davantage dès que ce dernier aura augmenté. Je suis aussi devenu un expert en langue de bois. Les discours, que je propose, passent bien auprès de « chers amis » ou de « chers compatriotes que j'ai tout particulièrement souhaité rencontrer et dont les attentes rejoignent les miennes », à condition qu'ils soient prononcés avec conviction et chaleur. Les causes les plus nobles, les plus émouvantes et les plus ignorées¹⁷ me mobilisent.

Les responsabilités opérationnelles me sont plus familières et, là aussi, le travail ne manque pas. À la division alpine, le principal effort porte sur l'amélioration de nos capacités à être engagés en opérations en terrain montagneux et enneigé. L'adaptation de la formation, le durcissement de l'entraînement, le développement des équipements mobilisent nos énergies. Cet effort, dont toutes les forces terrestres vont bientôt bénéficier au quotidien¹⁸, n'est pas initié sans mal. À la première correspondance demandant une prise en compte officielle de ces aspects, il nous est sèchement répondu que « la probabilité d'occurrence d'un engagement important de nos forces dans un tel milieu est infime¹⁹ ».

^{17.} Ainsi, en 1990 à la Réunion, je reçois en audience, tel Saint Louis sous son chêne, revêtu pour la première et la seule fois de ma vie du « grand blanc » des coloniaux, les anciens combattants « malgaches », auxquels, on refuse la carte de combattant car ils ont fait le mauvais choix en 1942, non seulement en obéissant aux ordres qui leur commandaient de s'opposer au débarquement britannique, mais surtout en refusant de rallier la France libre et en ne suivant pas l'émissaire venu les haranguer dans leur camp de prisonniers au Kenya. Leur porte-parole, dans son ignorance et sa méfiance, lui avait répondu qu'il ne voulait pas choisir entre Pétain et de Gaulle car il ne pouvait pas dire s'il préférait son père ou sa mère, mais qu'il choisissait la France, dont le drapeau était derrière lui. Je suis touché et ému par la noblesse et la grandeur de leurs témoignages, et mes paroles de l'époque doivent leur faire du bien car, prenant congé, je me vois gratifié d'un « merci ! docteur ! ».

^{18.} Ne serait-ce qu'au travers de la tenue dite « grand froid », mise au point à l'occasion des jeux Olympiques d'Albertville en février 1992 et qui équipera toutes les unités envoyées dans les Balkans dès cette époque. Mais cet engagement se concrétise surtout au cours de l'hiver 1994-1995. Un groupement tactique interarmes de la division sécurise la zone du mont Igman et assure le déneigement permanent du seul axe permettant de ravitailler Sarajevo assiégié.

^{19.} Il est vrai que l'organisme qui commet ce document n'est concerné en rien par la planification opérationnelle qui s'apprête à engager, en hiver, un volume non négligeable de forces sur le théâtre balkanique.

La suite sera moins courtelineuse, mais non sans difficultés. La mobilité en terrain enneigé est une lacune importante ; les véhicules tactiques, notamment, ne sont pas équipés de chaînes et il n'est pas prévu de les en doter. Là aussi, l'organisme spécialisé en charge de toutes les questions techniques a une réponse sans appel : il faut dégonfler les pneus²⁰. Même après des essais en situation montrant très rapidement les limites d'efficacité du procédé, sa position n'évoluera pas. Et chaque unité ira acheter ses chaînes au garage du coin

Ces années de responsabilités voient aussi s'accroître le nombre et l'importance de nos missions et de nos activités. Comme commandant de brigade, et pour la première fois de ma carrière, alors que tout chef prenant son unité veut lui imprimer sa marque en mobilisant les volontés et les énergies autour de projets si possible ambitieux, mes premiers ordres sont surtout de ne rien ajouter à ce qui nous est demandé et même de voir ce que nous pourrions supprimer. Cette directive est d'autant plus nécessaire qu'il faut que nous réduisions le temps de travail pour nous aligner sur une mesure qui concerne toute la fonction publique. De manière paradoxale, cette « avancée sociale » va se produire au plus mauvais moment : celui d'un accroissement exponentiel de notre engagement opérationnel, lui-même lié aux conséquences de l'effondrement du bloc soviétique.

■ Les années de rupture

Nous avons tous en mémoire les images saisissantes de l'effondrement du mur de Berlin, le 9 novembre 1989. Rares sont ceux qui ne seront pas stupéfaits par cet événement. Toutefois me reviennent en mémoire des messages interceptés sur des réseaux radio qui attestaient que tout n'allait pas pour le mieux dans les armées du pacte, et ce général hongrois qui, quelques mois plus tôt, me disait à voix basse dans un français remarquable : « Il va se produire des événements considérables, ne nous laissez pas tomber. » Pour l'heure, l'empire s'écroule aussi vite qu'un meuble complètement ver moulu. Assez rapidement, nous recevons des visiteurs venus du froid, une délégation roumaine dont le personnage le plus haut en couleur est l'interprète, une « castafiore »

²⁰. Selon une technique efficace dans le sable, pour les chars et autres engins, mais universellement ignorée des entreprises de travaux publics et des services de l'équipement de tout pays enneigé.

dont la stature et le tour de taille, l'autorité, les éclats de rire, le timbre de la voix et la descente de vodka n'ont rien à envier à un maréchal soviétique.

De manière moins anecdotique, on échange subitement le confort intellectuel de la guerre froide où acteurs, intentions, règles étaient clairement visibles et connus, pour des horizons incertains et indéchiffrables, et des conflits dont chacun pensait qu'ils appartenaient au passé, tout comme les horreurs qui les accompagnaient. Par ailleurs, l'affrontement de bloc à bloc avait au moins ceci de commode que la menace de la conflagration générale fixait, sur les zones de confrontation, un seuil d'intensité acceptable aux crises et gelait toute manifestation de puissance de l'un ou l'autre camp. Désormais, il n'y a plus de retenue aux manifestations de puissance, qu'elles soient le fait de la puissance mondiale américaine ou d'une certaine façon de certaines puissances régionales.

De ce fait, cette rupture se traduit au quotidien, pour nos cadres et nos soldats, par la perspective d'être engagés dans des opérations de guerre, c'est-à-dire de combattre et de risquer leur vie. Un jeune cadre en régiment a toutes les chances de partir en opération dans les quelques mois suivant sa sortie d'école, pour y remplir une mission au cours de laquelle il devra faire preuve d'emblée d'une intelligence de situation et d'une supériorité opérationnelle manifeste.

Ce quotidien de la crise entraîne deux autres conséquences. La première, pour les soldats, est liée à la spécificité même de ces nouvelles guerres dites « asymétriques ». Celles-ci voient se juxtaposer des situations calmes et paisibles et des situations paroxysmiques de haute intensité, le passage des unes aux autres pouvant se faire sans transition. La mort en est d'autant plus incongrue et inacceptable, car elle vous prend par surprise, comme si vous étiez une victime accidentelle. La seconde conséquence concerne les relations entre les armées et le pays. En effet, les principes de satisfaction absolue des besoins prioritaires des armées²¹ et de soutien moral du pays tout entier pour leur permettre de surmonter vic-

²¹. Par un vote du Parlement et une officialisation de cet état juridique particulier.

torieusement l'épreuve, ne s'appliquent plus. Aujourd'hui, même si nos intérêts sont menacés²², d'autres aspects prennent le pas sur les besoins militaires : le développement économique, l'éducation et la solidarité sociale, la protection et la sécurité personnelle des citoyens et de la collectivité face aux catastrophes de toute nature.

Ces raisons, et d'autres encore²³, précipitent la décision de professionnaliser les armées. Du fait de mes responsabilités à l'état-major de l'armée de terre, je suis informé de l'intention ferme du président de réformer les forces armées bien avant l'annonce officielle du 22 février 1996. Cela me fait l'effet d'un coup de massue. La conscription était un des fondements de mon engagement initial. Mais mes états d'âme ne durent guère, je ne puis faire porter à ma nombreuse famille les lourdes conséquences économiques d'une démission. Aussi me mets-je au travail avec toute la célérité²⁴ et la discrétion souhaitées. D'autant que nous sommes bien conscients qu'une œuvre considérable de transformation²⁵ nous attend.

▶ Les années de transformation

En fait, l'adaptation de notre armée a été une constante dès 1962. En l'occurrence, elle prend un tour radical avec la professionnalisation et la réduction sensible de nos ressources financières. Comme il faut être toujours plus performant, on ne va pas cesser d'« optimiser » et il n'y aura guère d'occasions où l'on ne citera pas ce verbe.

Cette optimisation se manifeste par des réductions d'effectifs et par la recherche d'économies d'échelle qui toutes accentuent la pression sur la base. Et il faut bien dire que l'optimisation, cela marche, c'est-à-dire qu'à chaque diminution de « format²⁶ », en dépit de nos protestations véhémentes, on fait face, le défi est relevé et chacun met un point d'honneur à le surmonter avec brio. Ceci renforce la conviction des donneurs d'ordre qu'en fait, il y avait du « gras », que l'on pouvait améliorer la « productivité » et que « vous voyez que vous y arrivez quand vous voulez ! » Mais l'élasticité a ses limites. En attendant, comme souvent, à l'instar du « pas de pétrole mais des idées », on invente des slogans : « se

²². Encore que cette menace sur nos intérêts est le plus souvent économique et ne touche pas aussi directement nos concitoyens qu'une invasion par une armée étrangère.

²³. Un constat d'inéquité sociale notamment.

²⁴. Sept semaines pour modéliser, sous contrainte de ressources, une armée professionnelle, heureusement qu'on y avait un peu réfléchi avant.

²⁵. Que l'on baptisera d'un vocable évocateur : la « refondation ».

²⁶. Lire : « d'effectifs ».

placer à la poignée de l'éventail », « faire autrement », et on finira par « faire avec » ou « faire quand même ».

Mais la plus importante des transformations a été la transformation conceptuelle, doctrinale, organisationnelle et éthique de nos forces. La France prend très tôt conscience de la rupture géostratégique en cours et des nécessaires adaptations qu'elle entraîne. Le Livre blanc de 1994 trace les lignes de la nouvelle vision française de sa défense et de sa sécurité. Sur cette base, je participe à l'actualisation de la doctrine terrestre. Celle-ci élargit les finalités de l'engagement terrestre. Il n'y a plus deux volets « la guerre » et « les opérations autres que la guerre », selon une dichotomie propre aux Américains, mais un engagement terrestre pris dans sa globalité²⁷ complexe et subtile. L'adaptation des voies et moyens au résultat recherché inclut la persuasion, la stabilisation, la résorption des facteurs de crise, la recherche d'effets collatéraux aussi limités que possible. Il ne s'agit plus d'une seule destruction de matériel.

La professionnalisation provoque une transformation profonde de l'organisation de l'armée de terre. Il faut repenser les fondements éthiques de l'action d'un soldat qui n'a plus à défendre sa terre mais doit, dans des pays étrangers, s'interposer, sécuriser ou frapper les acteurs de violence ne le menaçant pas forcément lui-même. Il n'est pas neutre que cette dernière page de mon histoire se ferme en faisant référence aux facteurs humains. Car en fin de compte, mes satisfactions les plus vives et le sentiment le plus profond du devoir accompli viennent de toutes les compétences, les dévouements et les amitiés dont j'ai bénéficié ou dont j'ai fédéré les efforts ces années durant.

F

L'armée que je viens de quitter a regagné une légitimité et une place²⁸ tant chez la majorité de nos concitoyens, qu'au sein des principales armées étrangères. Sur le plan opérationnel, elle demeure une référence. Nombre de clichés et de poncifs sont désormais désuets et caducs. Certes elle n'est pas exempte d'in-

²⁷. Et notamment la pertinence des invariants, les principes de concentration des efforts, d'économie des forces et de liberté d'action, complétés des principes de suffisance et de modération.

²⁸. Sans oublier son rôle au profit de nos compatriotes, pour certains desquels la menace réside davantage dans les feux de forêt que dans le terroriste ou le rebelle exotiques.

suffisances internes, et cette valeur et cette réputation ne lui sont pas définitivement acquises. La juste appréciation des ressources notamment financières qui lui sont et lui seront nécessaires²⁹ reste un sujet crucial. Les moyens dont elle dispose sont calculés au plus juste, et parfois le plus juste, quand il faut être à la fois en France³⁰ et en opérations³¹, n'est pas suffisant.

Et maintenant, au-delà de ce satisfecit préoccupé et de ce contentement de soi ne reste que le sentiment diffus de n'avoir pas été peut-être le bon témoin, trop jeune pour affronter les tragiques dilemmes algériens, trop ancien pour avoir eu à résoudre ceux de la crise balkanique. Un soldat qui n'a jamais vu le feu peut-il être un vrai soldat ? Le fait de n'avoir qu'entendu le son et les échos – et encore très étouffés – de la bataille interdit-il de témoigner ? Mais c'est peut-être justement cela mon témoignage, la transposition du récit d'un lieutenant Drogos³² dont les pairs d'aujourd'hui n'attendent plus le barbare mais vont le traquer en ses repaires ou là où il commet ses méfaits. ■

29. C'est une des conséquences les plus directes de la professionnalisation (voir note 13 sur le coût de la conscription).

30. « Que fait l'armée ? » dit-on encore lors des catastrophes ; elle comptait 500 000 hommes quand j'y suis rentré, elle en a 134 000 aujourd'hui, dont 20 000 en moyenne sont hors de France.

31. Au contraire d'un bateau qui est soit en mer soit au mouillage, mais jamais les deux à la fois.

32. Le héros du *Désert des Tartares*, roman de Dino Buzzati qui évoque la vie et les pensées d'un jeune officier attendant dans une forteresse bien éloignée de la civilisation qu'elle protège une hypothétique invasion.



ABSTRACT GÉNÉRAL DE DIVISION JEAN-MARC DE GIULI

Après une enfance en Suisse puis une jeunesse en France, dans des régions marquées par la présence et le respect de l'armée, alors que je n'étais l'héritier d'aucune tradition militaire familiale particulière, je rentre dans l'armée comme simple soldat. C'est un monde encore fermé, austère, et dont les équipements, souvent américains, sont usés. Son image dans la société subit encore les séquelles des clivages politiques et culturels qui ont marqué le siècle. Je réussis à rentrer à Saint-Cyr, dont la réputation est prestigieuse mais le quotidien plus terne, et dont l'enseignement et les valeurs font encore une large place aux récentes campagnes d'Indochine et d'Algérie.

Mes années 1970 de lieutenant et de capitaine se passent dans les Alpes. L'instruction et l'entraînement sont rudes à l'école de la montagne. Bien qu'instruits du caractère virtuel de l'engagement selon la doctrine de la dissuasion, nous nous préparons à faire face au pacte de Varsovie dans le cadre de la défense du territoire et de la protection des installations nucléaires du plateau d'Albion, en y appliquant les tactiques anti guérillas éprouvées lors de nos guerres récentes. La réalité des autres conflits en terre asiatique ou orientale ne nous touche que très peu.

Les années 1980 vont connaître une évolution sensible de notre perception du conflit et des crises. Le changement politique majeur qui affecte le pays permet de renforcer l'unité des Français face aux questions de défense. Bien plus, les grands événements (l'invasion de l'Afghanistan, le sursaut syndicaliste en Pologne, le génocide khmer) et le développement des opérations en faveur de la paix concrétisent progressivement la fin de la virtualité des engagements. Ils légitiment et rendent nécessaire l'adaptation de nos capacités militaires, mais celle-ci est réalisée au prix de diminutions d'effectifs et de restructurations successives. Ainsi, l'intervention redevient une réalité au travers des premières missions de soldats de la paix au Liban. Face à cette perspective du départ en opération, nos équipements se modernisent, notre entraînement se durcit, les motivations et le volontariat des soldats se renforcent.

Les années 1990 me voient occuper des postes de responsabilités au sein desquels je vais participer aux transformations majeures qui vont affecter nos armées : la professionnalisation et l'évolution sensible de leurs conditions d'engagement, la baisse des ressources financières et une importante

diminution d'effectifs. Notre armée a entrepris très rapidement de s'adapter à la nouvelle donne, elle a réussi à surmonter toutes les difficultés passées et notamment à être bien considérée et appréciée tant au sein de la communauté nationale qu'à l'étranger, auprès, de tous les acteurs civils et militaires des crises récentes. Puisse-t-elle pouvoir encore disposer à l'avenir, à un moment où les priorités de sécurité des citoyens relèvent moins des armées que des grands services publics de police et de secours mais où elle est engagée sur de multiples théâtres, des ressources lui permettant de conserver efficience et performance ! ■

AGNÈS LEJBOWICZ

USAGE DE LA FORCE ET CULTURE DE LA PAIX

LES THÈSES CLASSIQUES DE PHILOSOPHIE POLITIQUE SONT CENTRÉES SUR LA FIGURE DE LA PAIX INCARNÉE PAR L'ÉTAT. CONSTRUCTION PUREMENT JURIDIQUE, LES JURISTES PARLENT MÊME DE « FICTION », L'ÉTAT N'EXISTE PAS EN SOI, MAIS SEULEMENT DANS LA PRÉSENTATION IMAGINAIRE QUE NOUS AVONS DES INSTITUTIONS QUI LE CONSTITUENT ET QUI ORGANISENT LA VIE SOCIALE POUR METTRE DES INDIVIDUS EN RELATION ET LES RASSEMBLER EN UNE UNITÉ FACTICE, CRÉÉE PAR LE POUVOIR ÉTATIQUE SOUVERAIN.

Position du problème : logique étatique et logique internationale

Émergeant de l'*état de nature* caractérisé, selon Hobbes, par exemple, comme une *guerre de tous contre tous*, l'État réalise une forteresse de paix à l'intérieur de ses frontières. Il doit maintenir l'ordre intérieur par ses forces de police et, par des forces armées, protéger sans cesse sa population et son territoire des attaques extérieures. La paix que procure l'État ne serait donc pas en contradiction avec l'usage de la force. Seul l'État possède l'usage légitime de la force : c'est son droit et son devoir de faire intervenir des forces de police à l'encontre de citoyens qui transgèrent des lois dont le respect assure la paix civile, et c'est son droit et son devoir d'utiliser les forces armées contre des ennemis extérieurs qui menacent son indépendance et affaiblissent sa puissance. En effet, tout État n'exerce légitimement aucun pouvoir en dehors de ses frontières. Ainsi, dans la philosophie politique classique qui perdure de nos jours, tout espace externe qui reste en dehors du pouvoir de l'État est tenu – à des degrés divers, évidemment – pour un milieu généralement hostile et sans droit. L'État ne reconnaît comme du droit que son droit. Et, par consé-

quent, tout milieu externe est susceptible d'être un jour ou l'autre soumis par ses forces militaires pour s'allier ou s'incorporer à lui, devenant ainsi un espace de droit. S'il n'en était pas ainsi, quel sens aurait le maintien de l'institution militaire par tous les États, y compris par ceux qui se disent neutres ?

Or, l'ambition du droit international dans ses développements a été de faire admettre à tous les États, qu'il n'y a plus d'*état de nature* au-delà de leurs frontières ; il n'existe que d'autres États qui doivent de façon identique faire régner la paix sur leur territoire de manière légitime : il n'y a qu'une pluralité d'États qui, loin de s'affronter en permanence, ont à se partager le flot sans cesse croissant de la population mondiale pour la stabiliser et lui donner les moyens de se maintenir en vie et de prospérer. Égaux et souverains en droit, figures de raison et de paix, selon le droit international, les États doivent bannir entre eux l'usage de la force.

Nous sommes ainsi en présence de deux logiques : la logique du droit étatique et la logique du droit international. Il importe de savoir les distinguer car, nécessaires toutes les deux, indispensables l'une à l'autre pour promouvoir la paix, elles se construisent selon des paramètres différents.

Dans les faits, tous les États membres de l'Organisation des Nations unies ont souscrit à sa Charte constitutive, dont l'article 2 alinéa 4 proscrit non seulement l'usage mais aussi la menace de la force. Répétons la question : pourquoi ce maintien des forces armées par tous les États ? Si l'on observe les conflits actuels, on constate que le nombre des guerres interétatiques est très faible en comparaison des guerres civiles, latentes ou manifestes, dits « conflits de basse intensité », alors même qu'ils font des morts par milliers et centaines de milliers, ce qui n'est plus le cas de nos jours des guerres interétatiques. Est-ce donc que le droit international réussit à imposer sa logique de pacification interétatique, alors que les institutions étatiques ne parviennent pas à imposer leur culture de paix ? Nous verrons qu'une telle appréciation trop rapide de la situation est superficielle, incomplète et donc erronée. Si, théoriquement, il est capital de démêler les deux logiques, dans la réalité elles se télescopent : les États veulent jouer le rôle

des Nations unies en faisant valoir la particularité de leur puissance effective, tandis que l'Organisation ne parvient pas à imposer la seule suprématie du droit sans moyens coercitifs. Ainsi, dans le brouillage des événements du monde, assistons-nous à des crises où la confusion est maîtresse. Nous prendrons des exemples dans l'histoire récente et contemporaine, et nous chercherons à approfondir ces deux logiques constitutives de la géopolitique qui s'articulent sur les rapports de la force et du droit pour promouvoir la paix.

La guerre froide, « ni guerre ni paix »

En 1947-1948, pour caractériser la guerre froide, Boris Souvarine et Raymond Aron forgeaient l'expression : *ni paix ni guerre*. Aron précisait : *paix impossible, guerre improbable*. La menace de l'arme nucléaire dissuadait les deux superpuissances, États-Unis et Union soviétique, de s'affronter. C'est la menace de l'usage possible, mais non probable, de la force maximale représentée par le nucléaire, qui a maintenu les deux superpuissances en respect. Il n'y eut pas entre elles d'affrontement direct, alors que s'exacerbait leur rivalité par États interposés. Dans leur politique intérieure, tous les Etats de la planète en ont subi par contre coup des conséquences plus ou moins violentes pouvant aller jusqu'au renversement de régimes en place, meurtres de dirigeants politiques ou syndicaux, insurrections, massacres de masse, disparitions... L'enjeu était de taille : les deux superpuissances s'assuraient de leur victoire ou de leur supériorité par le nombre de gouvernements qui leur faisaient allégeance. Des Etats se sont ainsi scindés : Allemagne, Yémen, Vietnam... qui, la guerre froide cessant, se sont réunifiés. D'autres sont encore divisés : la Corée. Quelques Etats ont changé même de parrainage, passant de l'un à l'autre, selon les aides qui leur étaient offertes : Angola, Ethiopie, Indonésie, Mozambique, Nicaragua...

Une fois dissipée la crainte du communisme ou du capitalisme, ennemi mortel et anticivilisateur à abattre, des Etats ont entrepris de faire la lumière sur leur période sombre de dictature et

tenté la réconciliation nationale grâce à la mise en œuvre d'institutions judiciaires et parajuridicaires comme les commissions « vérité et réconciliation », qui cherchaient à réparer le tissu social, affecté par des déchirures si radicales. Ces commissions sont des expériences riches en enseignements pour comprendre sur quelles bases difficiles et périlleuses la paix civile peut à nouveau s'installer. Une culture de la paix peut être énoncée *a contrario* à partir de l'analyse des causes et des conséquences de la violence politique : non-séparation des pouvoirs, impunité des crimes politiques, usage et abus de milices paramilitaires, les « escadrons de la mort », etc., et indiquer positivement les institutions à mettre en place en vue de renforcer le processus démocratique. Outre l'indépendance de la justice, la restructuration des services de renseignement, la réorientation de la mission de l'armée vers la défense extérieure et l'instauration de l'obligation pour toutes les agences de sécurité de rendre compte aux dirigeants élus, d'autres mesures sont nécessaires : l'apprentissage du respect mutuel et l'observation des droits de la personne humaine, la mise en œuvre de mesures de réparation pour les victimes, visant notamment à préserver leur mémoire. Ce dernier point fut particulièrement fort dans la « Commission pour l'éclaircissement historique au Guatemala », car dans ce conflit qui, de 1962 à 1996, fit plus de 200 000 morts et disparus, et qui semble s'être achevé en 2004 avec le départ de la Mission onusienne pour le Guatemala (MONUG), plus de 80 % des victimes étaient des Mayas.

Dans plus d'une trentaine d'États, des commissions de ce genre ont été mises sur pied pour retrouver les bases de la paix civile et de l'union nationale, mais peu ont donné les résultats escomptés : des documents sur les exactions commanditées par les autorités du pays avec l'aide de forces étrangères ont disparu ou sont interdits d'accès, et les lois d'amnistie ont fait le reste, condamnant quiconque mentionne cette période sombre. Dans certains États, le rapport final de la commission a été autorisé de publication, à condition que ne soit mentionné aucun nom de fonctionnaire ayant participé à ces crimes ; parfois même les responsables du rapport ont été exécutés de manière sommaire.

Or, paradoxe total, tandis que des dictatures se livraient à des déchaînements de violence, que sévissaient les escadrons de la mort, et qu'ailleurs la révolution marxiste-léniniste amenait son lot de troubles, d'injustices, d'insurrections, d'emprisonnements de masse et parfois de massacres, une relative accalmie régnait dans les relations internationales, ce qui a permis au droit international initié par la Charte des Nations unies de se développer, de se consolider. Un tel paradoxe s'explique. Chaque camp défendant son idéologie voulait se montrer apte à étendre son influence bénéfique et pacifique sur le monde. Nombre de conventions internationales ont été votées et ratifiées dans tous les domaines (droits de l'homme, droits civils et politiques, droits économiques, sociaux et culturels), et les institutions onusiennes spécialisées ont pu s'implanter durablement dans le paysage international : UNESCO, OIT, UNICEF, OMS, etc. Sur la scène internationale se développait donc une culture de la paix, alors que, pris séparément, chaque État, et plus particulièrement ceux qui sortaient de la colonisation, paraissait institutionnellement très fragile en raison des violences internes qui avaient pour but l'obtention du pouvoir, son maintien ou son renversement, tout cela étant dû à la rivalité des deux superpuissances.

Certes, la fin de la guerre froide a fait disparaître la concurrence acharnée dans l'armement et le surarmement entre l'URSS et les États-Unis : elle s'est terminée par l'épuisement des ressources de l'un et a donné la victoire à l'autre. Il n'y eut pas entre eux usage de la force, mais seulement usage de la menace extrême. Il n'y eut que démonstration, représentation, spectacle, avec des armes bien réelles, certes. Mais ce spectacle ne devait en rien faire ignorer les zones de conflits internes qui se multipliaient selon une logique d'accaparement de richesses et de contrôle politique des points stratégiques du globe. Ainsi, pouvons-nous poser la question : pourquoi la fin de la guerre froide n'a-t-elle pas conduit à une culture de la paix ? Pourquoi la *pax americana* ne s'est-elle pas propagée en renforçant les institutions onusiennes dont les États-Unis sont le principal bailleur de fonds ? Sous le couvert de *pax americana*, les États-Unis pratiquent une politique de

puissance. Mais ils n'en ont pas l'exclusivité. Tout État qui le peut investit dans ce genre de politique extérieure : occuper des lieux stratégiques et des lieux de production de richesses et d'énergies indispensables au développement de son économie.

Les conflits de basse intensité (low intensity conflicts)

L'expression émerge aux États Unis dans les années 1980 et reste d'un usage courant en théorie politique pour caractériser des conflits en marge, peu médiatisés, qui frappent les pays du tiers-monde sans paraître affecter l'ensemble du monde¹. Un tel concept permet d'établir une différence entre l'affrontement étalé au grand jour contre l'URSS et qualifié de conflit de haute intensité en raison de la menace nucléaire, et les conflits de moyenne intensité, c'est-à-dire les guerres conventionnelles interétatiques. Parfois, un pays qui soutient une faction opérant sur un autre territoire n'intervient pas directement, mais lui fournit des armes de manière plus ou moins détournée. Quand il décide d'une intervention, cela se passe sans déclaration de guerre, le conflit limité géographiquement est mené par de petites unités spécialisées, plus ou moins secrètes, mobiles, car les foyers peuvent être nombreux et discontinus. Lorsque les hostilités sont engagées, il n'y a, ni d'informations, sur les objectifs concrets, ni sur le déroulement du conflit, ni sur le nombre de victimes. Menées en territoire étranger, ces opérations peuvent être, par exemple, être des missions anti-drogues qui ont seulement pour objectif l'assassinat ou la capture de quelque narcotrafiquant notoire, d'un leader charismatique, etc. ; elles peuvent prendre plus d'ampleur et donner lieu à des massacres de civils pour décourager les opérations de résistance ou d'insurrection et pour assurer la protection de certains lieux d'extraction minière, d'exploitation forestière, etc. Si les États-Unis en ont établi la théorie, ils ne sont pas seuls à mener sur le terrain cette « petite guerre ». François Géré écrit que jusqu'en 1994, la France n'hésitait pas à utiliser l'armée pour défendre ses intérêts économiques². Quand ils le peuvent, d'autres États, y compris les États du tiers-monde,

1. Martin Mandl, « La place du conflit de basse intensité dans le débat stratégique américain », Institut de stratégie comparée, revue *Stratégique*, n° 62, 1996/2.
2. François Géré, *Pourquoi les guerres ? Un siècle de géopolitique*, Paris, Larousse, 2003, p. 95.

ne se privent pas non plus de conduire des expéditions prédatrices, comme le montre la situation actuelle de la République démocratique du Congo, pillée de son or par des troupes armées ougandaises et de sa cassitérite par des troupes rwandaises, selon le rapport 2005 d'experts onusiens.

Dans ce type de conflit, tout porte à croire que pour faire advenir la prospérité chez lui et par conséquent garantir la paix civile, un État ne répugne pas à déstabiliser ses pairs. Sans usage légal de la force, peut-on parler de culture de paix ? L'idée de culture implique un travail d'acculturation qui nécessite du temps, et quand il s'agit de culture de paix on est en droit d'attendre une formation pour tous et pour chacun en vue d'atteindre un modèle universel d'échanges justes et égaux, de réciprocité. Est-ce qu'à long terme la paix civile obtenue par l'appropriation des richesses des États voisins sera maintenue ? Ne laisse-t-elle pas soupçonner que les comportements prédateurs à l'extérieur ont comme corollaires des injustices et des inégalités à l'intérieur ? La paix suppose une sensibilité et un jugement qui ne valent pas pour soi seul mais qui contribuent à des relations pacifiques avec autrui, à moins d'être autiste, mais l'autiste n'est pas en paix avec lui-même.

L'État dont les richesses font l'objet de prédation, s'effondre en peu de temps, mais il en faudra beaucoup plus pour le restaurer, le reconstruire. L'effort de reconstruction passe de nos jours par la communauté internationale, comprise à la fois comme société civile internationale formée par les ONG et comme ensemble des organisations interétatiques entretenues par les budgets des États.

Donc, en raison de l'interdépendance des relations multiples que les individus et les organisations entretiennent les uns avec les autres, une culture de paix nécessite un bon fonctionnement de l'État.

En 1996, les auteurs de l'ouvrage collectif *Economie des guerres civiles*³, les auteurs s'accordaient à reconnaître que la guerre du Liban de 1975 à 1990 donnait une intelligibilité particulière à ces guerres civiles d'un nouveau type. Des études portant sur le Kurdistan, l'Afghanistan, la Bosnie, le Liberia, le Mozambique, le Soudan,

3. François Jean et Jean-Christophe Rufin (dir.), *Economie des guerres civiles*, Paris, Hachette Pluriel, 1996.

le Pérou, la Colombie nous présentaient des États affectés par ces conflits internes d'une cruauté extrême. Le recensement n'était pas exhaustif à l'époque, tant les conflits latents ou manifestes étaient déjà nombreux. Aussi peut-on se reporter par exemple à un autre ouvrage collectif, *Les Nouveaux Mondes rebelles. Conflits, terrorisme et contestations*, paru en janvier 2005, pour juger de l'ampleur du phénomène⁴. D'une région à l'autre, les causes peuvent être de différents ordres : politique, social, économique, anthropologique. On s'interroge sur la conception patrimoniale du pouvoir africain, l'absence de réformes agraires dans les pays latino-américains, un certain archaïsme des mœurs comme des modes de gouvernement qui ne peut plus contenir, refouler ou satisfaire les exigences d'une population cultivée et ouverte sur le monde, etc.

Mais sur ces causes intérieures se greffent des causes extérieures, à savoir les liens que chaque faction rebelle, chaque gouvernement tyannique est susceptible d'entretenir avec des réseaux transnationaux non étatiques, avec des entreprises nationales ou multinationales, ou encore avec des gouvernements étrangers qui le soutiennent. En conséquence, ces guerres n'en finissent pas : les rebelles, en se faisant mutuellement la guerre pour accaparer les régions les plus riches du territoire, sont en relation avec des réseaux qui leur permettent d'obtenir, en contrepartie, ravitaillement, armes et argent, en échange de quoi ils écoulent les richesses nationales à leur seul bénéfice, au détriment de la population. Les diamants (Angola, Sierra Leone, République Démocratique du Congo), le latex du Liberia, le pétrole et le gaz du golfe de Guinée, du Moyen-Orient ou d'Asie centrale, attirent des convoitises internationales, et à l'intérieur, font naître des dictatures à caractère patrimonial devant lutter contre les menaces permanentes de guerre civile, ou déclenchent des guerres civiles menées par plusieurs chefs de guerre, lesquels retirent plus d'avantages de la guerre que de la paix civile. Ahmad Tejan Kabbah, président actuel de la Sierra Leone, pays désormais pris en charge par l'ONU déclare : « Notre guerre n'était pas une guerre civile. Ce n'était pas une guerre fondée sur l'idéologie, la religion ou l'origine ethnique, ni une « guerre des classes ». [...] C'était une guerre par

4. Jean-Marc Balancie et Arnaud de la Grange, *Les Nouveaux Mondes rebelles. Conflits, terrorisme et contestations*, Coll. « Michalon », 2005.

procuration axée sur le contrôle permanent par les rebelles de nos riches champs de diamants, au profit des étrangers. »⁵

Se développe donc une culture de guerre dans un contexte ultra-libéral qui permet une accumulation rapide de richesses grâce aux nombreuses infractions à la légalité. Outre l'enjeu des matières premières indispensables et précieuses, s'ajoutent la production, la fabrication et le transport de drogue ainsi que le trafic d'armes légères, activités hautement lucratives, indispensables en situation de crise pour alimenter la guerre : Afghanistan, Bosnie, Colombie, etc. Fujimori perdit son poste de président du Pérou parce qu'une enquête révéla son implication quasi directe dans un trafic d'armes en faveur des FARC, les Forces armées révolutionnaires de Colombie, productrices de coca, lesquelles depuis les années 1950 s'opposent au gouvernement colombien et, occupant une partie croissante du territoire, échappent totalement à son contrôle. L'usage de la force, il faut l'admettre, s'accorde plus avec une culture de guerre qui s'épanouit malignement dans nombre de pays qu'avec une culture de paix. Mais comment caractériser cet usage de la force ?

L'État s'effondre lorsque la force n'est plus réglée par le droit, qu'elle est détournée de son usage public, qu'il en est fait un usage privé : privé en ce sens que son exercice est tenu secret, mais encore qu'il ne vise pas l'intérêt général des citoyens et qu'il s'oppose à la répartition équitable des biens et des services. Ce sont les chefs de guerre (*warlords*) qui décident par la force des termes de l'échange pour tirer personnellement bénéfice du conflit et qui répercutent le poids des pertes sur la communauté⁶. Les richesses nationales sont pillées et bradées dans l'intérêt exclusif d'un tout petit nombre d'individus, qui s'enrichissent et corrompent ceux qui les aident. Lorsque les chefs de guerre perdent leurs appuis extérieurs, ils s'en prennent à la population sans armes, qu'ils maltraitent et affament, afin de susciter une aide internationale d'urgence, qui devient pour eux un nouvel objet de racket et de prédation. Sur les lieux de ces conflits les ONG font unanimement état du sort des civils pris au piège de ces violences : intimidations, travaux forcés, viols, tortures, privation de nourriture, sont leur lot quotidien et les obligent à fuir...

5. Rasna Warah, « Les diamants illégitimes. La malédiction de l'Afrique », disponible à l'adresse suivante : www.un.org/french/pubs/chronique/2004/numero3/0304p20.html

6. Herfried Münkler, *Les Guerres nouvelles*, Alvik Éditions, 2003, p. 154.

Il s'agit donc bien là d'une culture de la violence. Dans ces guerres, le fondement et la raison politiques finissent par être oubliés, tant sont nombreuses les exactions commises ; et ceux qui s'étaient engagés dans la lutte au nom d'un idéal sont devenus des combattants sans foi ni loi. La violence est voulue, entretenue, elle rapporte. Ces guerres durent des décennies. Elles n'ont pour but que de durer. Remporter la victoire, restaurer le pouvoir central est une entreprise difficile, onéreuse et risquée. En effet, un pouvoir digne de ce nom devrait être capable de démilitariser toutes les factions, d'organiser la vie publique, de remettre sur pied toutes les institutions, un Parlement et surtout la police et la justice, de réinvestir dans des zones dévastées pour rendre les moyens de transport opérationnels, de donner des emplois à ceux qui n'ont connu que le métier des armes, parfois dès l'âge de 7 ans, de scolariser la jeunesse, de permettre des échanges équitables et durables entre individus égaux qui s'entendent sur la valeur des biens et des services, de faciliter enfin pour tous indistinctement une vie paisible grâce à des services de santé et des prestations sociales, au moins pour le logement.

Qui ose se fixer un tel programme de culture de paix ? Un État, une grande puissance ? Et en l'occurrence, de nos jours, les États-Unis ? Ou bien l'Organisation des Nations unies ? Ainsi, sommes-nous obligés de différencier les manières dont les États-Unis, puis les Nations unies usent de la force pour amener une culture de paix. Et nous ajouterons une troisième forme d'intervention dont la pratique se répand et semble s'imposer : la résolution des conflits par des entreprises privées.

Usage de la force par une grande puissance en vue de promouvoir la paix

Ce fut l'ambition des États européens dits « civilisés » d'aller coloniser « les barbares » pour leur faire goûter les fruits de la vraie foi, des lumières de la raison et de la civilisation. Ces guerres menées en terre étrangère par les puissances occidentales rivales commencèrent au XV^e siècle et c'est au XIX^e siècle que le grand

mouvement de décolonisation s'engagea en Amérique latine ; il trouva son apogée dans la seconde partie du XX^e siècle en Afrique et en Asie. Mais le spectre de la colonisation hante toujours ces peuples, dont certains n'en finissent pas d'être décolonisés. Des études ont montré qu'une des causes du génocide perpétré par les Hutu sur les Tutsi en 1994 au Rwanda serait bien l'utilisation à des fins exterminatrices de l'idéologie coloniale fortement raciste.

De nos jours, c'est l'ambition déclarée de l'hyperpuissance américaine, déterminée à porter la démocratie dans toutes les régions du monde où ses intérêts stratégiques et économiques sont en jeu, qui est au centre des analyses géopolitiques. Mais les Américains ne réalisent là que ce que d'autres États, — britannique, espagnol, français, hollandais, portugais... — ont fait en d'autres temps sous d'autres formes. Ce qui nous interroge, c'est, malgré tout, l'incapacité de l'État le plus puissant de la planète, à remplir cette mission glorieuse : promouvoir la paix. En fait, dans les situations précises où cet État s'implique, l'usage de la force contrevient tout simplement au droit et au sentiment de justice.

Le droit international contemporain a désormais posé comme fondement l'égalité souveraine des États et interdit toute ingérence dans les affaires intérieures et dans ce qui relève de la compétence nationale⁷. En conséquence : « Tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel⁸ ».

La supériorité d'un État en matière de technologie militaire ne peut être tenue pour un argument de droit. Ainsi, l'interdiction de l'arme nucléaire pour les uns et son autorisation pour les autres contredit le principe de l'égalité souveraine. Le maintien du nucléaire sous prétexte de dissuasion est compréhensible dans le rapport de force qu'entretiennent les grandes puissances entre elles. En revanche, l'interdiction qu'elles imposent aux puissances moyennes d'y avoir accès nourrit et renforce le sentiment de dépendance, de mise sous tutelle et de stagnation⁹. Une telle inégalité de traitement n'a pas le pouvoir de faire disparaître la crainte des menaces que les uns font peser sur les autres. La puissance de fait, à un moment donné de l'histoire, est prise pour du

^{7.} Charte des Nations unies, article 2, § 7.

^{8.} Article premier, § 1 commun au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

^{9.} C'est ainsi que dans l'affaire du nucléaire iranien, la Chine, la Russie et les pays en développement s'opposent aux désirs des États-Unis et de l'Europe de porter la question devant le Conseil de sécurité.

droit : peut-elle imposer la paix et la sécurité en bafouant le sentiment de justice qui la légitimerait ?

En 1963, quatre États sont dotés d'un arsenal nucléaire : les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et l'URSS, auxquels s'ajoute bientôt la Chine ; ces cinq États sont les membres permanents du Conseil de sécurité. En 2005, quatre autres États possèdent l'arme nucléaire : la Corée du Nord, l'Inde, Israël et le Pakistan. Mais près de soixante États exploitent ou construisent des centrales nucléaires ou des réacteurs de recherche, et au moins quarante d'entre eux possèdent l'infrastructure industrielle et scientifique qui leur permettrait de fabriquer l'arme atomique dans des délais relativement courts, si les contraintes normatives du TNP (traité sur la non-prolifération des armes nucléaires) cessaient de s'appliquer. Certes, on ne pourra qu'insister sur la duplicité internationale des États mais aussi sur leur loyauté à l'égard de leur peuple. Tout en adhérant au TNP, certains États se procurent les matériaux et les compétences nécessaires à l'exécution d'un programme d'armement et se ménagent la possibilité de dénoncer le TNP quand il sera opérationnel.

Obnubilés par la possession de la force principale de toutes les forces actuelles radicalement mortifères, les États cultivent la guerre au nom d'une culture de paix. On ne peut en empêcher aucun d'entreprendre cette course inutile aux armements. C'est la possession de ces armes qui les tranquillise et leur donne confiance¹⁰ !

D'aucuns déclarent que les États-Unis peuvent agir en tant que « gendarme du monde ». Source de nombreuses confusions, cette expression est intéressante à analyser. Tombée en désuétude, il n'est pas sûr qu'elle ne réapparaisse pas. Elle contient en soi deux atteintes au droit international : une atteinte à l'égalité souveraine des États et une atteinte au droit de la guerre défini par les Conventions de La Haye (*jus ad bellum*) aussi bien que par celles de Genève (*jus in bello*).

Que la force militaire d'un État puisse devenir une force mondiale de police signifie que toutes les frontières des États ont volé en éclats : aucun État n'a plus de territoire bien défini, la planète

^{10.} Les passages appelant à lutter contre la prolifération des armes de destruction massive et en faveur du désarmement ont été supprimés du Document final daté du 19 septembre 2005 clôturant le sommet de l'ONU, qui fêtait son 60^e anniversaire.

est devenue un espace sans frontières sur lequel patrouillent les forces de police d'une seule nationalité. Du passage du militaire au policier, il y a passage d'une externalisation à une internalisation des espaces politiques, mais encore se profile l'affirmation suspecte selon laquelle la supériorité réelle de la puissance militaire particulière d'un État peut à bon droit se substituer à la supériorité juridique d'un droit universel valable pour tous les États.

En effet, une force de police ne peut s'exercer qu'à l'intérieur d'un État et sa capacité d'user légitimement de la force lui vient d'une instance supérieure. Quelle est l'autorité supérieure qui peut confier à un État ce pouvoir de police du monde ? Il n'en existe pas. En effet, déclarer que tout État est souverain signifie qu'aucune puissance n'est au-dessus de lui. L'Organisation des Nations unies, fondée juridiquement par des États souverains, est dépourvue de toute souveraineté effective, elle ne peut déléguer un pouvoir qu'elle ne possède pas. Si l'ONU détenait ce pouvoir souverain, elle nierait la souveraineté des États dont elle est le garant. Le droit international s'effondrerait de lui-même. Selon ce dernier, ne prévaut que l'égalité souveraine de tous les États. Donc, confier la force de police mondiale à un État, c'est le laisser agir unilatéralement en raison de sa souveraineté, puisqu'il détient la technique militaire la plus performante ; cela revient, par conséquent, à confisquer la souveraineté de tous les États du monde et donc à les désavouer en tant qu'États. Voilà pourquoi, au nom de la sécurité collective qu'un seul État saurait assurer *de facto*, et en l'autorisant à maintenir seul cette avance dans la disproportion des moyens d'intervention, y compris l'emploi de forces de destruction massive, on s'apprête allègrement à transformer cet Etat non en sauveur du monde mais en ennemi mortel de l'humanité.

La dérive de la confusion entre l'usage de la force par une police et l'usage de la force par une armée touche le droit concernant le déclenchement de la guerre, le *jus ad bellum*, et fragilise l'observance des règlements établis durant les conflits armés, le *jus in bello*. En effet, une opération de police criminalise le contrevenant. Il en découle que l'État soumis aux attaques d'une armée déguisée en force de police est un État voyou, hors la loi, il doit subir humili-

liation et punition. Or, le droit de la guerre selon les Conventions de Genève impose toujours la reconnaissance de l'égalité souveraine des États et par conséquent le respect de l'égalité de traitement des forces armées dans le *jus in bello*.

À l'intérieur d'un État policé, c'est au nom du droit public, dont elle est l'exécutrice, que la force de police contrôle et maîtrise l'usage privé illégitime de la force, car une force de police émanant d'un droit souverain ne peut accorder au coupable des droits égaux à ceux du souverain. Par conséquent, une force armée qui se prend pour une force de police enfreint les règles du droit humanitaire international qui vise la protection des prisonniers, des populations civiles, des monuments culturels, des lieux cultuels, etc. Ainsi, dans cette confusion des deux forces, policière et militaire, on assistera à une escalade de la violence. Outre la première guerre déclarée, une seconde se préparera et se développera sur le mode de la vengeance. En effet, le non respect du *jus in bello* sera vécu par le peuple qui le subira comme une agression supplémentaire et provoquera ainsi, en droit et avec raison, un nouveau *casus belli* et non une culture de paix. Les belligérants entreront alors dans la spirale des représailles.

Une culture de paix doit reposer sur la distinction bien établie entre force de police et force armée. En effet, le pouvoir de police ne peut que conserver le droit existant qui l'autorise à user de la force à l'intérieur du territoire où policiers et citoyens ont la même nationalité ; de par sa nature, il n'est pas en mesure de fonder un droit nouveau. Exécutant une prétendue opération de police dans un autre État pour y installer la démocratie, l'État qui mène les hostilités souhaite faire émerger un droit nouveau, réaliser une refondation de l'État. Or, cette fondation ne peut se faire qu'à partir de l'État concerné.

En acceptant, à l'heure actuelle, qu'une puissance hégémonique devienne le gendarme du monde, on accepte qu'un État policier fonctionne sur la base d'une collusion entre la violence fondatrice et la violence conservatrice. Voilà pourquoi, en bien des lieux de la planète, cet État devenu un État mondial de police est ressenti comme atteignant le summum de la violence, une violence qui provoque d'autant plus indignation et révolte qu'il est diffi-

cile de se soustraire à ses diktats. En effet, comme superpuissance militaire, il peut fonder unilatéralement son droit, et comme superpuissance économique tendre à le conserver.

Mais à y regarder de près, les États-unis ne veulent pas jouer ce rôle. Soucieux de leur sécurité économique, ils considèrent la dimension militaire comme le fondement ultime de la puissance à partir de laquelle ils entendent profiter au maximum de leur position actuelle d'unique superpuissance. Ainsi, contrairement aux définitions caricaturales données de l'impérialisme américain, nous conviendrons plutôt que les États-unis agissent dans une logique étatique, en tant que simple État. Ils exercent une hégémonie sans hégémonisme¹¹, car ils ne veulent pas jouer au bon samaritain en assumant les besoins incomensurables de la communauté internationale. Ils ont tiré les leçons du syndrome somalien. Ils sélectionnent la faisabilité de l'action en raison de leur capacité militaire opérationnelle et de leurs intérêts. En cela les Etats-Unis ne diffèrent en rien de la Chine, par exemple, qui ne craint pas de déclarer qu'elle fait du multilatéralisme un moyen et non une fin de sa puissance et qu'elle est prête à utiliser l'arme nucléaire contre ceux qui mettraient en péril ses intérêts vitaux touchant Taiwan. Il est perceptible que la question du Tibet pour les mêmes raisons restera « gelée » (sans jeu de mots) pendant très longtemps encore.

Les grandes puissances n'agissent sur la scène internationale qu'en tant que puissances étatiques. Si elles sont de grandes puissances, c'est qu'elles s'entendent à faire coïncider leurs intérêts nationaux avec ceux des autres États et avec les aspirations du moment de la société internationale ; mais, elles ne craignent pas de faire valoir leurs divergences profondes et radicales quand elles découvrent leurs propres limites, leur propre faiblesse et vulnérabilité, comme l'envers de leur puissance à préserver. Ainsi, par exemple, les États-unis refusent de signer le Statut de la Cour pénale internationale (CPI), considéré par beaucoup comme promesse de paix en vertu du développement du droit pénal international.

¹¹. « Architecte d'un empire sans impérialisme », selon l'expression de Robert Strausz-Hupé, in Bruno Colson « Concepts américains pour l'après guerre froide » ISC, www.stratisc.org

Usage de la force et culture de la paix par l'ONU : les opérations de maintien de la paix.

Certes, ces opérations n'ont pas de qualification juridique ni en anglais (*peacekeeping, peacemaking, peace maintenance, peace pushing, peace building*) ni en français (maintien, rétablissement, imposition, stabilisation, consolidation de la paix), car elles ne renvoient à aucun article précis de la Charte. Dag Hammarskjöld, Secrétaire général des Nations unies de 1953 à 1961, suggérait que ces opérations prennent place à mi-chemin entre le chapitre VI et le chapitre VII de la Charte. Or, les articles de ce chapitre VI et demi n'ont jamais été écrits. C'est donc une connaissance empirique de leur histoire de 1948 à nos jours qui permet de préciser leur nature et leur évolution.

Les opérations de maintien de la paix (OMP) sont liées à des conditions plus ou moins favorables pour une désescalade de la violence dans un conflit interne ou international. Dans une première période, de 1945 à 1978, les OMP attendaient que cette désescalade ait déjà eu lieu pour intervenir sur le terrain. En pleine guerre froide, de 1978 à 1988, il n'y eut aucune OMP. De 1988 à nos jours, étant donné le constat fait de la durée des conflits, l'objectif de ces missions est de créer les conditions favorables à cette désescalade sans attendre qu'elles se créent d'elles-mêmes¹². Nous avons ainsi deux cas de figure précis et une intermédiaire.

Le consentement des belligérants est requis explicitement avant le déploiement des casques bleus. Les soldats reçoivent une mission d'interposition ou de surveillance des frontières après un cessez-le-feu. Les contingents de taille réduite, faiblement armés, appartiennent à de petites ou moyennes puissances. La paix établie par les belligérants leur paraît à eux-mêmes encore fragile du fait qu'ils mettent en doute leurs engagements réciproques à cesser la guerre. L'usage de la force est donc voulu, souhaité demandé à un tiers neutre et impartial, après que les belligérants sont arrivés à des accords et souhaitent que chacune des parties le respecte et soit surveillée dans le maintien de ce respect. La force, sous la forme d'une présence, d'une menace

¹². Actuellement, avec 17 missions en activité (nous mentionnons les dernières entrées depuis 1999 : Kosovo juin 99, Sierra Leone oct. 99, RDC nov. 99, Ethiopie et Erythrée juil. 2000, Timor Oriental mai 2002, Libéria sept. 2003, Côte d'Ivoire avr. 2004, Haïti et Burundi juin 2004, enfin Soudan 2005) l'ONU paraît surexpliquer les ressources que les États lui concèdent, c'est-à-dire environ un pour cent du budget militaire américain.

éventuelle, impartiale mais sûre, est donc bien au service de la paix, pour la maintenir, la stabiliser, la consolider. L'usage de la force se limitera aux cas de légitime défense. En conséquence, l'intervention des casques bleus peut être considérée comme une réussite en faveur de la paix.

La figure intermédiaire est rencontrée lorsqu'une partie à un accord de paix en viole les clauses de façon claire et irréfragable. Si la mission continue à accorder le même traitement à toutes les parties, elle risque, au mieux, de compromettre l'efficacité de son opération, et, au pire, de se rendre complice du crime. Dans son rôle de tiers impartial, il lui importe de savoir qualifier les faits de guerre, car ne pas savoir distinguer la victime de l'agresseur, les manquements au droit de son respect, contribue à la poursuite de la guerre et non au maintien de la paix. L'impartialité dans l'usage de la force signifie donc ici que l'on prend parti pour le droit. Ainsi, l'ONU a été amenée à inclure dans les mandats des OMP l'autorisation d'employer la force et, pour cela, à fournir sur le terrain des forces plus nombreuses, mieux équipées, capables d'avoir un effet plus dissuasif.

Or, deuxième type de figure, quand l'usage de la force est requis sans le consentement exprès des belligérants, les missions ne réussissent pas aussi bien. Pourtant, c'est cette orientation plus volontariste des opérations du maintien de la paix qui s'est dessinée après 1988. Des missions se montent, non plus demandées par les belligérants, mais autorisées par le Conseil de sécurité et soutenues par les puissances régionales qui peuvent se sentir concernées de plus près par le conflit : troupes américaines à Haïti en 94, troupes de l'OTAN en Bosnie 1995 et au Kosovo 1999, troupes du Nigeria et de l'ECOMOG¹³ dépêchées en Sierra Leone en 1997, initiative australienne au Timor Oriental en 1999. C'est ainsi que faisant appel aux troupes régionales, l'ONU tend à montrer que l'opération d'imposition de la paix est demandée non pas par les belligérants mais par ceux qui subissent le contrecoup de ce conflit sous la forme d'incursions de troupes sur leurs territoires, de camps de réfugiés à leurs frontières, d'immigration, etc. Elle veut prévenir les risques d'instabilité qu'un tel conflit fait courir à toute une région et donc le faire cesser.

¹³. Le sigle Ecomog résume son appellation officielle : ECOWAS Ceasefire Monitoring Group (Groupe de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest chargé du contrôle et de la mise en oeuvre du cessez-le-feu). Depuis sa création elle a été commandée par le Nigeria, qui lui a fourni l'essentiel de ses effectifs, le reste étant constitué de Ghanéens, Sierra Léonais, Guinéens, Maliens, Gambiens. Le Sénégal, mais aussi des contingents ougandais et tanzanien, y participent occasionnellement.

Bien souvent, d'ailleurs, il est quasiment impossible d'attendre le plein consentement des autorités politiques au pouvoir pour déployer les OMP, car ces autorités ont disparu ou sont tombées au rang de chefs de guerre ou de mafia. En intervenant, l'ONU ne viole donc pas la souveraineté de l'État. Les guerres, en effet, sont des guerres civiles à plusieurs fronts, menées par des acteurs non gouvernementaux qui souhaitent continuer leurs luttes intestines et arrivent à pervertir les codes de conduite des casques bleus pour poursuivre leurs objectifs de guerre : pillage de convois humanitaires ou taxes sur leur passage, promesses de miliciens non tenues, corruption des casques bleus qui échangent leurs armes contre les « diamants de la guerre »... Ainsi, la plus grande difficulté que rencontrent ces missions, c'est qu'elles n'ont plus d'interlocuteurs étatiques crédibles dans les zones de crise et qu'elles s'exécutent dans un environnement hostile. Les belligérants ont l'intention manifeste de poursuivre les hostilités, et c'est la société internationale qui veut arrêter les massacres, soit en prenant parti pour un camp, soit en obligeant les partis à se mettre d'accord pour une réconciliation nationale. La paix n'est encore ni désirée ni voulue, ni mise en œuvre par les partis qui profitent encore du chaos de la guerre.

Tout l'art de ces missions consisterait en une combinaison de techniques de combat et de négociations. Mais, avec qui négocier ? Les acteurs les plus en vue sont les plus bellicistes ou les plus sanguinaires, ils s'imposent donc sur le terrain mais ils violeront les engagements pris. Quant aux plus modérés qui tiennent leur engagement auprès de la mission onusienne, s'ils désarment, ils se feront aussitôt exterminer par ceux qui n'ont pas déposé les armes.

S'en remettre à l'ONU qui veut imposer la paix, c'est devoir déposer les armes. Mais vouloir conquérir le pouvoir pour construire un Etat libre et indépendant, c'est devoir les garder, au moins tant que les autres parties n'ont pas désarmé. Les événements tragiques de la guerre de Bosnie sont source de leçons¹⁴. On voit la contradiction de la logique étatique et de la logique internationale quant à l'usage de la force : l'ONU ou ses représentants ne peuvent se substituer aux forces étatiques quand il en va

^{14.} Lire les articles du général Jean Bachelet sur Sarajevo.

de la survie d'un État. Au nom de leur mandat de paix, les troupes missionnées se sont abstenues de combattre et ont empêché les combattants bosniaques sur place de se défendre, sous prétexte que leur enclave était protégée par leur seule présence.

Certes, le mandat onusien est cohérent, c'est la paix. Donc, leur première tâche consiste à désarmer les belligérants, les démobiliser, puis à les amener à négocier, et enfin à se rendre aux urnes pour décider de leur avenir commun. Mais, quand ce programme peut-il commencer à être mis en œuvre ? Une paix envisagée prematurely alors qu'elle a besoin encore du soutien de la force pour se frayer le chemin conduit à des désastres. Le massacre de Srebrenica a brutalement réveillé les esprits et permis que Sarajevo ne connaisse pas le même sort.

Des missions de paix furent des échecs pour les tenants de la paix : Somalie, RDC (ex Zaïre) et Bosnie (ex-Yougoslavie) et Rwanda. Dans les deux premiers Etats, la guerre persiste, dans les deux derniers l'opération d'imposition de la paix s'est prolongée en se transformant en un mandat du Conseil de sécurité pour la création d'un Tribunal pénal ad hoc afin de poursuivre tous les auteurs de crimes de guerre, de nettoyage ethnique, de génocide et crime contre l'humanité, la paix pouvant se consolider par la justice.

Cependant, là où l'ONU a le plus de chance de réussir, c'est dans la formulation de la théorie de la paix préventive, contrairement aux des États qui défendraient celle de la guerre préventive. Ainsi le rapport Brahimi¹⁵ mentionne la nécessité d'observatoires de prévision des crises, en insistant sur le fait que « ne pas investir du temps et des ressources dès le départ pour prévenir l'éclatement des conflits, c'est courir le risque de les voir dégénérer en conflagrations beaucoup plus meurtrières et beaucoup plus coûteuses à éteindre »¹⁶. La Macédoine fut un modèle de réussite, les autorités du pays ayant demandé un déploiement préventif des casques bleus pour éviter la contagion de la guerre que le Kosovo et le reste de l'ex-Yougoslavie avaient connue.

¹⁵. Du nom de l'ancien ministre algérien des affaires étrangères (1993-1997), qui présida le groupe d'étude sur les opérations de la paix de l'ONU et publia le rapport en 2000.

¹⁶. www.un.org/french/peace/reports/peace_operations/

Les opérations de maintien et de consolidation de la paix ne peuvent avoir lieu que dans certaines conditions. Il faut que la guerre ait effectivement cessé pour que ces opérations prennent tout leur sens. Il est donc nécessaire que la force fondatrice de l'État ait déjà inscrit la victoire dans les faits, l'ONU ne pouvant que parachever l'œuvre fondatrice des armes. La force onusienne d'imposition de la paix ne saurait instaurer la paix dans les situations où la guerre n'a donné la victoire à aucun des protagonistes, où les hostilités n'ont cessé qu'en apparence soit à cause d'une impasse militaire, soit sous la pression internationale, ou pour ces deux raisons à la fois, mais où certaines parties refusent de mettre un terme au conflit.

L'exemple somalien reste présent dans notre réflexion. En 1992 les Américains déclenchent une opération *Restore Hope*. En 1993 les Nations unies prennent le relais des États-unis et en 1995 les derniers casques bleus sont évacués, laissant la Somalie à ses démons claniques regroupés en 5 entités principales divisées en plus de trente entités secondaires, plus ou moins alliées ou rivales selon les circonstances, mais dotées toutes d'une organisation politique soutenue par leur milice propre ; et outre ces subdivisions, se dressent de temps à autre quelques nouveaux chefs de guerre sans rattachement bien défini qui tentent leur chance. Encore aujourd'hui la Somalie est un non-État, en proie aux hostilités intérieures et fortement suspectée de servir de refuge à des éléments terroristes liés à Al-Qaïda. Cependant, une évolution lente se dessine, il semble que, fatigués de ce type de guerre qui dure depuis au moins 15 ans – fin de la guerre froide –, les Somaliens désireraient former un gouvernement, mais ils s'affrontent encore – fin 2004 et 2005 – sur la forme constitutionnelle de l'État : sera-t-il uniifié ou confédéral ?

La paix peut-elle venir d'ailleurs que de la population elle-même ? La force n'est perçue comme porteuse de paix que si, émanant de soi, elle est appliquée à soi, ce qui signifie en termes politiques : autodétermination et autonomie. Toute contrainte étrangère qui s'exerce sur un corps social, aussi déficient soit-il, est ressentie comme aliénante ; elle court donc le risque d'être rejetée et, loin de conduire à la paix, elle exacerbe les conflits en radicalisant les oppositions et les rivalités déjà existantes.

Instruits en particulier par l'échec des États-unis en Somalie, les grandes puissances hésitent à envoyer leurs contingents nationaux dans ces conflits de basse intensité. Des unités de combats, plus souples, mieux aguerries, possédant une panoplie d'armes plus sophistiquées et hautement intégrées, seraient plus aptes à venir à bout de ces combattants nombreux, mobiles, se présentant en groupes dispersés et capables de se fondre rapidement dans la population civile. Dès le début de son premier mandat de Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, lui-même, avait émis cette hypothèse : éradiquer ces conflits de basse intensité et préparer le terrain pour la reconstruction d'un État serait l'affaire de sociétés militaires privées ou de compagnies privées de sécurité, commanditées par les représentants d'institutions internationales, régionales ou onusiennes. Il ne recueillit aucune réponse favorable et jugea alors que la communauté internationale n'y était pas encore préparée.

Généralisation de la privatisation de l'usage de la force

La prolifération des conflits de basse intensité : plus de 400 dans 90 pays, selon le dénombrement pour 2001-2002 fait par le premier ouvrage intitulé *Mondes rebelles*¹⁷, la perte d'intérêt stratégique des grandes puissances envers leurs anciens protégés ou colonisés, le délestage d'une main d'œuvre militaire sur le marché du travail du fait de la professionnalisation des armées, ces phénomènes concomitants ont favorisé la multiplication exponentielle des sociétés privées de sécurité ou compagnies militaires privées.

Le savoir-faire de ces entreprises est multiple : analyse du danger de certains sites, conseil en matière d'achat d'équipement, surveillance de bâtiments, de quartiers, de zones sensibles, protection des transports dans des zones hostiles, acheminement d'armes, entraînement de forces dans toutes les situations de guerre, y compris le combat, encadrement pour le déminage, etc. Bien que mieux payés que les soldats ordinaires, le personnel tire avantage à accomplir la tâche demandée avec rapidité et un extrême professionnalisme.

¹⁷. Jean Marc Balancie et Arnaud de la Grange (sous la direction de), *Mondes rebelles*, Michalon, 2002

Innombrables deviennent les occasions pour lesquelles on fait appel à ces sociétés : lutte contre les activités criminelles du GIA algérien, contre les confréries de pirates en mer de Chine, contre les mafias russes, contre les exactions de l'ELN, guérilla concurrente des FARC, qui dynamite l'oléoduc de la zone pétrolifère colombienne, contre les divers sabotages en Irak et ailleurs,... la sécurisation des bâtiments administratifs des ambassades dans des pays souffrant des séquelles de la guerre civile,... exploitation et exportation de ressources minières ou pétrolières sans avoir de comptes à rendre à ceux qui devraient en être les légitimes bénéficiaires,... transits de convois humanitaires dans des zones de combat, etc. Nationales, elles exercent leurs activités dans le prolongement des milices paramilitaires : ainsi certaines opèrent au cœur de villes africaines ou brésiliennes pour assurer la sécurité dans des quartiers habités par des citoyens riches qui les commanditent. Enfin, multinationales aussi, elles sont susceptibles d'être mêlées à des activités relevant du renseignement, du terrorisme, de l'extrémisme radical, de la prolifération d'armes.

Comment apprécier de telles sociétés ? Tout dépend du commanditaire de leurs opérations. Et ont-elles ou non une licence d'accréditation ? Se sont-elles dotées d'un code éthique qui les rend responsables des actions de leurs salariés ? Dans certains cas, en effet, ces sociétés ne se différencient nullement des groupes terroristes, paramilitaires, ou mercenaires. L'une d'elles d'ailleurs a défrayé la chronique.

En effet, en mars 2004, les autorités équato-guinéennes déjouent un énième complot. Deux contingents de « mercenaires » sont arrêtés, l'un à Malabo, l'autre sur l'aéroport de Harare occupés à charger des armes. Ce sont des hommes recrutés par une société militaire privée établie en Afrique du Sud qui offre les services d'anciens miliciens du Parti National sud-africain. A la suite d'interrogatoires musclés, les autorités remontent la filière qui aboutit au milieu pétro-affairiste de Londres : elles découvrent, comme complices du coup d'État, Mark Thatcher, le fils de Margaret, premier ministre du Royaume-Uni dans les années 80, mais aussi un ancien ministre britannique et les ser-

vices secrets sud-africains. Quant aux pilotes d'origine arménienne, ils ignoraient le but de l'opération. Le commando aurait été convaincu de faire ce coup d'État par un ancien opposant, Severo Moto, chef du Parti du progrès équato-guinéen, réfugié politique en Espagne.

Il est vrai que, grâce à quatre sociétés pétrolières américaines, la Guinée équatoriale, 3^e producteur de pétrole d'Afrique subsaharienne, après le Nigeria et l'Angola, promet de couvrir dans les 10 ans qui viennent les 25 % des importations américaines de brut. Les 500 000 habitants de ce petit territoire devraient être les plus riches du monde, si le produit de la manne pétrolière n'était pas confisqué au profit du chef de l'État et de son clan de Mongobo. Comment maintenir la stabilité de cette micro-république dont le taux de chômage atteint les 30 %, elle qui ne publie pas les listes électorales, interdit les candidatures de ses opposants, ignore l'isoloir et ne distribue que les bulletins de vote du parti au pouvoir ? Comment s'assurer que ceux qui succèderont à l'actuel président auront la même bienveillance envers les compagnies pétrolières étrangères ? Des tentatives de complot ne manquent pas contre le gouvernement en place, lequel ne compte plus que sur l'appui des Etats-unis qui savent exploiter les richesses nationales et faire de lui l'unique bénéficiaire dans le pays.

Des compagnies privées multinationales vont donc jusqu'à cumuler diverses activités : par exemple, elles vendent ou échangent expertise, équipement, formation et divers services de sécurité contre des concessions minières. Ces compagnies rejettent toute comparaison avec les formes classiques de mercenariat, puisqu'elles s'implantent et prospèrent sur un territoire donné, mais elles ressemblent à des clans mafieux, car elles ne sont soumises à aucune régulation internationale, et ne respectent pas les principes du droit international auquel tout Etat et toute organisation interétatique sont soumis, à savoir : la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'autodétermination des peuples. Par contre, d'autres agissent pour le compte d'ONG humanitaires qui leur demandent conseil pour évaluer le risque d'une opération, aide pour sécuriser un convoi, secours pour libérer des otages...

De la même façon que le brouillage de l'humanitaire et du militaire sur des régions en guerre avait donné lieu à des réexamens sévères sur le partage entre privé et public, entre engagement avec mandat politique et engagement bénévole, de la même façon faire assumer des activités militaires d'ordre public par des privés suscite réflexions et mises en garde. La chaîne de commandement, colonne vertébrale de l'activité militaire, laquelle reçoit mandat du pouvoir politique, disparaît, ôtant sa légitimité à l'usage de la force. Le salaire que l'on reçoit pour prendre des armes ne suffit pas à justifier l'action. Sous les drapeaux, discipline et contrôle sont régis par un ensemble de règles à la fois nationales et internationales, et ceux qui les enfreignent peuvent être traduits devant une cour martiale, un tribunal pénal. Or, il se trouve que les contrats que certaines sociétés font signer à leurs employés, stipulent même explicitement qu'ils échapperont à la justice locale du pays où ils mènent leurs actions¹⁸. Est-il pensable que tout État puisse devenir otage d'opérateurs qu'il ne contrôle pas, sous seul prétexte que ces opérateurs ont reçu salaire pour leur mission ? Qu'en sera-t-il aussi lorsque, sur sol étranger, des soldats de même nationalité, aux ordres de commanditaires rivaux, se feront la guerre ?

Nos schémas de pensée sur le légitime et l'illégitime, sur le permis et le défendu, sont calqués, quant à l'usage de la force, sur la distinction entre le privé et le public. Faut-il renoncer au critère privé/public pour faire ou non confiance au titulaire de la force dans l'établissement d'une culture de paix ? La force publique est encore estimée comme seule légitime pour instaurer la paix. Encadrée par le droit – expression reconnue et manifeste de la volonté politique –, la force demeure son expression coercitive la plus claire. La force ne dénature pas le droit ; quand elle en est l'exécution, elle en assure même la prééminence. Elle ne prive en rien le droit de la part de socialisation dont il est le vecteur.

Comment voir dans le développement exponentiel de ces entreprises privées de sécurité l'annonce d'une pacification possible des rapports de force ? Est-on prêt à consacrer l'usage de la loi du plus fort et du plus riche, estimant que la victoire de la force, en un lieu et en un instant toujours révocables, est préférable à un règlement endogène, plus visible, plus long, plus global, plus

^{18.} Peter Singer, Corporate Warriors : Rise of Privatized Military Industry, Cornell University, 2004.

responsable, plus démocratique, assumé par les intéressés eux-mêmes ? Ces opérations militaires privées pourraient être envisagées, dans le meilleur des cas, comme des périodes d'hospitalisation dans l'histoire d'états malades qui, après intervention, retrouveraient la santé ? Mais c'est à qui de décider qu'un État est malade et de demander une intervention ?

« Le 10 août 2004, Paul Wolfowitz, sous-secrétaire d'État américain à la défense,... a demandé au Congrès de lui accorder 500 millions de dollars pour construire un réseau de milices amies dans le monde afin de "combattre le terrorisme et les insurrections". Cette manne devrait bénéficier à des groupes établis le long de la frontière pakistano-afghane, en Irak, dans le Caucase et dans la corne de l'Afrique, ainsi que sur plusieurs îles des Philippines où opèrent des combattants islamistes. La guerre, ainsi sous-traitée, est en train de changer de nature »¹⁹. Cela signifie que la guerre décidée par les États-unis ne sera plus menée par des troupes de nationalité américaine, car la législation américaine l'interdit. Même si son siège social est aux États-unis, une société de sécurité n'est pas autorisée à recruter ses militaires-mercenaires sur le sol américain. Le personnel qui travaille à l'étranger pour le compte d'une société américaine doit être recruté à l'étranger et avoir une nationalité étrangère. D'autres pays agissent de même, afin de ne pas contrevenir aux lois nationales et internationales sur le mercenariat. La force ainsi offerte pour relayer des engagements étatiques qui mettraient en péril une certaine vision politique de la nation, de la patrie, du sacrifice pour des idéaux, serait donc entièrement instrumentalisée. Modulables selon les interventions, ces panoplies de services de sécurité sont mises à la disposition de toutes les parties en conflit sur le marché national ou international.

De même que les États et le Secrétaire des Nations unies penchent pour cette solution afin de satisfaire les exigences, les premiers de leurs luttes et le second de la paix, il s'avère que certaines ONG seraient aussi favorables à l'utilisation des services de ces sociétés. Mais elles reconnaissent qu'il serait de leur devoir de faire d'abord diffuser auprès d'elles les règles du droit international humanitaire afin que sur le terrain elles respectent leur déontologie et n'entravent ni n'alourdissent leurs tâches²⁰.

^{19.} Paul Hazan, « Le retour des mercenaires », in Magazine du mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, 5 avril 2005.

^{20.} Gilles Carbonnier, « Privatisations, sous-traitance et partenariats public-privé : charity. com ou business.org » ? Revue internationale de la Croix Rouge, 31 décembre 2004.

Conclusion

Nous avons présenté cinq figures qui incitent à penser que les rapports entre une culture de paix et l'usage de la force sont toujours inclusifs dans nos sociétés.

1. Pendant la guerre froide, la menace permanente de la force maximale dans le jeu des deux puissances rivales les a paralysées. Une certaine paix règne sur la scène internationale permettant l'avancement de l'écriture des textes internationaux. Mais cela n'empêche nullement leur rivalité de se manifester dans tous les autres états, parfois même sous forme de guerres intestines.

2. La multiplication des conflits de basse intensité nous montre qu'une culture de la guerre peut devenir un but en soi au service de l'enrichissement personnel d'un petit nombre. En se développant, la privatisation de la violence crée les réseaux internationaux des commerces illicites en tout genre, lesquels affaiblissent et parfois détruisent les structures des États et les échanges équitables, mais elle renforce les liens transnationaux mafieux et amicaux.

3. L'usage légitime de la force par un État fait advenir la paix à l'intérieur de ses propres frontières, c'est la force de police. Mais, en dehors de ses frontières, l'usage de la force militaire sur territoire étranger est interprétée comme du non-droit, la paix ne provenant que de la libre disposition d'un peuple à se donner ses propres lois en fonctions de ses propres richesses à partager, sa propre expérience historique de liberté et de justice, donc en vertu de l'autodétermination qui suppose un accord entre le peuple et le gouvernement. Qu'un État mène une guerre préventive, qui n'est ni guerre offensive ni guerre défensive, mais une sorte d'opération de police internationale, pervertit l'usage de la force comme maîtrise et contrôle de la violence interne et va amplifier la violence sur le territoire étranger sur lequel il intervient. Dans un monde où les États se sont réparti toutes les surfaces à occuper et, donc, où chacun a accompli sa fondation, il n'est plus de force fondatrice qui légitimerait l'usage de la violence, instituant un droit nouveau ; seule ne peut agir qu'une force de conservation conforme au droit international pour maintenir la paix.

4. Ainsi, une force multinationale formée par les contingents prêtés par divers États au Conseil de sécurité de l'ONU pour mener une opération de maintien de la paix, exprime une culture de la paix, — que l'État dans une politique étrangère de force ne peut imposer unilatéralement. Le maintien de la paix est demandé par toutes les parties au conflit, une fois qu'elles ont pris l'engagement de la respecter. Le casque bleu népalais qui meurt sous les balles d'un rebelle congolais en Ituri aurait pu rester au Népal et défendre son roi contre les insurgés maoïstes. La paix qu'il vient restaurer avec son propre contingent comme avec ceux d'autres États ne sera pas celle qu'un vainqueur cherche à imposer et dont il tirera des avantages personnels. C'est une paix qui permettra à un autre pays que le sien de se redresser et de se développer dans un climat de sécurité.

La paix que le vainqueur a imposée par la force est une paix unidimensionnelle : elle convient au vainqueur et non au vaincu. La paix qui pourrait être favorable à la fois au vainqueur et au vaincu serait une véritable paix, mais elle ne s'obtient que par la négociation menée avec sincérité et bonne foi. La force peut imposer l'arrêt de la violence extrême et injustifiée, mais elle n'apporte pas la paix. Il n'y a paix que lorsque les belligérants cessent de vouloir la guerre.

Certes, la paix peut être obtenue par la force légale ou illégale. Mais, si les hommes disent vouloir la paix en faisant la guerre, ils cherchent à obtenir la victoire qui leur procurera la paix qu'ils souhaitent : celle dont ils tireront avantage. Autant dire qu'en voulant la paix, ils veulent la guerre. Ceux qui font une paix dont ils tirent des avantages illégitimes préparent la guerre : les vaincus, forcés d'accepter cette paix, savent qu'il s'agit d'un simple pacte qui durera le temps nécessaire pour leur permettre de se préparer à la guerre suivante et de prendre leur revanche. La paix suppose une union des parties en conflit et non la soumission de l'une à l'autre. Le contingent onusien ne vient pas pour piller les richesses du territoire où sévit la guerre, il vient participer à l'effort de paix.

5. Enfin, la privatisation de l'usage de la force comme un produit sur le marché international semble avoir des partisans parmi

les États, à l'ONU avec le Secrétaire général, parmi les ONG avec la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge. Alors que trop peu de règles juridique le régulent, il est confié au marché le soin d'imposer sa propre loi. Une culture de la paix qui se réduirait à un calcul économique de l'usage de la force ne s'assimile-t-elle pas à une culture de la guerre ?

La Pensée 299 de Pascal peut nous mettre sur la voie : « Sans doute, l'égalité des biens est juste ; mais ne pouvant faire qu'il soit force d'obéir à la justice, on a fait qu'il soit juste d'obéir à la force ; ne pouvant fortifier la justice, on a justifié la force, afin que le juste et le fort fussent ensemble, et que la paix fût, qui est le souverain bien ».

Le caractère ramassé de l'écriture pascalienne a ceci d'étonnant qu'en énonçant la thèse vraie en termes idéaux, il en montre l'impossibilité concrète due à la condition humaine. Promouvoir une culture de paix supposerait un partage équitable des biens et un usage toujours juste de la force, voilà la thèse. Mais la réalité est bien différente. Nous aimerais tant que le fort et le juste puissent passer l'un pour l'autre ou se manifester ensemble, toujours conjoints ; or, ils s'opposent. On ne peut forcer les gens à être justes, la justice ne s'impose pas par sa seule équité, la force donc est nécessaire, la force constraint à l'obéissance, et l'obéissance n'est pas l'expérience de l'autodétermination qui conduit à la paix. La force est opérationnelle, mais la force exige sa justification. Or, les camps qui s'affrontent, s'affrontent précisément quant à l'énoncé de cette justification. Ainsi élaborons-nous toujours une culture de la paix à partir d'une réflexion sur la guerre.

Concluons toutefois : la guerre, phénomène obnubilant dans la vie de nos sociétés en raison de l'usage paroxystique de la force, ne peut nous faire oublier que, tant que des sociétés existent, même en état de guerre, elles sont traversées par des principes générateurs du social qui forment le tissu social. Que les lois qui régissent l'ordre interne des sociétés se dotent d'une force de police pour en assurer l'observance, que le droit international donne une intelligibilité des rapports de force entre les puissances étatiques, et qu'en ensemble droit étatique et droit international

enseignent les éléments de base constitutifs de la culture de la paix, cela ne dissimule pas le fait qu'en un temps autre, en un lieu autre, l'histoire peut s'écrire autrement, modifier les formules juridiques parce que les rapports de force changent. Mais les principes générateurs de la vie sociale l'emportent toujours en vue de la cohésion, de l'alliance et de l'entente, même si ces différentes formes d'union restent parcellaires, fragiles, toujours soumises à une relance. Si la force brutale vient déchirer les familles, les ethnies, les peuples, les sociétés, c'est bien parce qu'en profondeur, en deçà ou au-delà, les hommes ne cessent de tisser des liens indispensables à leur survie. ■

ABSTRACT AGNÈS LEJBOWICZ

L'usage de la force n'est légitime qu'en vertu d'une culture de la paix instaurée par un état juridique général. Or, le droit interne qu'un Etat impose impérativement à ses gouvernés diffère du droit international qui ne fait que coordonner entre elles les volontés d'Etats souverains. Sur cette base théorique et en considérant les conflits contemporains, nous nous interrogeons sur l'usage des armes qui déroge soit à la logique étatique, soit à la logique internationale, soit aux deux à la fois. ■

BERTRAND DE LAPRESLE

CONSÉQUENCES ET PERSPECTIVES D'UN CADRE INTERNATIONAL POUR LES OPÉRATIONS MILITAIRES

LE TITRE DE CET ARTICLE POURRAIT DONNER LIEU À UN BRILLANT OUVRAGE GÉOSTRATÉGIQUE SUR LA TRANSFORMATION DU MONDE DEPUIS LA CHUTE DU « MUR DE BERLIN » ET L'ATTENTAT DU « WORLD TRADE CENTER », LES CONSÉQUENCES DE CES ÉVÈNEMENTS EN MATIÈRE DE MENACES ET DE RISQUES DÉSORMAIS ENCOURUS, ET DE MESURES À EN DÉDUIRE EN MATIÈRE DE RÔLE ET DONC DE CONSTITUTION DE NOTRE OUTIL MILITAIRE.

Il pourrait alors constituer un paragraphe du futur Livre Blanc sur la Défense européenne ! Il y serait par exemple traité de miniaturisation d'armes de destruction massive, de prolifération nucléaire, biologique, radiologique et chimique, de terrorisme islamiste ou nihiliste, de mondialisation des réseaux de grand banditisme ou de financements mafieux, des déséquilibres belligènes induits par les disparités en matière démographique ou de répartition des ressources et des richesses sur notre planète, de fragilité de sociétés avancées de plus en plus dépendantes d'électronique et de nanotechnologies, d'urbanisation galopante aux incontournables conséquences, d'instrumentalisation d'une jeunesse non éduquée par des mouvements extrémistes, du développement de milices privées de plus en plus surarmées, et de tant d'autres sujets sensibles.

Il y serait précisé ce qu'il faut aujourd'hui entendre par « cadre international ». Nos armées agissent en effet depuis fort longtemps en étroite liaison avec des Alliés, dans le cadre de coalitions préexistantes ou constituées pour une circonstance déterminée. Et il est inutile de rappeler, en ces années de commémorations diverses, que notre Pays ne doit sa survie face à des menaces totalitaires, que grâce au concours de ses amis du « cadre internatio-

nal ». Il n'en reste pas moins vrai que notre identité nationale éprouve de plus en plus de difficultés à se situer sereinement entre de prégnantes réalités régionales et locales, et un cadre international de plus en plus incontournable et indispensable, mais aussi pesant, voire tyrannique. En matière militaire, cette notion de cadre international devrait donc ici notamment faire référence aux évolutions récentes et prévisibles :

- ↳ de la politique européenne de sécurité et de défense après le référendum français du 29 mai 2005,
- ↳ de nos accords nationaux de défense avec divers pays africains, des efforts conduits depuis une quinzaine d'années par l'OTAN pour adapter sa vocation et ses moyens aux transformations du contexte international,
- ↳ des actions menées par les Nations Unies pour tenter de constituer ce cadre international de référence dont la mondialisation de nos économies, mais aussi des risques et des menaces, fait universellement ressentir le besoin.

Nos « opérations militaires » seraient alors replacées aux niveaux qu'elles connaissent selon que nos soldats agissent dans un cadre national ou, de façon beaucoup plus générale, multinational. Et de multiples conséquences s'ensuivraient dans les domaines de la sélection et de la formation de nos cadres et de nos soldats, de la pertinence de notre loi de programmation militaire et du modèle d'armées qu'elle vise, de l'édification de nos capacités à jouer le rôle de nation-pilote d'une coalition internationale, de l'interopérabilité de nos moyens, des perspectives à développer en matière de coopérations structurées ou de mutualisation de certaines capacités opérationnelles, etc.

La notion d'opération militaire serait aussi précisée à une époque où le soldat n'est plus, le Ciel en soit remercié, le garant ultime de l'existence de la Nation, responsabilité dont il a longtemps exercé le redoutable privilège. Il est à ce sujet banal de rappeler que les opérations d'Algérie n'ont pris le titre de Guerre que bien longtemps après leur terme, ou que la fin de la guerre d'Irak a été décrétée par le Président Bush au moment où la crise dégénérerait vers des formes nouvelles de terrorisme, génératrices

de pertes humaines qui dépassent tragiquement celles que la guerre officielle avait infligées. Il serait donc ici question, par exemple, de militarisation de l'espace, de développement des Forces Spéciales, de renseignement technique et humain, de coopération civile et militaire, de création, de formation, et d'équipement d'armées locales à créer de toutes pièces, de mercenariat, de gendarmerie et de police internationales, de notions que les Américains baptisent « opérations autres que la guerre », ou de modes opératoires comme la coercition ou la maîtrise de la violence dont ma génération ignorait les dénominations, mais connaissait cependant bien les réalités qu'ils recouvrent. Peut-être l'auteur irait-il jusqu'à franchir la frontière tacite qui ne permet guère aujourd'hui d'aborder le thème majeur de notre dissuasion nucléaire au service de notre défense désormais si largement inscrite dans un cadre international ?

Traiter un tel sujet, surtout en quelques pages, serait un défi que la plume d'un stratège averti pourrait peut-être relever. Je n'ai ni cette plume, ni la culture géopolitique requises pour me livrer à un tel exercice. S'il a été fait appel à mes modestes compétences, je comprends donc que c'est pour des raisons plus triviales et que ce qui est attendu ici relève du témoignage et non de la thèse de doctorat.

Le sous-titre de la revue *Inflexions*, « Pouvoir dire », m'incite d'ailleurs à cette interprétation de l'exercice qui m'est demandé.

Ma seule ambition ici sera donc de livrer quelques idées que je sais partielles, conjoncturelles, et très spécifiques tirées des expériences que j'ai eu le privilège de vivre de 1994 à 1997 dans les Balkans¹, puis, depuis lors, dans quelques fonctions de circonsistance². Ces idées découlent des responsabilités que j'ai exercées, et de la nature des relations que j'ai entretenues au cours de ces années avec de hautes autorités militaires, mais aussi politiques et notamment diplomatiques, d'abord en qualité de chef militaire responsable d'un délicat commandement opérationnel dans le cadre hiérarchique et structurel des Nations Unies, puis comme conseiller militaire de Carl Bildt, initialement Représentant de l'Union Européenne pour la Bosnie-Herzégovine, devenu, après

^{1.} Commandant de la Force de Protection des Nations Unies (FORPRONU) de mars 1994 à février 1995. Conseiller militaire du représentant de l'Union Européenne pour les Balkans de juin 1995 à décembre 1996, période notamment marquée successivement par la crise de nos otages à Sarajevo, par les massacres de Srebrenica, par les réactions militaires occidentales, par les négociations des Accords de Dayton, et par l'action de l'OTAN en Bosnie (Force d'intervention : IFOR, puis Force de Stabilisation : SFOR) en appui militaire des efforts de reconstruction du pays par la Communauté Internationale.

^{2.} Administrateur de l'IHEDN ou vice-président de l'association « Géostratégies 2000 » par exemple.

les accords de paix de Dayton, le premier Représentant Spécial des Nations Unies pour ce pays.

Une évidence d'abord : toute action militaire n'a de but ultime que de contribuer à la recherche, puis à la promotion, d'une solution politique qui seule règlera durablement le conflit. Si nous avions tendance à oublier cette vérité première, les événements récents et actuels d'Afghanistan, d'Irak, de Côte d'Ivoire, de la région des Grands Lacs, ou du Proche Orient par exemple nous la rappelleraient avec force. Le règlement de la crise ne s'obtiendra que grâce à l'action convergente de multiples acteurs civils chargés respectivement de tel ou tel volet d'un plan de paix dont la mise en œuvre progressive doit se traduire par un effacement aussi rapide et durable que possible du volet militaire de ce plan. Mais cette solution politique est bien rarement arrêtée avec précision lorsque l'action militaire est déclenchée.

A cet égard, l'ex-Yugoslavie des dix dernières années présente trois cas de figure très différenciés.

■ Premier cas: la FORPRONU.

L'action militaire était conduite sous la bannière de l'ONU, et sous une autorité politique unique clairement désignée, en l'occurrence le haut fonctionnaire international d'origine japonais Yasushi Akashi. Elle précédait tout règlement politique, tant en Croatie qu'en Bosnie. La FORPRONU avait d'ailleurs notamment pour objet d'obtenir un silence des armes suffisant sur le terrain pour que les politiques puissent élaborer et négocier un plan de paix crédible.

■ Deuxième cas: l'IFOR puis la SFOR.

L'action militaire, essentiellement terrestre, intervient alors en aval d'un plan de paix aussi précis et complet qu'ambitieux. Conduite sous l'égide de l'OTAN et sous une autorité politico-militaire bicéphale, OTAN et NU, et dotée de moyens très largement surpuissants, l'opération multinationale concourt de façon initialement très active, puis de plus en plus discrète, à la mise en

œuvre, d'ailleurs encore fort laborieuse dix ans après la signature du plan de paix, du volet militaire de ce plan.

■ Troisième cas plus original: le Kosovo.

Une première action militaire internationale essentiellement aérienne³, sous l'égide de l'OTAN et sous commandement intégré, a précédé tout règlement politique et a permis au Chef de l'opération alliée d'obtenir de l'adversaire serbe un « accord technico-militaire ». Celui-ci ouvrait la voie à une action militaire complémentaire, essentiellement terrestre cette fois, mise en œuvre toujours sous l'égide de l'OTAN. Puis est intervenu un pseudo règlement politique, qui curieusement prévaut encore, la résolution 1244 des NU dont nous connaissons le caractère très ambigu. Là encore, sa mise en œuvre est confiée à deux structures qui agissent de façon parallèle : la KFOR est responsable du volet militaire sous l'autorité de l'OTAN, et l'UNMIK a en charge les aspects civils de la mission sous l'égide des Nations Unies.

Voilà donc caricaturés sur le théâtre des Balkans trois cas de figure où l'action militaire, toujours menée dans un cadre international, se situe parfois en amont, et toujours en aval de la définition du règlement politique du conflit considéré, et dans des configurations très différenciées des chaînes de commandement : tantôt l'opération est coiffée par une autorité politique unique (FORPRONU), tantôt elle se situe dans un contexte bicéphale à composante militaire relevant de l'OTAN, et à composante civile subordonnée, pour faire simple, aux Nations Unies.

Plus récemment, et hors de mon domaine d'ancienne expertise que sont les Balkans, d'autres cas se présentent. Ainsi en Afghanistan coexistent une opération de recherche et de destruction de terroristes sous commandement exclusif militaire américain, à laquelle des forces françaises participent très activement, et une opération multinationale de maintien de la paix combinant, comme en Bosnie, une composante militaire sous commandement d'une alliance internationale et une composante politique sous l'égide des Nations Unies. En Irak, en l'absence également d'un objectif politique accessible à horizon visible et clairement

^{3.} A noter toutefois que ces opérations aériennes étaient largement exploitées et complétées par l'action des troupes au sol constituées au Kosovo par les milices albanaises de l'UCK.

affiché, et sous commandement politico-militaire exclusif des Etats-Unis, c'est l'action militaire d'une coalition ad hoc qui a initialement et exclusivement prévalu. Et il s'agit désormais d'accoucher, dans la douleur et l'incertitude, d'un règlement durable de la crise qui permette aux soldats de laisser peu à peu la maîtrise des opérations de paix aux autorités politiques et civiles.

Cette typologie des opérations multinationales récentes, pour sommaire qu'elle soit, m'a paru indispensable car elle détermine la situation dans laquelle se trouve le chef militaire dans sa contribution à la recherche de la solution politique d'un conflit. Et c'est bien dans ce cadre que se posent quelques questions majeures dont les réponses sont de nature à bien orienter le chef militaire d'une opération multinationale dans le rôle qui doit être le sien vis à vis de l'autorité politique en charge du conflit. Quel est l'esprit de la mission ? Qu'implique sa lettre ? A quelle autorité obéir, et quelles chaînes de commandement mettre en oeuvre ? Enfin quels sont les moyens disponibles ? Et surtout quelles conséquences tirer des réponses à ces questions dont chacun aura reconnu qu'elles s'articulent autour du fameux triptyque cher aux militaires : mission, chef, moyens ?

La mission

Il faut le répéter : toute intervention militaire part d'une mission, d'un effet à produire, que celui qui la dirige doit être sûr de bien comprendre dans son esprit comme dans sa lettre.

Pour la FORPRONU, l'esprit de la mission consistait, au delà de la dimension humanitaire de base, à faire taire les armes des belligérants, au moins lourdes, pour procurer aux autorités civiles internationales une pause dans la violence suffisante pour conduire des négociations orientées vers un règlement politique. Il n'y avait pas de bataille à livrer, pas de victoire militaire à remporter, pas de bilan de pertes ennemis à aligner, et d'ailleurs pas d'ennemi au sens propre du terme, mais des adversaires du moment, destinés à devenir des partenaires de demain.

Ces caractéristiques sont désormais assez générales. En effet, dans toute opération militaire menée dans un cadre international, les volets humanitaires, d'ordre public, de reconstruction économique, électoraux, médiatiques, judiciaires, de retour des réfugiés, etc. ne peuvent agir utilement que si les armes lourdes se taisent, si les factions sont désarmées puis démobilisées, si les zones sensibles sont gardées, si le déminage des zones habitées et cultivées s'effectue, si les autorités locales menacées sont correctement protégées et escortées, que sais-je ? Autant de tâches de caractère strictement militaire, destinées à produire de la sécurité, et à la réussite desquelles est évidemment subordonné le règlement politique de la crise, que l'action internationale visant son règlement en soit au stade de l'intervention, de la stabilisation, ou de la normalisation.

Inutile d'épiloguer sur le fait que ces missions ne seront bien remplies que si la force internationale bénéficie à tout instant d'une écrasante supériorité militaire, tant stratégique qu'opérative et tactique sur les éventuels opposants. Mais il est essentiel de prendre en compte le fait que ces derniers sont désormais de moins en moins des unités militaires organisées, mais des belligérants de tous acabit souvent difficiles à identifier, mercenaires, femmes et enfants, terroristes spécialistes des actions que nous appelons pudiquement « asymétriques », mais surtout face auxquels l'outil militaire classique s'avère souvent assez inopérant.

Cette production de sécurité peut avoir pour but selon les cas, soit de convaincre les acteurs locaux de négocier, puis de conclure un accord sous l'égide de la Communauté Internationale, soit de permettre la mise en œuvre de l'accord préalablement négocié.

Dans cet esprit, l'IFOR puis la SFOR en Bosnie, la KFOR au Kosovo, Concordia en Macédoine visent, en application d'un accord entre parties en conflit, à préserver une sécurisation suffisante du théâtre pour que les volets civils de ces accords puissent peu à peu être mis en œuvre. Bien d'autres exemples récents pourraient être évoqués : mission PAMIR en Afghanistan, LICORNE en Côte d'Ivoire, ou ARTEMIS au Congo, mais je me tiendrai ici à mon seul témoignage des Balkans.

Sur ce thème, quatre idées simples :

Comme le soulignaient déjà Gallieni ou Lyautey, on ne prend pas de la même façon un village selon qu'il s'agit de réduire un obstacle sur une voie de pénétration stratégique dans la zone des combats, ou au contraire d'en enrichir notre territoire de demain. Dans les cas que nous évoquons, et à la différence du comportement de certains de nos alliés en Irak par exemple, c'est évidemment à la Gallieni que le soldat doit agir⁴. Tout en veillant attentivement à rester prêt en permanence à réagir à toute inversion des phases d'un cycle dont la réversibilité est toujours à craindre, le chef militaire doit avoir en permanence à l'esprit la perspective de la phase « normalisation » de l'opération dans laquelle il est engagé, de sorte que la phase « intervention », a priori à plus forte connotation militaire, doit absolument être conçue et conduite en évitant tout procédé qui pourrait se révéler efficace dans l'immédiat, mais contreproductif dans la seule phase qui consacrera la réussite globale de la mission qui est la phase de « normalisation ».

Avoir et promouvoir, une claire conscience de ce qui est impossible par la force et de ce qui ne l'est pas. Le soldat sait séparer des belligérants, les désarmer plus ou moins, démilitariser des positions, tenir une zone tampon, etc. Par contre, le chef militaire d'une opération multinationale ne sait pas créer d'emploi pour des soldats démobilisés, permettre à des réfugiés minoritaires de rentrer dans des zones où ils ne sont pas souhaités, ni même empêcher de futurs réfugiés de quitter une zone où ils ne se sentent plus en sécurité. Bref, l'usage ou la menace des armes ne suffisent pas pour réconcilier ni amener à la coexistence pacifique des populations encore animées de peur et de haine, sentiments qui engendrent inévitablement la violence. Le soldat n'est qu'un moyen, un tout premier volet d'une opération dont il est souhaitable qu'il s'efface au plus tôt devant les composantes civiles qui seules pourront obtenir l'effet final recherché : une réconciliation dynamique.

Un constat ensuite, que j'ai douloureusement vécu à diverses reprises : dès qu'un cessez-le-feu a été acquis, il doit être politiquement exploité pour produire ses fruits. Or la redoutable pro-

^{4.} A noter que Lyautey ou Gallieni cumulaient pratiquement les responsabilités de chef politique et militaire et qu'ils connaissaient mieux que quiconque les objectifs de leurs opérations militaires et les conséquences qu'ils auraient à gérer de maladresses de comportement. On est loin de la philosophie de ce Général d'Outre-Atlantique qui estimait en savoir assez sur sa mission lorsqu'il avait reçu la réponse politique à sa seule question : Who should I kill ?

pension de la Communauté Internationale est inverse, et grande est sa tentation de profiter du calme provisoire, chèrement acquis par les soldats, pour s'occuper ailleurs de crises plus chaudes, et d'attendre la prochaine explosion de violence pour se mobiliser à nouveau sur notre théâtre. Il appartient donc au chef militaire qui a obtenu un cessez le feu, et le fait respecter au prix de l'engagement de ses forces, de harceler les autorités politiques pour qu'elles tirent en temps utile les bénéfices du calme provisoire péniblement obtenu pour faire avancer le règlement de la crise.

Autre considération sur le thème de l'esprit de la mission : il importe que le chef militaire, tout en respectant les conditions mises par les pays contributeurs de troupes à l'action de leur contingent, bénéficie de la latitude d'apporter un concours aussi large que nécessaire aux acteurs civils du règlement du conflit⁵. Il faut en effet qu'il soit habité par l'idée que la seule victoire qu'il doit rechercher sera concrétisée, le moment venu, par le départ de la Force qu'il commande du théâtre en crise, dans une ambiance qui aura permis de nouer des liens de confiance étroits avec les populations concernées.

Un mot maintenant sur la lettre de la mission. Je me limiterai ici à trois brefs messages dont chacun pourrait mériter un long développement, éclairé par de multiples exemples.

Il est d'abord éminemment souhaitable que le chef militaire soit impliqué aussi précocement que possible dans l'élaboration de sa mission. Tel fut le cas pour l'IFOR dont le Commandant désigné, l'amiral américain Leighton Smith, avait été très étroitement associé, jour après jour, à la négociation de la lettre des accords de Dayton dont il allait avoir à mettre en œuvre le volet militaire. Pour illustrer l'étruitesse de cette association, je peux affirmer pour l'avoir constaté sur place non sans une certaine jalousie mêlée cependant d'un zeste de réprobation, que pas une ligne des Accords négociés sur cette base de l'Ohio n'a été retenue sans le feu vert explicite des autorités militaires américaines. Il est vrai que l'aval du Congrès des Etats-Unis était indispensable au Président Clinton pour l'envoi de troupes américaines en Bosnie-Herzégovine, et que les généraux américains appréciaient parfaite-

5. Attitude à opposer à l'obsession du *mission creep* des autorités militaires US de l'IFOR.

tement la puissance du levier d'influence que leur procurait cette exigence.

Ici pourraient prendre place de pertinents développements comparant le contrôle démocratique des opérations militaires tel que le conçoit notre pays par rapport aux États-Unis, et les idées qui pourraient en être tirées pour l'implication de notre Parlement national dans nos engagements militaires en action extérieure.

Contentons-nous, sur ce premier point d'insister sur l'importance d'instaurer et de promouvoir un dialogue aussi confiant que permanent, hélas assez contraire à notre culture, entre hautes autorités militaires et décideurs politiques, et entre responsables des ministères de la Défense et des Affaires Etrangères.

Inutile d'épiloguer sur le besoin d'un mandat clair. Tout mandat international ne peut être qu'un compromis entre des positions politiques qui sont rarement identiques. Pour disposer d'un mandat clair, le mieux est encore de se l'écrire soi-même en termes militaires accessibles à tous nos subordonnés. A la tête de la FORPRONU, j'avais pris le parti de traduire les innombrables Résolutions du Conseil de sécurité des NU dans mon langage militaire, puis de faire avaliser ma traduction par New York, via monsieur Akashi. Je m'en suis mieux porté que le général belge Bricquemont qui avait publiquement déclaré, en substance, que le nombre excessif de ces Résolutions et le caractère souvent virtuel de leurs dispositions le conduisaient à les détruire dès réception. Revenu en Belgique, il publiait, dans cet esprit, un excellent ouvrage dont le titre résumait les directives qu'il estimait avoir reçues dans les phases critiques de son commandement à Sarajevo : Do something Général !

Il est très sécurisant et réconfortant pour les troupes engagées que leur mission soit placée sous un mandat dont la légalité comme la légitimité soient incontestables. A cet égard, la position française exigeant une Résolution des NU pour engager les soldats français dans une opération extérieure est essentielle pour le moral et l'efficacité d'une armée désormais professionnalisée, comme pour la solidité du lien Nation-Armées, si souvent évoqué aujourd'hui. Comme souligné plus haut, l'approbation expli-

cite des représentants du peuple ne peut que conforter le soldat dans sa détermination à remplir la mission qui lui est confiée et dans sa certitude que les actions de force qui lui sont prescrites relèvent de la défense des valeurs fondatrices de nos démocraties, et méritent donc que des vies humaines leur soient éventuellement sacrifiées.

F Deuxième terme de mon triptyque : le Chef et donc aussi les chaînes de commandement.

Deux idées seulement sur ce thème.

Il est d'abord important que le Général commandant une opération conduite dans un cadre international sache précisément répondre à la curieuse question, qui ne se pose d'ailleurs qu'à lui, du fait qu'il occupe le sommet de la hiérarchie militaire : Qui est mon Chef ? C'est toute la question des éventuelles distorsions entre la hiérarchie militaire multinationale et la subordination nationale d'une part, mais surtout entre la chaîne militaire de commandement de la coalition et la chaîne politique de l'opération, si celles-ci sont dissociées.

Il faut à mon sens promouvoir à tout prix une chaîne civilo-militaire subordonnant clairement le chef militaire de l'opération multinationale à une autorité politique unique, mandatée par la Communauté Internationale, et présente en permanence sur le théâtre. Sur ce thème délicat, je voudrais à nouveau stigmatiser, comme je l'ai fait dans plusieurs publications nationales ou anglo-saxonnes, les risques du système de commandement bicéphale, apparemment opératoire et politiquement confortable, mais lourd de terribles dysfonctionnements potentiels en cas de crise. La coexistence à Sarajevo comme à Pristina ou à Kaboul d'une autorité politique mandatée par New York et du général désigné par Bruxelles est, de mon point de vue, contre nature, même si elle apparaît pacifique, ce qu'elle risquerait fort de ne plus être en cas de drames locaux se traduisant par d'importantes pertes humaines. Chacune des deux têtes accuserait alors inévitablement l'autre de la responsabilité première de tels drames.

La solution de bon sens que je préconise a d'ailleurs parfaitement fonctionné, sans remonter au général Mac Arthur au Japon, et en restant dans les Balkans contemporains, pour l'ATNUSO⁶ en Slavonie Orientale. Cette opération oubliée, mais très bien menée, était conduite par le diplomate américain Jacques Klein qui avait sous son autorité le général belge responsable du volet militaire de la mission globale. Il est toutefois honnête de mentionner d'une part que Klein était aussi un ancien général réserviste de l'armée de l'air américaine, et que d'autre part il n'aurait pas été possible de placer un général américain sous l'autorité d'un diplomate belge !

Heureusement, l'émergence d'une vraie structure de défense européenne pourrait à l'avenir restaurer une chaîne de commandement rationnelle, avec une autorité politique européenne désignée par Bruxelles, et un chef militaire européen relevant de la PESD et subordonné sans ambiguïté à ce chef politique européen. Tel est le cas qui a efficacement prévalu sous forme d'ébauche en Macédoine dès 2001, et de manière nettement plus élaborée au Congo à l'été 2003.

A noter en outre que le problème ne se pose pas lorsque la nation-pilote du règlement du conflit exerce simultanément les responsabilités politiques et militaires. D'où la propension manifestée par les Etats-Unis à privilégier désormais les coalitions de fait sur les Alliances structurées. A une plus modeste échelle, tel est aussi le cas de l'opération Licorne.

Dans le même esprit, il est essentiel de bien distinguer les « peace keepers » et les « peace makers ». Peace-keepers de la FORPRONU, nous avions une tâche humanitaire, militaire, et politique de tous les instants sur le terrain, en application de Résolutions du Conseil de Sécurité des NU. Parallèlement, de nombreux « peace makers », souvent de très haut niveau, se pressaient auprès des responsables politiques des belligérants pour imaginer des solutions négociées au conflit : diplomates du Groupe de Contact de l'époque, mais aussi multiples initiatives de diverses natures, telle l'intervention avortée de l'ex-président américain Carter en décembre 1994. Les belligérants ont vite su

6. Autorité transitoire des Nations Unies en Slavonie Orientale.

exploiter cette pénalisante multiplicité de « pilotes dans un avion qui cherchait son cap », et l'action de la FORPRONU en a été terriblement compliquée. Il est certes essentiel que des liens étroits existent entre « peace keepers » et « peace makers », mais il est non moins vital de ne pas tomber, à cet égard, dans le mélange des genres, et d'éviter de procurer aux factions en guerre l'opportunité de failles à exploiter dans les positions politiques affichées par les principaux acteurs qui constituent pour elles la communauté internationale.

Troisième terme de mon triptyque : les Moyens.

Sur ce thème, l'évolution des formes contemporaines de conflit suggère des observations qui nourriraient un numéro entier d'*Inflexions*. Là encore, je me limiterai à quelques affirmations péremptoires.

La cohérence des moyens avec la mission est une notion apparemment tout à fait triviale, et pourtant au cœur de la plupart des problèmes rencontrés sur le terrain.

Idéalement, ayant des idées claires sur l'esprit et la lettre de sa mission à la définition de laquelle il a été très précocement et étroitement associé, le chef militaire définit les moyens requis que lui accorde son autorité politique. La réalité est malheureusement souvent bien différente. Un terrible exemple des drames que peut entraîner une incohérence criante entre mission et moyens a été la création par les Nations Unies en Bosnie des zones dites « protégées » sans que soient accordés les moyens estimés indispensables par les autorités militaires successives de la FORPRONU⁷. Il est regrettable à cet égard que parallèlement aux poignantes cérémonies commémorant le dixième anniversaire du tragique drame de Srebrenica, aucune communication n'ait porté sur ses causes profondes et sur les conséquences à en tirer, et que la recherche de responsabilités se soit résumée à la poursuite de la quête de quelque bouc émissaire.

Pour les officiers de ma génération, traumatisés très jeunes par le sort de compagnons d'armes, harkis d'Afrique du Nord, qui

⁷. Voir ma déclaration officielle de février 2001 devant la mission parlementaire d'information sur les massacres de Srebrenica

avaient choisi de servir sous l'uniforme français et sont morts sous les tortures du FLN, comme pour nos instructeurs de l'époque qui venaient de vivre dans des conditions analogues le tragique retour d'Indochine, de tels évènements ne peuvent que conforter cette directive que je n'ai cessé de répéter à mes subordonnés tout au long de ma carrière militaire : ne promettre aux populations dont la sécurité nous est provisoirement confiée, et ne surtout ne permettre à nos subordonnés de tous nos contingents multinationaux de promettre, que ce que chacun est personnellement absolument assuré de pouvoir tenir. Une telle recommandation s'impose d'autant plus aujourd'hui que les séjours en OPEX sont brefs, alors que les cadres de nos armées sont toujours animés par cette ardente générosité propre la jeunesse.

Un autre problème, mais de nature moins cruciale, est celui de la définition initiale par le pouvoir politique d'une palette de moyens destinés moins à l'exécution d'une mission opérationnelle précise qu'à afficher publiquement une détermination à agir et un certain niveau d'engagement. La cible est alors moins l'adversaire sur le terrain que les opinions publiques. Un des risques est alors que le soutien logistique de ces moyens, évidemment aussi peu spectaculaire que rapidement indispensable, ne fasse pas partie de cette séquence à dominante médiatique qui risque parfois de prévaloir sur des considérations liées à la cohérence opérationnelle des moyens de l'opération.

Sur ce thème de la cohérence opérationnelle, comme j'ai eu l'occasion de l'affirmer dans différentes enceintes, l'équation politiquement séduisante : « Capacité de maintien de la paix + appui aérien = capacité d'imposition de la paix » est dramatiquement fausse. Je m'inscris en outre résolument contre l'injuste et commode procès qui a été fait sur ce thème au système dit « de la double clé ». Les moyens aériens de l'OTAN qui se sentaient bridés par le commandant de la FORPRONU auraient voulu pouvoir agir à leur initiative et à leur idée. Et l'opinion générale a vite admis cette thèse devenue vérité première : la double-clé, qui permettait au commandant de la FORPRONU de s'opposer à un appui

aérien préconisé par l'OTAN, serait à l'origine de l'impuissance et des drames de la Force de Nations Unies !!! Or quel chef militaire d'unité de mêlée accepterait que son artilleur tire sans son accord ? Il faut se convaincre que dans de telles situations, l'arme aérienne doit constituer un outil aux seuls ordres du Commandant de l'opération. Elle doit être employée en très étroite liaison avec un dispositif terrestre parfaitement équilibré, cohérent, et adapté aux effets attendus des frappes sur le terrain. Mais en toutes hypothèses, les armes aériennes ne seront jamais substituables aux forces qui assurent la permanence du contrôle du terrain et des populations.

Sur un autre registre, le thème du maintien de l'ordre et du contrôle de foules est désormais majeur. En effet, à l'action initiale, militaire au vrai sens du terme, succède assez rapidement, et pour une durée souvent très longue, une période « grise » où l'adversaire à réduire relève davantage du délinquant et du terroriste que du soldat. Et il convient d'accueillir comme une avancée tout à fait considérable les décisions prises au sommet européen de Feira, et élargies par la suite, de constituer progressivement une force de police européenne dotée d'une doctrine d'emploi commune, d'une formation homogène, et de moyens cohérents. Une telle force a cruellement manqué en Bosnie dans l'application initiale des accords de Dayton. La récente émergence de la Gendarmerie européenne, sous l'impulsion déterminante de notre Ministre de la Défense, est aussi une excellente nouvelle pour les chefs militaires engagés dans un cadre international.

Un long chemin reste néanmoins à parcourir pour que prévalent des dispositions policières et juridiques applicables par tous les contingents engagés sur un théâtre extérieur, de sorte que, par exemple, le rebelle serbe ou albanaise du Kosovo ne soit pas traité de façon différente selon qu'il est capturé en zone française, allemande, britannique, italienne, ou américaine...

Non moins essentiel pour la résolution des conflits contemporains est le thème des actions civilo-militaires (ACM). J'ai dit plus haut que le chef militaire doit absolument faciliter l'action des

organismes civils par tous ses moyens. Nous avions de longue date cette culture, héritée par exemple de nos Affaires Indigènes ou de nos Sections Administratives Spéciales. Les militaires professionnalisés étant désormais davantage cantonnés dans leurs responsabilités strictement opérationnelles, il faut maintenant que se constituent, à base de réservistes par exemple, des structures civiles de crise aptes à accompagner d'emblée l'action des soldats de l'avant, et même à les conseiller pour que les opérations militaires n'obéissent pas, ou en tous cas le moins possible, la tâche de pacification qui devra suivre au plus tôt.

Sur ce point, je ne peux qu'applaudir des deux mains au fait que nos armées soient désormais convaincues de l'impérative nécessité de développer aussi largement que possible une structure très diversifiée de « réserves ». La réserve opérationnelle est en train d'atteindre sa majorité. Reste à concrétiser de façon volontariste le concept, très riche de potentialités en matière de solidité du lien vital qui doit attacher la Nation à ses armées, de réserve citoyenne.

Bien d'autres sujets significatifs mériteraient d'être abordés en matière de moyens nécessaires au règlement des conflits qui se développent depuis 1990. Citons par exemple :

- ↳ le développement de procédures et d'outils de renseignement permettant au responsable de l'opération de bénéficier de toutes les informations acquises par les contingents de sa coalition,
- ↳ l'exploitation optimale du rôle des médias et des opinions publiques à orienter vers quatre cibles bien distinctes : les contingents sur le terrain, les opinions publiques de la communauté internationale, les factions en conflit, et surtout les populations locales dans leur langue, et selon leurs cultures, pour leur expliquer les attitudes, les comportements, et les projets de la communauté internationale et de la Force.
- ↳ l'intérêt du concept des observateurs militaires tels que les conçoivent les Nations Unies,
- ↳ l'analyse fine des avantages et risques de l'utilisation d'armes non létales,
- ↳ la prise en compte des données nouvelles liées à l'émergence

8. Sur ce thème, je suis convaincu que certaines interpellations du Tribunal Pénal International, certainement justifiées au fond, ont été rendues publiques à des moments particulièrement mal choisis, et ont, au moins provisoirement, sensiblement retardé le règlement de la crise considérée. En outre, le principe fondateur d'indépendance de la Justice n'a de sens qu'au service d'une autorité suprême incontestable. Pour faire simple, j'ai le sentiment qu'il ne peut pas y avoir de justice divine si Dieu n'existe pas. Et s'agissant aujourd'hui de Justice Internationale, qui est Dieu ?? La séparation des Pouvoirs est certes garante de leur bon fonctionnement, mais encore faut-il que ces Pouvoirs existent et que le Judiciaire ne se développe pas dans une apesanteur où l'Exécutif et le Législatif resteraient pratiquement virtuels.

d'une justice pénale internationale⁸, dans des conditions conférant à nos soldats la sérénité qu'implique le sentiment d'être efficacement soutenus par l'autorité nationale,

- ↳ la définition d'un processus de coordination synergique de l'action des ONG et autres structures humanitaires,
- ↳ l'importance du choix des conseillers civils du commandement militaire en matière, notamment, juridique, politique, et culturelle. Particulièrement judicieuse m'est ainsi apparue la formule britannique que j'ai constatée *in situ* en 1995 d'affecter de jeunes diplomates pendant plusieurs mois auprès du commandement à Banja Luka.

Il faut de même savoir se pénétrer aussi largement que possible de la culture locale. Comment servir utilement dans les Balkans sans avoir au moins lu « Le pont sur la Drina », ou « Les Chroniques de Travnik » d'Ivo Andric, et quelques romans d'Ismail Kadare sur la société albanaise. Dans le même esprit, tout aussi importantes sont la connaissance et la prise en compte de la culture des différents contingents qui constituent la force multi-nationale dont le commandement nous est confié. On ne commande pas exactement de la même façon des Britanniques, des Kenyans, ou des Jordaniens. Par ailleurs, un conseiller culturel du niveau de celle qui conseillait en son temps Akashi à Zagreb aurait probablement pu permettre d'éviter l'évaluation erronée de l'aptitude de Milosevic à céder à trois jours de bombardements aériens de la Serbie, si intensifs soient-ils, à la fin du mois de mars 1999. Enfin, la judiciarisation inéluctablement croissante de notre environnement opérationnel rend désormais indispensable la généralisation de conseils juridiques analysant de près les ordres d'opérations avant leur diffusion.



En conclusion, j'aimerais présenter quelques recommandations de niveau très hétérogène.

J'ai souvent évoqué la première, mais sans succès, et je tiens à profiter de ce numéro d'*Infexions* pour tenter d'enfoncer le clou. Le soldat reste très attaché à la reconnaissance publique de la réa-

lité de son engagement dans la résolution de crises internationales. Or la réglementation en matière de récompenses n'a pas bien suivi l'évolution de la nature de ces crises et des comportements attendus de ceux qui sont engagés dans leur résolution. Il nous faut un système de récompenses, et surtout de décorations, bien corrélé sur nos nouvelles missions et sur l'évolution du cadre d'action qui a justifié cette « refondation » dans laquelle nos armées se sont si totalement investies. Il faut que le sergent qui a réussi, dans l'esprit de sa mission, à éviter un bain de sang, ou à désamorcer une explosive situation de crise, soit aussi récompensé que celui qui a contribué à la reprise du pont de Vrbanja. Et il faut que cette récompense soit décernée, dans le temps comme dans l'espace, au plus près des faits en cause.

Une des caractéristiques majeures de l'évolution récente des formes de conflit me semble être la perte de pertinence des distinctions anciennes entre les notions de sécurité intérieure, d'une part, et de défense, d'autre part. Il est aujourd'hui de mieux en mieux admis que défense et sécurité sont de plus en plus étroitement imbriquées comme l'illustre le caractère global de la guerre déclarée au terrorisme depuis les attentats du 11 septembre 2001. Il semble cependant que nous soyons très loin d'avoir tiré toutes les conséquences de ce profond bouleversement, tant en matière de gouvernance militaire que de gouvernance politique. Il s'est certes déjà traduit par quelques mesures spectaculaires du type du rattachement de notre Gendarmerie, pour emploi, au ministre de l'Intérieur, et il s'illustre par les nombreux voyages à l'étranger qu'effectue ce ministre de l'Intérieur dans le cadre de ses responsabilités en matière de sécurité intérieure nationale. De même, le développement récent de la doctrine et des moyens des ACM, comme l'intérêt enfin apporté à la composante réserves, citoyennes et opérationnelles, de nos armées, ou l'ouverture des programmes de nos écoles militaires à des disciplines politico-stratégiques comme à la pratique des langues étrangères, sont autant de pas dans la bonne direction. Mais bien du chemin reste à faire. En matière par exemple d'implication très précoce et continue des autorités militaires dans les études et travaux liés à notre politique intérieure et étrangère de sécurité et de défense ; en matière aussi

de constitution permanente de cellules civiles de règlement de crises, se livrant à de réguliers exercices avec nos forces militaires, et prêtes à les accompagner sur très brefs préavis sur tout théâtre de projection.

L'heure est à la professionnalisation de nos armées, et à leur recentrage systématique sur le cœur de leur métier par un appel accru à une très large externalisation⁹. Or, paradoxalement, une des conséquences principales de l'évolution des formes de conflit, me semble devoir conduire à une ouverture de plus en plus affirmée de nos officiers vers les disciplines civiles liées à la reconstruction d'un pays au sens large, intégrant une bonne perception des dimensions humaines, juridiques, électorales, politiques, économiques, culturelles, et sociales d'un tel processus. Et parallèlement, apparaît de plus en plus importante la juste compréhension par l'opinion publique des dimensions nouvelles de la résolution des conflits et du rôle que seuls des soldats peuvent initialement jouer. Dans cet esprit, il me semble que sans renier l'aspect fondateur du cœur du métier de soldat, il est plus que temps d'admettre que ce métier n'a de sens qu'au service d'une société que l'officier doit connaître et comprendre dans toutes ses dimensions, et dont il doit de même être connu et compris. Il faut donc ouvrir à nouveau à des officiers généraux ou supérieurs, que leur dénomination même désigne pour des tâches générales, des fonctions qu'ils exerçaient de tout temps et qui ont été récemment, et de façon assez insidieuse confiées à des autorités civiles sous le prétexte pernicieux que les militaires devaient se « resserrer sur le cœur de leur métier ». Une telle ré-ouverture serait d'ailleurs bénéfique au recrutement par nos armées des jeunes gens brillants dont elles ont besoin, alors que leur ambition de s'impliquer dans la construction des projets d'avenir de notre pays trouve actuellement de plus attractives perspectives dans la haute administration civile ou dans des entreprises à dominante scientifique, économique, ou financière.

Ultime considération sur les conséquences et les perspectives des opérations militaires conduites dans un cadre international : de même qu'était soulignée plus haut l'urgence de l'émergence d'un corpus juridique commun permettant un traitement homogène

^{9.} Je regrette d'ailleurs que les considérations sur la spécificité du Soldat et sur les opérations militaires actuelles et prévisibles retenues par la nouvelle Loi portant Statut Général des Militaires ne permettent guère d'encadrer par des principes incontestables les limites à ne pas franchir en matière d'externalisation de fonctions militaires et de civilianisation de nos effectifs. Faute de tels principes, il est fort à craindre que prévalent des considérations financières du moment.

des belligérants par les divers membres d'une coalition, il me semble essentiel que se développe une réflexion commune qui s'appliquerait à tous les contingents engagés dans la résolution d'une crise, et qui porterait sur les fondamentaux éthiques relatifs à l'usage de la force dans les circonstances nouvelles qu'affontent nos unités désormais confrontés à toutes sortes de forme de violences. Je tiens à saluer à cet égard la récente création aux Ecoles de Coëtquidan d'un pôle d'excellence d'éthique et de déontologie, et à formuler le souhait que nos principaux alliés acceptent de s'impliquer à nos côtés dans cette démarche de nature à définir de façon concertée le sens qu'il convient de donner à l'action militaire, et à nourrir une réflexion éthique dont la richesse et l'ouverture soient à la mesure des extraordinaires progrès techniques des moyens militaires mis à la disposition du soldat.

Une telle réflexion contribuerait bien utilement à clarifier le son de cette trompette aujourd'hui un peu enrouée, et la réponse à cette question plus que jamais actuelle que Saint Paul pose avec angoisse aux Corinthiens : « Si la trompette rend un son incertain, qui se préparera à la bataille ? » ■



ABSTRACT GÉNÉRAL D'ARMÉE BERTRAND DE LAPRESLE

À la lumière de son expérience de chef militaire, le général Bertrand de Lapresle rappelle que l'action armée ne peut avoir de fin en elle-même : ses modalités doivent être très étroitement déduites des objectifs politiques poursuivis par les autorités qui ont décidé son engagement.

Pour que des opérations militaires, conduites désormais le plus souvent dans un cadre multinational, contribuent de la façon la mieux adaptée au règlement politique de la crise à résorber, il importe que la mission confiée au responsable opérationnel et les moyens dont il disposera pour la mener à bien soient définis aussi précisément que possible.

Cette condition sera d'autant mieux remplie que le chef militaire aura été précocelement associé à l'élaboration de son mandat, et aura fait valoir son point de vue d'expert, responsable devant ses chefs comme devant ses hommes et devant sa conscience.

Dans cet esprit, l'auteur souligne l'importance d'une formation de nos chefs militaires de plus en plus ouverte sur les réalités politiques, diplomatiques, et économiques, dans un monde où les notions de défense et de sécurité sont, et seront, de plus en plus imbriquées. ■

Le texte ci-après traite des apports les plus récents du droit international au droit des conflits armés. Sa lecture peut donner à penser, s'agissant de la France, que, jusque-là, le militaire français était soumis à « l'obéissance la plus stricte aux ordres du supérieur hiérarchique » en toutes situations et quels que soient les ordres donnés.

Il faut rappeler que, depuis 1966, le Règlement de Discipline Générale des Armées établit clairement la responsabilité du donneur d'ordre, comme du receveur, face à des actes explicitement qualifiés comme des délits au regard du droit. Il établit non seulement le droit, mais plus encore le devoir de désobéissance dans de telles situations.

CARLA DEL PONTE
ET PHILIPPE VALLIÈRES-ROLAND¹

L'EXÉCUTION D'UN ORDRE D'UN SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE ET LA CONTRAINTE : ANALYSE DE DEUX MODES DE DÉFENSE EN DROIT INTERNATIONAL

CET ARTICLE PROPOSE UNE ANALYSE THÉORIQUE DES MOYENS DE DÉFENSE QUE SONT L'EXÉCUTION D'UN ORDRE D'UN SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE² ET DE LA CONTRAINTE. IL S'ADRESSE PRINCIPALEMENT AUX MILITAIRES ET VISE À METTRE EN ÉVIDENCE L'ÉTENDUE DE LEURS RESPONSABILITÉS ET DE LEURS OBLIGATIONS EN VERTU DU DROIT PÉNAL INTERNATIONAL.

L'analyse s'attachera à la jurisprudence du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et aux articles pertinents du Statut de la CPI (Cour pénale internationale) puisqu'ils reflètent et incorporent les développements majeurs relatifs à l'évolution de la conception de ces défenses en droit pénal international au cours des soixante dernières années.

Les auteurs feront valoir que l'interprétation de ces moyens de défense, de même que leur émergence dans le droit substantif international, indiquent non seulement leur admissibilité en droit

1. Carla Del Ponte est procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) depuis septembre 1999. Philippe Vallières-Roland est juriste au sein du bureau du procureur depuis juillet 2000. Les auteurs tiennent à remercier Michael John Hopkins, stagiaire au TPIY de janvier à juillet 2005, pour son importante contribution à la rédaction de cet article. Les opinions exprimées ici n'engagent que les auteurs et ne sauraient refléter la position officielle du TPIY ou des Nations unies.

2. Ci-après, l'expression « la défense de l'ordre hiérarchique » sera utilisée afin d'alléger le texte.

pénal international mais, de façon plus générale, marquent une évolution vers une ère dans laquelle les militaires ne peuvent plus être considérés comme de simples exécutants ou, en d'autres termes, comme des automates uniquement destinés à obéir aux ordres de leurs supérieurs hiérarchiques en temps de guerre.

Nous nous pencherons donc successivement sur l'application de ces deux moyens de défense qui, bien que souvent traités conjointement dans la doctrine et la jurisprudence, doivent être considérés comme des moyens distincts³. Nous nous arrêterons dans un premier temps sur la défense de l'ordre hiérarchique, alors que la défense de la contrainte sera examinée dans un second temps.

La défense fondée sur l'exécution d'un ordre d'un supérieur hiérarchique

La thèse qui sous-tend cette défense veut qu'un subordonné ne soit pas reconnu responsable de ses actes s'il les commet en obéissant aux ordres reçus d'un supérieur hiérarchique. Pour bien rendre compte des implications de la reconnaissance d'un tel moyen de défense en droit pénal international, quelques brèves considérations historiques semblent être de mise.

Le système d'organisation militaire (surtout lors de la conduite des hostilités) est traditionnellement fondé sur l'obéissance la plus stricte aux ordres du supérieur hiérarchique. Il peut sembler inopportun d'introduire des considérations complexes d'ordre juridique pour des militaires soumis à une série de règles et de principes propres au système dans lequel ils évoluent. Il est donc légitime de s'interroger sur l'impact de l'intégration de considérations juridiques dans un univers aussi codifié et structuré que celui du monde militaire.

3. Comme le souligne le professeur Cassese : « [...] en jurisprudence, la question de la contrainte est souvent soulevée en relation avec celle des ordres donnés par un supérieur. Cependant, il n'existe pas forcément de lien entre les deux. Les ordres émis par un supérieur peuvent l'être sans être accompagnés d'aucune sorte de menace sur la vie ou sur l'intégrité physique. Dans ces circonstances, si l'ordre d'un supérieur enfreint manifestement le droit international, le subordonné a le devoir de refuser d'y obéir. Si, suite à un tel refus, l'ordre est réitéré et assorti de menaces à la vie et à l'intégrité physique, alors l'argument de la contrainte peut être soulevé dans le cadre de la défense, et les ordres émis par un supérieur perdent toute pertinence juridique. De même, la question de la contrainte peut être soulevée tout à fait indépendamment de celle des ordres donnés par un supérieur, par exemple dans les cas où la menace émane d'un autre soldat de même rang » (TPIY, chambre d'appel, 7 octobre 1997, Procureur c/Erdemovic, « Opinion dissidente et individuelle de M. le juge Cassese », affaire n° IT-96-22-A, § 15).

À l'aune des développements en droit pénal international, l'environnement du militaire se voit métamorphosé. Le système d'organisation militaire ne se présente plus comme une sphère fermée obéissant à une logique qui lui est propre, puisqu'elle est désormais pénétrée par une série de préceptes issus du droit pénal international qui placent le militaire ayant reçu un ordre devant un dilemme : doit-il désobéir à son supérieur hiérarchique et risquer la cour martiale ou plutôt lui obéir, au risque d'être poursuivi par une juridiction pénale internationale pour sa participation à un crime de guerre ? Une question complémentaire doit également être posée : s'il obéit aux ordres et qu'il est par la suite accusé d'avoir commis une infraction au droit pénal international, la défense de l'ordre hiérarchique sera-t-elle invocable ?

Ce devoir de prise en compte de considérations juridiques dans la conduite des hostilités peut sembler lourd. Pourtant, nous sommes d'avis qu'un militaire responsable se doit d'être au fait des principes de base du droit pénal international et apte à évaluer le contexte juridique dans lequel il se trouve, de façon à déterminer l'attitude à adopter face au type de dilemme évoqué précédemment. Le présent article aspire à lui fournir certains indices susceptibles d'alimenter sa réflexion et de l'aider à prendre une décision éclairée dans l'éventualité d'une telle situation. Les considérations qui suivent pourront également l'assister dans le processus d'évaluation de ses chances de succès s'il en venait à invoquer la défense de l'ordre hiérarchique devant une juridiction appliquant le droit pénal international. À cette fin, un survol de la jurisprudence et de la doctrine portant sur ce sujet controversé semble s'imposer, tout en portant une attention particulière à la formulation de la défense de l'ordre hiérarchique contenue dans le Statut de la CPI. Celle-ci apparaît comme la meilleure description de ce que constitue l'état du droit en la matière à ce jour.

L'inclusion de l'ordre hiérarchique dans la liste des défenses admises en droit pénal international figurant dans le Statut de la CPI constitue une avancée majeure pour la reconnaissance du principe du droit à un procès équitable. Le Statut du TPIY avait

spécifiquement exclu la possibilité de recourir à cette défense, indiquant qu'elle ne pourrait être considérée que comme un motif de diminution de la peine⁴.

Cette défense a donc connu, tout comme le droit pénal international en général, une période mouvementée au cours des dix dernières années⁵. Encore aujourd'hui, elle continue de faire l'objet de nombreux débats. Elle constitue un terrain fertile de tension suscitées par ce qui est parfois qualifié de « schisme culturel » entre l'approche civile et l'approche militaire en droit des conflits armés⁶.

Cette reconnaissance de l'ordre hiérarchique n'a toutefois été obtenue qu'au prix de longues discussions entre les différentes délégations lors des conférences préparatoires ayant abouti menant à l'adoption du Statut de la CPI. Le débat était mené d'un côté par la délégation des États-Unis (assistée par le professeur Theodor Meron⁷), qui militaient en faveur de l'inclusion de cette défense, considérant qu'elle fait partie intégrante de la coutume en droit international. Le camp opposé, mené par la délégation de l'Allemagne, s'opposait à son inclusion, reconnaissant que la défense de l'ordre hiérarchique peut être considérée dans le contexte d'une défense de contrainte ou d'erreur de fait, mais qu'elle ne saurait constituer une défense à part entière⁸. La version finale de l'article 33 du Statut de la CPI apparaît donc comme un compromis acceptable pour les tenants des deux positions. En effet, bien que la défense de l'ordre hiérarchique ait été reconnue, elle est soumise au respect de trois exigences très strictes.

Pour les fins de l'analyse qui suit, il semble utile de reproduire le libellé de cet article :

Article 33

Ordre hiérarchique et ordre de la loi

1. Le fait qu'un crime relevant de la compétence de la Cour a été commis sur l'ordre d'un gouvernement ou d'un supérieur, militaire ou civil,
4. Article 7 (4): «Le fait qu'un accusé a agi en exécution d'un ordre d'un gouvernement ou d'un supérieur ne l'exonère pas de sa responsabilité pénale mais peut être considéré comme un motif de diminution de la peine si le Tribunal international l'estime conforme à la justice.»
5. Après les procès menés par les tribunaux issus du conflit de la Seconde Guerre mondiale, le droit international humanitaire, notamment les Conventions de Genève, n'a pratiquement pas été appliqué par les tribunaux nationaux et internationaux durant la période de la guerre froide. Il connaît, depuis la création des tribunaux pénaux internationaux et celle de la Cour pénale internationale, un essor remarquable.
6. Pour une vue favorisant l'approche militaire de la défense de l'ordre hiérarchique, voir M. Osiel, «Obeying Orders : Atrocity, Military Discipline, and the Law of War», *California Law Review*, 1998, vol. 86, p. 939.
7. Theodor Meron était à l'époque professeur de droit à l'Université de New York (NYU). Theodor Meron est aujourd'hui juge, président du TPI.
8. Pour un compte-rendu plus détaillé des débats sur ce point, voir Scaliotti, 2001, p. 137, et K. Ambos, «General Principles of Criminal Law in the Rome Statute», *Criminal Law Forum*, 1999, 10, p. 30-31.

n'exonère pas la personne qui l'a commis de sa responsabilité pénale, à moins que :

- a) Cette personne n'ait eu l'obligation légale d'obéir aux ordres du gouvernement ou du supérieur en question.
- b) Cette personne n'ait pas su que l'ordre était illégal.
- c) L'ordre n'ait pas été manifestement illégal.

2. Aux fins du présent article, l'ordre de commettre un génocide ou un crime contre l'humanité est manifestement illégal.

Le premier critère, consigné à l'article 33, § 1 (a) exige que la personne invoquant la défense ait été légalement obligée d'obéir aux ordres de son gouvernement ou de son supérieur, que ceux-ci aient été donnés par écrit ou oralement. De plus, il n'est pas nécessaire que l'ordre ait été donné individuellement ; il peut l'avoir été au bataillon ou à la division à laquelle appartient le militaire concerné⁹. La relation juridique entre le supérieur et le subordonné permet au premier de s'attendre à ce que le second obéisse effectivement à son ordre. Hormis certaines situations impliquant le chef de l'État ou un Ministre du gouvernement, voire certains cas particuliers d'autorité *de facto*, cette défense s'appliquera généralement dans un contexte militaire.

La deuxième condition, présentée à l'article 33 § 1 (b), introduit un élément subjectif, puisqu'elle requiert de la personne invoquant la défense de l'ordre hiérarchique qu'elle démontre ne pas avoir su que l'ordre était illégal. Sans référence à une juridiction pénale particulière, on peut penser qu'il incombera à celui qui invoque la défense de l'ordre hiérarchique de démontrer, selon la balance des probabilités, que cette défense peut bel et bien s'appliquer. S'il réussit, l'Accusation devra alors démontrer au-delà de tout doute raisonnable que les conditions requises pour l'application de la défense ne sont pas réunies et que l'Accusé doit être jugé coupable¹⁰.

Le troisième critère énoncé à l'article 33 § 1 (c) confirme la consécration du principe de l'ordre manifestement illégal dans le

9. E. van Sliedregt, *The Criminal Responsibility of Individuals for Violations of International Humanitarian Law*, La Haye, TMC Asser Press, 2003.

10. Voir TPY 16 novembre 1998, Procureur c/Delalic et al., « Ordonnance relative au moyen invoqué par Esad Landzo (défaut total ou partiel de responsabilité mentale) », affaire n° IT-96-21-T, p. 3, dans le cas de la présentation d'une défense d'incapacité mentale.

Statut de la CPI. La disposition finale adoptée se place donc à mi-chemin entre les tenants de la thèse selon laquelle l’obéissance à l’ordre hiérarchique constitue *a priori* une défense complète et absolue contre toute accusation criminelle¹¹ et ceux prônant la doctrine de la responsabilité absolue en temps de guerre¹².

Il est généralement admis que l’approche de l’ordre manifestement illégal a été développée aux États-Unis dans l’affaire « Calley »¹³. Dans cette affaire, le Tribunal d’appel militaire avait établi qu’un accusé ne pouvait se prévaloir de la défense de l’ordre hiérarchique *s'il savait ou si un homme raisonnable aurait dû savoir* que l’ordre de son supérieur était illégal. En l’espèce, l’ordre donné à l’accusé était de tuer des civils¹⁴. Dans l’affaire « Eichmann », au cours du procès d’un ancien criminel de guerre nazi qui eut lieu en Israël, la Cour a utilisé les termes suivants pour expliquer ledit concept : la marque distinctive d’un ordre manifestement illégal est « qu’un drapeau noir portant la mention interdit flotte au-dessus de cet ordre¹⁵ ». L’approche de l’ordre manifestement illégal a depuis été adoptée par la plupart des manuels militaires et par la jurisprudence¹⁶, notamment au Canada dans l’affaire « R. v Finta¹⁷ ».

Enfin, le paragraphe 2 indique que la défense de l’ordre hiérarchique ne peut être appliquée qu’aux crimes de guerre. Les auteurs du Statut de la CPI ont ainsi reconnu que l’ordre de commettre un crime contre l’humanité ou un génocide est manifes-

11. Voir L. Oppenheim, *International Law: A Treatise. Disputes, War and Neutrality*, Londres, Longmans, Green and co, 2^e édition, 1912, p. 264.

12. A. Eser, « Defences in War Crimes Trials », in Y. Dinstein et M. Tabory (dir.), *War Crimes in International Law*, La Haye, Martinoff, 1996, p. 255.

13. Bien que certains auteurs prétendent que cette norme du soldat qui « aurait dû savoir » dans le contexte de la défense de l’ordre hiérarchique a des origines plus lointaines, datant d’avant la Seconde Guerre mondiale. Voir H. McCoubrey, *International Humanitarian Law: the Regulation of Armed Conflicts*, Dartmouth, Aldershot, 1990, p. 219-221.

14. US Court of Military Appeals, United States v. Calley, 22 USMCA, 534 (1973).

15. Supreme Court of Israel, Attorney General of the Government of Israel v. Adolf Eichmann (1962), *International Law Reports* 5, vol. 36.

16. L. C. Green, *Superior Orders in National and International Law*, Leiden, A. W. Sijthoff, 1996, p. 247 – J. Pradel, *Droit pénal comparé*, Paris, Dalloz, 1995, p. 283 – A. Joffe, « Les crimes contre l’humanité dans le Code criminel : une contribution canadienne au droit international », *Revue québécoise de droit international*, 1995-1996, vol. 9, p. 83 – C. M. V. Clarkson et H. M. Keating, *Criminal Law: Text and Materials*, Londres, Sweet and Maxwell, 1994, p. 351. Voir aussi, dans un contexte de droit pénal général, l’article 122-4 (2) du Code pénal français.

17. « Quand l’ordre d’un supérieur est-il manifestement illégal ? Il doit être de nature à offenser la conscience de toute personne raisonnable et sensée. Il doit être clairement et manifestement répréhensible. L’ordre ne peut se situer dans une zone grise ou être seulement douteux ; il doit au contraire être manifestement et clairement répréhensible » (R. c. Finta, 1994, 1, RCS 701, 834).

tement illégal, mettant fin à un autre sujet de controverse ayant fait couler beaucoup d'encre dans le passé¹⁸ »

La version finale de l'article 33 du Statut de la CPI reflète donc un bel équilibre entre la nécessité d'assurer l'obéissance aux ordres militaires *légaux* en temps de guerre tout en maintenant la primauté du droit et l'obligation des militaires de se soumettre aux impératifs dictés par les règles et principes du droit pénal international.

La défense de la contrainte

Alors que la défense de l'ordre hiérarchique ne peut être soulevée que lorsqu'un subordonné est poursuivi pour avoir obéi à l'ordre d'un supérieur¹⁹, l'élément clé de la défense de la contrainte implique un facteur de coercition et une absence de choix moral causé par un danger imminent de mort ou de dommages corporels sérieux. Traditionnellement, elle ne peut constituer un moyen de défense que si : a) l'acte incriminé a été commis pour éviter un danger immédiat, à la fois grave et irrémédiable ; b) il n'y avait pas d'autre moyen adéquat de s'y soustraire ; c) le remède n'était pas disproportionné par rapport au mal²⁰.

Dans les pays de tradition juridique anglo-saxonne, la défense de la contrainte est généralement exclue comme défense complète pour une accusation de meurtre²¹. Au contraire, dans les pays de tradition juridique romano-germanique, la défense de la contrainte est généralement admise bien que soumise à des conditions extrêmement rigides²².

¹⁸. Les crimes de guerre sont définis à l'article 8, § 2 (a) (i)- (viii), (b) (i)- (xxvi), (c) (i)- (iv) et (d) (i)- (xii) du Statut de la CPI. Le crime de génocide est défini à l'article 6 tandis que les crimes contre l'humanité sont définis à l'article 7 du Statut. Tout soldat professionnel et responsable devrait connaître ces dispositions de base. Elles peuvent être consultées à l'adresse suivante : http://www.icc-cpi.int/library/about/officialjournal/Statut_du_rome_120704-FR.pdf. Pour une interprétation plus détaillée de cet article, voir par exemple van Sledregt, préc. note 9.

¹⁹. Contrairement à la défense de l'ordre hiérarchique, la défense de la contrainte n'implique pas nécessairement une notion de supérieur-subordonné où un gouvernement ou un supérieur existe au sein d'une chaîne de commandement comme une autorité possédant un pouvoir légitime de créer des ordres qui doivent ensuite être exécutés par les subordonnés.

²⁰. Rapport du Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de la résolution 808 du Conseil de sécurité, 1993, doc. S/25704, § 57. Voir aussi *Recueils juridiques relatifs aux procès des criminels de guerre*, Commission des Nations unies pour les crimes de guerre, Londres, H. M. Stationery Office, 1949, vol. XV, p. 174. Pour une application nationale du concept de contrainte en droit national, voir le Code pénal français, article 122-7. Voir aussi Scarlatti, préc. note 8, p. 143-144. Cette définition a été actualisée par le nouvel article 31 (1) (d) du Statut de la CPI, auquel nous reviendrons ultérieurement.

²¹. Voir Scaliotti, préc. note 8, p. 143-144.

²². *Ibid.* Voir aussi J. Pradel, *Droit pénal comparé*, préc. note 16, p. 299.

Il n'est donc pas surprenant que la question, parvenue devant la juridiction du TPIY (dans l'affaire Erdemovic)²³, constituée de juges provenant des deux grandes traditions juridiques, ait créé une vive controverse, reflétée dans un jugement partagé 3-2 en faveur des tenants de l'exclusion de la défense de la contrainte. À vrai dire, la question était d'une telle complexité que quatre opinions séparées et individuelles ont été formulées par les juges, du jamais-vu dans l'histoire du TPIY. Le raisonnement exposé par la majorité repose principalement sur des questions d'ordre politique²⁴, les juges arguant qu'ils ne peuvent « admettre l'argument de la contrainte dans des affaires impliquant le massacre à grande échelle de personnes innocentes »²⁵. Le juge Cassese, dans son opinion individuelle et dissidente, a pourtant effectué un survol de la jurisprudence des tribunaux internationaux relative à la contrainte. Il en a conclu que la défense de la contrainte existait bel et bien en droit pénal international, mais que certaines conditions précises devaient être remplies pour qu'elle soit prise en compte. En outre, il a souligné que le droit pénal international ne devait pas créer de normes irréalistes, c'est-à-dire détachées de la réalité de ce qu'une société peut raisonnablement demander à ses membres²⁶. Eu égard à la complexité et à la vigueur des débats juridiques qu'a entraîné la question de la défense de la contrainte dans l'affaire « Erdemovic », on ne peut donc que saluer sa codification, à l'article 31 (1) (d) du Statut de la CPI, laquelle constitue une avancée majeure en droit pénal international²⁷.

Article 31

Motifs d'exonération de la responsabilité pénale

1. Outre les motifs d'exonération de la responsabilité pénale prévus par le présent Statut, une personne n'est pas responsable pénalement si, au

^{23.} TPIY 7 octobre 1997, Procureur c/Erdemovic, affaire n° IT-96-22-A.

^{24.} Le mot « politique » est utilisé ici dans le sens du mot *policy* en anglais.

^{25.} TPIY 7 octobre 1997, Procureur c/Erdemovic, « Opinion présentée conjointement par Mme le juge MacDonald et M. le juge Vohrahr », affaire n° IT-96-22-A, § 73-75, 88. Voir aussi Procureur c/Erdemovic, « Opinon individuelle et dissidente du juge Li », § 8, où le juge Li déclare : « Assimiler la contrainte à un moyen de défense permettant d'être totalement exonéré de sa responsabilité pénale ou de justifier le massacre de personnes innocentes revient à la fois à encourager le subordonné menacé à tuer de telles personnes en toute impunité au lieu de l'empêcher de commettre un crime aussi horrible et, également, à aider le supérieur dans sa tentative de meurtre de ces innocents. Une approche aussi inhumaine du droit ne peut être tolérée par la communauté internationale et ne saurait être adoptée par ce tribunal international. »

^{26.} « Le droit se fonde sur ce que la société peut raisonnablement attendre de ses membres. Il ne devrait pas établir des critères de comportement intenables qui exigent de l'humanité que ses membres deviennent des martyrs et taxer de criminel tout acte ne respectant pas de tels critères » (« Opinion dissidente du juge Cassese », préc. note 3, § 47, 49).

^{27.} Nous devons cependant noter que la règle adoptée a par la suite fait l'objet de vives critiques dans le monde académique. Voir par exemple E. David, *Principes de droit des conflits armés*, Bruxelles, Bruyulant, 2^e édition, 1999, p. 694 – Ambos, préc. note 8, p. 27 – Scaliotti, préc. note 8, p. 139-140.

moment du comportement en cause :

[...]

- (d) Le comportement dont il est allégué qu'il constitue un crime relevant de la compétence de la Cour a été adopté sous la contrainte résultant d'une menace de mort imminente ou d'une atteinte grave, continue ou imminente à sa propre intégrité physique ou à celle d'autrui, et si elle a agi par nécessité et de façon raisonnable pour écarter cette menace, a condition qu'elle n'ait pas eu l'intention de causer un dommage plus grand que celui qu'elle cherchait à éviter. Cette menace peut être :
- i) Soit exercée par d'autres personnes ;
 - ii) Soit constituée par d'autres circonstances indépendantes de sa volonté.

Ainsi, pour que la défense de contrainte soit prise en compte, elle doit tout d'abord résulter d'une menace de mort imminente ou d'une atteinte grave, continue ou imminente à l'intégrité physique de la personne ou à celle d'autrui. Cette menace ou atteinte grave doit avoir laissé la personne qui invoque cette défense sans aucune option « *viable* »²⁸. Cette exigence doit permettre de prouver la présence d'un danger de mort ayant privé de son libre arbitre la personne qui invoque cette défense.

Le deuxième élément constitutif de la preuve relative à la défense de la contrainte introduit un critère de « nécessité », complété par une exigence selon laquelle la menace doit avoir été écartée de façon « *raisonnable* ». Cet élément signifie que la personne invoquant la défense ne doit pas avoir volontairement créé la situation dans laquelle elle s'est retrouvée²⁹. Bien que la CPI ne se soit pas encore prononcée sur la signification du mot « *raisonnable* » dans le contexte de cet article, on peut penser que le standard de ce qui constitue un comportement raisonnable pour un militaire sera évalué de façon objective puisque l'article ne fait mention d'aucun critère de *mens rea* ni d'éléments subjectifs qui pourraient s'appliquer à l'accusé invoquant la défense. On peut donc s'attendre à ce qu'une cour chargée d'examiner une défense fondée sur la contrainte tienne compte de la formation en droit pénal international obligatoire pour tous les militaires. Le militaire « *raisonnable* » sera donc jugé

²⁸. S. R. Ratner et J. S. Abrams, *Accountability for Human Rights Atrocities in International Law: Beyond the Nuremberg Legacy*, Oxford, Oxford University Press, 2^e édition, 2001, p. 134.

²⁹. Le juge Cassese a expliqué cet élément de la défense en les termes suivants : « Il est bon d'insister sur le [...] critère susmentionné afin de souligner sa pertinence particulière dans des situations apparentées à la guerre. D'après la jurisprudence du droit international humanitaire, la contrainte ou l'état de nécessité ne peuvent exonérer de la responsabilité pénale la personne qui prétend invoquer cet argument de défense si elle a volontairement et librement choisi de devenir membre d'une unité, d'une organisation ou d'un groupe qui, par nature, cherche à mener des actions contraires au droit international humanitaire » (« Opinion dissidente du juge Cassese », préc. note 3, § 16-17).

comme un militaire au fait des préceptes fondamentaux du droit pénal international. Si les tribunaux de juridictions pénales internationales adoptent ce standard, il y a fort à parier que la défense de contrainte ne pourra être invoquée avec succès qu'en de très rares occasions, voire peut-être même jamais.

Enfin, un troisième et dernier élément, cette fois de nature subjective, requiert de la personne invoquant la défense de contrainte qu'elle n'ait pas eu l'intention de causer un dommage plus grand que celui qu'elle cherchait à éviter. Il s'agit en effet d'un facteur de « proportionnalité » qui doit être respecté pour que la défense soit favorablement accueillie. Essentiellement, l'accusé devra démontrer que le crime commis sous la contrainte constituait le moindre de deux maux. Par exemple, la défense ne pourrait être recevable dans le cas où l'accusé aurait commis un meurtre dans le but de se soustraire à quelques jours d'emprisonnement ou même pour éviter d'être battu par ses pairs. On peut donc prétendre qu'à mesure que la gravité du crime s'accroît, la force de la contrainte doit elle aussi s'intensifier³⁰. Cet élément de proportionnalité sera bien entendu analysé au cas par cas, mais on peut croire que dans les tribunaux pénaux internationaux chargés d'examiner des affaires dont les faits attestent de centaines voire de milliers de meurtres, il est peu probable que ce standard de proportionnalité soit jamais rencontré. Néanmoins, les juges Stephen³¹ et Cassese³² dans Erdemovic ont invoqué une situation de fait où des circonstances exceptionnelles pourraient faire en sorte que le standard de proportionnalité pencherait en faveur de celui qui invoque la défense de la contrainte. Il s'agirait du cas où un accusé serait forcé de tuer des innocents qu'il ne pourrait sauver et il ne ferait qu'ajouter au nombre de victimes en sacrifiant sa propre vie.

Bien que cette défense soit invocable, les normes exigées pour qu'elle soit favorablement accueillie apparaissent exceptionnellement élevées. Par conséquent, on peut se permettre de douter qu'un accusé confronté à une juridiction pénale internationale

30. Ministère britannique de la Défense, *The Manual of the Law of Armed Conflict*, « Enforcement of the Law of Armed Conflict », Oxford University Press, 2004, p. 441, § 16.42.2.

31. TPIY 7 octobre 1997, Procureur c/Erdemovic, « Opinion individuelle et dissidente du juge Stephen », affaire n° IT-96-22-A, § 67.

32. « Cependant, pour les crimes impliquant un meurtre [...] , celui de la proportionnalité ne serait, la plupart du temps, pas respecté. Néanmoins, ce critère pourrait être respecté dans des circonstances exceptionnelles, par exemple dans les cas où le meurtre serait de toute façon perpétré par des personnes autres que celles agissant sous la contrainte (puisque il ne s'agit plus en l'occurrence de sauver sa propre vie en tuant quelqu'un d'autre mais simplement de sauver sa propre vie alors que l'autre personne mourra inévitablement, ce qui alors n'est pas forcément un acte « disproportionné ») (« Opinion dissidente du juge Cassese », préc. note 3, § 12).

soit un jour en mesure de s'en prévaloir et de bénéficier d'un acquittement complet. Toutefois, si un accusé devait faillir à rassembler les éléments constitutifs de la preuve requis par cette défense³³, les circonstances auxquelles il a dû faire face pourraient s'avérer un facteur atténuant la sévérité de la sentence qui lui est attribuée³⁴.

Conclusion

Ce survol du droit pénal international en matière de défense de l'ordre hiérarchique et de la contrainte nous aura permis d'établir que, bien que ces défenses fassent bel et bien partie de la coutume en droit international et qu'elles aient, en outre, été codifiées dans le Statut de la CPI, leur champ d'application est extrêmement restreint.

Jusqu'à récemment, plusieurs praticiens maintenaient que les contours des défenses exposées dans cet article, et dans le droit pénal international en général manquaient de clarté. Cependant, depuis les dix dernières années, les militaires et les forces de maintien de la paix disposent d'une codification des concepts essentiels du droit pénal international dans le Statut de la CPI et d'un flot continu d'interprétations fondées sur ce droit par les juridictions pénales internationales examinant les crimes commis au cours de conflits aussi divers que ceux du Rwanda, de l'ex-Yougoslavie et du Sierra Leone. Il est ainsi permis d'attendre du militaire des temps modernes une constante évaluation critique de sa conduite en temps de guerre à la lumière du droit pénal international. Les préceptes de ce droit pénal international (ne pas tuer de civils par exemple) peuvent entrer en conflit avec les obligations du militaire au sens du droit national (obéir aux ordres de son supérieur). Nous prétendons que c'est à ce moment que

³³. C'est également le cas de la défense de l'ordre hiérarchique, où la position subalterne de l'accusé a été reconnue comme facteur atténuant la sentence dans les affaires « Tadic », « Skirica », « Vasiljevic » et « Erdemovic ». Voir, pour une discussion sur ce point, C. M. Henson, « Superior Orders and Duress as Defenses in International Law and the International Criminal Tribunal for the former Yugoslavia », University of North Texas, p. 12. Disponible sur le Web à l'adresse suivante :

http://www.unt.edu/honors/eaglefeather/2004_Issue/HensonC.shtml. Il est à noter que tout comme pour la défense de l'ordre hiérarchique, l'accusé soulevant la défense de la contrainte doit présenter les faits soutenant sa thèse et convaincre les juges selon la balance des probabilités que la défense est applicable.

³⁴. « Record of the Proceedings of the Trial by Canadian Military Court of Robert Holzer, Walter Weigel and Wilhelm Ossenbach held at Aurich, Germany, 25th march-6th april 1946 », vol. 1, p. 1 : « Dans la plupart sinon dans tous les cas, le fait qu'un accusé a été victime de contrainte devient une question de mitigation de la peine plutôt qu'une défense complète » (traduction des auteurs).

le militaire devra faire le choix difficile de désobéir, se rappelant qu'il en a l'obligation selon le droit pénal international et que les intérêts que celui-ci visent à sauvegarder sont supérieurs à ceux préservés par l'obéissance à son supérieur hiérarchique.

Nous conclurons en citant ce que nous considérons comme étant une excellente description des obligations et responsabilités des militaires dans la conduite des hostilités. Bien que l'origine de cette citation date maintenant de plus de cinquante ans, elle nous paraît plus que jamais représentative des devoirs et obligations des militaires au regard de ce qu'une société démocratique semble en droit d'attendre des forces nationales et internationales chargées d'assurer sa sécurité et de rétablir la paix.

« The obedience of a soldier is not the obedience of an automaton. A soldier is a reasoning agent. He does not respond, and is not expected to respond, like a piece of machinery... what the superior officer may not militarily demand of his subordinate, the subordinate is not required to do. Even if the order refers to a military subject it must be one which the superior is authorized under the circumstances to give. The subordinate is bound only to obey the lawful orders of his superior... »³⁵ ↴

35. « L'obéissance d'un militaire n'est pas l'obéissance d'un automate. Un militaire est un agent qui réfléchit. Il ne répond pas, et il n'est pas attendu de lui qu'il réponde, comme une machine. [...] ce que le supérieur hiérarchique ne peut demander à son subordonné, le subordonné n'est pas tenu de le faire. Même si l'ordre se rapporte à un sujet militaire, cela doit être un ordre que le supérieur est autorisé à donner dans les circonstances. Le subordonné n'est obligé d'obéir qu'aux ordres légaux de son supérieur hiérarchique » (traduction des auteurs). Ohlendorf and others, affaire « Einsatzgruppen », US Military Tribunal, Nuremberg, 10 avril 1948, *Annual Digest* 1953, n° 15, cas 566, p. 665-666.

ABSTRACT CARLA DEL PONTE

Cet article propose une analyse théorique des moyens de défense que sont l'exécution d'un ordre d'un supérieur hiérarchique d'une part, la contrainte d'autre part. Il s'adresse principalement aux militaires et vise à mettre en évidence l'étendue de leurs responsabilités et de leurs obligations en vertu du droit pénal international. Un survol rapide de ce droit nous permet d'établir que, bien que ces défenses fassent bel et bien partie de la coutume en droit international et qu'elles aient, en outre, été codifiées dans le Statut de la CPI, leur champ d'application est extrêmement restreint. ■

COLONEL PATRICK DESTREMAU

À LA RECHERCHE DU SUCCÈS EN AFRIQUE DE L'OUEST

DE SEPTEMBRE 2004 À FÉVRIER 2005, J'AI COMMANDÉ LE 7^E MANDAT DU GROUPEMENT TACTIQUE INTERARMES N° 1 (GTIA 1)¹ AU SEIN DE L'OPÉRATION LICORNE, DÉPLOYÉ ENTRE BOUAKÉ ET YAMOUSSOUKRO. LES SOLDATS DE CE GROUPEMENT APPARTENAIENT PRESQUE TOUS À LA 9^E BRIGADE LÉGÈRE BLINDÉE DE MARINE (9^E BLBMA), CONNUE DANS L'ARMÉE DE TERRE POUR SA SOLIDITÉ ET SA COHÉSION. EN NOVEMBRE 2004, NOUS FÛMES CONFRONTÉS À DES ÉVÉNEMENTS DRAMATIQUES AU COURS DESQUELS NOUS PERDÎMES NEUF DES NÔTRES. NOUS DÛMES ENGAGER TOUS NOS MOYENS POUR CONTRIBUER AU MAINTIEN DE LA PAIX EN CÔTE D'IVOIRE ET ASSURER LA SÉCURITÉ DE NOS RESSORTISSANTS.

L'aphorisme du colonel Ardant du Picq « le combat est notre métier et notre but le succès » m'a toujours paru un saisissant résumé des défis et du sens de notre action. Au combat, le chef militaire se bat pour accroître sa liberté d'action aux dépens de son adversaire et, ainsi, atteindre ses buts. J'ai très vite acquis la conviction qu'il n'y a pas de solution militaire durable en Côte d'Ivoire. Ainsi la notion d'une liberté d'action s'exerçant dans des champs militaires et matériels n'a que peu de sens. La recherche du succès s'en trouve singulièrement compliquée.

Composante d'une manœuvre plus large qu'elle ne devait jamais ignorer, la manœuvre du groupement cherchait à s'intégrer au mieux dans une stratégie globale où s'interpénétraient le militaire et le politique. Dans cette recherche commune de la paix en Côte d'Ivoire, j'ai le sentiment d'avoir été souvent confronté à une difficulté : l'asymétrie presque irréductible des moyens et des buts entre nos adversaires et nous. Par l'examen de quelques moments forts de notre mandat, je viens en apporter le témoignage. Je vous propose de suivre le cheminement intellectuel d'un commandant

1. Un groupement, unité interarmes du niveau du régiment, rassemble environ 800 soldats de nombreuses armes (infanterie, blindés, génie, artillerie, transmissions) et 300 véhicules, dont une centaine sont blindés.

de groupement confronté à une opération difficile. Au passage, je demanderai à mes lecteurs une grande indulgence sur la forme de cet article. Chef de corps en exercice du « Régiment d'infanterie chars de marine (RICM) », il m'a été difficile de trouver le temps nécessaire à sa rédaction. Il me reste à souhaiter que le fond puisse en atténuer les nombreuses imperfections et qu'il participe néanmoins à nos inflexions futures.

Mon groupement avait principalement pour mission de contribuer au retour de la paix en Côte d'Ivoire. La réunification et la réconciliation des Ivoiriens restaient conditionnées par le vote de réformes politiques et le désarmement de certaines parties belligerantes. Faute d'un véritable consensus, la communauté internationale a conclu un compromis, accepté peu ou prou par l'ensemble des acteurs, permettant à moyen terme l'élection démocratique d'un nouveau président. En soutien de l'ONUCI (Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire), sous mandat international, nous devions contribuer à la sécurité générale des Ivoiriens et créer les conditions favorables au rétablissement de la confiance.

Depuis notre arrivée, les uns et les autres nous refusent souvent le droit de franchir leurs barrages. Au-delà de leur caractère vexatoire ou dangereux, ces atteintes répétées à notre liberté de mouvement marquent le peu de respect accordé par les parties aux accords. Ces premiers incidents éclairent d'emblée le système de contraintes dans lequel nous essayons de nous mouvoir. Le 16 octobre lors du franchissement d'un checkpoint des Forces armées des forces nouvelles (FAFN), un de mes commandants de sous-groupement² échappe de justesse à la mort. Une telle agression pose une triple question : devons-nous laisser faire ? Une ligne indépassable, rouge, a-t-elle été franchie ? Disposons-nous des moyens nécessaires au respect de cette limite ? L'étude du terrain et des forces montre qu'un affrontement local dégénérerait très vite. Immanquablement il prendrait un caractère politique. J'essayerai de montrer plus loin les limites de l'emploi de la force aux seules fins du respect du volet militaire des accords. Faute de

^{2.} Un sous-groupement, subdivision du groupement et unité interarmes du niveau de la compagnie, rassemble environ cent cinquante soldats.

liberté d'agir dans le champ matériel, nous sommes contraints de changer d'espace de manœuvre. Les militaires des FAFN impliqués resteront impunis, mais leurs chefs seront prévenus de l'étendue de leur responsabilité dans cette affaire.

Dans *L'Art de la guerre*³, Sun Tse définit assez bien la notion de ligne indépassable⁴. Sans ligne rouge, pouvons nous rester dissuasifs ? Comment ne pas craindre que nos adversaires confondent notre retenue avec de la faiblesse et prennent le risque d'une montée aux extrêmes ? J'en conclus qu'il nous faut être capables d'imposer si nécessaire notre volonté. Quelle que soit la dilution de nos éléments sur le terrain, les sous-groupements doivent être en mesure d'obtenir rapidement un rapport de force favorable. Les forces médianes, par leur mobilité tactique, leur capacité à se déplacer rapidement sur une zone de 150 000 km², leur puissance de feu, et en même temps leur caractère peu agressif et proportionné à la menace, sont l'outil qui correspond à nos besoins. Mes chars moyens AMX 10 RC, même vieillissants, demeurent mon système principal de dissuasion, mon assurance contre le pire. Pour pallier le nombre réduit et la dispersion de mes unités, je suis contraint à des choix raisonnés de déploiement et surtout à la nécessité d'anticiper sur les menaces.

Cette nécessité de comprendre se confirme dans les semaines qui suivent. Nous observons avec appréhension la montée en puissance des Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI). Il nous est difficile d'être assurés de leurs intentions. Je peux heureusement m'appuyer sur des officiers et des sous-officiers qui ont une longue expérience de l'Afrique. Ces hommes des troupes de marine, de ce qui s'appelait « la coloniale », sont des ethno-

3. Sun-Tzu, *L'Art de la guerre*, Éditions Flammarion, collection Champs, 266 pages.

4. « Vers la fin de la dynastie des Ch'in, Mo Tun, de la tribu des Hsiung Nu, établit sa puissance pour la première fois. Les Hu de l'Est étaient forts et ils envoyèrent des émissaires pour parlementer. Ils dirent : « Nous souhaitons acheter le cheval de mille li de T'ou Ma. » Mo Tun consulta ses conseillers, qui tous s'écrièrent : « Le cheval de mille li ! L'objet le plus précieux de ce pays ! Ne leur donnez pas cela ! » Mo Tun répondit : « Pourquoi refuser un cheval à un voisin ? » Et il envoya le cheval. Peu après, les Hu de l'Est déléguèrent des envoyés, qui dirent : « Nous désirons avoir une des princesses du Khan. » Mo Tun demanda l'avis de ses ministres. Tous dirent en colère : « Les Hu de l'Est sont cyniques ! Maintenant ils vont jusqu'à demander une princesse ! Nous vous supplions de les attaquer ! » Mo Tun dit : « Comment pourraient-on refuser à un voisin une jeune femme ? » Et il donna la femme. Peu après, les Hu de l'Est revinrent et dirent : « Vous avez mille li de terre non utilisées que nous désirons. » Mo Tun consulta ses conseillers. Certains dirent qu'il serait raisonnable de céder la terre, d'autres que non. Mo Tun s'emporta et dit : « La terre est le fondement de l'Etat. Comment pourraient-on la donner ? » Tous ceux qui avaient conseillé de céder la terre furent décapités. Mo Tun sauta alors en selle, ordonna que ceux qui restaient en arrière fussent décapités, et lança une attaque surprise contre les Hu de l'Est. Ces derniers, qui le méprisaient, n'avaient fait aucun préparatif. Lorsqu'ils les attaqua, il les anéantit. Il se tourna ensuite vers l'Ouest et attaqua le Yueh Ti. [...] Il reconquit complètement les terres ancestrales de Hsiung Nu conquises antérieurement par le général Meng T'ien, de l'Etat de Ch'in ».

logues qui s'ignorent, capables de surmonter le fossé des cultures, d'approcher ces sociétés anciennes. Je reste perplexe devant la complexité de la crise ivoirienne. Nous tentons de la réduire par l'application de la méthode des scénarios. Je perçois combien nos outils intellectuels doivent être adaptés. Trop souvent nous planifions l'emploi de nos moyens en réaction, nous privant ainsi du temps de l'anticipation. Seul un travail de prospective peut permettre d'imaginer l'enchaînement probable des événements, de construire des arborescences de possibles sur lesquels nous nous déplacerons. En agissant au plus tôt, à la racine des arborescences, nous pouvons réduire le risque d'échec et limiter nos pertes. Dans cette manœuvre où nous n'avons pas l'ascendant, je veux subir le moins possible.

Malgré notre connaissance de l'Afrique, nous restons trop rationnels. Le caractère univoque, déterministe de nos approches nous rend parfois aveugles. Nos officiers renseignements manquent de formation politique, ignorent les apports de la théorie du chaos, de la systémique. Pour nous soustraire aux tentatives quotidiennes de désinformation, nous appliquons la méthode dite « de la boîte noire⁵ ». Je ressens l'exigence de créer ex nihilo une doctrine adaptée et de renforcer la chaîne de renseignement du groupement. En même temps, je voudrais réduire cette complexité, le nombre d'arborescences, pour la transformer en ordres clairs et exécutables par mes subordonnés. Quel est l'axe pivot de la crise, l'axe de dénouement ? Quelles en sont les lignes de force principales ? Quels sont les champs d'action pertinents où nous devons prioritairement agir ?

Devant le renforcement des FANCI, je continue à m'interroger. J'ai déjà vécu la tragédie d'opérations de maintien de la paix, qui ne sont qu'antichambres de la reprise de la guerre. Faute de pouvoir dénouer le conflit par des compromis acceptés, l'action internationale n'a pu empêcher la bascule des rapports de force et la revanche du faible devenu fort. Je reste convaincu qu'aucun parti ne risquera de nous affronter directement, de peur de se retrouver sans défense contre son véritable adversaire. Compte tenu des

5. L'analyse des événements tient peu compte, voire pas du tout, des discours qui se focalisent sur les causes et les effets.

difficultés budgétaires de l'État ivoirien et du coût du réarmement de ses forces armées, nous ne pouvons pas croire que cette montée en puissance soit forte. J'estime en même temps que la partie qui reprendra les hostilités franchira une ligne rouge. Quels sont leurs objectifs militaires ? Au travers des scénarios, nous explorons les différentes hypothèses : stratégie simple de relance ou reconquête du Nord, intimidation des forces impartiales, menace contre les ressortissants. Nous savons aussi qu'en Côte d'Ivoire les forces armées ont pour premier rôle de protéger le pouvoir et de participer au contrôle des populations. Les équilibres sont si précaires qu'un assaillant maladroit ou malchanceux peut très vite tout perdre.

Le 4 novembre 2004, l'offensive terrestre des FANCI vers le nord commence. Dès le 5, les forces impartiales⁶ sont imbriquées avec les belligérants, réduisant singulièrement notre liberté d'action et rendant difficile l'évacuation des ressortissants de Bouaké. Nous intervenons en soutien de l'ONUCI pour dégager un poste menacé. Le 6 novembre, un Sukhoï 25 des FANCI attaque à la roquette l'emprise du lycée Descartes où stationne le train logistique du groupe-m. Dans l'emprise en flammes, au milieu des morts et des blessés, je sais déjà que cette agression posera la question du sens passé et futur de notre action. Malgré les ressorts de l'esprit de corps et de la camaraderie, les sacrifices sont toujours lourds d'interrogations.

J'ai été fasciné par la lecture du livre *La Grande Stratégie de l'Empire romain* d'Edward Luttwak, réflexion pertinente sur les stratégies d'influence d'une puissance. En Côte d'Ivoire, nous ne sommes plus au limes de l'Europe, nous sommes dans la profondeur de l'Outre-mer. La France se reconnaît une responsabilité historique en Côte d'Ivoire. Elle se reconnaît aussi une responsabilité humaine devant le risque génocidaire. Au nom de ces valeurs, de notre place dans le monde et en Afrique, nous soutenons l'ONUCI et l'action de la communauté internationale. L'Europe et l'Afrique sont aussi des zones inversées de basses et hautes pressions démographiques et économiques, qui nous font craindre des flux migratoires massifs. Le marasme ivoirien affaiblit toute la sous-région

^{6.} Nom donné aux forces conjointes de l'Onuci et de l'opération Licorne.

et rend la libre circulation des biens impossible. Cette situation de crise menace même la sécurité de nos ressortissants. La France est aussi présente en Côte d'Ivoire au nom de ses intérêts. Je comprends que nous sommes tout à la fois des acteurs impartiaux et des parties prenantes, défendant des valeurs et des intérêts, poursuivant en même temps la réconciliation et la réunification de la Côte d'Ivoire. Pour ne pas avoir à surmonter cette situation paradoxale, nous avions toujours évité le face-à-face. L'attaque sur le lycée Descartes ne le permet plus. Notre liberté d'action, souvent condition essentielle de succès, reste terriblement réduite. Comment pouvons-nous agir sans affronter ?

Devant l'extraordinaire montée de la violence dans Abidjan, la France décide d'évacuer ses ressortissants. Tard dans la nuit du 6 novembre, le groupement reçoit l'ordre de rejoindre l'ancienne capitale le plus rapidement possible, tous moyens réunis. Je ne pense pas pouvoir faire l'économie d'affrontements avec les FANCI ou les milices armées. Déjà un premier sous-groupement a dû neutraliser par le feu une section ivoirienne pour pouvoir poursuivre sa progression vers le sud. Il nous faut prendre l'ascendant le plus tôt possible et maintenir le rythme sans faillir. Nous avons quatre cents kilomètres à parcourir. Par la brutalité des premiers contacts, nous devrons briser la volonté de nos adversaires et éviter une imbrication dans laquelle nous pourrions nous empêtrer et échouer. Je cherche plus à dominer dans le champ psychologique que dans le champ matériel. En menaçant ou neutralisant préférentiellement et directement les chefs, nous devrions provoquer le délitement des oppositions. Dès les premiers barrages, les sous-groupements, par leur détermination et leur synchronisme, bousculent leurs opposants, et rien ne les arrêtera jusqu'à Abidjan. En un seul bloc compact, nous atteignons les portes de la ville le 7 novembre au soir. Je n'ai perdu aucun marsouin⁷. J'ai dû laisser derrière moi de nombreux engins immobilisés, mais un seul a été détruit. Ma manœuvre est fragilisée par l'obsolescence de certains matériels. J'ai dû prendre des décisions difficiles, partagé entre la sécurité de mes hommes et la réussite de notre mission, compensant nos vulnérabilités par un rythme de manœuvre plus rapide que celui de nos adversaires.

⁷. Nom des soldats des troupes de marine.

Nous avions face à nous plusieurs compagnies des FANCI et des centaines de miliciens armés, et nous avons réussi. Notre force est réelle. Nos ennemis d'aujourd'hui appartiennent à une autre civilisation, à un peuple sans notre culture de la guerre, ni nos moyens militaires. La force peut-elle donc faciliter la résolution d'une crise aussi profonde ? Tous les marsouins se posent cette question. Dans cette crise, comme dans d'autres, le mandat donné aux forces impartiales reste très large et autorise l'emploi de la force. Pourtant, je demeure sceptique car la force a toutes les chances d'être génératrice d'une violence supérieure dans la durée. L'asymétrie de nos moyens et de nos buts rend notre force précaire. Nous avons pu vaincre aujourd'hui mais que sera demain ? Serions-nous capables de faire face à une montée du terrorisme ? À l'évidence, il ne peut exister de solution militaire sans solution politique associée. Je l'expliquerai à mes hommes, avec lesquels je ne peux jamais esquiver la question du sens et de la finalité. Et cet enchevêtrement des manœuvres militaires et politiques, nous allons le vivre dans les jours qui suivent.

Nous recevons l'ordre de rejoindre l'hôtel Ivoire afin d'y recueillir les ressortissants isolés au nord de la lagune. Nous traversons une ville plongée dans le chaos, défigurée par deux journées de violences ininterrompues. L'hôtel Ivoire était emblématique de la réussite ivoirienne. Il est situé à proximité immédiate de la résidence du président, dans un contexte où plus personne ne se fait confiance. Les Français réfugiés dans l'hôtel nous manifestent leur reconnaissance et montrent leur soulagement. Certains ont connu de terribles épreuves. Dès notre arrivée, la foule ivoirienne se presse et réclame notre départ. Depuis notre arrivée en Côte d'Ivoire, nous avons traversé tout le spectre (appelé parfois continuum...) de l'emploi de force. En l'espace de quelques heures, nous avons changé plusieurs fois de posture et d'adversaire. Nous appelons cette aptitude la « réversibilité » et rarement elle n'a été autant éprouvée. Au-delà d'indispensables savoir-faire techniques ou tactiques, seule la confiance en soi, dans ses camarades et dans ses chefs permet de faire face. Une telle confiance nécessite un formidable esprit de corps mais aussi de

nombreuses années d'instruction et d'opérations communes. Elle nécessite enfin de préserver la cohérence des unités en limitant atomisation⁸ et sous-effectifs.

À l'hôtel Ivoire, nous touchons aux limites de nos possibilités. Nous ne disposons pas d'équipements de protection ni d'armements non létaux facilitant le contrôle des foules. Les chars, indispensables la veille, me sont maintenant peu utiles, et aucune compagnie de gendarmes mobiles ne peut me relever ou me soutenir. Mes marsouins ont néanmoins été instruits contre ce type de menace. Mode d'action réapparu en opération, le maintien de l'ordre n'est plus considéré comme un savoir-faire appartenant exclusivement à la gendarmerie. Le contrôle des foules est plutôt devenu un problème tactique, difficile à résoudre compte tenu du développement et de l'ubiquité de ce type de menace sur certains théâtres. L'affrontement d'une foule désarmée et nombreuse avec des soldats pose un problème insoluble de proportionnalité. Le droit des conflits armés peut-il considérer qu'une foule hostile constitue une menace justifiant l'emploi de la force, y compris de la force létale ? Les organisations humanitaires rétorquent qu'un tel blanc-seing ouvrirait la porte à d'effrayants abus. Il faut avoir été menacé par une marée humaine pour vraiment apprécier sa dangerosité.

À l'hôtel Ivoire, la lagune dans le dos et la foule grandissante face à nous, l'heure n'est pas à l'introspection. Je suis confronté à une double asymétrie, à une asymétrie des moyens mais aussi à une asymétrie des buts. La foule est remarquablement encadrée, instrumentalisée, au service d'une propagande qui veut nous accuser de recolonisation. Mes marsouins cherchent seulement à mettre à l'abri leurs concitoyens menacés. Ils ont très peu dormi depuis trois jours. Face à cette foule sous contrôle, je devine que nous sommes menacés d'usure et d'engluement. Nos adversaires ne sont pas sur la place, mais ailleurs. Seuls les véritables commanditaires pourraient éviter une effusion de sang. Avant que le piège ne se referme, je tente de faire appel à leur sens des responsabilités. Je suis même tenté de déplacer l'affrontement sur le seul

8. Nom donné au risque de déstructuration des unités par le transfert régulier de personnel entre elles lorsqu'elles sont en situation de sous-effectifs.

terrain pertinent : la menace personnelle. Pour menacer, il faut en avoir le droit et les moyens. Je n'ai ni l'un ni l'autre, et le temps s'accélère. Je renonce et ne cherche plus qu'à repousser et effrayer sans devoir tuer. La retenue et le professionnalisme des marsouins permettent d'évacuer les lieux par un emploi minimal de la force. Je salue ici leur solidité et leur courage.

Il nous manque les instruments pour faire la preuve de tout cela. Nous n'avions pas d'équipe audiovisuelle. Dans les jours et les semaines suivants, des médias ivoiriens mais aussi français, chercheront à donner une image polémique et inexacte de ce qui s'est réellement passé à l'hôtel Ivoire le 9 novembre, servant ainsi les fins de ceux qui récusent la légitimité de notre présence. Au-delà de leur caractère mensonger, ces accusations posent de fait une question plus large. L'asymétrie des affrontements rend-il impossible tout emploi de la force ? Comment surmonter le décalage entre nos moyens et nos buts dans les domaines juridique, politique et militaire ? La première des asymétries reste celle du droit. Chaque marsouin est comptable de ses actes. Nos adversaires le sont beaucoup moins. Je me sens aussi comptable de la vie de mes hommes. Or, entre l'intention et l'acte hostiles, il n'y a parfois qu'une fraction de seconde. Faut-il aller jusqu'à subir des pertes pour convaincre que nous sommes menacés ? Terrible responsabilité pour les chefs de section ou de peloton d'avoir à choisir entre la vie de leurs hommes et le risque d'un incident diplomatique. La maîtrise de la force fait maintenant partie intégrante de notre doctrine. Certains voient dans cet impératif l'aveu dissimulé d'une impuissance. Ils dénoncent l'habillage philosophique et juridique d'un manque de volonté qui trouverait ses origines lointaines dans les hécatombes de la Première Guerre mondiale. Les Français y auraient perdu le goût et le sens de la puissance. Je ne crois pas que quiconque puisse nous accuser de pusillanimité. Si le droit à l'ingérence était reconnu, qui dit que nous pourrions l'imposer ?

À l'évidence, la communauté internationale dispose d'une liberté d'action limitée en Côte d'Ivoire par la faiblesse de ses moyens. La crise ivoirienne n'est malheureusement pas la seule de l'Afrique. Face à des organisations internationales aussi contraintes, les fac-

tions ivoiriennes ne s'imposent aucune limite pour parvenir à leurs fins. J'avais été particulièrement frappé par ce jugement froid d'un haut responsable sur les événements de novembre : « Votre drame reste une péripétie dans notre affrontement ivoiro-ivoirien. » L'ONUCI, les forces françaises ne sont que des éléments des stratégies de lutte pour le pouvoir des parties. Et ces dernières savent habilement exploiter les difficultés d'une position écartelée. Elles apprécient la sûreté que notre présence garantit. Elles ne dédaignent pas de faire des soldats français l'exutoire de la frustration de leur peuple, même si certains semblent effrayés de rompre les liens qui nous relient. Alors que nous luttons pour la paix, les factions ivoiriennes luttent pour le pouvoir, prêtes à exploiter cyniquement la présence des forces impartiales si cela se révèle utile ou nécessaire. Cette asymétrie des stratégies politiques s'aggrave d'une asymétrie des stratégies militaires de même nature. Les forces impartiales sont peu nombreuses et diluées, il leur serait très difficile de garantir la sécurité générale d'un pays dont la superficie est égale aux deux tiers de celle de la France. Aucune force de maintien de la paix ne peut facilement lutter contre un peuple qui ne veut plus d'elle. Il n'y a sans doute pas de solution militaire pour sortir durablement et honorablement de cette crise.

Le 29 novembre, le groupement quitte Abidjan pour se déployer à nouveau de part et d'autre de la zone de confiance. Depuis notre arrivée, j'ai observé l'évolution progressive des modes d'affrontement. J'appréhende une dégradation durable de la situation. À notre volonté de faire respecter un accord s'oppose de plus en plus l'organisation d'une montée en puissance aux extrêmes par la militarisation des milices ou/et l'instrumentalisation des populations. Je voudrais agir sur certaines lignes de force de la crise, à tout le moins anticiper sur les risques futurs. Nous tentons toujours de comprendre cette « dialectique ivoirienne des volontés ». Les causes de la crise sont connues : facilité pour se procurer des armes, impact de l'immigration dans les domaines politique et foncier, crise économique, crise intergénérationnelle. Chaque partie oppose sa vision de la crise : au scandale de l'ivoirité, d'autres répondent par celui du bétail électoral. Dans cette confu-

sion des émotions, discerner exige du temps et du recul. Je commence à saisir à quel point la démocratie et la jeunesse ivoiriennes ont atteint un point de rupture, source d'effrayantes opportunités. Les modèles de la période post coloniale ont perdu beaucoup de légitimité, et l'importance des forces centrifuges semble accroître la complexité de la crise. La violence est devenue un mode presque courant d'accession au pouvoir. Nous ressentons à quel point les élections à venir cristallisent l'attention des principaux acteurs. Cette lutte acharnée pour la présidence semble tout occulter. L'électorat est devenu un enjeu crucial sur lequel s'exercent parfois terreur et propagande.

Appelé à contribuer à la sécurité générale des populations, nous craignons une radicalisation des parties. Comment freiner le développement de milices politiques armées ? Dès notre arrivée, le fatalisme et le détachement des populations m'avaient marqué. Je crains maintenant une « polarisation » de peuples jusque-là à l'écart de la violence. Les thèmes anti colonialistes et xénophobes sont des leviers puissants contre lesquels nous pouvons lutter. Conscient de la prééminence du champ d'action psychologique, je tente d'y mener une véritable manœuvre. Nous sommes encore mal préparés pour être véritablement efficaces en ce domaine. Comment éviter de laisser une rébellion se transformer en guerre civile ? Ce défi est celui de toutes les forces impartiales. Au même moment, les rumeurs de coup d'État se succèdent à Abidjan, entretenant une atmosphère des plus délétère. Dans un système instable, la théorie du chaos parle d'*« effet papillon »*, suggérant ainsi que le battement des ailes d'un lépidoptère peut, de proche en proche, déclencher un cyclone. La théorie du chaos est le cauchemar des déterministes noyés dans un système complexe. Il semble qu'il ne faudrait plus qu'un battement d'ailes pour que les données de la crise soient radicalement modifiées. Durant ce mandat, je rencontre plus d'une fois des responsables à la recherche d'un effet papillon. Cette forme dégradée de stratégie me donne surtout l'impression d'un saut dans l'inconnu, voire le vide. Devant la difficulté de prévenir, le groupement reste extrêmement vigilant et prend de nombreuses mesures de protection pas-

sive. L'appui des sections de génie s'avère irremplaçable. En même temps, je reste convaincu qu'il nous faut orienter nos efforts.

Aux défis du désordre et d'une forme de stabilité par l'instabilité, nous apportons notre contribution par le rétablissement d'un dialogue avec les parties et la conduite d'actions civilo-militaires. Reprendre contact avec nos adversaires exige une certaine abnégation, alors que nous venons juste d'enterrer nos camarades disparus. En focalisant notre action sur le soutien des populations et en particulier des populations déplacées, nous voyons notre impartialité reconnue. Avec les actions civilo-militaires, nous voulons modifier l'image du groupement et participer au rétablissement de la confiance.

L'ambition reste aussi d'agir contre les forces du chaos. Les piliers de l'ordre dans une société sont connus : les traditions, les religions, le marché, les lois. Les traditions et les religions sont porteuses de paix et de violence. Nous organisons des rencontres avec des chefs coutumiers et des responsables religieux. Le dialogue que nous voulons favoriser s'instaure sans peine. Dans cette partie de la Côte d'Ivoire, il n'existe pas encore de fracture ethnique. En même temps, nous percevons bien combien ces représentants d'ordres anciens et humanistes ne peuvent affirmer leur autorité qu'en faisant allégeance aux jeunes générations au pouvoir. Le développement et l'économie me paraissent être des dimensions ignorées, probablement parce qu'elles sont à la racine de la crise et la dépassent. Si l'activité au sud reste soutenue malgré les aléas politiques, le Nord connaît un profond marasme. L'ascendance des pays de l'hémisphère Nord est, euphémisme, mal supportée. Je reste frappé par la vindicte des jeunes Ivoiriens contre les politiques d'ajustement, la chute des cours des matières premières. Cette violence verbale paraît contenir les germes de la violence tout court. Une jeunesse désœuvrée est une jeunesse manipulable.

L'État a aussi presque disparu dans la zone contrôlée par les Forces nouvelles. La population paie un lourd tribut, que nous essayons

d'atténuer par la fourniture d'aides directes. Nous coopérons avec les organisations non gouvernementales (ONG) au sein de structures animées par l'ONU. Nos moyens resteront désespérément insuffisants face à la demande de tout un peuple. La légitimité même du pouvoir, d'une constitution inspirée du modèle européen, paraît remise en cause. Le système de redistribution de la richesse nationale n'inspire plus confiance et beaucoup dénoncent la « politique du ventre ». Pourtant, j'ai le sentiment que les Ivoiriens du Nord et du Sud sont fiers de leurs pays, de sa réussite antérieure, qu'un premier ciment a pris dans une société devenue multiethnique. Comment aider les Ivoiriens à vouloir vivre ensemble ? Les enjeux et les besoins sont immenses. Toutes les forces de la communauté internationale réunies ne pourront pas répondre à de tels défis. L'avenir de la Côte d'Ivoire appartient aux Ivoiriens, selon les voies et le rythme qu'ils voudront se donner.

Dès mon arrivée, je me suis posé cette question de la durée : contre qui le temps joue-t-il ? Contre le Sud, le Nord, nous ? La mesure du temps varie selon les cultures. Je ne suis pas certain que tous les acteurs de la crise ivoirienne partagent la même notion du temps. Je l'ai déjà mentionné, le fatalisme et le repli des populations m'a particulièrement surpris. Pourtant, des années de propagande, voire parfois de terreur, risquent progressivement de polariser les masses ivoiriennes et de déclencher des réflexes sécutoritaires violents sur des bases ethniques. La crise pourrait évoluer en véritable guerre civile. Les Ivoiriens et la communauté internationale pourront-ils faire l'économie d'un tel drame humain ? Je suis tenté de chercher une réponse dans le « dilemme du prisonnier ». Un prisonnier vient voir un codétenu et lui propose de s'évader. Chaque homme étant un loup pour l'autre, ils décident tous les deux de dénoncer leur complice, pensant faire le meilleur calcul. La théorie du jeu si chère aux économistes ne dit-elle pas que tout homme cherche d'abord à maximiser ses gains ? Trahissant ensemble, ils perdent tout, car aucun ne se voit remercier par leurs gardiens. La fois suivante, ils tentent et prennent le risque de s'aider. Il faut du temps et des itérations pour convenir que l'intérêt commun puisse primer sur le repli sur soi et le

manque de confiance. L'apprentissage et la construction d'une société démocratique nécessitent peut-être de nombreuses itérations. La « fin de l'histoire » ivoirienne reste à imaginer et requerra sans doute de la patience, voire de l'abnégation. Les tensions ne seront-elles pas d'autant plus fortes que l'histoire s'accélère ? Le dilemme des Ivoiriens est difficile et confine au paradoxe. Le temps joue contre les populations et en faveur des forces centrifuges, alors que lui seul permettra un véritable consensus national.

La communauté internationale a-t-elle aussi du temps ? Le coût de la mission des nations en Côte d'Ivoire est lourd. Les préoccupations de l'Afrique sont loin de celles des Français et l'idée d'un débat national sur le sujet me paraît illusoire. À mon retour de Côte d'Ivoire, seuls les africanistes et les humanitaires me semblaient marquer de l'intérêt pour ce continent. Face à cette fuite du temps, je me suis demandé comment nous pouvions réagir. Une fois encore, j'ai le sentiment qu'il est difficile de se placer sur les champs pertinents. La lutte pour le pouvoir me paraît obérer les chances d'un véritable débat sur les problèmes fondamentaux. À l'évidence, s'il n'existe pas de solution militaire, la solution politique exigera de la durée. Je reste abasourdi par la surdité de certains responsables ivoiriens vis-à-vis des souffrances des populations. Si des motifs d'intérêt personnel viennent à constituer les premiers obstacles au retour vers la paix, ne devient-il pas nécessaire d'en sanctionner les auteurs ? Après la reprise des hostilités de novembre, le Conseil de sécurité des Nations unies vote la résolution 1572. Elle prévoit que les personnes qui s'opposent au processus de paix soient sanctionnées. Sommes-nous confrontés au choix insatisfaisant entre l'affrontement ou le renoncement ? Chaque fois que ce sera opportun, nous rappelerons à nos interlocuteurs l'étendue de leurs responsabilités. Nous soutenons les enquêtes menées par les représentants des droits de l'homme. Elles contribuent à lutter contre le sentiment d'impunité. Quelquefois nos adversaires flétriront sans doute, mais trop souvent ils ont déjà perdu toute référence morale.

Dès les premiers jours de notre déploiement, j'ai été surpris par le nombre d'enfants soldats, sans repères ni espoir. J'ai la conviction que la jeunesse ivoirienne est désespérément en quête d'un avenir et d'une reconnaissance. Face à la légitimité perdue du pouvoir et l'absence de perspectives économiques, elle me paraît avoir choisi la voie de la rupture avec la période post coloniale et ses représentants. Est-ce que la jeunesse ivoirienne choisira un avenir partagé sans préjugés ethniques ou au contraire s'enfermerait-elle dans des réflexes identitaires ? Les hommes ont besoin de sécurité mais se laissent attirer par leur soif de puissance et de gloire. Ils peuvent se laisser aveugler. La stabilité d'un système n'est-elle pas d'autant plus forte que l'énergie nécessaire à sa cohérence s'approche d'un minimum ? L'harmonie est paresseuse. Je crains que la jeunesse ivoirienne ne se trompe d'avenir pour choisir un système faussement stable. À l'heure de la globalisation, la fuite vers des sous-systèmes ethniques, en rupture complète avec le modèle imposé par les frontières coloniales, serait terriblement consommatrice d'énergie et difficilement réversible. La jeunesse ivoirienne est en mal de voies vers le développement et la démocratie. La xénophobie et l'anticolonialisme sont des voies vers la violence et le désordre. Les champs d'affrontement me paraissent terriblement éloignés du champ des issues.

Mon groupement n'a été qu'un sous-système supplémentaire d'un ensemble particulièrement chaotique. Sa capacité d'influence sur les autres sous-systèmes était d'autant plus limitée qu'il n'existe pas de solution militaire durable en Côte d'Ivoire. L'interpénétration des différents sous-systèmes est d'ailleurs telle que notre liberté d'action a toujours été réduite. Je n'en connais pas les fondements théoriques, mais je crois pressentir que des sous-systèmes comparables, agissant sur des modes asymétriques, antagonistes et en même temps liés, limitent la réduction de l'entropie du système global. Il nous a fallu reconnaître ces limites, notre utilité et notre impuissance. « À la fin de la journée », le chef n'a pas le droit d'hésiter. Il doit donner des ordres clairs et simples à ses marsouins. Il doit prendre le risque de dénouer la complexité et de surmonter l'impuissance, choisir des lignes de

force et des axes pivots. J'étais conscient d'affronter un système non linéaire, résistant à toute démarche trop déterministe. Pourtant j'ai toujours été persuadé qu'il nous fallait tenter de comprendre pour prévenir à défaut de prédire. Notre connaissance de l'Afrique nous y a aidés.

Avec mon état-major, nous nous sommes posés cette question fondamentale : est-il possible de surmonter l'asymétrie des moyens et des buts ? Pouvons-nous, à notre niveau, nous déplacer sur les champs d'action pertinents pour soutenir au mieux le processus de paix et ne pas subir ? Notre première crainte était de voir se transformer une rébellion en guerre civile. L'action psychologique, la lutte contre l'impunité et l'affirmation de la responsabilité personnelle des acteurs, le maintien hors du conflit des populations, le rétablissement de la confiance représentent autant d'axes sur lesquels nous avons travaillé avec les forces impartiales. Les combats que nous avons menés et les succès que nous avons obtenus sont sans doute très différents de ceux imaginés par le colonel Ardant du Picq. Nous savions aussi que le succès viendrait d'ailleurs, de la capacité de la communauté internationale à changer de paradigme, à durer, à dépasser le champ des luttes pour le pouvoir, à faire émerger les voies d'un développement durable. Ces défis sont immenses. Si les Ivoiriens les ignorent trop long-temps, je crains qu'ils ne prennent le risque d'avoir à les affronter seuls. La Côte d'Ivoire subit une accélération douloureuse de son histoire. Au cours de son mandat, le groupement aura été confronté à des événements d'une rare violence. Seules la solidité, la cohésion, l'aptitude à la réversibilité des marsouins de la 9^e brigade de marine ont permis de les surmonter. Nous avons laissé derrière nous neuf de nos camarades. Ils n'étaient pas des sous-systèmes mais des frères d'armes. Chaque homme est immense et son sacrifice aussi. Au moment de conclure le témoignage d'un cheminement intellectuel de quatre mois, toutes mes pensées vont vers eux et le dieu des marsouins qui les veille. ■



ABSTRACT COLONEL PATRICK DESTREMAU

Commandant du groupement tactique interarmes n° 1 (GTIA 1) au sein de l'opération Licorne de septembre 2004 à février 2005, le colonel Patrick Destremau a dû engager tous ses moyens pour contribuer au maintien de la paix en Côte d'Ivoire et assurer la sécurité des ressortissants français d'Abidjan. Par l'examen de quelques moments forts de ce mandat, il propose de suivre le cheminement intellectuel d'un chef de corps confronté à une opération difficile. Son témoignage montre toute la difficulté pour un responsable de surmonter la complexité d'une crise et, finalement, de donner à ses subordonnés des ordres simples et clairs. ■

LINE SOURBIER-PINTER

OBÉIR ET SE FAIRE OBÉIR

EN 1982, JACQUES LE GOFF PROPOSAIT DANS UN COLLOQUE SUR « L'OBJET ET LES MÉTHODES DE L'HISTOIRE DE LA CULTURE » D'INSÉRER L'HISTOIRE CULTURELLE AU SEIN D'UNE ANTHROPOLOGIE HISTORIQUE QUI « S'INTÉRESSE À L'HOMME TOUT ENTIER À L'INTÉRIEUR DE SOCIÉTÉS HISTORIQUES GLOBALES. ELLE ÉTUDE [...] AUSSI BIEN L'HISTOIRE MATÉRIELLE QUE L'HISTOIRE MORALE DES SOCIÉTÉS, L'HISTOIRE DU BIOLOGIQUE QUE L'HISTOIRE DE L'IMAGINAIRE. C'EST UNE HISTOIRE TOTALE. DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE CHERCHANT À SAISIR L'HOMME EN SOCIÉTÉ TOUT ENTIER ELLE ÉTENDRAIT SON ATTENTION DE L'ÉCRIT À L'ORAL ET AU GESTE — INTÉGRANT AINSI UNE HISTOIRE DES CORPS DES HOMMES EN SOCIÉTÉ. »

Cette proposition a été largement entendue. Part infime mais essentielle de cette vaste histoire culturelle en continual devenir, la définition et la transposition en actes de ce qu'est l'obéissance n'échappent pas au contexte que rappelle Jacques Le Goff. Le mot obéir qui ne s'interprète pas aujourd'hui comme hier en est un exemple. Comme le sont les formes de l'obéissance au fil du temps. S'agit-il d'obéir à la lettre ou dans l'esprit, d'une obéissance accessoire, liée aux activités quotidienne de la collectivité ou de celle qui implique un danger pour autrui ? Quelles formes peuvent prendre les incitations à l'obéissance ?...

De la soumission à l'adhésion

« Tes père et mère tu honoreras ». Ce commandement, connu ou au moins reconnu dans les mœurs, et qui met en valeur le modèle de la famille, cellule sociale de base, est facile à transposer dans d'autres cercles. Pendant longtemps, « il alla de soi », accompagnant la nature monarchique du régime politique et des valeurs dont il se réclamait. Si même le roi devait gouverner selon

des règles fixées par l'Eglise et tenir compte de faits externes qui lui échappaient, il restait seul titulaire d'un pouvoir institué par la volonté divine qui ne pouvait pas être remis en cause.

Ce même commandement, dont l'observation impliquait le rôle prépondérant de la forme, n'est plus aussi récité qu'il le fut jadis et s'inscrit maintenant dans un régime politique de nature démocratique. Loin d'avoir été abattu par les fluctuations des idéologies et des comportements, il continue à concourir à l'ordre social. De grandes évolutions sociales ont modifié les relations entre l'histoire politique, militaire, religieuse et l'histoire des idées, plaçant l'être humain dans sa singularité au cœur des valeurs occidentales. Dans la sphère privée, les violences des parents envers leurs enfants n'ont pas disparu, mais elles sont honnies dans la sphère publique où un enseignant ne pourrait plus se targuer de faire obéir un élève en lui tapant une règle sur les doigts comme nous l'ont raconté nos grands-parents. Les donneurs d'ordre ne peuvent plus ignorer que l'individu se trouve au point de rencontre d'un genre, d'une classe d'âge, d'un milieu d'origine, d'une confession, etc. et qu'il est le plus souvent perméable aux interactions des comportements du groupe qui l'entoure, ceux-ci s'inscrivant eux-mêmes dans une hiérarchie plus ou moins claire de dominations. Mais si les enfants ne fréquentent plus aussi assidûment le catéchisme que par le passé, ils savent toujours qu'ils doivent respect, amour et obéissance à leurs parents.

« Tes père et mère tu honoreras » n'a pas été désavoué, mais le respect de cette règle, la façon dont elle est comprise, acceptée et mise en pratique ont pris des formes nouvelles.

Une évidence, le mot obéir, précédé d'un pronom personnel, ne s'utilise plus qu'avec parcimonie. Il va à l'encontre de la priorité donnée à la liberté individuelle et s'associe facilement avec les excès du XX^e. Mais si le mot est rarement employé dans la sphère civile, si les châtiments corporels ou l'humiliation ne sont plus ouvertement utilisés pour se faire obéir, si l'obéissance s'attache plus au fond qu'à la forme, elle est bien toujours présente dans le fonctionnement social, de la famille à celui de l'Etat.

Le principe d'égalité est né dans une société fondée sur la hiérarchie universelle où les êtres et les choses sont ordonnés, classés, à moins que leur inégalité ne se soit justifiée, au fil du temps, par des arguments biologiques. Ce seront au XVIII^e siècle des utopistes, tels que le curé Meslier ou plus tard l'Abbé Grégoire et quelques autres qui militeront pour l'égalité déclarée en 1789 comme l'un des trois principes républicains. Et cette naissance difficile n'a certainement pas facilité sa maturité.

Au XIX^e siècle, les insubordinations, révoltes, émeutes qui ont marqué le monde rural du XVI^e au XVIII^e siècle vont se transformer insidieusement en soumission et abnégation aux conditions de vie incertaines et dures du monde ouvrier.

Au même moment, l'armée devient nationale, l'obligation du service militaire s'élargit, atteignant des masses de jeunes gens, le plus souvent illettrés puisque l'enseignement primaire public ne devint gratuit et obligatoire qu'en 1882.

En 1867, le Général Trochu écrit « L'armée doit être un instrument de moralisation publique puisque la discipline de l'armée créée la discipline de la nation » : une règle de conduite destinée à faire régner l'ordre dans le groupe qui s'énoncera de 1933 à 1974 dans le Règlement de Discipline Générale comme « La discipline fait la force principale des armées ». Cette discipline, qui a montré autant ses excès que sa justesse, n'a pas fait défaut aux militaires. D'où vient-elle ? D'où vient l'obéissance militaire ? Dans l'obéissance d'un citoyen aux lois ? Dans l'alchimie de l'esprit de corps et de solidarité qui se développe dans les petits groupes analysés par Janowitz ou dans la tendance à se soumettre aux ordres quand ceux-ci émanent d'une personne investie de l'autorité, comme l'ont montré les expériences de Milgram ? A moins qu'obéir dans les moments difficiles, aille au-delà du savoir, que ce soit une réponse qui naisse de la relation d'individu à individu, à l'autre ? Qu'en est-il de l'idéal d'égalitarisme venu de la chevalerie, présent en filigrane dans les faits d'armes racontés aux jeunes recrues ou dans la geste des traditions mili-

taires ? Comment les rituels qui rythment la vie militaire, l'apprentissage des rôles qui déterminent les conduites, la socialisation dans le groupe à travers l'identification à un chef exemplaire peuvent-ils aider à soutenir l'exercice de l'autorité pour qu'elle ne mette pas en cause la conscience démocratique et l'un de ses principes constitutifs, l'égalité, cher à nos sociétés ?

Ce texte ne prétend pas répondre à ces questions mais seulement les poser.

De la désobéissance virtuelle et de sa difficulté

Certains diront que les militaires obéissent sans penser comme le suggèrent les défilés et revues dont la mécanique sans faille ne laisse aucune place à l'improvisation ou à l'adaptation. C'est oublier qu'existe depuis 1966 dans le Règlement de Discipline générale et depuis 1972 puis 1975 dans le statut général des militaires un devoir de désobéissance prévu par ces textes au cas où les ordres donnés ou exécutés seraient contraires aux lois, aux coutumes de la guerre et aux conventions internationales. C'est également oublier qu'aujourd'hui encore moins qu'hier une obéissance fondée sur la crainte ou le seul « drill » est vouée à l'échec. Mais le principe de désobéissance est certainement plus facile à brandir loin du terrain que dans le feu de l'action. Car s'il est rare de devoir désobéir, il est aussi difficile de le faire. La désobéissance se pense et se décide, s'endosse. Elle est peut-être plus souvent que l'obéissance la décision d'un individu face à un autre individu alors que la culture militaire est surtout connue pour donner la primauté au collectif. En ce sens, la culture militaire, fruit d'un passé, est aussi parfaitement en phase avec notre société qui responsabilise la personne et l'oblige à faire des choix. Dans ce mouvement ambivalent, le chef joue un rôle clef. Son autorité découle de sa position hiérarchique et de sa position de leader. Lorsque celle-ci est acceptée, son pouvoir est perçu comme légitime ; pouvoir de sanction, de récompense, de compétence, de référence, pouvoir qui

intègre la dimension affective dans le temps de l'action. C'est lui qui, quel que soit son niveau dans la hiérarchie, transmet la culture militaire qui englobe autant les valeurs de la nation, que l'histoire comme exemple ou contre-exemple, l'organisation institutionnelle, la structure sociale, les lois et règlements, les rites et coutumes, les cérémonies ou la capacité de l'institution militaire à inciter l'individu à prendre l'ascenseur social. Transmise de personne à personne, la culture militaire « fait lien », au risque de se perdre si l'identité forte qu'elle peut faire naître prenait le pas sur toute autre considération. Complexité de l'action et autorité expérimentée, pratiquée, mêlées l'une et l'autre, indissociables, à partir desquelles chacun écrit son aventure humaine. Si le chef fait autorité, s'il fait confiance à ses subordonnés, il sera en retour reconnu et obéi. Figure souvent idéalisée, il est celui que je pourrais imiter, plus tard, grâce à son soutien. Peut-être, un jour, « je parlerais comme lui, je serais à sa place... » Cette relation des membres du groupe avec son chef crée parallèlement des liens affectifs d'égalité et de solidarité entre eux. L'autorité se découvrirait-elle compatible avec l'égalité ?

Elément de la culture militaire, nécessité lors des opérations, l'obéissance est loin d'être de nos jours, un réflexe pavlovien ; elle est plutôt, au niveau individuel et d'un groupe, une décision qui résulte d'interactions où de multiples facteurs interviennent sans que l'on puisse savoir d'emblée ce qu'ils vont faire advenir... Son contraire, la désobéissance, ne l'est pas plus, sinon encore moins. Car désobéir, c'est « lâcher » le groupe, dénier l'autorité et donc se mettre en danger de ne pas l'exercer un jour, quitter son cocon protecteur pour s'avancer, seul, vers des contrées inconnues. Mais s'il est certainement improbable de parier sur la capacité de chaque individu à pouvoir le faire, en cas de nécessité, « en son âme et conscience », il est tout aussi souhaitable de préparer à cette éventualité, serait-elle minime.

L'obéissance est donc une règle respectée, admise, alors que l'on craint de devoir désobéir.

Dans l'armée de terre, construite sur le groupe de combat, soit environ dix hommes ou femmes, le jeu de rôles entre contrôleur et contrôlé ne peut pas être à l'époque contemporaine joué par un bon et un méchant. De part et d'autre, le sens des responsabilités s'impose en toute conscience. Il implique du temps et de la disponibilité pour que soit expliquée en amont la légitimité de l'action que la nation sous l'autorité du gouvernement, a décidée, et en aval que les modalités de cette action soient soumises à la critique. Cette capacité du chef à expliquer et à entraîner se retrouve à tous les niveaux hiérarchiques du monde militaire ; elle marque la différence entre ceux en qui on fait confiance avec sa raison et son émotion et les autres que l'on suit par obligation ou sans le vouloir vraiment. Le chef disposera, en outre, d'une aide non négligeable : dans ce milieu où le contrôle social et l'autocensure se substituent souvent à l'adhésion au chef et où la déviance aux normes du groupe est vite repérée, la question de l'obéissance ou non se fera rare. Et puis, pourquoi désobéir puisque, comme le disent les militaires, « une bonne initiative est une désobéissance qui a réussi » ? Question de mots, la désobéissance prend alors les habits de l'intelligence d'une situation que s'approprie le groupe au détriment de celui qui en a eu l'initiative. Et si celle-ci s'était avérée malheureuse, elle aura été le plus souvent désamorcée. Mais parallèlement, c'est bien le chef, à tous les niveaux, qui devra indiquer la voie de la désobéissance dans des circonstances bien précises prévues par les textes : ce sera par exemple le chef d'une section ou d'un groupe de combat qui devra refuser d'obéir à un ordre illégal en plaçant son propre chef devant ses responsabilités légales.

La société militaire ne diffère pas de celle qui l'entoure. Qui au XXI^e siècle oserait demander une obéissance aveugle ou irréfléchie à un ordre ? Qui s'étonnerait du sens des responsabilités qui se développe à tous les niveaux d'un métier militaire que l'on ne pratique plus comme avant ? Au prix, comme dans la société civile, de souffrances individuelles lorsque l'individu n'est pas en mesure de prendre une décision réfléchie et préfère l'ordre, la norme et la structuration des activités, à la responsabilité. Mais au moins,

les militaires s'adossent-ils à un groupe constitué où, par nécessité opérationnelle, chacun de ses membres dépend de l'autre dans une solidarité partagée et qui, a priori, connaît le sens de son action ; ce qui n'est pas le cas dans la sphère privée, où l'individu doit en solitaire, « se gérer » « se prendre en mains », « définir et avoir un projet » sans qu'il soit souvent possible d'y trouver un fondement politique ou philosophique. Les uns obéissent, les autres agissent seuls (ou le croient) dans l'incertain existentiel, chacun tirant fierté de ses choix.

A partir des années 1970, la formation à l'exercice de l'autorité et les prescriptions institutionnelles ont donné comme modèle de référence un chef exemplaire nanti de qualités personnelles. Ce n'était pas tout à fait nouveau car nombre de militaires connaissaient et pratiquaient ce principe de commandement, en particulier lorsqu'ils étaient à la tête de petits groupes. Mais ce modèle devint et resta un principe, une règle à suivre.

La discipline passive qui était jusqu'alors officiellement requise a dû, à partir de cette date, tout aussi officiellement s'intérioriser. En corollaire, l'adhésion au chef qu'elle implique impose de partager ses valeurs, qui ne peuvent être que celles de la société française, et de s'en savoir responsable, chacun à son niveau, pour prendre, si nécessaire, les initiatives utiles pour qu'elles soient respectées.

A cette contradiction entre l'adhésion, une forme d'obéissance (même si elle est réfléchie) et la responsabilisation, il fallait que la réponse à donner corresponde aux réalités du terrain et aux particularités du commandement des armées françaises. Elle fut trouvée : dans les écoles d'officiers, la « discipline formelle » se différencie bien de la « discipline intellectuelle », la dernière l'emportant toujours. Concrètement, l'obéissance intellectuelle se donne pour but d'atteindre l'objectif qui a été défini par le chef. Elle peut cependant être une désobéissance dans la forme, une désobéissance de fait couvrant une initiative destinée à atteindre l'objectif donné par le donneur d'ordre sachant que ses

modalités respectent les lois et les règles de la guerre. Cette distinction, qui n'entre pas dans le raisonnement binaire dont on affuble les armées en général et qui a fait le lit de tant d'histoires tragi-comiques véhiculées par les conscrits, est-elle comprise et pratiquée à tous les niveaux de la hiérarchie ?

Les règlements de discipline générale des armées empruntent les habits de leur époque et de la société qui les édictent. D'une obéissance par soumission demandée en 1933, puis par discipline en 1966, ils invoquent l'adhésion en 1975. En 1998, le Chef d'Etat-major de l'armée de terre écrit « Dans une armée professionnelle, le devoir de tout cadre investi d'une fonction de commandement est de rendre progressivement autonome et apte à se déterminer par lui-même le personnel qui sert sous ses ordres. » La raison est mise en exergue sans renier la formule du Général Frère « Obéir d'amitié. »

■ De l'intemporalité des « pourquoi et pour quoi ? »

Injonctions passées de mode, « Obéis et tais-toi » et son pendant machiste « Sois belle et tais-toi » appellent automatiquement une réponse, qu'elle soit exprimée à voix haute ou non : « Pourquoi obéir et pourquoi me taire ? »

Pour les civils, l'exercice de l'autorité n'a de sens que dans un certain but. Pour les militaires, ce but ne peut être que celui que le gouvernement ou les représentants de la nation se sont donnés. L'autorité sert un projet et ce projet comme ses finalités sont à connaître pour que chacun en soit responsable. Ses modalités de réalisation se réfèrent à une éthique partagée ; celle-ci indique ce qu'il faut faire, puis ce qu'il est possible de faire dans l'action, la déontologie exprimant au final ce qu'il est préconisé de faire. Obéir et se faire obéir ne relèvent plus (ou ne devrait plus relever) des histoires drôles qu'a connu la conscription. Mais plutôt d'un savoir, d'un savoir-faire et d'un savoir-être.

Quelle que soit l'époque, les règlements portant sur l'obéissance et la façon dont on se fait obéir reflètent l'état visible de la morale et de l'éthique d'une société et celui des relations intra et inter-individuelles dans un groupe donné. L'armée qui a longtemps été considérée comme une organisation « qui obéit mais ne pense pas » a souffert d'un passé où cette obéissance exacerbée était plus visible qu'ailleurs. En réalité, elle traduisait de façon ostensible dans ses règlements et ses pratiques les valeurs de la nation à un moment précis de son histoire culturelle. Et elle continue à le faire, reprenant ou précédant les évolutions en cours comme elle le fit avec le commandement participatif introduit dans les années 1970, bien avant que l'Education nationale n'y incite ses enseignants.

Ce grand laboratoire de socialisation qu'est l'institution militaire réfléchit les caractéristiques culturelles du pays. La désobéissance n'y est acceptée que lorsqu'elle refuse un ordre contraire aux lois et l'obéissance, quelle que soit sa forme, reste l'un de ses mécanismes structurants parce qu'elle est le produit d'une interaction sociale et celui d'une construction individuelle qui se cherche face à des pressions normatives. Pourtant, ni son rôle ni sa nécessité dans ce processus n'évitent la question que se pose tout citoyen, militaire ou non : « pourquoi ? ». Dans nos sociétés contemporaines, obéissance, sens de l'action et éthique sont indissociablement liés. ■



L'obéissance dans le temps à travers les textes régissant la vie militaire

■ Règlement de discipline générale de 1933

Obéir par soumission

« la discipline faisant la force principale des armées, il importe que tout supérieur obtienne de ses subordonnés une obéissance entière et une soumission de tous les instants, que les ordres soient exécutés immédiatement sans hésitation ni murmure. »

■ Règlement de discipline générale de 1966

Obéir par discipline

« La discipline fait la force principale des armées, elle définit l'obéissance et régit l'exercice de l'autorité, elle s'applique à tous, précise à chacun son devoir et aide à prévenir les défaillances. »

■ Statut général des militaires de 1972

Désobéir par respect des lois

Les militaires doivent obéissance aux ordres de leurs supérieurs et sont responsables de l'exécution des missions qui leur sont confiées. Toutefois, il ne peut leur être ordonné et ils ne peuvent accomplir des actes qui sont contraires aux lois, aux coutumes de la guerre et aux conventions internationales ou qui constituent des crimes ou des délits notamment contre la sûreté de l'Etat. La responsabilité propre des subordonnés ne dégage les supérieurs d'aucune de leurs responsabilités.

■ Règlement de discipline générale de 1975

Obéir par adhésion

« La discipline ne trouve pas sa fin en soi ; elle est un moyen pour faciliter l'accomplissement du service, garantir les droits et obligations de chacun et permettre un harmonieux déroulement de la vie collective, tant dans l'exécution du service que dans les activités extérieures au service... »

« La discipline ne se résume pas à l'exécution par le subordonné des ordres du supérieur, mais requiert adhésion consciente du premier et recherche active de cette adhésion par le second. »

■ Chef d'Etat-major de l'armée de terre, ordre n° 2 de 1998

Obéir de raison

« Dans une armée professionnelle, le devoir de tout cadre investi d'une fonction

de commandement est de rendre progressivement autonome et apte à se déterminer par lui-même le personnel qui sert sous ses ordres. »

■ Jacques Chirac, Président de la République, Janvier 1999

« Il faut que le comportement des chefs militaires et de leurs subordonnés soit exemplaire, tant dans la vie courante que dans les situations de crise.

Le privilège exorbitant de l'emploi de la force, qui leur est donné par la Nation, a pour contrepartie une exigence de courage, de loyauté, de respect de la dignité et de la vie des hommes et des femmes dont ils sont responsables.

Ceci suppose, dans les unités, une discipline adaptée aux règles de la société et du droit, mais sans faiblesse. »

■ Quelques extraits de directives et textes réglementaires

■ Instruction du 2 septembre 2001 portant application du règlement de discipline générale dans les armées

Article premier

La discipline militaire s'impose en toutes circonstances, mais sa forme est différente selon le genre d'activités :

- ↳ elle est stricte et rigoureuse dans les activités liées aux missions, celles qui mettent en jeu la sécurité du personnel et des installations ainsi que toutes celles qui constituent le service courant
- ↳ elle est souple et bienveillante dans les activités relevant de la vie en collectivité et dans tout ce qui se situe hors du service courant.

Tout militaire doit être traité avec les égards dus à tout citoyen. Cette dignité reconnue a pour fondement la responsabilité qui implique de supporter toutes les conséquences de ses actes et particulièrement de ceux commis à l'encontre des ordres reçus ou des règlements militaires.

(...)

Chapitre II, Article 7

Devoirs et responsabilités du chef

(...)

Les ordres donnés par le chef seront d'autant mieux exécutés

qu'il aura acquis la confiance de ses subordonnés par sa compétence, sa droiture, son sens de la justice et de la fermeté. En toutes circonstances, il montre l'exemple par son attitude et sa conduite.

Dans la mesure du possible, il doit associer ses subordonnés à l'action entreprise. Il les informe des buts poursuivis et leur expose ses intentions. Il lui appartient de créer, au sein de son commandement, les conditions d'une participation volontaire et active de tous à la tâche commune.

(...)

Devoirs et responsabilités du subordonné

L'obéissance aux ordres est le premier devoir du subordonné.

Toutefois, le subordonné doit refuser d'exécuter un ordre prescrivant d'accomplir un acte dont l'illégalité est flagrante, acte portant notamment atteinte à la vie, à l'intégrité, à la liberté de personnes et au droit de propriété.

(...)

A défaut, le subordonné ayant exécuté manifestement l'ordre illégal engage sa responsabilité, disciplinaire et pénale. (...)

En revanche, le subordonné qui refuse d'exécuter un ordre au motif qu'il serait manifestement illégal est fautif si le caractère illégal de cet ordre n'est pas avéré.

Fondements et principes du métier des armes dans l'armée de terre, 1999

Chapitre 2

Des antagonistes à dépasser

L'usage de la force opposé à une violence qui peut être sans limite, obéit à un principe d'efficacité au nom duquel tous les moyens mis en œuvre, tous les savoir-faire, toutes les énergies doivent concourir au succès. (...) Il en découle, par ailleurs, une exigence de discipline, qui singularise les armées au point que les anciens règlements ont pu écrire qu'elle en « faisait la force principale ». Mais, dans le même temps, cette discipline n'exonère pas le soldat, qu'il donne l'ordre ou qu'il obéisse, de sa responsabilité individuelle, comme le prescrivent le « Statut général des

militaires » et le « Règlement de discipline générale ». [...] Dans le même esprit, la discipline évoquée précédemment exige une autorité ferme de la part des chefs, de même que l’obéissance des subordonnés. Mais, là encore, dans les situations limites et complexes auxquelles il faut se préparer, une efficacité supérieure ne pourra être trouvée sans une adhésion profonde de chacun à la mission commune et sans un nécessaire esprit d’initiative à tous les niveaux. Cette adhésion ne peut reposer sur des rapports hiérarchiques fondés sur la crainte et l’obéissance passive. Elle exige la considération, la confiance et l’estime de la part des subordonnés comme des chefs ».

■ L’exercice du commandement dans l’armée de terre, 2003

(...)

Commandement et fraternité

Quels sont les conditions d’un commandement et d’un style de relations humaines fraternels ?

Quatre conditions principales permettent de créer cette fraternité. Il s’agit de responsabiliser les individus, de les valoriser, de créer une profonde satisfaction de servir et d’aboutir à une discipline librement consentie. De toute évidence, ces conditions s’enchaînent logiquement, chacune agissant sur les autres en retour.

Il faut tout d’abord responsabiliser chacun. L’idée selon laquelle il existerait, au sein d’un groupe, « les responsables et les autres » est pernicieuse car elle pose en principe la déresponsabilisation des exécutants. Certes, il y a des chefs et des subordonnés mais tous sont responsables de leurs actes dans la réalisation d’une œuvre commune, sans quoi les chefs s’épuisent à créer et à entretenir un mouvement et à susciter des initiatives qui ne demanderaient qu’à s’exprimer spontanément. Nul n’est dépourvu de talents. Responsabiliser chacun, c’est en réalité reconnaître ses talents et l’encourager à les exprimer.

Responsabiliser, c’est aussi valoriser les individus, donc les pousser à donner toujours davantage d’eux-mêmes en développant en

eux la claire conscience de ce qu'ils apportent et sont susceptibles d'apporter à la collectivité. C'est bien la valorisation des individus qui fait naître, au-delà de la responsabilité individuelle, le sentiment d'une responsabilité collective, celle-ci constituant l'un des fondements de la cohésion.

(....)

Lorsque les subordonnés se sentent responsabilisés, c'est-à-dire reconnus, et qu'ils puissent une réelle satisfaction dans l'exercice quotidien de leur métier, ils acceptent spontanément les exigences d'une discipline : ils comprennent mieux les raisons et dont les caractères particuliers résultent de la nature de l'action de combat. Cette discipline librement consentie est la quatrième condition de la fraternité. Elle achève d'ordonner les efforts de tous pour le succès de l'action commune.

■ Le Code du Soldat

Ce code qui est remis à tous les soldats, est expliqué et commenté dans les écoles militaires et dans les régiments. Il rappelle onze principes de comportement et d'action, dont le suivant :

« Il obéit aux ordres, dans le respect des lois, des coutumes de la guerre et des conventions internationales » ■

LIEUTENANT-COLONEL GOYA

LA BATAILLE DES DERNIERS CENTIMÈTRES

*« Le cœur humain est le point
de départ de toutes choses à la guerre »*

Maurice de Saxe

LE 27 MAI 1995 À 8H45, UNE TROUPE D'INFANTERIE DE MARINE COMMANDÉE PAR LE CAPITAINE LECOINTRE ET LE LIEUTENANT HÉLUIN EST À QUELQUES DIZAINES DE MÈTRES DU POSTE TENU PAR LES SERBES SUR LE PONT DE VERBANJA, AU CŒUR DE SARAJEVO. ILS SONT MOINS D'UNE TRENTAINE POUR S'EMPARER D'UN POINT D'APPUI SOLIDEMENT FORTIFIÉ ET PROTÉGÉ PAR DES RÉSEAUX DE BARBELLÉS. AU DESSUS D'EUX, DANS LES IMMEUBLES QUI LES SURPLOMBENT, LES « SNIPERS » SERBES SONT EN POSITION DE TIR. CHAQUE MAR-SOUIN SAIT QU'IL Y A UNE TRÈS FORTE PROBABILITÉ POUR QU'IL SOIT FRAPPÉ DANS LES MINUTES À VENIR, ILS S'ÉLANCENT POURTANT LORSQUE L'ORDRE DE L'ASSAUT EST DONNÉ. DIX-NEUF D'ENTRE EUX VONT TOMBER DONT DEUX MORTELLEMENT BLESSÉS.

Depuis des millénaires, des soldats s'élancent ainsi vers la mort donnée ou reçue alors que tout leur être profond leur intime de ne pas le faire. Beaucoup d'entre eux l'on fait sous l'emprise d'une contrainte qui ne leur laissait le choix qu'entre la mort possible en avançant et la mort certaine par exécution en cas d'hésitation ou de fuite. Dans ce cas, l'obéissance se confond avec la servitude ce qui exclue ainsi tout problème de choix et tout intérêt à une réflexion sur le sujet.

Cette explication par la contrainte n'a plus cours dans une armée démocratique moderne. A Verbanja, aucun marsouin n'aurait été fusillé, ni même emprisonné, s'il avait refusé de suivre ses chefs. L'idée de l'obéissance par la seule contrainte est même saugrenue pour un soldat professionnel qui embrasse le métier des armes et choisit de servir dans des unités « à risque » en toute connaissance de cause. Mais même pendant la Grande Guerre, à l'époque

de la mort de masse pour des millions d'appelés, ce n'était pas la peur du « peloton d'exécution », au total aussi meurtrier en quatre ans qu'une matinée à Verdun¹, qui faisait agir les hommes. Pour Marot, lieutenant d'infanterie en 1916 : « *Conseil de guerre ou médaille militaire, qui donc y pense dans une vague d'assaut ? On marche dans du danger, dans la mort ; que pèsent les babioles de la justice humaine ?* ».

Ecarter cette hypothèse de contrainte extérieure fait-il pour autant de l'acte de combattre un acte libre ? Oui, à condition que, pour reprendre l'expression d'Henri Laborit, la liberté ne soit pas l'ignorance de ce qui nous fait agir. Comme la proximité d'un trou noir modifie les lois de la physique, la mort est un objet à forte gravité dont l'approche métamorphose les hommes. S'engager dans un combat, c'est pénétrer et se débattre dans une bulle de violence aux lois psychologiques propres. En sortir, c'est se réveiller d'un cauchemar. Est-on libre dans un cauchemar ? Conserve-t-on quelques centimètres de libre-arbitre dans l'entrelacs des fils biochimiques et moraux ?



« La bataille est une morphine » (Ernst Jünger)

Pendant la guerre du Golfe (1991), une section de marsouins reçoit l'ordre de s'emparer de quelques bunkers tenus par une poignée de soldats irakiens. Les quatre VAB (véhicules de l'avant blindés) foncent en parallèle vers l'objectif alors que les mitrailleurs de bord se déchaînent. Au bout de quelques dizaines de mètres, le sous-officier adjoint, en tape arrière d'un véhicule, voit un VAB le doubler. Il s'aperçoit aussi que son mitrailleur n'arrête pas de tirer devant lui et va donc frapper le VAB plus rapide. Il est obligé de monter sur le toit du VAB pour aller le maîtriser. Les VAB s'arrêtent devant l'objectif. Les hommes débarquent. Certains d'entre eux sont munis de grenades au bout de leur fusil d'assaut. Dès lors, ils ne peuvent tirer des balles et se défendre. Ils se débarrassent donc des grenades en les tirant n'importe où et avec un effet nul. Un tireur antichar reçoit l'ordre de tirer une roquette sur un bunker. Il exécute l'ordre mais sans bouger de sa

position, juste devant un VAB. Il est donc emporté par le souffle de sa roquette qui rebondit sur le véhicule. Au moment de monter à l'assaut, un caporal-chef, s'assied dans le sable, paralysé.

La peur règne sur le champ de bataille et son emprise présente plusieurs visages. Dès le début de l'action, la troupe se fractionne suivant deux « réactions de survie » : la stimulation et l'inhibition. Dans le premier cas, l'organisme fait appel à toutes ses ressources pour « faire face » au danger ; dans le deuxième, au contraire, la peur freine l'individu dans son approche du risque. Ceux qui ne résistent pas à la peur s'enfuient, parfois vers l'ennemi pour s'y faire tuer ou, au contraire, restent paralysés dans la tranchée. Les autres, la très grande majorité, se répartissent en deux groupes inégaux et fluctuants : les « acteurs » et les « figurants ».

Sous l'emprise d'un afflux d'adrénaline les « acteurs » du champ de bataille bénéficient d'un surcroît momentané de force physique et d'un accroissement de l'acuité des sens. En juillet 1993, je faisais partie du détachement d'avant-garde destiné à préparer l'arrivée du Bataillon d'infanterie (ONU) n° 4. A notre arrivée, et alors que nous déchargeons notre matériel, nous sommes attaqués par les miliciens mafieux de la zone. Un de nos hommes a la gorge transpercée. Nous improvisons alors un dispositif de protection avec nos tireurs d'élite et je me souviens m'être posté debout au milieu de l'esplanade. Avec un grand calme et une certaine efficacité, je dirigeais ainsi le tir, indifférent aux tirs de kalashnikovs qui m'encadraient. Cette indifférence n'était pas du courage mais la négation inconsciente du danger. Je n'entendais même pas les tirs environnants et ce n'est que dans la soirée que je réalisais la stupidité de mon comportement. Toujours est-il que j'ai joué à cette occasion un rôle tactique positif. J'ajoute que cette sensation avait été si agréable que je n'eus de cesse, au cours des six mois de cette mission, de la retrouver.

Derrière ces « acteurs », où on retrouve bien sûr de nombreux cadres mais pas forcément tous et pas uniquement eux, la masse, même des bons soldats, est composée de « figurants ». Le géné-

ral Depuy, un des réorganisateurs de l'US Army dans les années 1970, commandait une compagnie puis un bataillon de la 90^e Division d'infanterie américaine en 1944 :

Si vous les laissez seuls, seulement 10 % des soldats prendront réellement des initiatives, bougeront, ouvriront le feu, lanceront des grenades et ainsi de suite. Les autres 90 % se défendront s'ils ont à le faire, mais ne feront rien d'autre à moins qu'un cadre ne leur donne l'ordre de le faire, auquel cas ils le feront sans discuter. J'ai appris que vous ne pouvez compter sur eux parce que vous l'avez planifié ou parce que vous avez donné des ordres généraux, et cette réserve comprend aussi les jeunes officiers. Vous aviez à dire, « fais ceci », « fais cela », « tire sur cet objectif », et « va là-bas ». Vous vous retrouverez toujours à la fin avec un bon sergent et trois ou quatre hommes faisant tout le travail.

Est-ce à dire que ces gens là ne veulent pas se battre ? Pas du tout, au contraire, l'action est pour eux le meilleur remède pour soulager le stress. Le problème est que la pression cognitive est trop forte pour eux et qu'ils sont souvent incapables de faire des choix par eux-mêmes. Ils attendent donc, souvent que l'on pense pour eux et qu'on leur donne des ordres. En 1918, le caporal Gaudy estime que « *C'est un des bonheurs du soldat de n'avoir qu'à se laisser guider : il se repose sur le chef qui pense pour lui.* » Si les ordres ne viennent pas, les figurants imiteront le premier modèle qui se présente à eux. Pour réduire la pression cognitive leur vision du combat est souvent limitée et focalisée sur leur propre situation ou leur environnement immédiat. Ce qui fait qu'ils sont souvent incapables, après l'action, de raconter un combat dans son ensemble, ils n'ont que quelques pièces du puzzle. S'il est difficile de savoir ce que font réellement les voisins, le simple fait de les savoir proches rassure ou stimule. Oppressée par l'angoisse, la troupe tend inconsciemment à se resserrer pour refouler la peur individuelle, et plus l'objectif est proche, plus elle tend à se resserrer pour chercher des modèles et des ordres, si possible auprès des « acteurs ». Pour le capitaine Rimbault, pendant la Grande Guerre,

Dans les moments difficiles, instinctivement l'on va vers eux pour chercher du réconfort lorsque la chair faiblit. Qu'ils soient chefs ou soldats, on est sûr de les trouver toujours au bon

moment, là où il faut et comme il faut. Ce sont ceux-là qui gagnent les batailles car, autant que la peur, le courage est communicatif...

Beaucoup plus récemment, le capitaine Marchand, dans son rapport sur la participation de sa compagnie à l'assaut sur la maison de la radio à Bangui (1997) souligne la tendance de ses légionnaires « à s'agglutiner les uns aux autres pour se rassurer » et à se focaliser « sur l'objectif, en oubliant les autres directions toutes aussi dangereuses ». Il note surtout que « tout le monde attendait l'ordre de l'échelon supérieur pour faire quoi que ce soit ». Les ordres seront donc normalement suivis à condition toutefois qu'ils soient donnés. Dans *Men Against Fire*, le colonel Marshall rapporte les impressions d'un sergent d'infanterie après les combats pour l'île Burton dans la Pacifique :

Je savais qu'ils [mes hommes] avaient peur parce que j'étais attentif aussi à ma propre peur. Puis je me demandais pourquoi nous sentions notre peur mutuelle et je réalisais que c'était parce que les cadres avaient cessé de parler. Je compris que la seule façon de restaurer la confiance était de parler, comme un entraîneur le fait dans un match de football. Je poursuivais mon combat contre les postes de combat ennemis, mais cette fois je hurlais aux autres : « regardez-moi ! C'est ce que vous êtes censés faire. En avant ! Au boulot ! Gardez les yeux ouverts ! ». La section se rassembla à nouveau et commença à travailler méthodiquement. Mais je continuais à parler jusqu'à la fin de l'action car j'avais appris quelque chose de nouveau. Les chefs doivent parler pour commander. Un exemple silencieux ne rallie pas les hommes.

Comme le souligne le capitaine Marchand, ces comportements moutonniers (manque d'initiative, oubli des réflexes élémentaires, problème de lucidité), peuvent constituer des handicaps mais cette concentration sur l'action et cette obéissance absolue sont aussi des atouts. Le 24 septembre 1914, le lieutenant Maurice Genevoix, organise le repli de sa section : « Chaque commandement porte. Ça rend : une section docile, intelligente, une belle section de bataille ! Mon sang bat à grands coups égaux. A présent je suis sûr de moi-même, tranquille, heureux. »

En résumé, en situation de peur intense, les attitudes des hommes sont variées et très dépendantes des réactions physiologiques. Est-ce à dire pour autant que l'homme n'est que le jouet

de stimuli biochimiques ? L'individu serait alors aussi irresponsable que le meurtrier atteint de folie. En réalité, sauf dans les cas les plus extrêmes, lorsque « la quantité de terreur » supportable est dépassée, il existe toujours une certaine marge de manœuvre. Sans elle, les hommes seraient rapidement fauchés par les multiples menaces qui habitent une zone de mort.

■ Stratège sur trente mètres

Durant la Première Guerre mondiale, les pertes au combat des Poilus ont diminué de manière inversement proportionnelle à la quantité d'instruments de mort qui leur étaient opposés. Cet étrange paradoxe s'explique simplement par le fait que le soldat français devenait de plus en plus « difficile à tuer » avec le temps, parce qu'il s'était adapté à ce monde d'une hostilité extrême, comme les Inuïts aux conditions du Grand Nord. Werner Beumelberg dans *La guerre mondiale vue par un Allemand* et ancien combattant lui-même décrit ainsi le soldat allemand de 1918 :

Le soldat, c'est maintenant une somme d'expérience et d'instincts, un spécialiste du champ de bataille ; il connaît tout : son oreille contrôle instinctivement tous les bruits, son nez toutes les odeurs, celle du chlore, des gaz, de la poudre, des cadavres et toutes les nuances qui les séparent. Il sait tirer avec les mitrailleuses lourde et légère, avec le minen, le lance-grenades, sans parler de la grenade à main et du fusil, qui sont son pain quotidien. Il connaît la guerre des mines, toute la gamme des obus, du 75 au 420, le tir tendu et le tir courbe, et saura bientôt comment il faut se tirer d'affaire avec les chars.

Le combattant, notamment le fantassin (qui entre pour plus de 80 % dans les statistiques de pertes au combat du XX^e siècle) est un stratège, plus ou moins doué et actif, utilisant toutes ses ressources pour évoluer dans la zone de mort, cette bulle de violence dans laquelle on pénètre et on sort comme d'un cauchemar. Jünger décrit cette évolution du monde « normal » vers un autre univers :

Déjà s'instaure une certaine confusion des sens sous la surcharge de sollicitations qui leur est imposée. Déjà personne n'est plus en état de contrôler ce qu'il ressent, pense ou fait, et c'est comme si une volonté étrangère s'interposait entre nous et nos

actions. [...] Chacun est ivre sans avoir bu, chacun vit dans un autre monde fabuleux. Toutes les lois habituelles semblent suspendues, nous nous trouvons au sein d'un rêve de fièvre d'une extrême réalité, dans un autre cercle de l'humanité et même dans un autre cercle de la nature. Des faisceaux de trajectoires fantomatiques sillonnent les airs, l'atmosphère ébranlée par le souffle des explosions fait trembler et danser les éléments solides comme les images papillotantes d'un film muet [...] J'ai perdu la faculté de m'étonner ; les choses parviennent à la perception avec l'évidence du rêve. » Le soldat est mu par « des signaux d'alarme ou comme des appels de démons, des exhortations à exploiter toutes les possibilités de l'espace et du temps ».

Parmi les défenses psychologiques automatiques, qui ajoutent à l'onirisme de la situation, on trouve également l'insensibilité momentanée à l'horreur. Pour Monod, un autre officier de la Grande Guerre, « l'esprit est protégé devant l'horreur, comme le corps devant l'infection. Subir- on ne pouvait pas faire autrement- mais ne pas réagir, mais ne pas penser, ne pas laisser la sensation se développer en images, ne pas la laisser éveiller des sentiments, la bloquer pour ainsi dire en soi, la laisser tomber « comme une pierre ». » Cette insensibilité n'est pas synonyme d'égoïsme, les attitudes altruistes, allant jusqu'au sacrifice de soi, sont, au contraire, très nombreuses en situation de danger extrême. Le combattant ne vit que dans le seul instant présent et dans le cadre restreint de son groupe.

Dans cet espace-temps particulier, tout est affaire de détails minuscules, qui se mesurent en centimètres ou en fractions de secondes et dont l'accumulation peut faire la différence entre la vie et la mort. Affaire de détails ne signifie d'ailleurs pas que cela soit simple, car il faut analyser en quelques fractions de secondes une multitude de paramètres. Je me suis retrouvé un jour bloqué derrière un engin bulldozer, dans l'axe de tir d'un *sniper*. Il me restait environ 8 mètres avant de pénétrer dans le bâtiment principal et d'être en sécurité. Mon cerveau s'est alors mis à fonctionner très vite. Je n'avais remarqué aucun bruit de détonation, le tireur devait donc être assez loin. Je n'avais pas, non plus, entendu de rafales. Il s'agissait donc probablement d'une arme à répétition avec lunette. Pour franchir, disons 300 mètres, une balle de ce calibre met environ 0,4 secondes. En admettant que le tireur

soit prêt à tirer et qu'il vise dans ma direction, il lui faudra environ 0,3 secondes pour appuyer sur la détente. Je dispose donc d'un total de 0,7 secondes. En ce laps de temps, un homme équipé (casque, gilet pare-balles, etc..) peut parcourir au maximum 5 mètres. Il me manque encore 3 mètres. Je décide donc d'attendre. Soit il tire à nouveau et le temps qu'il réarme et reprenne la visée, je pourrai foncer ; soit, il attend et sa vigilance va se réduire. Il lui faudra alors plus de temps pour acquérir l'objectif et appuyer sur la détente. J'attends donc une minute et je cours.

L'instrument premier du combattant est la mémoire à court terme, sorte de « bureau mental » qui permet de manipuler un certain nombre d'objets (objectif à atteindre, position des amis et des menaces, etc.). Cette capacité est cependant limitée à environ sept objets, souvent perturbée par les déformations décrites plus haut et soumise à une pression cognitive proportionnelle à la complexité de la tâche à accomplir. L'efficacité intellectuelle (et donc la marge de libre-arbitre) est alors proportionnelle à l'aisance avec laquelle on estime pouvoir faire face à la situation.

Cette aisance dépend en grande partie des clefs dont on dispose pour comprendre la situation. L'expert « voit » ainsi tout de suite des choses qui échappent au novice. Prenons l'exemple du bruit des balles. Une balle, animée d'une vitesse initiale supérieure à celle du son, produit par son frottement dans l'air un « bang » supersonique et un sifflement qui accompagnent le projectile sur sa trajectoire. Ces bruits sont distincts de la détonation du départ. La connaissance de ce phénomène permet de déterminer l'origine du tir en repérant le bruit plus sourd et plus tardif de la détonation de départ. L'écart entre le claquement et la détonation peut même fournir la distance de l'ennemi (à raison de 300 mètres par seconde d'écart). Si le sifflement est perçu, cela signifie de manière certaine que l'on est dans l'axe du tir. Un fantassin expérimenté donne ainsi du sens au moindre détail sonore alors qu'un « bleu » reste dans la confusion. Dans cet exemple, le novice aura tendance à confondre le claquement de la balle avec la détonation de départ et donc à se tromper dangereusement sur l'origine de la menace.

Le combattant est donc en permanence en observation de son environnement. L'apparition d'une information « saillante » modifie cette vision et entraîne un processus d'analyse et de réaction, de durée très variable, en fonction de la complexité de la situation et surtout du « crédit de temps » dont on dispose. Il s'agit, à chaque fois, d'une combinaison de souvenir et de réflexion logique. Lorsque la situation est familière, le réflexe est de choisir une solution qui a bien fonctionné précédemment dans des cas similaires. Cela permet d'avoir une réponse sans doute convenable dans un délai très court. Si la situation ne ressemble pas quelque chose de connu ou si la solution qui vient à l'esprit ne convient pas, la réflexion « logique » prend le relais. Un novice qui, par définition, ne possède qu'une faible expérience, sera obligé de compenser cette lacune par plus de réflexion logique. Or, celle-ci est beaucoup plus longue et coûteuse en énergie que l'appel aux souvenirs. Le novice aura donc tendance à utiliser des cycles plus longs que ceux de l'expert ou à se « focaliser » pour réduire la difficulté de la tâche. A la limite, un « bleu » jeté sans entraînement sur le front sera incapable d'utiliser des cycles de décision courts, car il n'a aucun souvenir sur lequel s'appuyer. Il risque de se trouver dans une position délicate face à une surprise ou des adversaires plus rapides.

L'analyse offre rarement plus de deux options. Le choix est alors conditionné par quelques critères : la mission reçue, les valeurs morales, les objectifs personnels (« être à la hauteur », mettre en confiance le groupe, etc.) et le seuil de risque. La solution choisie est alors très souvent la première qui apparaît à l'esprit et qui satisfait à tous ces critères.

Le problème se pose lorsque certains de ces critères sont contradictoires, ce qui implique de faire des choix douloureux. Ces contradictions peuvent être assez nombreuses mais devraient pouvoir se résoudre rapidement par le fait que, normalement, les critères n'ont pas le même poids. Pour qu'une armée conserve son efficacité, la mission doit rester « sacrée », pour reprendre une expression surannée mais très parlante même pour un non-chré-

tien. Or, les contextes flous et complexes à l'intérieur desquels nous évoluons désormais peuvent affaiblir cette notion de mission « sacrée », en particulier face à l'obligation morale « de ramener les hommes à la maison ». Lorsque ce sont les populations que vous êtes censés défendre qui abattent vos hommes, lorsque des officiers qui échouent dans leur missions sont décorés parce qu'en n'accomplissant pas leur mission ils ont évité un affrontement, le trouble s'introduit. Il génère des zones grises propices à l'autocensure. Dans un pays d'Afrique centrale, j'ai reçu un ordre pouvant mettre gravement en danger mes hommes. Après quelques minutes de « tempête sous un crâne », je décidais que cet ordre, très précis et venant de quelqu'un qui ignorait tout de la situation, était « inutilement » dangereux. La contradiction était ainsi résolue par la disqualification de la mission reçue puis par la simulation de son application. Notons qu'une marge de liberté m'aurait permis d'adapter mon mode d'action et de résoudre cette contradiction. La confiance facilite l'obéissance.

Nous retiendrons les deux contradictions majeures, et qui font que nous étudions l'obéissance dans le monde militaire et non, par exemple, dans l'industrie automobile : la mission face à la mort donnée et la mission face à la mort reçue.

La logique de l'honneur

Une école de pensée, en grande partie américaine, prône l'idée que finalement la véritable difficulté, en particulier dans les sociétés occidentales, viendrait de la réticence à tuer. Le colonel S.L.A. Marshall dans *Men in fire*, paru en 1947, explique ainsi que, d'après ses observations, au maximum un quart des soldats américains ouvraient réellement le feu au combat. Le major Grossman, de son côté, met en avant la faible efficacité des tirs, puisqu'on compte par exemple une moyenne de plusieurs dizaines de milliers de cartouches tirées pour chaque homme abattu par balle au cours des conflits du XX^e siècle. Il explique ce chiffre par des pos-

tures de simulation destinées à donner l'illusion du combat sans avoir à tuer. L'un comme l'autre aboutissent donc à la conclusion que le rôle principal de l'instruction militaire est de conditionner les hommes pour qu'ils dépassent cette réticence à tuer.

Au début de ma carrière militaire, un adjudant-chef m'avait avoué que la première fois qu'il avait tué un homme, pendant la guerre d'Algérie, il en était resté malade pendant des jours. Il rejoignait le dégoût exprimé par Romain Gary dans *La promesse de l'aube* :

Je sais être bête à mes heures, mais sans m'élever jusqu'à ces glorieux sommets d'où la tuerie peut vous apparaître comme une solution acceptable. J'ai toujours considéré la mort comme un phénomène regrettable et l'infliger à quelqu'un est tout à fait contraire à ma nature : je suis obligé de me forcer.

A l'autre bout de la sensibilité, alors que j'étudiais le phénomène des As de la chasse aérienne, je tombais sur de nombreux exemples de violence froide et dénuée de remords. René Fonck, le premier de tous les As alliés avec 75 victoires (126 probables), écrit dans ses mémoires :

J'atteignis l'homme en pleine poitrine et dans sa chute son avion se rompit [...] J'atterris tout vibrant encore en me disant que c'était là du beau travail ». Un peu plus tard, il avoue quelque émotion : « j'eus à ce moment, je l'avoue, une impression singulière en voyant subitement un corps tomber dans le vide. Le cadavre, comme un sac, s'abandonnait et peu à peu semblait diminuer en se rapprochant du sol, mais je n'avais pas le loisir d'analyser mes sentiments, il fallait combattre et vaincre ! Aussi, sans m'attarder davantage, je revins à la charge.

Guynemer, le « chevalier de l'air » mythifié, n'est pas en reste. Dans un lettre d'août 1916, il décrit un combat à ses sœurs : « Avant-hier, attaqué Fritz à 10 mètres, tué le passager et peut-être le reste... A 7h30 attaqué un Aviatik ; emporté par l'élan, passé à 50 centimètres, passager couic ! ». Deullin, moins connu, rapporte de ce coté : « J'avais une explication avec deux Aviatik. J'en poire un, puis, me retournant vers le second, je vois mon premier dégringoler les roues en l'air et vider son passager de 3600 mètres. Servez chaud ! C'était exquis ». Je doute également que le tireur d'élite finlandais, Simo Hayha, ait été malade à chacune de ses 542 « vic-

toires », pendant 100 jours de la guerre Russo-finlandaise. Mais peut-être que ces hommes font partie des 3 % de la population masculine (et 1 % de la population féminine) indifférents quant aux effets de leur comportement sur autrui (« désordre antisocial de la personnalité » en termes scientifiques).

Dans les années 1960, le sociologue Milgram, voulant mesurer le degré d'obéissance de citoyens américains ordinaires à montré que les deux-tiers d'entre eux étaient capables d'envoyer une décharge électrique mortelle à quelqu'un qu'ils n'avaient jamais vu au nom d'une pseudo-expérience scientifique sur la mémoire. Milgram montrait ainsi toute la force du contexte ou de l'autorité (un homme en blouse blanche). Il montrait aussi l'importance de la distance entre le « bourreau » et sa victime (en réalité un acteur simulant la douleur). Pour le commun des mortels, je crois, cependant et c'est malheureux, qu'il est relativement simple dans la fureur de l'instant de tuer, surtout de loin.

A Sarajevo en 1993, je donnais l'ordre un jour de tirer au fusil Mac Millan sur un bâtiment abritant peut-être un *sniper*. La munition utilisée (une balle de 12,7 mm) perfora le mur visé avant d'exploser à l'intérieur. Quelques jours plus tard, un officier de liaison bosno-serbe nous indiqua, sans grand état d'âme d'ailleurs, que nous leur avions tué un homme ce jour là et qu'ils arrêtaient donc de nous tirer dessus pour le moment. Le soir même, j'offris une bière au caporal-chef qui avait tué cet homme pour fêter notre « victoire ». Aucun sentiment de culpabilité ne nous effleura. Il est vrai que nous n'avions pas vu la victime dans les yeux, que cela datait d'un certain temps et que les *snipers*, qui quelques temps plus tôt avaient abattu deux enfants sous les yeux d'un ami, n'étaient pas spécialement appréciés. Cela faisait beaucoup de distance physique, temporelle et morale entre nous. Quelques temps plus tard, je surveillais, avec un autre tireur, un bâtiment très proche d'où étaient partis des tirs contre une de nos sentinelles. J'avais repéré la pièce d'où tirait le milicien, bosniaque cette fois, et attendait qu'il se présente à la fenêtre pour le faire abattre. Au lieu de cela, je vis arriver une femme qui installa le couvert et la soupe sur la

table, puis un jeune garçon et enfin, au bout d'une demi-heure, un homme en civil et sans armes. Après avoir goûté la soupe, il se mit à la fenêtre en fumant une cigarette. Ne sachant pas s'il s'agissait du tireur, je fis tirer dans le mur en guise d'avertissement, mais si j'avais eu la preuve que c'était lui qui nous tirait dessus, je l'aurais fait abattre sans hésiter malgré la faible distance et la présence de sa famille. Comment aurai-je vécu par la suite la vision de sa mort et les cris de sa famille, c'est une autre question.

La vraie difficulté ne paraît donc pas d'obéir à un ordre de tuer, en particulier pour un soldat professionnel dont les rêves d'adolescent sont pleins de plaies et bosses. La vraie problématique de l'obéissance militaire réside sans doute beaucoup plus égoïstement dans l'idée de faire face à sa propre mort.

Pour résoudre le dilemme du franchissement du seuil de risque, certains utilisent le biais de l'exaltation morbide. En décembre 1913, au cours d'une conférence faite au Cercle militaire de Nancy, le général Gascouin présente les conclusions de son livre intitulé *Infanterie française et Artillerie allemande* (1908) expliquant les moyens de limiter les pertes face à l'artillerie adverse. Le général, président de la réunion, se lève, outragé, et déclare « qu'à Nancy, l'armée n'a pas peur des pertes ».

La même année, le capitaine Billard écrit dans *L'éducation de l'infanterie* :

Il s'agit encore moins, à la guerre, d'être habile que courageux ; la science cédera toujours le pas au dévouement et à la solidarité. Aussi faudra-t-il imprégner avant tout le dernier troupier de cet esprit de sacrifice supérieur qui se révélera de suite, par l'offensive, par la poussée vers la frontière [...] par l'en avant dédaigneux de la tranchée humanitaire, salut peut-être des individus, mais sûr cercueil des nations.

Pour lui, le rôle des officiers est alors de faire des soldats « des gens qui veuillent bien se faire tuer » :

Mourir utilement, c'est tout l'art de la guerre. On meurt utilement en attaquant [...] attaque donc et meurs, officier de France.

Il est alors loin d'être seul dans cet état d'esprit, conforté par le renouveau spiritualiste de l'époque symbolisé par Psichari. Le

lieutenant Laure, par exemple, dans *L'offensive française*, loue ceux : *qui savent assister impassibles à la moisson de milliers d'existences humaines [et] qui, le doigt sur une carte, peuvent décréter dans leur impassibilité, en refoulant les passions de leur cœur : « ici on mourra, là on tuera ! ».*

Cette mentalité a eu pour conséquences concrètes le dédain de tout ce qui pouvait assurer la protection du soldat. Avant 1914, aucun plastron en acier spécial capable d'arrêter les balles à plusieurs centaines de mètres n'est commandé, contrairement aux Russes. Le sachet de pansement individuel est très insuffisant. Le casque d'acier réclamé par Langlois dès 1892 est ignoré. Le bouclier de protection des servants du canon de 75 n'est adopté que très tardivement et après de fortes réticences. Ce mysticisme sert également de substitut à un entraînement sérieux.

Inutile d'épiloguer sur l'efficacité tactique de ces méthodes. Les officiers aux gants blancs sont rapidement fauchés et beaucoup de soldats ne sont pas loin de s'en féliciter.

Ils ne moisirent pas longtemps parmi nous. [...] On aurait dit que cela les amusait de se faire tuer. Je te jure qu'ils avaient l'air de le faire exprès. (Guillaume Gaulene, Des soldats, 1917)

Cet état d'esprit a-t-il disparu ? En 1989, trois élèves de chacune des écoles de Coëtquidan étaient interviewés par un journaliste de radio. A la question « pourquoi êtes vous entré dans l'armée ? », l'un d'entre nous répondit « Pour servir la Paix et je crois qu'il n'y a rien de plus beau que de mourir pour la Paix ! ». Pour ma part et un peu par provocation, je répondais « Pour entendre siffler les balles et connaître les sensations que cela me procurerait ! ». Ma réponse choqua le commandement des Ecoles, pas l'autre. Quinze ans plus tard, alors que les travaux sur le nouveau statut des militaires se déroulaient, un débat assez vif eu lieu entre stagiaires du Collège Interarmées de Défense à l'initiative d'un groupe d'officiers indignés de la disparition de l'expression « esprit de sacrifice » dans les premières versions du texte.

Si les Américains sont angoissés par la mort donnée, certains officiers français restent visiblement tiraillés par la notion de sacri-

fice. Pour les autres, ceux qui estiment qu'il faut parvenir à l'acceptation du risque de mourir mais non à son exaltation, la question continue de se poser de savoir ce qui peut conduire à obéir à un ordre qui implique de fortes chances d'être tué ou mutilé ?

En 1982, Geoffrey Brennan et Gordon Tullock, deux économistes américains ont fait l'analogie entre le fameux dilemme des deux prisonniers séparés qui ont chacun le choix entre avouer ou non et dont le sort est lié au choix de l'autre. Le soldat sait que l'issue sera la victoire ou la défaite. Il sait aussi qu'il ne constitue lui-même qu'une petite partie de l'armée. S'il se donne « à fond » son action n'aura qu'une influence limitée sur les événements mais en revanche il augmentera sensiblement les risques de se faire blesser ou tuer. Logiquement, il a donc, ainsi que tous ses camarades, intérêt à ne pas agir ce qui peut rendre difficile la conduite de la bataille. De plus, s'il estime que ses voisins pensent comme lui et s'apprêtent à ne rien faire ou s'enfuir, sa conviction qu'il ne sert à rien de lutter s'en trouvera renforcée.

Tout cela aboutit logiquement à des comportements de simulation. On adopte alors une posture permettant d'obéir aux ordres tout en évitant au maximum le danger. En 1941, les Britanniques entreprirent l'étude scientifique de l'efficacité de leurs raids de bombardement sur la Ruhr, il s'aperçurent avec stupéfaction que moins d'un bombardier sur 10 avait largué ses bombes à moins de 8 km de l'objectif, et les appareils de guidage n'étaient pas seuls en cause. Après la bataille de Gettysburg (1863), 28 000 fusils furent récupérés, parmi eux 12 000 étaient chargés plus d'une fois, et une arme était même chargée 23 fois. De nombreux soldats des deux camps passaient leur temps à charger leur fusil, simulant ainsi le combat tout en le pratiquant pas. Dans son *Etude sur le combat*, Ardant du Picq décrit l'assaut de la colonne MacDonald à Wagram (1809) :

Sur 22 000 hommes, 3 000 à peine ont atteint la position. Les 19 000 manquants étaient-ils hors de combat ? Non. Au maximum un tiers, proportion énorme, pouvait avoir été atteint ; les 12 000 manquants réellement, qu'étaient-ils devenus ? Ils étaient tombés, s'étaient couchés en route, avaient fait le mort pour ne pas aller jusqu'au bout. [...] Rien de plus facile que cette sorte de défilement par l'inertie, rien de plus commun.

Une première solution pour obtenir plus de « rendement » est d’instaurer la surveillance de l’encadrement. Le problème est que cela impose une centralisation et un regroupement des hommes sous les yeux du chef, incompatible avec la létalité du combat moderne. C’est tout le malheur de l’infanterie française de la Première Guerre mondiale où on ne fait pas confiance au soldat et où les sections, voire les compagnies, agissent en « bloc » sur une ligne à un pas d’intervalles. Il faut attendre 1916 pour décentraliser le combat au niveau de la section, puis l’année suivante pour enfin confier une responsabilité tactique à des sergents. Cette voie a donc consisté à décentraliser la confiance en responsabilisant les « acteurs » du champ de bataille. Cette surveillance de l’encadrement (qui subit plus de pertes que les soldats) ou des Gendarmes (nettement plus en arrière du front) reste néanmoins très imparfaite tant le combat moderne est dispersé. Cette explication est donc insuffisante : « *Dans la tranchée nulle surveillance n'est possible. A dix mètres dans le boyau les chefs sont plus loin qu'à cinq cents mètres sur la route [...] Le travail des hommes est pourtant plus puissant que l'acharnement des obus.* » (Daniel Mornet, *Tranchées de Verdun*, 1918).

Cette surveillance est infiniment moins puissante que celle de la responsabilité mutuelle. Pour Jean-Paul Sartre, dans *Le structuralisme est un humanisme*, « l’enfer, c’est les autres », car la honte n’existe que par le regard d’autrui. La présence d’inconnus impose des obligations morales très inférieures à celle d’amis ou de la famille. Malgré la peur, les hommes sont peu disposés à agir de façon à ce que leurs actes puissent être pris pour de la couardise de la part de gens qu’ils connaissent. Malgré la peur, les hommes préfèrent alors la souffrance à la honte de passer pour lâche : « *L'homme incapable de se dominer pour faire face dignement au danger est aussi incapable, le plus souvent, de se résoudre à la honte épouvantable d'une fuite publique. Pour fuir ainsi, il faudrait une volonté, une sorte de bravoure.* » (Paul Lintier, *Ma pièce*, 1917).

L’obligation morale augmente avec la connaissance mutuelle. On ne craint pas beaucoup le jugement négatif d’hommes inconnus. En revanche l’opinion, de camarades que l’on connaît depuis longtemps a beaucoup plus d’importance. On retrouve également

la notion de groupe primaire, cette équipe soudée par les épreuves communes, mise en évidence par Morris Janowitz et Edward Shils à partir d'interrogatoires de prisonniers allemands. Comme le raconte un vétéran canadien de la Seconde Guerre mondiale : « *Il m'a fallu sacrément près de toute une guerre pour savoir pourquoi je me battais. Mais c'est pour les autres, ton unité, les gars de ta compagnie, ceux de la section surtout [...] ; quand il n'en reste plus que quinze sur les trente ou davantage, tuy tiens terriblement, à ces quinze-là* ». Pour le général britannique Gardiner, parlant de la guerre des Malouines « *nous y sommes allés [au combat] parce que nos amis y allaient. Nous voulions y aller avec eux car je pense que les hommes ne veulent pas être regardés comme ayant laissé tomber leurs amis. C'est cet honneur, ce besoin de respect personnel en tant qu'individu qui constitue le ciment de chaque unité et aussi entre les groupes, pelotons et compagnies.* »

Ce « principe de camaraderie » est encore renforcé par l'interdépendance des rôles dans le combat. Ces liens existaient dès le début de la guerre dans l'artillerie, comme l'explique Paul Lintier :

Pour nous, l'unité c'est la pièce. Les sept hommes qui la servent sont les organes étroitement unis, étroitement dépendants, d'un être qui prend vie : le canon en action. Cet enchaînement des sept hommes entre eux, et de chacun d'eux à la pièce, rend toute défaillance plus patente, plus grosse de conséquences, la honte qui en résulte plus lourde. [...] *Le fantassin, lui, se trouve le plus souvent isolé au combat. Sous la mitraille, un homme couché à quatre mètres d'un autre est seul. Le souci individuel absorbe toutes les facultés. Il peut alors succomber à la tentation de s'arrêter, de se dissimuler, de s'écartier hypocritement, puis de fuir.*

Ces cellules primaires, nouvelles familles des soldats, sont intégrées dans des corps de forte armature psychologique. Le régiment est une nation en miniature, avec son histoire, sa culture, ses valeurs et sa pérennité.

Qui n'a pas fait campagne ne peut comprendre avec quelle émotion un troupier dit : mon régiment, ma compagnie, mon escouade. Nous pensons tous en images d'Epinal : le régiment, c'est tous les hommes qui portent le même numéro à l'écusson,

c'est trois mille soldats... qui ont participé aux mêmes actions, enduré les mêmes souffrances, communiés dans les mêmes enthousiasmes. La compagnie, comme dit le capitaine, « c'est une grande famille dont il est le père ». Ce sont quelque deux cents bonshommes qui connaissent leur chef et que leur chef connaît par leur nom. L'escouade, ce sont les intimes, la petite société en participation » (Jean Galtier-Boissière, *Un hiver à Souchez*).

La compagnie du capitaine Delvert est dissoute après les pertes de la bataille de Verdun. « *Quand la nouvelle de cette mesure vint à mes pauvres troupiers, on apportait la soupe. Personne ne put manger. Beaucoup pleuraient. Les liens qui unissaient les combattants entre eux étaient très forts.* »

Ne peut-il cependant y avoir, à l'origine de l'obéissance, des valeurs sinon plus nobles (l'esprit de corps et la camaraderie sont des valeurs nobles) du moins plus politiques ou idéologiques comme le patriotisme ?

Pendant la Grande guerre, lors de son départ de son centre d'entraînement de la Valbonne l'instructeur de sergent du Montcel leur avait fait crier « Vive la France ! ». Au front, « *une semblable manifestation paraîtrait déplacée et presque grotesque. Et pourtant nous vivons dans une atmosphère d'énergie toute différente...* » Emile Mairet, dans les Carnets d'un combattant, abonde dans ce sens « *Prenez cent hommes du peuple, parlez-leur de la patrie : la moitié vous rira au nez, de stupeur et d'incompréhension [...] Le soldat de 1916 ne se bat ni pour l'Alsace, ni pour ruiner l'Allemagne, ni pour la patrie. Il se bat par honnêteté, par habitude et par force.* » Cela ne veut pas dire que le patriotisme est absent, loin s'en faut, mais il est intériorisé, intégré, dans un tissu plus complexe. Actuellement, la Patrie n'est plus en danger de mort, semble-t-il, et les valeurs peuvent s'appeler droit international, protection à une population agressée, secours au ressortissants français, etc. Comme chez les Poilus, l'intégration de ces valeurs est nécessaire et constitue un soutien indéniable mais le moment de l'action n'est plus le moment pour y penser.

Comme un médecin qui change de patient en permanence, le soldat professionnel change de contexte d'action très régulièrement. « *L'obéissance n'est pas une tête coupée entre les mains*² » et lorsque cet homme participe à une opération, c'est en connaissance de « cause ». Lorsqu'il prend des risques, c'est la flamme du libre-arbitre que l'éclaire et l'anime avec plus ou moins de force. Cette flamme soumise à la tempête des émotions se consume à la cire de la confiance qu'il s'accorde et qu'il partage avec ses camarades et ses chefs. Que cette flamme s'éteigne et c'est la responsabilité qui disparaît ouvrant la voix aux actes sombres. ↗

ABSTRACT LIEUTENANT-COLONEL GOYA

L'obéissance au combat sans la liberté de choisir n'est que de la servitude. En apparence, ce libre-arbitre nécessaire s'oppose à la notion de discipline. En réalité, la vraie menace est intérieure. Comme la proximité d'un trou noir modifie les lois de la physique, la mort est un objet à forte gravité dont l'approche métamorphose les hommes. S'engager dans un combat, c'est pénétrer et se débattre dans une bulle de violence aux lois psychologiques propres. En sortir, c'est se réveiller d'un cauchemar. Est-on libre dans un cauchemar ? 

Le texte du Chef de bataillon Jean-Philippe Decrock offre la particularité de s'appuyer sur de larges citations du JMO (journal de marche et des opérations) du peloton auquel il appartenait lors des événements relatés. Rédigé « à chaud », un JMO est un document. C'est pourquoi les extraits sont reproduits tels quels sans corrections de forme. Le chef de bataillon Decrock était lieutenant au moment des faits

TÉMOIGNAGE

CHEF DE BATAILLON JEAN-PHILIPPE DECROCK

LA CRISE DES OTAGES EN BOSNIE : DIX ANS DÉJÀ !

QUI NE SE SOUVIENT DE CES CASQUES BLEUS PRIS EN OTAGES
EN BOSNIE SUR LES DIFFÉRENTS POINTS DE REGROUPEMENT D'ARMEMENTS SERBES OU AUTRES CHECKPOINTS LE 26 MAI 1995 ?

Dix ans après que ces événements marquants se soient déroulés, il peut être utile, voire important, d'y revenir, maintenant que nous disposons d'un certain recul pour les analyser.

Les prises d'otages et les sévices sur les prisonniers en Irak nous rappellent, s'il en était besoin, que de tels événements n'appartiennent malheureusement pas qu'au passé.

Ainsi, la prise en otages des casques bleus de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU) a sans doute marqué un tournant dans les mentalités militaires.

Tout en suivant quelques citations tirées du journal de marche et des opérations d'un peloton blindé, revenons sur ces événements, afin d'essayer d'en comprendre les causes et d'en tirer quelques conséquences.

La capture

Après quatre années de guerre civile, en ce printemps 1995, la Bosnie savoure une période de calme, comme elle en a connu plusieurs depuis le début du conflit, presque toutes en période hivernale en raison des contraintes climatiques.

Celle-ci, comme les précédentes, basculera vite dans ce que l'on peut désigner comme un tournant du conflit bosniaque.

La relève du bataillon d'infanterie n° 4 (BATINF IV)¹ se termine à Sarajevo et déjà les forces serbes de Bosnie tentent de reprendre l'initiative en multipliant les actes d'intimidation tout d'abord, puis les tirs directs sur les positions bosniaques et sur la ville.

Cette lente reprise des hostilités se ressent d'ailleurs un peu partout sur le territoire.

« Le peloton avait été l'un des premiers à être mis en place à Sarajevo, dès le 11 mai 1995, avec six jours d'avance, dans le but de relever le plus rapidement possible le peloton du 1er régiment étranger de cavalerie sur le point de contrôle d'armement de Poljine², en secteur serbe. Après une tentative infructueuse le 12, ce fut chose faite au matin du samedi 13 mai. Pendant les huit premiers jours, la mission s'est déroulée à peu près normalement, enchaînant travaux d'entretien du poste, patrouilles et contacts quotidiens avec les autorités locales, surtout le capitaine Drago, chef militaire du site.

Durant cette période, le pilonnage du poste ONU de Debelo Brdo, de l'autre côté de Sarajevo, ainsi que deux obus de mortier et un missile tombés à proximité de notre poste, se sont chargés de nous rappeler que, malgré la beauté et le calme apparent du site, la guerre était bel et bien là, et que nous en étions les témoins « privilégiés ». »

Premiers sentiments d'impuissance...

« Tout a commencé en fait le lundi 22 mai, par l'extraction du site de deux canons 122D30³ par les Serbes, entre 3 h 30 et 4 h 30 du matin, profitant de la brume épaisse qui régnait depuis quelques jours. »

L'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) décide alors de rejouer sa carte maîtresse, celle qui a donné les meilleurs résultats jusqu'à présent : les frappes aériennes ciblées.

« De cet événement, qui s'est répété à l'identique sur d'autres sites, ont découlé les premières frappes aériennes de l'otan, le jeudi 25 après-midi et le vendredi 26 matin.

Je n'apprendrai cette dernière qu'après coup, au flash de 11 h 00 sur Europe 1... »

1. Mandat du Régiment d'infanterie chars de marine (RICM) de mai à septembre 1995.

2. Jolie petite colline à quelques kilomètres au nord-est de Sarajevo, mais à une heure de route et de piste.

3. Canon d'artillerie de type soviétique monté sur affût à roues.

Ponctuelles tout d'abord, puis de plus en plus systématiques, ces frappes aériennes acculent les Serbes, alors dos au mur, au choix de la seule porte de sortie honorable qui leur reste : la contre-attaque irréfléchie.

C'est ce qu'ils vont faire...

Après une énième frappe aérienne de l'OTAN sur les positions des Serbes partout en Bosnie, ces derniers décident de reprendre l'initiative.

« Il est 14 h 10 en ce vendredi 26 mai 1995 lorsqu'un soldat serbe vient me trouver à l'entrée du poste pour m'expliquer que son chef veut me voir. Cette procédure étant tout à fait habituelle, et n'étant alors pas encore au courant de la situation de crise qui avait déjà débuté sur les postes de Lukavica et de Rajlovac⁴, c'est sans méfiance que je me rends à ce rendez-vous, accompagné par un de mes marsouins⁵ comme le veut l'usage.

Nous nous sommes rapidement retrouvés encerclés par six ou sept soldats en armes, sans aucune possibilité de repli vers notre poste.

C'est à cet instant que j'ai vu le commandant Vlado, chef militaire serbe de la région, qui m'a annoncé que, suite à l'approbation des frappes aériennes par le gouvernement français, nous étions prisonniers et devions déposer les armes sous peine de destruction du poste. J'ai refusé de céder à ses exigences et les négociations ont alors débuté, tandis que mon sous-officier adjoint, qui avait suivi toute la scène, faisait prendre les premières mesures de sûreté, puis les dispositions de combat. »

La situation ne m'a pas tout de suite inquiété car, comme nombre de ceux ayant servi en Bosnie, j'avais déjà été confronté à ce type de situation, en avril 1994 surtout, et je connaissais bien les modes d'action serbes. Il me suffisait d'être calme et patient, en espérant que cela ne dure pas dix-sept jours cette fois. Du moins le croyais-je initialement.

« Aux quatre coins du poste, les marsouins du peloton se répartissaient dans des bunkers plus faits pour la protection que pour le combat. Un équipage ERC⁶ était dans son engin et un deuxième était en réserve, prêt à relever l'équipage déjà en place ou à renforcer le dispositif au besoin. Un tireur d'élite avait même été installé dans les combles du bâtiment

4. Deux autres points de contrôle de l'armement, situés dans des casernes de l'armée serbe respectivement au sud-ouest et au nord-ouest de Sarajevo.

5. Mot faisant référence à l'histoire et désignant le soldat d'infanterie de marine.

6. ERC : engin blindé léger appelé « engin de reconnaissance canon » encore appelé « Sagae ».

principal du poste, prêt à abattre l'autorité serbe si l'ordre en avait été donné. Chacun était à sa place, avec sa mission, essayant de suivre et de comprendre les événements aussi précisément que possible.

Aussitôt que le commandement de l'escadron et du bataillon ont été mis au courant de la situation, la décision a été prise de déployer des éléments dans le but de nous appuyer ou de couvrir notre éventuel décrochage. En plus des éléments d'observation sur les postes onu de Zuc et de Hum⁷, et ainsi que d'une patrouille aérienne, un peloton blindé est venu se mettre en place à 1 600 mètres au sud de Poljine. C'est à un peloton de l'escadron que cette mission difficile est revenue. La présence des marsouins du 2^e peloton, presque à nos côtés dans cette épreuve, s'est avérée d'un réconfort certain à un moment où le peloton se sentait bien isolé. On savait alors que ce n'était pas le cas et que l'escadron n'était pas bien loin. »

Le drame de la situation tactique qui était en train de se construire petit à petit sous mes yeux m'apparaissait clairement : un rapport de force très défavorable, une position intenable, des amis qui ne pouvaient pas grand-chose pour moi, aucune solution de repli, l'absence de soutien sanitaire...

J'envisageais alors toutes les solutions qui s'offraient à moi : la recherche d'une négociation et le gain de temps, la fuite vers Sarajevo tous moyens réunis ou à pied après destruction du poste, le combat sur place et enfin la reddition. Sans pour autant les abandonner définitivement, les deuxième et troisième solutions me paraissaient inacceptables en termes de coût en vies humaines, au regard de la mission demandée, tandis que je savais que je ne devais pas déposer les armes et abandonner le poste.

Une seule solution tenait pour l'instant la route : faire descendre la tension et gagner du temps, en attendant une opportunité, ou un miracle.

« Les négociations ont duré près de trois heures et se sont déroulées de la façon suivante : tandis que je discutais avec le commandant Vlado pour faire tomber la tension, mon sous-officier adjoint restait en contact radio permanent avec le bataillon pour le tenir informé de l'évolution de la situation. Seul le marsouin qui m'accompagnait était libre de ses mouvements et pouvait assurer la liaison physique entre mon adjoint et moi.

^{7.} Deux postes d'observation ONU sur les hauteurs nord de Sarajevo tenus par les camarades du bataillon.

Tout est ensuite allé très vite. Vers 16 h 30, j'ai pu entrer en contact radio direct avec le colonel commandant le BATINF IV, qui m'a annoncé que des négociations étaient en cours au plus haut niveau et qu'un coup de téléphone des autorités serbes de Lukavica devait régler rapidement le problème. Très confiant, j'en ai immédiatement informé les Serbes, qui ont essayé de faire confirmer l'information. J'ai alors vu le commandant Vlado ressortir, très énervé, du bâtiment ; il m'a expliqué que tout cela était faux et qu'il allait donner l'ordre d'ouvrir le feu sur notre poste si je refusais de déposer les armes.

Comme je refusais toujours, deux roquettes de RBR⁸ ont alors été tirées vers le mirador nord-ouest du poste. La première a ricoché sur le toit pour exploser 600 mètres plus loin dans le thalweg, tandis que la deuxième faisait but perçant, la première rangée de sacs à terre. Le mouvement immédiat de la Sagaie d'alerte terminait d'affoler et de surexciter la cinquantaine de soldats serbes qui encerclaient alors le poste. »

Cet incident a eu un effet psychologique fort sur tout le monde car, non seulement il s'agissait du premier tir direct volontaire sur le poste, mais surtout le tireur serbe s'était servi du marsouin qui m'accompagnait comme bouclier pour assurer son tir.

Je sentais que la situation m'échappait et que les Serbes étaient prêts à tout pour en finir. Cette impression me mit très mal à l'aise, mais je croyais encore à un retour de balancier vers plus de quiétude, comme savent si bien faire les Serbes en alternant le chaud et le froid. Il ne pouvait pas en être autrement.

« C'est à cet instant que j'ai vu arriver à bord d'un 4x4 et accompagné par les deux véhicules des UNMO⁹ de Vogosca¹⁰, le capitaine Drago qui, vraisemblablement, se trouvait jusqu'alors sur une autre position du site.

Il était 17 h 15 lorsque, totalement hors de lui, il s'est saisi de moi, m'a pointé un couteau sous la gorge et une arme dans le dos, tandis que le marsouin qui m'accompagnait subissait le même sort à quelques mètres. Nous nous sommes approchés à 30 mètres du poste, et le capitaine Drago a exprimé son intention de nous tuer sur-le-champ en cas de nouveau refus, puis de détruire le poste. J'apprendrai plus tard par un soldat serbe qu'il avait bien donné ordre de le détruire au mortier et au canon si la situation s'était éternisée. Renseignement invérifiable. »

8. Petit lance-roquettes jetable.

9. United Nations Military Observers : observateurs de l'ONU en poste dans la région et chargés de contrôler le respect des accords par les belligérants.

10. Ville serbe commandant les entrées nord de Sarajevo.

Toujours face aux même contraintes concernant la situation tactique, et ne disposant pas d'éléments nouveaux, toutes les solutions avaient disparu une à une. Toutes sauf une.

Les dernières limites ayant été franchies, à savoir celles de la négociation et du gain de temps, ma décision était prise. Il ne restait plus qu'à l'exécuter, et à l'assumer.

« J'ai alors pu appeler de la voix mon sous-officier adjoint pour lui expliquer que notre capitulation devenait nécessaire pour la sécurité de tous. À 17 h 30, nous déposions les armes et le peloton sortait en colonne par un par la porte principale.

J'entrais par la suite en contact radio avec le colonel commandant le BATINF IV pour lui rendre compte de la décision que j'avais prise, en mon âme et conscience, au regard de la situation présente, en en assumant la pleine et entière responsabilité.

... le Weapon Control Point de Poljine n'était plus...

En quelques heures, et de façon coordonnée bien que conduite de manière très différente d'un poste à l'autre, trois cent soixantequinze casques bleus et observateurs de toutes nationalités sont capturés et expédiés aux quatre coins de la Bosnie pour servir de monnaie d'échange et de boucliers humains.

La détention, puis la libération

« Dès notre sortie du poste, suite à notre capitulation, nous avons été regroupés à côté du poste de commandement serbe et délestés de nos équipements : brelages, casques et gilets pare-balles, sans pour autant être fouillés.

J'ai ensuite été sollicité avec mon adjoint pour retourner dans le poste afin de regrouper dans le container douche l'ensemble de notre matériel et d'en faire une liste avec les Serbes. Je n'oublierai jamais le spectacle de ce poste abandonné où les FAMAS¹¹ étaient posés à même le sol, ce poste si vivant quelques heures auparavant.

La gravité de la décision que j'avais prise de faire déposer les armes m'est alors apparue avec brutalité.

¹¹. Fusils d'assaut de l'armée française

A 19 h 30, nous avons été embarqués dans un camion en direction de l'hôpital de Jagomir¹². En accord avec les Serbes, je laissai sur place mon sous-officier adjoint et un marsouin pour essayer de garantir la sûreté de notre matériel. Nous n'avions alors plus rien, car l'autorisation de récupérer nos troupes sanitaires individuelles, ANP¹³ et effets personnels m'avait été refusée. »

Ce refus serbe, en parfaite contradiction avec les plus élémentaires règles du droit des conflits armés sur les prisonniers, m'a tout d'abord surpris, habitué que j'étais (sans doute trop) à leur respect des « règles ». Puis cela m'a rassuré, car c'était une preuve de plus que la situation, cette fois-ci, était bien différente.

Ma satisfaction n'a été que de courte durée puisque le lendemain matin un soldat serbe est venu m'informer de la reprise du pont de Verbanja par les soldats français, prenant soin d'en détailler les pertes de chaque côté.

J'ai immédiatement pensé que j'étais directement responsable de la mort de ces camarades et, une fois la nausée passée, je me suis senti seul sur terre, et terriblement coupable.

Cette culpabilité a mis longtemps à disparaître.

« Ce n'est que le dimanche 28 mai vers 5 heures du matin que le peloton a été à nouveau regroupé au complet. C'est à ce moment que j'ai appris de mon adjoint, qui nous avait rejoint, qu'à 3 h 30 la bande de Vlado était venue récupérer la totalité de notre matériel pour une destination inconnue, mis à part le TRM 2000¹⁴ qu'ils n'avaient pas réussi à faire démarrer.

Leur parfaite connaissance de nos matériels à cette occasion ne m'a pas surpris...

Après une heure de camion sur la piste logistique serbe en direction de Pale¹⁵, nous nous sommes arrêtés et avons été regroupés dans un bus où nous avons retrouvé d'autres camarades français capturés à Rajlovac.

Nous sommes arrivés vers 10 h dans la caserne serbe de Bjeljina¹⁶, à quelques kilomètres seulement de la Serbie. Presque aussitôt, tandis que nos camarades de Rajlovac étaient divisés et qu'ils partaient en petits groupes, un officier serbe m'a demandé de constituer deux groupes : sept marsouins pour rester sur place et quatorze pour repartir vers Banja Luka¹⁷. Je confiais un groupe de six à mon adjoint, tandis que je décidais de repartir avec le groupe des treize restants. »

¹². Village serbe à quelques kilomètres au nord de Sarajevo.

¹³. Appareil normal de protection : masque à gaz d'ancienne génération.

¹⁴. Camion léger d'allégement.

¹⁵. Capitale de la République serbe de Bosnie, située au nord-est de Sarajevo.

¹⁶. Ville du nord-est de la Bosnie.

¹⁷. Ville du nord de la Bosnie.

Ce groupe a alors été divisé et réparti sur différentes casernes, dépôts de munitions et postes de commandement, entre Bjeljina et Brcko¹⁸.

Mon inquiétude a alors été grande de ne jamais les revoir, me plongeant encore un peu plus dans la culpabilité des décisions que j'avais prises.

J'ai notamment dû batailler ferme pour conserver avec moi un de mes marsouins au nom à consonance croate.

« Vers 13 heures, je reprenais la route avec mon groupe en direction de Banja Luka à bord d'un camion à bestiaux. Il s'avérera plus tard qu'il s'agissait plus précisément de la ville de Dobojs.

Il était 16 h 30 lorsque nous avons été regroupés dans une petite maison à environ 10 km au nord-est de Dobojs. Presque immédiatement, on est venu nous récupérer individuellement pour nous emmener sur différents sites de détention. »

Là encore, il s'agissait de casernes, de dépôts de munitions ou de postes de commandement, situés non loin de là.

«... de là à parler de "boucliers humains", terme tape-à-l'œil dont les médias sont très friands, il n'y avait vraiment qu'un pas, et il n'était pas très grand. »

Notre détention variera finalement de une à deux semaines selon les groupes, pour se terminer devant les caméras internationales à Novi Sad, en Yougoslavie, lors d'une fantastique opération diplomato-média-tique conduite de main de maître par les autorités yougoslaves, avec la complicité tacite des autorités internationales.

Ces événements, bien que n'ayant duré que quelques jours et n'ayant en fait touché que peu de personnes proportionnellement aux forces engagées sur le théâtre, ont marqué les mentalités.

Les causes d'une évolution des mentalités

Tout récemment élu à la tête du pays, le président de la République française Jacques CHIRAC se trouve ainsi confronté à la première crise majeure qui met en jeu sa stature de nouveau chef d'État.

¹⁸. Ville corridor au nord de la Bosnie, séparant les parties est et ouest de la République serbe.

Sans perdre de temps, c'est lors de l'hommage rendu quelques jours après aux deux marsouins du 3^e régiment d'infanterie de marine (3^e RIMA) tués dans la reprise du pont de Verbanja, qu'il adresse un message fort *du pays*, et *au pays*, pour dire qu'il ne tolérera pas que ses soldats en mission de paix soient traités de la sorte.

Quelques semaines plus tard, c'est le mandat des casques bleus qui évoluera fondamentalement vers une posture plus réactive, renforcée par le déploiement d'une Force de réaction rapide (FRR) dans les monts Igman¹⁹ en juillet 1995.

Mais plus loin que cette simple évolution de la mission sur le théâtre, c'est tout un système qui est remis en cause.

La traditionnelle culture militaire française de nomadisation²⁰ des forces sur un théâtre d'opérations, d'intégration au milieu, de discussion avec les partenaires, et de négociation avec les adversaires vient d'en prendre un sérieux coup, trahie qu'a été notre armée par un adversaire dont elle croyait foncièrement en la sincérité²¹.

Mais les soldats serbes n'en sont pas les seuls responsables, tout au plus occupent-ils le premier rôle d'une triste représentation.

Les raisons de cet échec sont multiples, mais on peut en dégager trois principales.

La première découle du conflit en lui-même, qui s'est installé dans une certaine routine, et dont les règles d'engagement et les consignes sur les postes ont peu évolué, les rendant rapidement caduques, voire inexécutables.

Le principe du « contrôle » d'armes lourdes par quarante soldats français à l'intérieur même d'une caserne serbe de plusieurs centaines d'hectares et de près de trois cents soldats est un exemple qui parle de lui-même.

La deuxième, découlant de la première, met en lumière une dégradation lente et progressive de la situation, que personne n'a vue venir. Avec le recul, les signes avant-coureurs étaient là, entre blocages antérieurs et répétitifs des postes, et menaces serbes. Mais personne n'a su déchiffrer ces incidents, qui étaient autant de signaux d'alarme.

^{19.} Chaîne de montagnes de faible altitude, située au sud de Sarajevo.

^{20.} Procédé militaire issu de la période coloniale consistant à rayonner dans une partie d'un territoire afin d'y affirmer la présence française, mais aussi et surtout de rester au contact des autorités locales et de venir en aide à la population.

^{21.} J'avais eu l'occasion à plusieurs reprises de côtoyer Serbes et Bosniaques sur un des autres postes de l'escadron. La « comparaison » que j'avais pu en faire m'avait amené à respecter les uns autant que les autres, mais j'appréciais tout particulièrement la franchise des Serbes, et leur amitié pour la France...

La même situation de blocage des postes ne s'était-elle pas déjà produite durant dix-sept jours en avril 1994 ? Ne cherchez pas, la réponse est « oui »...

La dernière raison est le constat de l'échec relatif de notre système de formation des cadres de l'époque, qui a conduit toute une génération, en formation initiale ou en période de mise en condition opérationnelle, à ne jurer que par la négociation, au détriment des fondamentaux du combat.

Cette génération se souvient bien en effet des longues et stériles négociations « jouées » sur des checkpoints fictifs lors d'exercices, où l'on perdait quelques rations, jerricans de carburant et autres « cadeaux » pour gagner un droit de passage...

Des conséquences encore visibles a ce jour

Les conséquences de la crise des otages en Bosnie sont nombreuses et encore particulièrement visibles aujourd'hui. On peut parler de véritable évolution des mentalités, et à plusieurs niveaux.

Au niveau politique tout d'abord, on peut penser que cette expérience a pesé dans la décision de ne pas impliquer militairement la France en Irak.

Au niveau stratégique ensuite, la France s'est toujours refusée depuis ces événements de Bosnie, à voir ses forces imbriquées de quelque façon que ce soit avec l'adversaire.

Cela a bien été le cas dans les opérations récentes où les mandats, et surtout les règles d'engagement, ont toujours été clairs et précis.

On pourrait à ce titre prendre les exemples des opérations « Almandin » en République centre africaine, « Trident » au Kosovo, ou plus récemment « Licorne » en République de Côte d'Ivoire.

Au niveau tactique enfin, le revirement est encore plus évident : pratiquement du jour au lendemain, les principes de négociations et de missions ONU qui avaient prévalu entre 1993 et 1995 ont rapidement cédé la place à un retour en force des fondamentaux du combat « classique ».

Celui-ci est ainsi redevenu la base de tout, au titre du « qui peut le plus, peut le moins ». Un hasard me direz-vous. Peut-être... ou peut-être pas.

Tout le monde se souvient donc de la crise des otages en Bosnie il y a dix ans, sans pour autant en avoir saisi toutes les conséquences tant les opérations militaires se sont enchaînées à grand rythme dans les années qui ont suivi.

Le recul historique est certes encore un peu court, mais on peut s'aventurer à quelques conclusions.

La prise en otages des casques bleus de la FORPRONU a sans doute marqué un tournant important dans les mentalités, plus ou moins marqué selon que l'on considère les niveaux politique, stratégique ou tactique.

Est-ce que l'attaque de l'aviation ivoirienne sur la force Licorne à Bouaké, qui a fait neuf morts et près de quarante blessés dans les rangs français le 6 novembre 2004, relèvera de la même logique d'évolution ? Il faut parfois des électrochocs pour que les choses évoluent... ■



ABSTRACT CHEF DE BATAILLON JEAN-PHILIPPE DECROCK

La prise en otages des casques bleus de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU) en mai 1995 a non seulement marqué les esprits, mais elle a aussi marqué un tournant important dans les interventions extérieures de la France, tant au niveau politique, que stratégique et tactique. Les prises d'otages et les sévices sur les prisonniers en Irak nous ont rappelé, s'il en était besoin, que de tels événements n'appartiennent malheureusement pas qu'au passé. ■

L COMMENTAIRES

■ ANNE MANDEVILLE

*Maître de conférence à l'Université des sciences sociales de Toulouse
Responsable du Groupe de Recherche sur les Forces Armées, la Conflictualité
et le Maintien de l'ordre.*

La parution du premier numéro de la revue *Inflexions* a suscité chez moi un très grand intérêt, à la fois en tant qu'universitaire très concernée par les questions militaires, et en tant que politiste comparatiste spécialisée dans l'analyse des systèmes et cultures politiques anglo-saxons. En effet, la fréquentation répétée des revues militaires spécialisées dans cet espace culturel m'avait à la fois habituée à profiter de la diffusion constante et très libre d'une production d'une immense richesse dans le domaine très largement entendu des « questions militaires », et m'avait a contrario obligée à constater une certaine pauvreté de la réflexion militaire publiée dans l'espace politique et intellectuel français ; question d'ailleurs récemment et largement abordée *par le politique, en particulier au travers des discussions sur la réforme du statut des militaires*¹ : *on lit notamment, dans la deuxième partie du rapport Cova et au paragraphe intitulé « Le sensible appauvrissement de la pensée militaire », que « la comparaison avec l'armée américaine où les militaires s'expriment beaucoup plus librement et où les revues professionnelles proposent des tribunes libres dignes de ce nom n'est pas à l'avantage de notre pays. Cela n'empêche nullement, ensuite les officiers américains d'exécuter rigoureusement les ordres reçus »*². Précisons que la définition de la presse militaire que nous prenons ici est celle de publications éditées par des militaires ou des établissements militaires, et se rapportant à des questions militaires, et ne concerne pas par conséquent les revues universitaires spécialisées sur ces questions.

Le constat de carence évoqué plus haut doit se faire à mon sens à deux niveaux : au niveau proprement « technique », à savoir

1. Voir le *Rapport d'Information*, déposé en application de l'article 145 du Règlement, par la Commission de la Défense Nationale et des Forces Armées, *Sur les Actions destinées à renforcer le lien entre la Nation et son Armée*, présenté par MM. Bernard Grasset et Charles Cova.

2. *Ibidem*.

celui de la discussion approfondie et contradictoire³ de toutes les problématiques et questions qui concernent les forces armées, ou un niveau plus « politique », à savoir la possibilité même de concevoir qu'une telle discussion puisse avoir lieu sur la place publique, sans craindre que cela mette en péril l'équilibre de la société.

Pour prendre quelques exemples, on est obligé de constater qu'il n'existe pas d'équivalent français des revues *Parameters*⁴, *The Military Review*⁵, *The Naval War College Review*⁶, pour ne citer que les plus connues, ou encore de la *Revue Militaire Canadienne*⁷ (héritière du *Canadian Defence Journal*), etc., qui sont des revues à la fois anciennes et régulières, et qui, sous la houlette des institutions militaires nationales réunissent selon des plans divers les réflexions des experts militaires, universitaires, gouvernementaux et plus largement politiques, sur les grands problèmes militaires.

Dans le champ français, on dispose de nombre de publications militaires dites « spécialisées », par ailleurs très intéressantes pour le sociologue, qui sont soit l'expression des différentes armées, corps et armes, ou ce que l'on pourrait encore appeler « communautés » (par exemple la Légion Etrangère ou les Troupes de Marine), à contenu et lectorat essentiellement technique ou informatif, mais qui comportent peu d'articles véritablement approfondis (au sens universitaire du terme) ; on ne peut en revanche véritablement citer, en matière de réflexion sur les affaires militaires, aucune revue qui, dans sa démarche, sa structure, son champ de réflexion, ses auteurs, son lectorat, soit comparable aux revues évoquées plus haut.

Par contraste, j'ai été frappée par certaines des caractéristiques de la nouvelle revue *Inflexions* (bien qu'il ne s'agisse que d'un premier numéro) ainsi que par certaines des lignes de la démarche

-
- 3. Au sens que ce terme a dans l'espace judiciaire de type anglo-saxon, c.a.d. la considération de l'autre partie.
 - 4. *Parameters* est la revue de l'école de guerre de l'armée de terre américaine (USAWC). Publiée 4 fois par an, c'est vraiment une revue de haut niveau de réflexion sur tous les sujets susceptibles d'intéresser les officiers supérieurs de l'armée de terre et les membres de la « communauté de défense » américaine.
 - 5. La *Military Review*, fondée en 1922, revue du Collège militaire interarmes (*Combined Arms Center*) de Fort Leavenworth, se présente aussi comme un « forum pour l'échange de nouvelles idées dans les affaires militaires ».
 - 6. La *Naval War College Review* a été fondée en 1948 et constitue une sorte de forum de discussion de la politique publique intéressant la Marine. Les sujets d'intérêt affichés sont les suivants : « la stratégie, les opérations, le droit international, l'économie de défense, les études de sécurité régionale, les relations civilo-militaires, l'Histoire, la doctrine, les Relations Internationales, la théorie des jeux, la technologie, les guerres de coalition, les opérations autres que la guerre, l'éthique militaire ». (Présentation de la revue sur Internet).
 - 7. *La Revue militaire canadienne/Canadian Military Journal* est la revue professionnelle officielle des Forces canadiennes et du ministère de la Défense nationale. Elle est publiée quatre fois par an sous l'autorité du ministère de la Défense nationale. Selon la revue, « les vues exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles du ministère de la Défense nationale, celles des Forces canadiennes, celles de la Revue militaire canadienne ou celles d'une agence du Gouvernement du Canada ». (Présentation de la revue sur Internet).

annoncée, qui rappellent à certains égards les préoccupations et les caractéristiques de ces revues. Bien sûr, il n'est pas question, dans l'espace qui nous est dévolu, de procéder à une comparaison ou à une évaluation systématique, même si celle-ci pourrait se révéler particulièrement intéressante, mais on peut s'essayer à commenter « l'aspect » général de ce premier numéro en évoquant certaines similarités ou différences avec ces revues.

La première similarité est à trouver dans la démarche : en commun, le désir de « participer au débat », selon l'expression du Général Millet dans son éditorial. Ce « débat » est présenté à la fois comme la manifestation des préoccupations et questions qui traversent « l'opinion éclairée »⁸ à propos du système politique international contemporain, et comme la nécessaire expression de la « nouvelle » relation entre les citoyens français et leur armée. Entendu ainsi, le débat est très présent dans les revues militaires américaines, comme en témoignent les sommaires les plus récents de *Parameters* par exemple, qui affiche trois thèmes principaux dans son dernier numéro de l'automne 2005 : « la gestion et le traitement des combattants illégaux », « la religion et le changement politique », et « le processus de prise de décision pendant la guerre du Vietnam : deux études de cas ». On peut également citer le dernier article du Colonel Richard Hooker jr dans le numéro de l'hiver 2003-4 de la même revue, qui se penche sur les relations civilo-militaires aux Etats-Unis aujourd'hui et la question du contrôle des militaires par la société civile, et se place ainsi dans le cadre d'un débat à la fois éternel mais profondément actuel dans les sociétés occidentales. A cette occasion le Colonel Hooker procède à une critique très sévère d'une certaine vision, partagée notamment par un certain nombre d'historiens américains, de la transformation des relations entre les forces armées américaines et la société civile qui irait selon eux dans le sens de la « politisation » des forces armées et du recul du contrôle politique exercé sur l'armée professionnelle aujourd'hui. Ce « débat » se matérialise bien sûr dans les revues militaires⁹.

Comme le fait *Inflections*, *Parameters* annonce sans ambiguïté qu'elle cherche à produire « une réflexion approfondie sur tous les sujets intéressant aujourd'hui les officiers supérieurs et la com-

⁸. Nous proposons cette traduction de l'expression forgée par les politologues américains d'*attentive opinion*.

⁹. L'article du Colonel Richard Hooker jr, « Soldiers of the State : reconsidering American Civil-Military relations », in *Parameters*, hiver 2003-2004, pp. 4-18, répond notamment à ceux de l'historien Richard H. Kohn, « Out of control : the crisis in Civil-Military relations », *The National Interest*, n° 35 (spring 1994), et surtout, « The erosion of civilian control of the Military in the United States today », in *Naval War College Review*, summer 2002, Vol. LV, n° 3.

munauté de défense. (Les) préoccupations principales (de la revue) sont l'art et la science de la guerre terrestre, la sécurité nationale et internationale, le haut commandement, l'éthique, ainsi que l'histoire militaire se rapportant aux problèmes contemporains »¹⁰. Et cela ne pose de problèmes à personne.

*Il est d'autre part évident que la nature de la participation au débat ainsi que celle du débat lui-même est fonction de ceux qui y participent. A cet égard, les ambitions du Général Millet, qui affirme qu'*Inflexions* « veut établir un dialogue fructueux entre les communautés militaire, scientifique et intellectuelle, en proposant un champ d'étude issu de l'expérience de l'armée de terre, notamment celle ouverte par ses derniers engagements opérationnels », sont très proches de ce que produit depuis des années *Parameters*, qui est la revue du War College de l'Armée de Terre américaine mais qui voit s'exprimer et dialoguer « au travers du prisme des sciences sociales et humaines »¹¹ aux côtés des officiers les « enseignants-chercheurs » de toutes disciplines et de tous grades (les officiers américains étant la plupart du temps très diplômés¹²) ainsi que toutes sortes de chercheurs issus des différents « think-tanks » américains et bien sûr de l'Administration et des institutions américaines.*

La pluridisciplinarité (sciences sociales et humaines), et la multiplicité des approches (les civils et les militaires), une volonté d'indépendance de pensée et de recul, une certaine liberté d'expression, très visible dans la communauté de défense américaine dans laquelle les points de vue parfois très opposés s'expriment fortement et s'affrontent publiquement sans que cela paraisse poser problème, semblent bien constituer, si l'on en croit le ton et le thème choisi par la revue, les objectifs majeurs de l'équipe de direction de la revue *Inflexions*, objectif réaffirmé dans ce qui tient lieu de quatrième de couverture, où l'on lit que « le débat [...] implique que s'expriment les avis divergents, la contradiction, peut-être la mise en cause, afin que chemine la réflexion »¹³. La controverse, ou la confrontation de points de vue et d'analyses spécialisées et contradictoires, dans le champ des sciences humaines et sociales, semblent donc être vues non seulement comme possibles, mais comme particulièrement nécessaires.

Cette clarté de positionnement dans la perspective du « débat », qui à certains égards, est presque philosophique, s'explique, presque paradoxalement à mon sens (car le débat est par

10. Guide pour les auteurs, *Parameters*, <http://carlisle-www.army.mil/usawc/Parameters/05autumn.contents.htm>

11. Général Millet, « Editorial », *Inflexions* n° 1, p. 8.

12. On constate d'ailleurs un mouvement similaire d'acquisition de diplômes de l'enseignement supérieur des militaires français aujourd'hui.

13. *Inflexions*, n° 1, p. 160.

essence contradictoire) par l'une des caractéristiques les plus évidentes de ce numéro : sa très remarquable « intégration ». On doit souligner tout d'abord l'aspect thématique de la revue, qui est un choix suffisamment rare pour être relevé : en effet, aucune des revues que nous avons évoquées n'a de caractère thématique. Ce choix rend à mon avis la revue particulièrement intéressante à observer, car c'est un choix méthodologique, qui oblige les rédacteurs en chef à s'impliquer eux-mêmes dans la réflexion. En même temps, c'est un choix qui limite nécessairement le cercle des contributeurs potentiels à tel ou tel numéro, et surtout qui place l'initiative dans le camp des éditeurs. Cet aspect thématique est donc lié à mon avis à un second sens de « l'intégration » : celui d'une véritable communauté de pensée¹⁴. Cette intégration reflète bien sûr celle de l'équipe de rédaction, puisque ce numéro est le sien, pour l'essentiel. D'où le caractère assez généralement « engagé » du traitement du thème, qui s'y prête d'ailleurs particulièrement. Ceci a nombre d'avantages, comme par exemple celui de situer d'emblée le thème comme un débat (l'objectif affirmé), et dans le champ des problèmes de la société française ; on pourrait aussi y voir un inconvénient : l'absence de caractère contradictoire des arguments ou des points de vue énoncés ; car c'est la contradiction qui en l'absence de comparaison internationale, permettrait de juger bien sûr davantage de la réalité et de la profondeur du débat souhaité par le rédacteur en chef dans son éditorial.

En ce sens, on doit espérer que le désir de débat ne soit pas envisagé comme distinct de celui de l'étude, au sens du travail socio-logique. Une absence de « sociologue militaire » parmi les auteurs pourrait être interprétée ainsi. De même que l'absence notable (pour une comparatiste) de perspective de comparaison internationale, malgré une volonté affichée de s'inscrire dans le champ international, par le biais notamment de la traduction de l'éditorial¹⁵. Bien sûr, nous ne le rappellerons jamais assez, il s'agit d'un premier numéro, mais pour un sociologue militaire, l'absence totale de référence aux forces armées et à la sociologie militaire américains tout d'abord, ainsi qu'aux autres grands modèles militaires, est frappante, particulièrement sur un thème tel que

¹⁴. A un point tel que le numéro ressemble parfois davantage à un ouvrage collectif qu'à une revue.

¹⁵. Même si l'universitaire toulousaine qui s'exprime ici peut regretter l'absence de traduction en espagnol. A cet égard, il faut rappeler que des relations très anciennes existent entre les militaires espagnols et les universitaires toulousains.

celui qui a été choisi, « le sens de l'action militaire »¹⁶. Il est ainsi bon de rappeler que la participation au débat « politique » par les militaires, si elle est aujourd'hui particulièrement souhaitable (comme le fait notamment remarquer le rapport Cova¹⁷) pour toutes sortes de raisons, c'est qu'elle est susceptible d'être avant tout appuyée sur des convictions héritées de leur expérience et de leur savoir professionnels, souvent extrêmement vastes et très techniques¹⁸, et qui leur permettent ainsi d'apporter à ce « débat » la profondeur d'analyse nécessaire à la confrontation avec d'autres spécialistes de ces questions.

Ceci n'est bien sûr envisageable que si la revue réussit à éviter de devenir le lieu de publication de la « doctrine » de l'armée de terre ou du Ministère de la Défense, ou même le reflet des « engagements » (ou de la ligne) de son équipe de rédaction. C'est un pari très difficile, mais dont la qualité et les préoccupations sous-jacentes du premier numéro laissent augurer favorablement. En effet, aussi bien les différentes contributions militaires que celles des universitaires semblent témoigner de la réalité d'une réflexion à la fois très personnelle (beaucoup des contributions sont des « retours sur expérience » en quelque sorte) mais qui s'est visiblement nourrie de celle des différents membres de l'équipe de rédaction.

Il serait ainsi fort intéressant que d'un numéro à l'autre, ou même à l'intérieur d'un même numéro, puisse se dérouler une sorte de dialogue, à l'image de ce qui se fait dans cette autre remarquable revue thématique internationale sur les questions militaires, le *Journal of Military Ethics*¹⁹, à laquelle *Inflexions* ne manque pas de faire penser, notamment au plan méthodologique. La conception du traitement du thème (forte spécialisation et forte intégration des auteurs, débat à l'intérieur du numéro même ou au travers de plusieurs numéros), pourrait sans doute être considérée comme un exemple à suivre si l'on maintient la ligne annoncée notamment par le Général Millet. A cet égard, il est

16. Par contraste, sur un thème qui bien que très important est beaucoup plus spécialisé, « les femmes dans les unités combattantes », on trouve un article récent de *Parameters* qui insiste sur le caractère nécessairement comparatif de toute réflexion dans le domaine militaire : voir Anna Simons, « Women in combat units : it's still a bad idea », *Parameters*, summer 2001, pp. 89-100.

17. Op. cit.

18. Comme le montre d'ailleurs de manière particulièrement convaincante la contribution par exemple de François Lecointre (« Pour compléter la réflexion ») dans la revue *Inflexions*.

19. « Revue de l'Ethique Militaire ». Il s'agit d'une revue récente entièrement consacrée à la discussion de tout ce qui touche aux rapports entre Ethique et Forces Armées, et dans laquelle s'expriment aussi bien universitaires que militaires du monde entier. Cette revue est publiée par Taylor & Francis en coopération avec l'Académie Militaire et l'Aumônerie militaire norvégienne, et elle est financée en partie par le Ministère Norvégien de la Défense et par la Fondation pour la Liberté d'Expression à Oslo

intéressant de remarquer que l'équipe d'Inflexions a su jusqu'ici éviter l'écueil de « l'interarmisation » artificielle, moyen commode souvent utilisé pour justifier de confiner la discussion à la « grande politique », sans porter à la connaissance du lectorat les tenants et les aboutissants détaillés de la politique et de l'action militaires, ainsi que la réalité toujours niée et pourtant ô combien réelle de la rivalité inter-bureaucratique²⁰. Il est par contre à souhaiter que l'initiative de l'armée de terre soit contagieuse et qu'un tel mouvement s'étende aux autres armées, avec beaucoup de revues de ce type, un peu à l'image de ce qu'il faut bien appeler le bouillonnement intellectuel militaire américain. A cet égard, l'intensité de la réflexion actuelle, engagée depuis quelques années dans les différents lieux de formation militaire français, n'a pas échappé à l'auteur de ces lignes.

La réflexion et la diffusion du savoir et de l'expérience des acteurs militaires, nouveau « soft power » français ? ↗

²⁰. Il est significatif qu'il n'existe pas dans le vocabulaire sociologique militaire français d'équivalent de *'inter-services rivalry'*.

■ MONSIEUR MICHEL DUBOST*Évêque d'Evry-Corbeil-Essonnes**Lettre du 20 septembre 2005*

Merci de m'avoir fait parvenir « Inflections ».

J'ai d'abord eu plaisir à continuer virtuellement des conversations entamées au cœur des opérations... je me suis rappelé l'admiration que j'ai éprouvée pour tant de soldats notamment en Bosnie et au Kosovo.

Mais, pour aller au-delà des sentiments, j'ai été heureux de trouver des réflexions qui montrent que l'on a su tirer quelques leçons de notre histoire récente. Puis-je avouer que j'ai eu honte de voir en tel ou tel endroit les français se contenter de constater le déplacement progressif de la ligne de démarcation qu'ils avaient mission de garder sans en avoir les moyens ? Ou parce qu'ils en ont accepté de voir, au camp de Kakanj, une mitrailleuse en batterie devant l'entrée ? Puis-je avouer que la présence des militaires français en plein cœur du dispositif serbe comme à la caserne de Lukavica m'avait bouleversé même si ces militaires essayaient de prendre cela le moins mal possible ? Bref, je bavarde pour dire que partout les conditions des engagements français me semblent poser des questions qui ne peuvent être résolues par le seul charisme des grands chefs, des capitaines comme le capitaine Lecointre, et des soldats. J'ai apprécié que l'on dise qu'il fallait quelquefois que les grands chefs protègent les militaires contre les ordres intempestifs. Les politiques doivent donner les objectifs, doivent veiller à la bataille médiatique, mais il invraisemblable qu'ils interviennent directement pour mener la bataille... monsieur Carter l'avait appris à ces dépens, mais la réflexion devrait aller plus loin. Il me semble qu'il faudrait discuter de la supériorité que nous nous attribuons sur les américains en ce qui concerne la proximité avec les populations : au fur et à mesure que le confort du soldat a augmenté, la taille des camps a aug-

menté, les cuisines ont été plus stables, les douches moins rudimentaires et... je ne sais pas si le camp de Mostar ne conduit pas à une attitude proche de celle des américains. Bref, je me suis pris à chaque page à entrer dans le débat et je vous en remercie beaucoup. Il me semble capital que ce débat ait lieu, qu'il porte sur le sens, les dangers actuels, la stratégie et la tactique, mais qu'il porte aussi sur la vie des militaires... ce sont les militaires de la nation : il ne faut pas que celle-ci les commande comme des mercenaires dont elle userait sans vouloir connaître les conséquences humaines de ses demandes. ■

■ RENÉ BANDELIER

Réaction d'un lecteur

Les textes se lisent normalement, avec la lenteur nécessaire, en raison de leur densité.

L'éditorial est particulièrement important d'une part par la mise en place qu'il opère, en montrant la nécessité du dialogue contradictoire entre les militaires et les civils et d'autre part en en appelant aux valeurs républicaines et à l'éthique.

Compte tenu de sa brièveté nécessaire, peut-on se demander pourquoi l'auteur, page 8, restreint le champ de ces échanges aux « communautés militaire, scientifique et intellectuelle » sans mentionner les communautés spiritualistes mais aussi, sans laisser entendre que cela peut intéresser tout citoyen.

Par la suite, la revue donne à réfléchir sur les réflexions et propositions de divers auteurs, associant militaires et universitaires.

Il est rappelé que le militaire est un citoyen responsable, mais aussi que chaque citoyen est responsable de la logique de défense.

C'est donc bien une vision de la construction sociale qui inspire les auteurs, dont nous ne reprenons pas ici le détail des idées émises.

Au passage toutefois, le civil ne peut qu'être frappé de l'exposé d'expériences militaires et des questions que pose la conduite des actions. « la dimension éthique est indissociable du métier de soldat ».

Les numéros ultérieurs reprendront -nous l'espérons- des idées justes effleurées, comme par exemple l'omniprésence des médias – avec quel sens donné – et la faible lisibilité du politique.

Un auteur souligne alors le déphasage que l'on pourrait constater entre l'affirmation de valeurs et la concrétisation sur le terrain. « grands points de vue et mains sales ».

Par contre, nous avons été quelque peu surpris du ton de l'article de Gérard Bezacier, qui nous a semblé plus doctrinaire que les précédents. Nous avons souligné les citations suivantes :

« le refus de tout dogmatisme peut imposer l'emploi de la force

légale face à ceux dont le dessein est de hiérarchiser les hommes » (p. 129). Ce passage évoque trop clairement pour le lecteur des événements récents pour qu'il ne mérite pas un commentaire élargi.

« le militaire seul demeure capable et responsable devant le pays de l'anticipation, garante de la survie et de la protection de tous » (p. 130). Cette affirmation nous semble à contre-courant de la revue ; elle est difficilement acceptable par un citoyen non militaire, mais qui se considère comme responsable de l'évolution de son pays. L'auteur renforce d'ailleurs sa pensée (p. 132) en restreignant la vision générale « des menaces, des adversaires et des conflits » aux seuls militaires dont c'est « l'apanage ».

L'article final de François Leconte donne à méditer sur le réel. Il est l'exemple d'articles à publier dans l'avenir, par la réflexion qu'il impose sur le sens de l'action militaire. ↗

COMPTES RENDUS

DE LECTURES

En conclusion de *La barbarie à visage humain*, ouvrage emblématique de ce que l'on a alors appelé « les nouveaux philosophes », Bernard-Henri Lévy écrivait en 1977 : « Il est temps, peut-être, d'écrire des traités de morale ». Dans l'ambiance qui mariait alors mystique révolutionnaire et injonction libertaire, le propos relevait de la provocation.

Et puis voici que paraissent, à quelques mois d'intervalle, deux livres qui, s'ils ne sont pas des « traités de morale » à proprement parler, sont en tous cas des ouvrages de réflexion morale. Et nul ne songera à les considérer comme décalés par rapport aux préoccupations de l'heure : bien au contraire, ils surviennent à point nommé dans un monde qui cherche ses repères.

Il paraîtra insolite de rapprocher ainsi deux textes apparemment fort dissemblables à la fois par leur objet et par leur économie générale. Si le livre de Monique Canto-Sperber est un essai qui veut nous faire réfléchir à une morale de l'action internationale, celui d'Henri Hude est en effet un manuel didactique qui propose un corpus éthique à l'usage de tout homme en situation de responsabilité.

Mais, au-delà des apparences, une même problématique les réunit : celle qui résulte de l'ambition de concilier, dans l'action, une même foi en l'homme et en sa dignité, une aspiration à œuvrer pour un monde meilleur et un principe de réalité qui envisage le monde tel qu'il est, avec ses ombres et ses lumières, dans son intrinsèque complexité.

Chez Henri Hude, la référence est explicite : c'est la pensée d'Aristote, avec, pour fil conducteur de son éthique, la « *philia* », cette amitié seule susceptible de fonder un lien social authentique et profond.

Pour Monique Canto-Sperber, l'ambition de son livre est de suggérer, pour les relations internationales et devant la ruine d'un « idéal de coopération mondiale pacifiée, fondée sur un universalisme moral sans nuances », un idéal moral qui rompe l'alternative entre un « relativisme fataliste » et un « unilatéralisme... succédané d'universalisme ». Or, n'est-on pas là dans une attitude aristotélicienne ? Pour Aristote, en effet, la « vertu » a deux contraires, l'un par défaut, l'autre par excès...

Il n'est dès lors pas étonnant que nos deux auteurs se retrouvent dans une même réflexion sur la guerre, ce révélateur de la condition humaine dans sa complexité, son tragique et sa grandeur. (Pour Henri Hude, c'est bien le moins puisqu'il est directeur du pôle éthique et déontologie du Centre de recherches de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr Coetquidan).

L'un et l'autre affirment la pérennité des principes séculaires du « *jus ad bellum* » et du « *jus in bello* », ce code moral au cœur de la violence guerrière. Constatant que les guerres d'aujourd'hui sont de plus en plus « à pré-

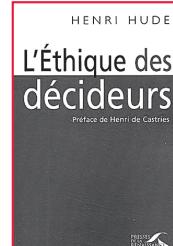
Le bien, la guerre et la terreur

Monique
Canto-Sperber
Editions Plon.
Février 2005



L'éthique des décideurs

Henri Hude
Presses de la Renaissance
Septembre 2004



tention morale », Monique Canto-Sperber en montre la perversité ; pour elle « la guerre juste doit valoir contre la guerre morale ».

Deux livres donc dont les thèmes se situent très largement dans le champ de cette revue et qui sont particulièrement stimulants pour la réflexion.

Jean-René Bachelet

Justifier la guerre ? De l'humanitaire au contre-terrorisme

Gilles Andréani et Pierre Hassner (dir.)

Presses de Sciences Po, 2005
Collection « Références »



Le livre récemment paru aux Presses de Sciences Po, sous la direction de Gilles Andréani et Pierre Hassner¹, *Justifier la guerre ? De l'humanitaire au contre-terrorisme*, a pour point de départ la crise survenue dans les relations transatlantiques à la suite de l'intervention américaine en Irak, dans le cadre de la « guerre contre le terrorisme ». Cette intervention a ébranlé le consensus officiel concernant l'usage de la force dans les relations internationales, selon lequel la force doit être soumise au droit international, seul habilité à légitimer son usage.

La question qui se pose alors est de savoir si la guerre en Irak représente une rupture par rapport à l'évolution du monde dans l'après-guerre froide, ou si elle ne fait que confirmer et poursuivre une tendance profonde de celui-ci, tendance qui peut être caractérisée par trois aspects : la multiplication des interventions, leur transformation profonde face aux nouvelles menaces (terrorisme international) et aux nouvelles crises (par ex. le génocide au Rwanda, la crise au Kosovo, etc.), et enfin le retour de la morale en politique (l'exemple type étant l'intervention au Kosovo, considérée presque unanimement comme illégale, mais légitime). En bref, cette tendance représente un « élargissement doctrinal de la faculté d'intervenir »². Dès lors, si, face à un nouveau danger, « l'inaction, le refus de s'adapter, sont davantage blâmables que les erreurs qui sont le lot de la réactivité et de l'apprentissage de réponses nouvelles »³, il n'en demeure pas moins que « la double question « Qui peut intervenir ? Au nom de qui ou de quoi ? » se pose [...] avec une acuité toute particulière »⁴.

C'est cette double question qui donne son unité à l'ouvrage, lequel ne se propose pas d'offrir une réponse, mais d'élaborer la question dans toute son ampleur en fournissant des éléments pour des réponses possibles. Il s'agit donc de rendre compte d'un « entre-deux conceptuel »⁵, d'un dilemme, dans le cadre d'un débat international qui met en œuvre une approche pluridisciplinaire, aussi bien théorique que pratique.

Le livre est structuré en trois parties, qui traitent respectivement de la moralité du recours à la force, du rapport entre guerre et contre-terrorisme, et enfin du thème légitimité et autorité.

La première partie s'organise autour de l'usage contemporain de la théorie de la guerre juste et de ses composantes, le *jus ad bellum* (pourquoi faire la guerre ?), le *jus in bello* (comment faire la guerre ?) et le *jus post bellum* (comment faire la paix ?). D'origine chrétienne, cette théorie est (sous une forme sécularisée) à la base du droit international classique et des institutions qui en sont les héritières (l'ONU en particulier). En permettant une « analyse des conflits en termes de morale »⁶, et en

1. L'ouvrage est le fruit d'un séminaire sur le thème de l'éthique et des relations internationales, animé par Pierre Hassner au CERI, dans le cadre duquel la plupart des textes ont fait l'objet d'une première communication lors d'un colloque sur « Les dilemmes moraux de l'intervention politique », le 15 et 16 janvier 2004.
2. Gilles Andréani et Pierre Hassner, *Introduction*, p. 20.
3. *Ibid.*, p. 24.
4. Pierre Hassner, *Conclusion*, p. 332.

fournissant des critères opérationnels pour leur gestion, la théorie de la guerre juste se veut une alternative viable, réaliste et légitime au pacifisme, synonyme le plus souvent d'indignation morale et de passivité.

Le problème concerne dès lors l'efficacité de cette théorie dans le monde contemporain. La théorie de la guerre juste n'est pas un dogme immuable, elle a connu des transformations historiques en s'adaptant à l'évolution des conflits et des mentalités. Ainsi Christian Mellon résume les changements de la doctrine au sein même de l'église catholique : aujourd'hui la position de celle-ci repose sur deux principes fondamentaux : 1. la condamnation universelle de la guerre (toute guerre est un mal⁷ et par conséquent il ne peut y avoir une « bonne guerre » et d'autant moins une « guerre sainte ») ; 2. le refus du pacifisme entendu comme l'opinion selon laquelle « aucun recours aux armes ne serait jamais justifié moralement »⁸. Même si la guerre est un mal, elle est une réalité qui, si on ne peut l'éliminer, doit pour le moins être limitée.

A qui revient alors cette fonction limitative ? Il semble aller de soi que cette tâche incombe à l'ONU, laquelle, à travers la législation internationale, régit les rapports entre Etats. Ariel Colonos interroge cette évidence en posant la question de la cohérence du modèle de la guerre juste et par conséquent de la légitimité de l'ONU en tant que garant de ce modèle. Il montre qu'au niveau théorique, le principe de la doctrine de la guerre juste repose sur un postulat (« l'affirmation d'une autorité instituée dans la sacralité »⁹) qui ne saurait résister au « doute démocratique »¹⁰ ; au niveau pratique, ce modèle, fondé sur un principe d'autorité transcendant, est mis à mal par « les guerres utilitaristes contemporaines »¹¹. Colonos voit l'enceinte des Nations Unies comme « le lieu de la messe des grands prêtres » qui « sous couvert de liturgie et de transcendance, [...] et bien souvent le site de l'échange des intérêts et des bons services »¹², et il considère qu'une « révision de ses règles procédurales » serait « juste et bénéfique »¹³.

La deuxième partie de l'ouvrage pose la question du rapport entre guerre et contre-terrorisme, le phénomène visé étant évidemment la guerre américaine contre le terrorisme. Invoquée à maintes reprises comme « guerre juste », celle-ci ne cesse de soulever des problèmes. Le premier est lié à la possibilité même d'appeler « guerre » une telle opération. Gilles Andréani souligne que, dans la perspective westphalienne qui régit le droit international, ce sont les Etats qui détiennent le monopole de la guerre, laquelle est à son tour réglementée par des normes concernant le déploiement des hostilités, le statut des prisonniers de guerre, etc. Les arguments invoqués en faveur d'une « guerre contre le terrorisme » ne font-ils pas dès lors le jeu des terroristes ? Ne leur donnent-ils pas une légitimité qu'ils n'avaient pas auparavant en leur ouvrant un public et en les sortant de la marginalité ?¹⁴

Si la « guerre contre le terrorisme » semble se déployer plus « en paroles » qu'« en actes » (pour utiliser une distinction appartenant à la philosophie politique classique), faut-il en conclure que l'appellation de « guerre » n'est qu'une métaphore, ou faut-il y voir le trait distinctif d'un

5. Gilles Andréani et Pierre Hassner, *Introduction*, p. 24.

6. Michael Quinlan, *L'application moderne de la théorie de la guerre juste*, p. 69.

7. Christian Mellon, « Guerre juste » : l'Eglise catholique actualise son héritage, p. 87.

8. *Ibid.*, p. 87-88.

9. Ariel Colonos, *Les contradictions du modèle de la guerre juste au miroir de l'après-guerre froide*, p. 113.

10. *Ibid.*, p. 112. 11. *Ibid.*, p. 119. 12. *Ibid.*, p. 133. 13. *Ibid.*, p. 133.

conflit éminemment idéologique et symbolique ? Christoph Bertram, en se référant à la guerre froide, montre que l'on pourrait adapter les concepts de celle-ci (endiguement, dissuasion, détente, etc.) à la « guerre contre le terrorisme »¹⁵, tandis que Michael J. Glennon préfère y voir « un combat *sui generis* »¹⁶, dont les catégories restent à élaborer.

Quoi qu'il en soit, il est évident que la polémique autour de la réponse adéquate au terrorisme international fait ressortir l'éclatement des cadres conceptuels du monde de l'après-guerre froide. Dans un monde où « abondent [...] les pouvoirs sans autorité et les autorités sans pouvoir »¹⁷, le problème du rapport entre légitimité et autorité est central. Si ce problème semble de prime abord se poser sous la forme d'antagonismes – aussi stériles en théorie qu'inutilisables en pratique – les participants à cet ouvrage ont le mérite d'essayer de les dépasser. C'est ainsi que plusieurs concepts sont proposés dans la troisième partie comme éléments pour repenser le dilemme du droit et de la force et par conséquent le statut de la norme et de la normativité dans les relations internationales. Mats Berdal fait dans ce sens un « éloge de l'incohérence »¹⁸ définie comme « le refus de choisir une fois pour toutes entre des valeurs contradictoires » ou encore comme « conscience secrète des contradictions de ce monde »¹⁹. Ward Thomas fait à son tour remarquer que « la légitimité est une notion moins subjective ou objective qu'intersubjective »²⁰. Enfin, Pierre Hassner inscrit le débat dans un horizon philosophique et propose de s'inspirer de la notion cartésienne de « morale provisoire » et de la notion pascalienne de « bon usage des maladies » pour s'orienter par la pensée et par l'action dans le domaine changeant des faits.

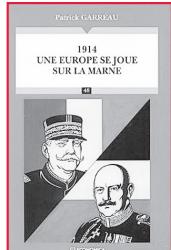
Cet ouvrage est consacré aux nouvelles questions posées par la guerre, à sa capacité de se transformer, de se réinventer, posant toujours de nouveaux défis à la pensée et à l'action, défis qui, finalement, sont autant d'exhortations à réinventer la paix.

Adinel Bruzan, allocataire-moniteur à l'université Paris XII Val-de-Marne ↗

1914, une Europe se joue sur la Marne

Général
Patrick
Garreau

Collection Campagnes & Stratégies, Les Grandes Batailles, Paris, Economica, 2004, 211 p.



Encore un livre sur la bataille de la Marne ! Enfin « le livre » sur la bataille de la Marne ! La résurgence des occasions d'engagements multiformes incite essayistes et praticiens à se pencher sur les leçons du passé. La vieille discipline de l'histoire bataille retrouve son lustre. Non que l'éternel recommencement apparaisse comme le deus ex machina de l'action militaire, mais la diversité des situations et des milieux, la variété des postures d'action, la complexité des organisations, incitent à méditer les circonstances des heurs et malheurs de l'armée française. A cet égard, la collection Les Grandes Batailles offre un morceau de choix avec l'ouvrage que le général (2S) Garreau de La Barre consacre à la grande victoire française de 1914. L'anniversaire était un motif. La circonstance est occasion de multiples enseignements.

Une première partie campe le décor. D'abord, l'auteur prend soin de brosser un tableau de l'Europe du début du XX^e siècle, si proche dans

- 14. Gilles Andréani, *Le concept de guerre contre le terrorisme fait-il le jeu des terroristes ?*: « La lutte contre le terrorisme n'a pas besoin d'emphase, d'appel au sentiment national et d'héroïsme collectif. Elle demande de la ténacité et du sang-froid, une grande application à ne pas surestimer la capacité stratégique de l'adversaire, et à diminuer sa légitimité. À l'examen, le concept de guerre contre le terrorisme, en général, et son application à l'Irak, en particulier, nous semblent avoir desservi ces objectifs » (p. 195).
- 15. Christoph Bertram, *Notre guerre contre le terrorisme*, p. 200 et suiv.
- 16. Michael J. Glennon, *Un combat sui generis*, p. 213 et suiv.

le temps et si lointaine de notre monde pourtant, par sa configuration politique, la vision des enjeux stratégiques qu'avait alors chaque partie, et les courants intellectuels qui la traversaient. Ce chapitre « Situation et enjeux en Europe occidentale » rend tangible l'incongruité du conflit, comme les conséquences d'une défaite de la France, et suggère l'autre Europe qui en eut résulté. Lesté de cette conscience, c'est avec gravité que l'on découvre, ou redécouvre l'état des armées, les personnalités des grands acteurs, l'histoire militaire de la décennie qui précède le conflit.

La deuxième partie structure le récit des deux premiers mois de la guerre en chapitres denses et brefs : les opérations sont relatées synthétiquement, sans simplification, mais en donnant toujours le pas aux facteurs explicatifs, dont les procédures de commandement ; nous reviendrons sur ce point.

Soulignons des points clefs, élucidants pour comprendre le déroulement et le dénouement.

Joffre connaissait personnellement tous les généraux et la plupart des colonels. Conscient des ravages provoqués par un mode de sélection qui laissait le champ libre aux seules considérations politiques, il s'était attaché depuis trois ans à visiter les unités et à découvrir les personnalités et les aptitudes de chacun lors des grandes manœuvres. Ce facteur personnel s'avéra décisif, tant par la confiance qui liait la hiérarchie au chef supérieur, que par la possibilité pour celui-ci de procéder en connaissance de cause à d'importants et rapides changements dans le commandement.

Le pouvoir politique français se singularisa en revanche pendant ces mois difficiles par un total respect de l'autonomie de décision du généralissime, alors que l'intrusion de l'Empereur d'Allemagne dans la conduite des opérations fut malencontreuse. Cette réserve ne contribua pas peu à la sérénité d'un chef confronté à des décisions difficiles, qu'il pouvait prendre sous l'unique éclairage des nécessités militaires.

Le plus nouveau réside sans doute dans la constante analyse de l'organisation du commandement des armées allemande et française, des processus de décision et de contrôle d'exécution des ordres, et de remontée de l'information. A rebours de bien des idées reçues, c'est le commandement français qui de bout en bout surclassa le haut commandement allemand. La valeur des troupes n'est certes pas en cause, ni l'effort surhumain qu'elles consentirent, mais la symétrie vaut dans ce domaine et la posture stratégique allemande était bien supérieure. L'auteur nous convainc en revanche que c'est dans l'exercice de la conduite que les Français prirent l'ascendant. Dès l'abord, la conception était différente. Pour Moltke, l'essentiel était d'acheminer les armées et leur logistique au bon endroit et au bon moment, en laissant ultérieurement leurs chefs conduire les opérations dans l'esprit de la manœuvre générale. Dès lors, il n'avait prévu aucun moyen pour être informé en temps réel de la marche de ses armées et quelque pertinentes que furent ses décisions au plan stratégique (par exemple quand il reconsti-

^{17.} Pierre Hassner, *Conclusion*, p. 332.

^{18.} Mats Berdal, *Les Nations Unies, le multilatéralisme et l'ordre international*, p. 285.

^{19.} *Ibid.*, p. 285 ; Mats Berdal citant Leszek Kolakowski, *In Praise of Inconsistency*.

^{20.} Ward Thomas, *La légitimité dans les relations internationales : dix propositions*, p. 311.

tua très tôt des réserves vers la Belgique pour parer une menace d'enveloppement par l'ouest), il fut trahi dans l'exécution : jamais les armées allemandes ne purent être coordonnées.

Ces difficultés pour apprécier la situation et assurer les liaisons n'étaient certes pas absentes du côté français, mais Joffre avait un état-major plus étoffé, qui résista mieux à la fatigue qui exténuait les officiers allemands. Il avait aussi prévu un groupe d'officiers de liaison, attachés chacun à une armée, qui eurent une importance capitale pour apporter à chaque niveau une information réciproque très précise et détailler les intentions du généralissime, dans l'esprit de la manœuvre d'ensemble.

Cette rubrique nous paraît, sans conteste, particulièrement précieuse à notre époque d'intrication constante des différents plans de responsabilité : conduite sur le terrain et maîtrise permanente des développements politiques, avec leurs aspects de guerre de l'information et de l'image. Disposer des structures adaptées et des hommes sûrs et bien formés au bon endroit n'est-il pas une des principales clefs des succès ou des insuccès contemporains ?

L'éclairage donné à ces aspects ne saurait épuiser les apports bénéfiques de ce petit ouvrage. Chacun pourra tirer encore une substantifique moelle de l'exposé des opérations. L'agrément de la lecture tient à la concision et la précision d'un livre écrit d'une plume sûre et alerte. La maîtrise de la matière nous vaut un exposé frappé au coin d'une simplicité supérieure, qui informe et enseigne à partir d'une présentation lumineuse des faits. Et, pour maîtriser la complexité d'une bataille gigantesque, l'aisance n'était pas si naturelle qu'il ne nous faille la saluer de la gratitude d'un lecteur comblé.

Pierre Garrigou Grandchamp

L BIOGRAPHIES

LES AUTEURS

Carla DEL PONTE

Carla Del Ponte est née le 9 février 1947 à Lugano, d'où elle est originaire. Elle a ensuite effectué un séjour linguistique en Grande-Bretagne avant d'étudier aux Universités de Berne et Genève et d'obtenir une licence en droit en 1972.

Dès 1972 elle travaille dans un bureau d'avocat à Lugano, avant d'ouvrir sa propre étude d'avocat et notaire en 1975. Elle est nommée juge d'instruction à Lugano en septembre 1981. Dès octobre 1985, elle assume les fonctions de procureur du Canton du Tessin à Lugano. Elle instruit et soutient l'accusation, en particulier dans les affaires touchant la criminalité économique, le trafic international de stupéfiants et la criminalité organisée. En outre, elle développe une activité intense et efficace en matière d'entraide judiciaire internationale.

Nommée le 1^{er} avril 1994 Procureur général de la Confédération. Membre de la Commission fédérale « criminalité économique ».

Nommée le 11 août 1999 par le Conseil de sécurité de l'ONU au poste de Procureur des Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda, avec effet au 15 septembre 1999. Elle a été nommée pour un deuxième mandat de Procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie le 4 septembre 2003.

Jean-Philippe DECROCK

Entré en service en 1985, le chef de bataillon Jean-Philippe Decrock est officier des Troupes de Marine. Il a successivement servi au Régiment d'Infanterie Chars de Marine et au Régiment d'Infanterie du Pacifique-Nouvelle Calédonie entre 1993 et 2002, en tant que chef de peloton puis commandant d'unité, sur AMX10RC, ERC90 Sagaie et AML60/90. Durant cette période, il a effectué trois missions en Bosnie en 1994, 1995 et 1999, sous mandat des Nations Unies (FORPRONU), puis de l'OTAN (SFOR). Son peloton a notamment fait partie des unités prises en otages par les forces serbes à Sarajevo en mai 1995. Il est actuellement stagiaire de la 13^e promotion du Collège Interarmées de Défense.

Patrick DESTREMAU

Né en 1960, Patrick Destremau est officier de carrière dans l'armée de terre. Saint-Cyrien, il appartient à l'arme des troupes de marine. Il a servi comme lieutenant, capitaine et lieutenant-colonel au Régiment d'Infanterie Chars de Marine, régiment le plus décoré de l'armée de terre. Il a été engagé en opérations au Tchad (84), République Centrafricaine (85, 86 et 89), Nouvelle-Calédonie (88), Krajina (92), Bosnie (99) et Côte d'Ivoire (2004). Ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications, il a été architecte technique des systèmes d'information de l'armée de terre. Le colonel Patrick Destremau commande le Régiment d'Infanterie Chars de Marine depuis le 1^{er} juillet 2004.

Jean-Marc de GIULI

Né en suisse en 1946, licencié en histoire, Jean-Marc de Giuli a fait une carrière dans l'armée de Terre après avoir effectué son service national. Saint-cyrien, sa carrière se déroule pour une part dans les troupes de montagne à tous les postes de responsabilités subalternes, puis comme chef de corps du 6^e Bataillon de Chasseurs Alpins (1990), chef d'état major de la 27^e division alpine et commandant de la 27^e brigade d'infanterie de montagne (2000). Il sert aussi au cabinet du ministre de la défense (cellule Terre et conseiller militaire du secrétaire d'état à la défense (1988), ainsi qu'au commandement de la doctrine et de l'enseignement militaire supérieur (1998). Il est rédacteur au bureau renseignement de l'état-major de l'armée de terre en 1983, puis y occupe également des postes de responsabilités en tant que chef du centre d'études et de prospective (1995), et comme général adjoint au major général (2002).

Le général de division Jean-Marc de Giuli a quitté le service actif en 2004, mais il continue d'apporter son concours à l'entraînement des PC des forces. Collaborateur de sociétés, il développe de nouveaux concepts de services.

Bertrand de LAPRESLE

Né en 1937, le général d'armée Bertrand de Lapresle a fait une carrière complète dans l'armée de terre, de 1957 où il entre à Saint-Cyr avec la promotion Terre d'Afrique jusqu'à 1996 où il quitte le service actif comme général d'armée.

Ayant choisi l'arme blindée cavalerie, il sert comme lieutenant en Algérie en 1960 dans les rangs du 1^{er} Régiment de Hussards Parachutistes puis au 1^{er} Régiment Etranger de Cavalerie qu'il commandera vingt ans plus tard de 1981 à 1983, avec, notamment, une intervention au Liban d'avril à septembre 1983 au paroxysme du conflit.

Entre-temps, il aura été lauréat de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et breveté de l'Enseignement Supérieur Scientifique et Technique.

A l'Etat-major de l'armée de terre, il a exercé, comme officier supérieur, de 1976 à 1981 et de 1983 à 1985 de multiples responsabilités en matière de planification et de programmation financières de l'armée de terre future.

Comme officier général, il exerce, de 1985 à 1996, de hautes responsabilités sur un très large éventail à l'état-major de l'armée de terre, à l'état-major des armées et à la tête de grandes unités :

De 1994 à 1995, il est commandant en chef de la Force de Protection des nations-unies en ex-Yugoslavie puis, de mai 1995 à décembre 1996, conseiller militaire des Nations unies pour ce même théâtre. A ce titre, il participe à la négociation des accords de Dayton.

Ayant quitté le service actif en 1996, comme général d'armée, il est gouverneur des Invalides de 1997 à 2002.

Grand Officier de la Légion d'Honneur, il est actuellement notamment vice-président de l'Union des Blessés de la Face et de la Tête, et de l'association Géostratégies 2000.

Agnès Lejbowicz

Agréggé et docteur en philosophie, membre du Comité de rédaction de la revue Cités (PUF). Elle a publié *Philosophie du droit international. L'impossible capture de l'humanité*, PUF, Paris, 1999, (l'ouvrage reçut une distinction du CNRS) et plusieurs articles, notamment : « L'individu, sujet du droit international Cahiers ? » de Philosophie politique et juridique, Presses Universitaires de Caen, mai 1993 ; « Esquisse sur la portée et le sens du droit de résistance en droit international », in *Le droit de résistance xiie-xxe siècle*, ENS Publications, 1999 ; « Le droit international et la guerre aujourd'hui », Archives de philosophie, 63, 2000 ; « Droit international et démocratie », Filozokski Vestnik, Ljubljana 2000 ; « Droits de l'homme et violence légitime », Les Temps Modernes, 610/2000 ; « La question de la justice internationale », in *La justice*, Ellipses, 2001 ; « La fraternité en droit international », in *Droit et Religion*, Bruylants, Bruxelles / Beyrouth, 2003 ; « Les Etats face à la demande de justice internationale », Esprit, 10/2003.

Odile Roynette

Odile Roynette est maître de conférences en histoire contemporaine à l'Université de Franche-Comté. Elle travaille sur le soldat et le combattant à l'époque contemporaine dans une perspective culturelle et anthropologique. Elle a publié « *Bons pour le service* ». *L'expérience de la caserne en France à la fin du xx^e siècle*, Paris, Belin, 2000, 458 p. et *Les mots des soldats*, Paris, Belin, 2004, 270 p.

LE COMITÉ DE RÉDACTION

► Jean-René Bachelet

Né en 1944, Jean-René Bachelet a effectué une carrière militaire complète dans l'armée de terre, de 1962, où il entre à Saint-Cyr, jusqu'en 2004, où, général d'armée, il occupe les fonctions d'inspecteur général des armées.

Chasseur alpin, il a commandé le 27^e bataillon de chasseurs alpins, bataillon des Glacières. Comme officier général, outre de multiples commandements nationaux au plus haut niveau, il a exercé le commandement du secteur de Sarajevo dans le cadre de la Forpronu en 1995, au paroxysme de la crise. De longue date, il a mené une réflexion de fond touchant aux fondamentaux du métier militaire en termes d'éthique et de comportements ; cette réflexion est traduite dans un certain nombre de documents dont les principaux sont « L'exercice du métier des armes dans l'armée de terre, fondements et principes » et le « Code du soldat », ainsi que dans de multiples articles et communications. Jean-René Bachelet quitte le service actif en 2004 ; il sert actuellement en deuxième section des officiers généraux.

► Gérard BEZACIER

Saint-cyrien, promotion « Général de Gaulle », breveté de l'École supérieure de guerre, diplômé de l'École nationale des ponts et chaussées, Centre des hautes études militaires, Institut des hautes études de défense nationale, alternant postes en état-major et dans les forces, Gérard Bezacier a commandé le 13^e régiment du génie à Trèves (Allemagne), le Bataillon du génie de Bosnie-Herzégovine et l'École supérieure et d'application du génie à Angers et le centre de doctrine d'emploi des forces.

Le général de corps d'armée Gérard Bezacier est actuellement commandant de la région terre nord-ouest.

► Monique Castillo

Diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, agrégée de philosophie et docteur d'Etat, Monique Castillo enseigne à l'Université de Paris XII. Ses principaux travaux portent sur la philosophie moderne et sur les questions contemporaines d'éthique et de politique. Elle a notamment publié *La Paix* (Hatier, 1997), *L'Europe de Kant* (Privat, 2001), *La Citoyenneté en question* (Ellipses, 2002), *Morale et politique des droits de l'homme* (Olms, 2003). Elle a fait partie en 2001-2002 d'un groupe de recherche (Cheat-DGA) sur la gestion des crises.

► Jean-Luc Cotard

Saint-cyrien et appartenant à l'arme du génie, Jean-Luc Cotard a choisi de se spécialiser dans la communication après avoir servi en unité opérationnelle et participé à la formation directe de saint-cyriens et d'officiers en général. Il est titulaire d'une maîtrise d'histoire contemporaine, d'un DESS de techniques de l'information et du journalisme et a réfléchi dans le cadre d'un diplôme universitaire à l'Institut français de presse, aux relations entre les hommes politiques et les militaires de 1989 à 1999. Il a publié des articles qui ont trait à son expérience dans les revues *Histoire et défense*, *Vauban*, et *Agir*. Il a servi en Bosnie en 1992-1993 et au Kosovo en 2001. Le lieutenant-colonel Cotard est chef de section au Sirpa Terre et actuellement en opérations extérieures.

► Michel Goya

Issu du corps des sous-officiers, le lieutenant-colonel Goya est officier dans l'infanterie de marine depuis 1990. Après dix ans d'expérience opérationnelle, il suit, en 2001, une scolarité au sein de l'Enseignement militaire supérieur scientifique et technique puis, il intègre, en 2003, le Collège inter-armées de défense.

Titulaire d'un brevet technique d'histoire, il est l'auteur, en 2004, de *La Chair et l'acier*, sur la transformation tactique de l'armée française de 1871 à 1918. Le lieutenant-colonel a obtenu deux fois le prix de l'École militaire interarmes, le prix Sabatier de l'École militaire supérieure scientifique et technique et le prix d'histoire militaire du Centre d'études d'histoire de la Défense. Officier au Centre de doctrine d'emploi des forces terrestres, il poursuit ses études doctorales à l'université Paris IV-Sorbonne sur le thème de l'innovation tactique.

► François Lecointre

Né en 1962, François Lecointre est officier de carrière dans l'armée de terre. Saint-cyrien, il appartient à l'arme des Troupes de marines où il a servi comme lieutenant et capitaine au 3^e régiment d'infanterie de marine et au 5^e régiment inter-armes d'Outre-mer. Il a été engagé en Irak lors de la première guerre du Golfe (1991), en Somalie (1992), en République de Djibouti dans le cadre de l'opération Ikskoutir (1991-1993), au Rwanda dans le cadre de l'opération Turquoise (1994) ainsi qu'à Sarajevo (1995). Il sert à l'état-major de l'armée de terre, au sein du bureau de conception des systèmes de forces. Aujourd'hui, le colonel Lecointre commande le 3^e régiment d'infanterie de marine stationné à Vannes.

► Jérôme MILLET

À sa sortie de l'École spéciale de Saint-Cyr dans l'armée blindée cavalerie, Jérôme Millet alterne les postes en corps de troupe, en école et en état-major; il commande le 2^e régiment de hussards à Provins, est auditeur au Centre des hautes études militaires et à l'Institut des hautes études de la Défense nationale. En 1997, il est adjoint « terre » au cabinet militaire du Premier ministre. En 2000, il prend le commandement de la 2^e brigade blindée avec laquelle il part au Kosovo, dans le cadre de la KFOR, de septembre 2001 à janvier 2002. À partir du 1^{er} juillet 2002, il prend les fonctions de chef de cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre. Il est également général de division.

► Véronique Nahoum-Grappe

Chercheur anthropologue à l'École des hautes études en sciences sociales (au CETSAH), Véronique Nahoum-Grappe travaille sur les formes contemporaines et sociales de la culture : le quotidien, les conduites d'excès, les rapports entre les sexes, la violence ; elle participe aux comités de rédaction de plusieurs revues parmi lesquelles *Esprit*, *Terrain, Communication*.

Quelques ouvrage parus : *Du rêve de vengeance à la haine politique*, Buchet Chastel, 2004 ; *Ballades politiques*, Les Prairies ordinaires, mai 2005

► François Scheer

Né en 1934 à Strasbourg, François Scheer est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, licencié en droit, titulaire de trois DESS (droit public, économie politique et science politique) et ancien élève de l'École nationale d'administration (1960-1962).

De 1962 à 1999, il alterne les postes en administration centrale et à l'étranger. Premier ambassadeur de France au Mozambique en 1976, il sera successivement directeur de cabinet du Président du Parlement Européen (Simone Veil) et du Ministre des Relations Extérieures (Claude Cheysson), ambassadeur en Algérie, ambassadeur représentant permanent auprès des Communautés Européennes, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Étrangères et ambassadeur en Allemagne.

Ambassadeur de France, il est depuis 1999 conseiller international du président directeur général de Cogema, puis du président du directoire d'Areva.

► Didier SICARD

Président du Comité national consultatif d'éthique français, Didier Sicard est né en 1938. Après des études de médecine, il entre dans la filière des hôpitaux de Paris : externat, internat, clinicat, nomination comme praticien hospitalier. Professeur agrégé,

il devient le chef de l'un des deux services de médecine interne de l'hôpital Cochin de Paris. Il créera (avec Emmanuel Hirsch) l'Espace éthique de l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris. Par décret du président Jacques Chirac, il succède en 1999 à Jean-Pierre Changeux (qui avait lui-même succédé à Jean Bernard) à la tête du Comité national d'éthique. Il a notamment publié *La médecine sans le corps*.

► Line SOURBIER-PINTER

Titulaire d'une maîtrise de droit public, Line Sourbier-Pinter quitte l'Éducation nationale en 1972 pour intégrer l'équipe qui allait concevoir le Centre Georges-Pompidou. En 1978, quelques mois après son ouverture, elle part diriger les établissements culturels français de Belgrade, de Bonn et d'Innsbruck après avoir fait un passage à l'Université technique de Vienne. Elle découvre le milieu militaire à son retour en France en 1997. Line Sourbier-Pinter est chargée de mission auprès du chef d'état-major de l'armée de terre depuis septembre 1999, chercheur associé au Laboratoire de recherche en sciences humaines et sociales de l'université Rennes II.

Publications : *Au-delà des armes – Le sens des traditions militaires*, Imprimerie nationale, 2001. *Les Militaires*, éditions Le Cavalier Bleu, collection « Idées reçues », 2003.

INFLEXIONS

civils et militaires : pouvoir dire

Reposant sur la volonté méthodologique de croiser les approches de praticiens et de théoriciens – français et étrangers –, **INFLEXIONS**, civils et militaires : pouvoir dire : pouvoir dire ambitionne de participer au débat intellectuel autour de problématiques actuelles centrées sur le champ de son activité propre, à travers le prisme des sciences sociales et humaines. Cette revue affirme le souhait de mettre en commun les expériences et les enseignements de la pratique des métiers militaires dans des domaines où l’armée de terre possède une expérience avérée. Le débat qui en résultera implique que s’expriment les avis divergents, la contradiction, peut-être la mise en cause, afin que chemine la réflexion. Elle n’a donc pas vocation à apporter un éclairage institutionnel. Au contraire, elle veut promouvoir, autour de thèmes variés et actuels, une réflexion libre et féconde, hors de tout esprit polémique.

Unsere Methodologie beruht auf einer Gegenüberstellung von Theorie und Praxis – Franzosen sowie Ausländer. Damit will **INFLEXIONS**, civils et militaires : pouvoir dire an der intellektuellen Debatte über die heutigen Probleme teilnehmen, mit Hilfe des Prismus der Sozialen- und Humanwissenschaften. Ziel dieser Zeitschrift ist es, die Erfahrungen und Lehren der militärischen Arbeit zugänglich zu machen und zwar in den Bereichen, in denen das Heer echte Erfahrungen hat. Die herauskommende Debatte wird verschiedene Meinungen, Widersprüche und vielleicht Zweifeln fördern, um Überlegungen auszubreiten. Deswegen will diese Zeitschrift keine Erleuchtung "von oben" bringen. Im Gegenteil will sie, ohne Polemik, eine freie und fruchtbare Überlegung über verschiedene und aktuelle Themen fördern.

Using a methodology to fuse the approach of those who practice and those who propose a theory—both French and foreigners—, the ambition of **INFLEXIONS**, civils et militaires : pouvoir dire is to take part in the intellectual debate on current issues focused on its own field of activity, through a human and social sciences approach. The aim of this review is to share the experience and lessons learned from the exercise of the military profession in the fields in which the Army has a recognized experience. The resulting debate will imply that diverging opinions, contradiction and even questioning be expressed in order to make the thinking advance. It is thus not aimed at bringing an institutional focus. On the contrary, it wants to promote, around varied and current topics, a free and fruitful reflection without any polemics.

